TRENTE-SIXIEME ANNEE — N° 10 705 — 32 PAGES — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 1er - LUNDI 2 JUILLET 1979

Train de hausses le 1er juillet :

Lait, loyers, transports... mais aussi prestations sociales

(Lire page 32.)

•

Les libraires fixeront les prix des livres

(Lire page 29.)



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,30 dir.; Tunisie, 1,30 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 15 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 50 ris. ; Italie, 500 L ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 160 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 6

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

M. Carter à Séoul

La visite de M. Carter à Séoul, samedi 30 juin et dimanche 1er juillet, est brève mais délicate. Le président des Etats-Unis doit essayer de concilier les impératifs de la stratégie militaire américaine en Asie et sa volonté de faire respecter partout les droits de l'homme. Des opposants, conduits par un ancien président de la République — M. Yu Po-sun, — ont manifesté devant l'ambassade des Etats-Unis quelques jours avant l'arrivée de l'hôte du président Park pour lui demander de se comporter en ferme défenseur de la démocratie.

Dans l'opposition, le nouveau parti libéral, qui a fait une percée inattendue aux élections de décembre 1978, adopte une attitude réservée. Son président, qui n'a pas obtenu d'être reçu personnellement par M. Carter, a refusé de se rendre à l'audience collective que celui-ci devait accorder aux représentants des formations parlementaires. Le président des Etats-Unis a cependant décidé de recevoir l'archevêque de Séoul et le pasteur Kim Kwang-sok, président du Conseil national chrétien, qui ne ménagent pas leurs critiques à l'égard de M. Park.

M. Carter entendait mettre l'accent sur le rôle joué par Séoul dans l'équilibre des forces en Asie. Il voulait que sa visite apparaisse moins comme un geste de soutien au régime que comme une occasion de réaffirmer les engagements militaires des Etats-Unis à l'égard de la Corée du Sud et de rassurer ainsi leurs alliés en Asie.

Au moment de son arrivée au pouvoir, M. Carter avait annoncé son intention de retirer par étapes les forces américaines. Jusqu'à présent, seulement quelques milliers d'hommes sur un total de trente-huit mille ont été effectivement rapatriés. L'ajournement des décisions annoncées à Washington est justifié dans les milieux officiels par des révélations de la C.I.A., selon laquelle la Corée du Nord a considérablement renforcé son potentiel militaire au cours des deux dernières années, ce qui risque de lui donner un avantage en cas de conflit. Cet argument n'est qu'à moitié convaincant : l'armée du Sud est certes inférieure à celle du Nord en effectifs, mais elle est beaucoup mieux équipée, notamment en avions.

Décidé à maintenir la présence militaire américaine en son état actuel, M. Carter a cependant informé ses interlocuteurs japonais à Tokyo qu'il ferait une nouvelle proposition en faveur de la détente, se déclarant prêt à entamer des négociations à trois (Américains, Coréens du Sud et du Nord) sur la situation dans la péninsule. Pyongyang, qui affirmait jusqu'à présent que Séoul — n'étant pas signataire de la convention d'armistice de 1953 — n'avait pas à participer à des entretiens avec les Américains, pourrait se montrer plus souple.

Sur le plan économique, l'essentiel des entretiens américano-sud-coréens devait porter sur l'appel d'offres lancé par Séoul pour la fourniture des équipements destinés à deux nouvelles centrales nucléaires. Westinghouse et Framatome sont en compétition. Ce marché de 2 milliards de dollars risque d'échapper à la France, comme par le passé, non pour des raisons économiques, mais du fait des pressions politiques exercées par les Américains. La coopération nucléaire entre Paris et Séoul, et d'autres problèmes bilatéraux, ont été évoqués récemment lors de la visite en France d'un émissaire du président Park, reçu par M. Giscard d'Estaing, et du vice-premier ministre sud-coréen. Ces conversations seront poursuivies à l'automne pendant le voyage à Séoul du ministre français des affaires étrangères, voyage qui pourrait précéder une visite officielle du président Park en France, l'an prochain.

Manifestement, en multipliant les contacts avec les Occidentaux, la Corée du Sud cherche à profiter de son incontestable essor économique pour améliorer son image à l'étranger.

La guerre civile au Nicaragua

Washington tente d'imposer la formation d'un gouvernement de transition

Les Etats-Unis multiplient les contacts diplomatiques au Nicaragua pour tenter de faire prévaloir leur plan de paix. Ce plan comporte principalement la constitution d'un gouvernement de transition regroupant des représentants des différentes familles politiques et de la Garde nationale du président Somoza, après le départ de ce dernier. Vendredi 29 juin, le chef de l'Etat nicaraguayen avait indiqué à un représentant des Etats-Unis qu'il était prêt à quitter le pouvoir sous certaines conditions. Le Front sandiniste ne paraissait guère disposé, ce samedi, à accepter un tel plan.

A Moscou, l'Agence Tass a accusé Washington de « manœuvrer pour mettre en échec l'offensive des patriotes au Nicaragua ». Les Neuf ont d'autre part exprimé vendredi leur « très grave préoccupation » devant la situation au Nicaragua, et ont demandé « un arrêt immédiat des combats et la mise en œuvre de structures représentatives de l'ensemble de la population ».

La défaite des insurgés dans la capitale

De notre envoyé spécial

Managua. — On confirme de différents côtés, dans la capitale du Nicaragua, que le président Somoza pourrait être amené à démissionner dans les prochains jours. Il serait remplacé par une junte groupant des représentants de la garde nationale, du parti libéral au pouvoir, et peut-être aussi du parti conservateur. La réunion du Congrès permettrait de donner à cette déposition l'apparence de la continuité constitutionnelle et d'entretenir la fiction que le transfert de pouvoir a été conçu par les Nicaraguayens eux-mêmes, même s'il ne fait de doute pour personne ici que c'est la solution que les Américains cherchaient à imposer depuis plusieurs jours.

MM. Pezzullo, ambassadeur des Etats-Unis au Nicaragua (mais qui n'a pas encore déposé ses lettres de créances), et Boadler, ambassadeur extraordinaire, qui représentait les Etats-Unis l'an dernier au cours de la tentative de médiation suivie de l'insurrection de septembre, se sont livrés ces derniers temps, à une intense activité diplomatique entre le Nicaragua, le Panama et le Costa-Rica.

Bien que le départ de M. Somoza soit évidemment une de ses exigences fondamentales, la réaction du Front sandiniste risque d'être négative. En effet, dans une telle formule, la garde nationale conserve ses prérogatives, et le pouvoir politique demeure aux mains de la bourgeoisie — fût-ce la bourgeoisie d'opposition. Il est douteux que cela suffise à faire cesser les combats.

Ceux-ci se poursuivent dans certains quartiers périphériques de la capitale, et les raisons pour lesquelles les sandinistes ont évacué la zone dite « *libérée* », qu'ils occupaient depuis près de dix jours, restent mal connues. La première d'entre elles pourrait être une défaite militaire. En effet, après avoir bombardé toute la nuit de mardi à mercredi 27 juin une partie de cette zone libérée, la garde est parvenue, mercredi matin, à détruire plusieurs rangées de barricades. Des témoins, un prêtre et des réfugiés, ont raconté que les forces du président Somoza ont notamment fait avancer un char Sherman avec des civils, hommes et femmes, assis dessus. Le même procédé aurait été utilisé en avril pour reprendre le quartier de San Judas.

ALAIN-MARIE CARRON.

(Lire la suite page 4.)

Lire notre supplément.

SIERRA-LEONE : le temps de l'éveil

(pages 5 à 13.)

Le drame des réfugiés

La Thaïlande suspend les expulsions jusqu'à la conférence de Genève

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a rencontré vendredi 29 juin, à Bangkok, le premier ministre thaïlandais, le général Kriangsak Chamanand. Ce dernier lui a fait part de l'intention de son pays de suspendre l'expulsion des réfugiés indochinois de son territoire, en attendant la réunion, vers le 20 juillet, à Genève, d'une conférence internationale organisée sous l'égide des Nations unies.

L'Australie a décidé d'accorder une aide de 2,9 millions de dollars à quatre pays d'Asie du Sud-Est accueillant des réfugiés : Thaïlande, Malaisie, Indonésie et Philippines. Elle donnera aussi au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés une somme de 1 million de dollars. L'Italie va envoyer à Singapour trois navires de guerre — dont deux croiseurs porte-hélicoptères — pour porter secours aux « boat people ».

Pour sa part, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (A.S.E.A.N.) demande au Vietnam d'arrêter l'exode de ses nationaux et de retirer ses troupes du Cambodge.

De notre correspondant

Bangkok. — Le premier ministre thaïlandais, le général Kriangsak Chamanand, a laissé entendre vendredi 29 juin au secrétaire d'Etat français aux affaires étrangères, M. Olivier Stirn, que son gouvernement n'envisageait plus de procéder à de nouvelles expulsions d'Indochinois avant de connaître les résultats de la Conférence internationale prévue à Genève vers la mi-juillet. Depuis la mi-juin, après le refoulement de plus de quarante mille civils cambodgiens, cette politique semble avoir été partout réduite sinon complètement suspendue.

Toutefois, si la conférence ne débouchait pas sur un effort important des pays occidentaux pour alléger le fardeau humain de la Thaïlande, et si d'autre part de nouvelles arrivées massives de populations indochinoises ne pouvaient être prévenues, les autorités de Bangkok se verraient à nouveau dans l'obligation de les rejeter au-delà de leurs frontières et de leurs eaux territoriales. La marge de manœuvre reste donc étroite et le sursis limité. Le général Kriangsak s'est par ailleurs félicité de la politique humanitaire de la France en ce domaine et, de façon plus large, du développement des relations bilatérales entre les deux pays. M. Stirn, qui effectuait un voyage officiel dans le Pacifique, a été dépêché d'urgence en Thaïlande et en Malaisie à la suite de la décision du gouvernement français d'accueillir un supplément de cinq mille réfugiés venant de ces deux pays.

M. Stirn a quitté Bangkok dans la soirée de vendredi pour Kuala-Lumpur, où il doit avoir des entretiens avec les dirigeants malaisiens à ce sujet. Il devait aussi se rendre samedi à Poulo-Bidong, île qui abrite quelque quarante mille « boat people » vietnamiens et près de laquelle est ancré le bateau-hôpital français *Ile-de-Lumière*. Le secrétaire d'Etat reprendra ensuite son voyage vers l'Australie, où il doit rencontrer le premier ministre, M. Fraser, puis vers les îles Fidji et Tonga.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

(Lire la suite page 3.)

La déontologie médicale

Le nouveau code marque une volonté d'évolution

Le Journal officiel de ce samedi 30 juin publie, sous forme de décret signé par le premier ministre et cosigné par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, et par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, le nouveau code de déontologie médicale qui régira désormais l'exercice de la médecine.

Il aura fallu près de cinq ans pour que ce texte, élaboré par l'ordre des médecins, voie enfin le jour, à moins d'une semaine du départ de Mme Simone Veil. Pourtant, les conditions d'exercice de la médecine ont fortement changé depuis l'élaboration du code de déontologie précédent, qui remontait à 1955. Pour ne citer que quelques exemples : l'avortement est aujourd'hui légal, les greffes d'organes sont devenues pratique courante, l'exercice en groupe, la médecine salariée ont pris une extension dont rien ne permettait, il y a vingt ans, de prévoir la rapidité. C'est dire que nombre des anciennes règles professionnelles étaient devenues caduques, en fait sinon en droit, et qu'il était urgent de les remettre à jour. C'est donc aujourd'hui chose faite, malgré la lenteur dont les pouvoirs publics ont témoigné dans ce domaine.

Ni le gouvernement, ni le Conseil d'Etat n'ont profondément modifié le projet de texte que leur soumettait l'ordre des médecins. Le nouveau code comporte quatre parties intitulées : devoirs généraux des médecins ; devoirs envers les malades ; rapports des médecins entre eux et avec les membres des autres professions de santé ; règles particulières à certaines formes d'exercice.

● DEVOIRS GÉNÉRAUX DES MÉDECINS

Il est tout d'abord spécifié que le médecin est « *au service de l'individu et de la Santé publique* ». Suivent les principes classiques concernant le libre choix du médecin par le malade ; le secret professionnel, qui couvre non seulement « *ce qui a été confié* » au praticien, mais aussi « *ce qu'il a vu, entendu ou compris* ».

CLAIRE BRISSET.

(Lire la suite page 16.)

Une seule Terre

Par RENE LENOIR (*)

De mai 1975 à mai 1979, sans bruit inutile, la France a accueilli environ soixante mille réfugiés du Sud-Est asiatique, soit en proportion de sa richesse et de sa population, plus que n'importe quel autre pays développé. Montée par le secrétariat d'Etat à l'action sociale, l'opération d'accueil, d'hébergement et de réinsertion sociale a mis en jeu les directions départementales des affaires sociales qui agréaient et payaient les centres d'hébergement, et de nombreuses associations qui, par convention avec l'Etat, intervenaient sur le terrain : la Croix-Rouge, France terre d'asile, le Service social d'aide aux émigrants, le Comité national d'entraide aux réfugiés, le Secours catholique, pour ne citer que les principales. En se donnant de multiples « mains », l'Etat a pu agir vite et bien.

La qualité des réfugiés a compté aussi dans la réussite de la réinsertion : souvent de pauvres gens, beaucoup d'enfants et de personnes âgées, mais tous désireux de s'intégrer dans la société et acceptant de travailler sans mettre en avant leur rang social antérieur.

Peut-on faire plus dans les circonstances actuelles ? Oui, bien sûr. Quand les gens se noient — et ils le font au sens vrai du terme — on les tire de l'eau. Mais le vrai problème est ailleurs.

L'opinion est émue, bouleversée, par ce qui se passe aux frontières de la Thaïlande et dans le golfe du Siam. Mais, par-delà le drame indochinois, c'est celui du tiers-monde tout entier qu'il faut voir : huit cent millions d'êtres aux limites de la misère physiologique, plusieurs centaines de millions sous des régimes de terreur. Les deux choses sont liées : si les militaires sont souvent au pouvoir en Asie, en Afrique, en Amérique latine, c'est qu'il n'est plus possible d'y faire fonctionner des institutions démocratiques. Le dénuement appelle, hélas ! la dictature.

Pour nous en tenir à l'Afrique, aux frontières de l'Ethiopie, de l'Ouganda, de la Rhodésie, du Congo, de l'Angola, c'est par millions que se comptent les réfugiés. Il est clair que la solution n'est pas de les accueillir en Europe.

(Lire la suite page 3.)

(*) Ancien secrétaire d'Etat chargé de l'action sociale.

AU JOUR LE JOUR

Proportion

Quelques heures avant que la cour d'assises de Paris ne condamne sévèrement deux policiers coupables de viol, le ministre de l'intérieur avait fait une étrange déclaration. Il n'y a pas, expliquait-il, plus de criminels dans la police que dans les autres professions.

Si la police n'est qu'une France en réduction avec la même proportion de violeurs, de maniaques, de fous, de braves gens et de saints, la meilleure sélection est le tirage au sort. Prenez vingt passants. Choisissez-en un. Donnez-lui un revolver et un képi. Voici un agent de l'autorité.

Ainsi s'éclairent les incidents du 23 mars à Paris : il n'y a aucune raison pour qu'il y ait moins de « casseurs » dans la police que dans le reste de la population.

BRUNO FRAPPAT.

« LE FEU ET LA CENDRE », DE RAYMOND TOURNOUX

De Gaulle en liberté

Dix ans après sa mort, le général de Gaulle a victorieusement traversé le désert posthume où beaucoup de grands hommes se perdent pour toujours. Il demeure un admirable sujet littéraire, traité en plus de quatre cent cinquante ouvrages de langue française. Après quelque fléchissement, on semble maintenant reparti vers le rythme des années 60. En centrant un nouveau livre sur son héros préféré, Raymond Tournoux participe à ce mouvement général. « Le Feu et la Cendre » n'est d'ailleurs que le premier volet d'une œuvre en deux volumes. Ou plutôt le second, puisqu'il traite des « années politiques du général de Gaulle (1946-1970) », les « années terribles (1940-1944) » devant suivre dans l'édition ce qu'elles ont précédé dans la chronologie.

L'auteur reste fidèle au genre qu'il a si bien pratiqué jusqu'ici : le rassemblement de petits faits qui éclairent les grands événements. Avant que les témoins ne disparaissent, il recueille patiemment leurs récits, les vérifie, les recoupe, leur y adjoint des documents inédits que les archives maintiendront longtemps sous le boisseau. Puis, il agence honnêtement l'ensemble, afin de reconstituer l'enchaînement des choses et d'en former un récit bien mené. Journaliste libéré des tyrannies de l'actualité, il prend le temps de moissonner à loisir et de trier le bon grain et l'ivraie. Cela donne des livres vifs et documentés, agréables à lire, qui séduisent le grand public, complètent nos souvenirs, engrangent des provisions pour historiens futurs.

MAURICE DUVERGER.

(Lire la suite page 15.)

Le Monde

idées

DIEU

La statue et le rocher

par MARIA DARAKI (*)

IL se propose à l'attention générale comme l'auteur du *Testament de Dieu*. C'est une position de force. A partir de laquelle il organise un duel entre le Bien et le Mal. Il confectionne une *figure* qu'il nomme « Jérusalem ». Il la pare des couleurs du bien et de la *victoire* anticipée. Mais là, Bernard-Henri Lévy commet une grave erreur. Il donne à sa championne un adversaire qu'il ne connaît pas : Athènes. A-t-il prévu les mille tours de celle qu'on a toujours chargée de représenter la Grèce, cette Grèce multiple qu'il veut couvrir d'une seule couleur, elle qui joue avec toutes ?

Ceux qui consacrent leur vie à l'étude du monde antique et qui entourent leur labeur de toutes les précautions du doute accueilleront dans la stupeur les gerbes des malentendus qui jaillissent avec une détermination redoutable des mille certitudes d'un auteur qui n'a pas besoin de connaître les *faits*, puisqu'il détient la vérité : la Grèce est « un ordinaire barbare » (page 116).

B.-H. Lévy étonnera encore tous ceux qui, sans être des hellénistes, savent, par exemple, qu'une *opposition majeure organise* la vision grecque de l'humain : celle qui place l'*animalité aux antipodes* du politique et qui, par la même occasion, renvoie au... lycée quiconque écrirait qu'« *Aristote* réduisait le sujet à son animalité politique » (page 89).

La Grèce, synonyme de la civilisation

Cependant, murmurera-t-on peut-être dans le grand public des non-spécialistes, n'a-t-on pas suffisamment fait de la Grèce le synonyme de la civilisation ? N'y *aurait-il pas dans la démarche de* B.-H. Lévy quelque chose de neuf qui nous inciterait à rompre avec l'ethnocentrisme du vieil humanisme, porté à faire remonter aux Grecs toutes les valeurs dont *s'alimente* le système en place ? Cet ethnocentrisme est réel, qui s'est longtemps opposé à la compréhension de grands domaines de l'expérience grecque, à laquelle il refusait tout droit à l'altérité. Le rapport de l'Occident avec la Grèce fut dominé par un besoin d'identification, désormais connu et étudié par les hellénistes eux-mêmes. Mais au lieu de nous en sortir, la démarche de B.-H. Lévy nous plonge dans l'ethnocentrisme plus brutalement que jamais.

Tous ceux, nombreux et divers, qui se sont donné la Grèce pour ancêtre, lui ont interdit, par la même occasion, d'être l'*autre*. B.-H. Lévy la rejette parce qu'elle est l'*autre*. Voyez, par exemple, la « débilité d'un ciel » qui a ignoré l'« autorité du verbe sacré » (page 91), ce ciel grec qui n'a pas su être judaïque.

Car là est la question. Si la Grèce est si mal traitée, c'est parce qu'elle a été convaincue du crime de la *différence* dans un contexte d'intolérance absolue : le livre de B.-H. Lévy. Peinture en *noir* et *blanc*, ce livre prétend pourtant opposer l'antifascisme au fascisme, comme le Bien au Mal. Soit. Mais la Grèce ? Elle est déportée dans le camp du Mal par recours à la plus aplatissante des méthodes.

Toute référence à l'Antiquité, repérée dans n'importe quel discours réactionnaire, voire fasciste, est traitée comme un prolongement de la littérature grecque. L'interprète obtient statut de *source et l'on finit* par intégrer à la bibliothèque antique Hitler lui-même dont le *Mein Kampf* devient une « authentique bible païenne » (p. 121). Généralisé, ce procédé permet de traquer dans tout « totalitarisme » l'« ombre de la loi d'*Antigone* » (p. 116). Il règne, dans le camp du Mal lévien, une promiscuité de prison en temps de terreur, et la contagion *y fait* rage : « antisémites », « totalitaires » et Grecs se communiquent leurs souillures dont ils finissent par porter *tous*, la triple marque. Ainsi Marx, convaincu d'antisémitisme et de de totalitarisme, contracte encore le virus païen, pour s'être trouvé, *dans le camp du Mal, côte-à-côte* avec les *stoïciens*. L'auteur du *Capital* est, désormais, « un des derniers représentants de la tradition *stoïcienne* », en « raison de l'homologie de ces deux matérialismes » — homologie dont le détail réserve au lecteur des joyeux moments, pages 123-124.

Mais laissons là le camp du Mal et ses prodigieuses métamorphoses. Passons dans celui du Bien. Ici, il ne se passe pas grand-chose. Le Bien, nous répète-t-on, page après page, c'est la résistance contre le Mal. C'est logique. Mais il ne s'agit point d'une résistance contre le fascisme, appelée à s'inscrire dans l'histoire collective. L'auteur tient avant tout à rester un homme privé (p. 39 sq, p. 49 sq). La résistance qu'on nous propose commande la confection d'une identité dont la *matière serait l'opposition* à l'*autre*. Et non pas d'une identité collective, définie par des traits génériques. Pour des raisons de sécurité personnelle, l'auteur n'en veut en aucune façon : « l'individu substantiel, hypostasié en sa claire définition, c'est... celui que veulent les tyrans » (p. 139).

Mais comment couper l'herbe sous les pieds des tyrans ? En inventant une définition universelle du sujet singulier. Alors on *cherche. L'existence* de l'individu? Un « parti pris ». Le Moi ? Un « choix », une « pure fiction philosophique » (p. 138). *Personnellement*, je suis tout à fait d'accord. Non moins personnellement, l'auteur finit quand même par avouer *le contenu du sujet singulier* : « la souffrance, longuement et explicitement identifiée à l'essence de la personne » (pp. 135-136 et 101). et aussi la peur, omniprésente, sous des déguisements agressifs, et qui ouvre fébrilement le chemin vers le « Rocher » d'un père protecteur : « Yahvé des armées ou de miséricorde » apparaît maintenant comme un « refuge », une « citadelle», une « forteresse » et surtout un « rocher » (p. 241).

A l'ombre de ce rocher, et sous la tutelle d'une loi « bâtie dans la pierre dure qui fait l'humanité de l'homme » (p. 261), B.-H. Lévy taillera une carapace de pierre pour y enfermer l'essence du sujet singulier. Le « dur atome d'un moi » (p. 99), le « cogito par une résistance » (p. 137), mettra à l'abri la souffrance et la peur mais non sans un prix à payer : l'isolement par rapport et même contre les autres, contre tout ce qui « réduit l'égoïsme d'une âme » (p. 58), l'abandon de toute action et de toute politique (p. 215 sq), mais aussi la séparation avec le monde (p. 147), avec la nature *(p. 146), y compris celle qui* passe à l'intérieur de l'homme (p. 156) : le désir et le sexe qui sont l'*autre* en nous (pp. 151, 152 et 159). Et le rideau tombe sur un tableau de famille divisée. Le Mal est, en fin de compte, « la terre, la matière et la mère », ce « triple matérialisme » auquel s'oppose « un patérialisme » du bien, le « rocher », l'homme et « son géniteur » et « sa lignée » (p. 244).

On comprend alors, dans un éclair, pourquoi les Grecs n'ont connu ni « éthique », ni « mœurs », mais seulement un « enracinement » « dans une *phusis* matricielle » (sic, p. 81). C'est parce que, pour Hitler aussi, la race naît « de la nature et de la mère, sans intervention des œuvres du père » (p. 245). La rigueur, elle, n'est pas de roc.

Mais ne dissimulons pas plus longtemps le principal crime des Grecs. Ils n'ont inventé ni l' « individu », ni la « conscience » (p. 78), ni les *pratiques* d' « *introspection* », ni l'agent libre (p. 79), ni la volonté, ni le Moi, ni une psychologie (p. 79), ni le « drame intérieur », ni la « culpabilité », ni la « responsabilité » (p. 80), ni l'idée de « *singularité du sujet* » (p. 81), ni le sujet « monadique » (p. 82). Voici le plus bel exemple *d'égocentrisme qui ait jamais* frappé ces pauvres morts qui n'ont pu être qu'eux-mêmes et qui n'ont *droit*, pour cela, qu'à une définition par le négatif. Mais s'ils n'ont pas eu une psychologie lévienne, ils ont eu la leur pour laquelle nous envoyons B.-H. Lévy aux travaux de psycho*logie historique, que d'ailleurs* il connaît pour y avoir puisé quelques-unes de ses affirmations — à la façon dont on tire un poisson hors de l'eau. Car c'est J.-P. Vernant qui, le premier en France, a soustrait la psychologie grecque à l'ethnocentrisme qui y projetait les catégories que nous avons inventées pour notre propre usage : celles de « personne », d' « agent », de « volonté », de « responsabilité » (1).

Loin d'être privative, cette réserve construit la perspective de la psychologie historique ; elle établit la distance à l'intérieur de laquelle *s'affirme* l'historicité interne de l'homme ; elle permet, après avoir écarté les catégories importées, d'appréhender l'homme ancien dans la positivité de sa différence.

Mais B.-H. Lévy ne connaît pas bien sa chère psychologie. Dans la confection de l'identité l'exclusion est un outil de base. Les Grecs l'ont largement utilisée et leur tendance ségrégationniste, dont B.-H. Lévy ne souffle mot, n'est pas sans rapport avec la construction du Moi grec. L'identité à contours tranchés, qu'ils soient de marbre ou de pierre, dépend de frontières ségrégationnistes. Mais tout est dans le degré d'élaboration. D'une part, la Statue grecque, de l'autre le rocher. Non pas le Rocher majestueux d'Israël, mais celui à usage personnel où se hisse un philosophe en culottes courtes et à dents longues pour y chercher à la fois refuge et notoriété.

(*) Assistante d'histoire ancienne à l'université de Paris-VIII.

(1) *Mythe et Pensée chez les Grecs*, de J.-P. Vernant, Maspero, 1967.

Dieu-Mélasse

par THIERRY DE BEAUCÉ (*)

LA dernière découverte de Dieu entonne le méli-mélo de cette fin de siècle. La facilité de pensée conduit à l'amalgame. On dresse des titres chocs sur des réalités plus nuancées. *Malraux disait : « Le vingt et unième siècle sera un siècle religieux. »* Dès maintenant on s'empresse d'en deviner les prémices. Et pourtant !

De quoi s'agit-il ? D'abord de Soljenitsyne, d'un *réveil contestataire*, puissant, terrible qui dénonce la bureaucratie stalinienne l'horreur des camps mais aussi la *lâcheté* de l'Occident au nom des *profondeurs nationales*, de la permanence slave, de la passion de Dieu. Qui aurait eu la force de rejeter le conformisme s'il n'avait gardé la foi et pris le courage de la manifester ? Dieu seul prête à de tels sursauts.

Ensuite, de la fin des idéologies. Le totalitarisme politique avait caricaturé l'absolu *religieux*. Peu à peu l'histoire s'accélère et les idéologies accomplies dénoncent leur usurpation. Retourne Dieu, comme un appel au secours, ou une remise en ordre politique. Irrationnel, le nouveau libéralisme se rattache à la morale qu'il inspire. Montesquieu comptait ses poids et ses mesures. Il tentait une analyse scientifique des possibilités de liberté, affaire de droit et de dosage. Le marxisme à l'inverse précise la lucidité et dénonce les libertés théoriques du droit au profit des libertés concrètes de la justice sociale. Aujourd'hui, on refuse cet effort. *La liberté n'est plus affaire d'invention, de combat, de mesure*, d'institutions, ni même de dogme et d'Eglise, mais l'adhésion ténue à un principe de recul (au souffle d'une inspiration). Pour plus de rêves et de facilité on donnera le nom de Dieu à cet avatar métaphysique de Benjamin Constant !

Trop de lucidité et trop d'inconscience

Enfin du *désarroi* : la société technicienne, l'utopie scientiste qui ne propose rien, l'apparition du hasard, du qualitatif, le déracinement, l'urbanisation, le nucléaire. Autant d'angoisses pour un homme qui ne se supporte plus, rongé de l'intérieur par trop de lucidité et brisé de l'extérieur par trop d'inconscience. Dieu alors, ou la religiosité vague qui prêche le mysticisme (les sectes, *l'amour hippie*). *Jésus-Christ* super star en somme. A défaut, les nouveaux romantiques.

Mais ce mouvement de la pensée occidentale rejoint d'autres tendances ailleurs. Il est tentant d'en dénoncer le parallélisme. Le tiers-monde, après la conquête de son indépendance en vient à découvrir sa culture, la nécessité d'un enracinement, d'une histoire à lui, de références à lui, d'expressions à lui. Il ne se suffit plus de l'imitation, d'une occidentalisation de bidonvilles et de progrès démodés. Il veut être lui-même intensément. Pour qu'il existe il faut que nous ne le *comprenions plus. Il réclame* à ceux qui le soutiennent cette terrible démission. Alors la foi, le retour au Dieu originel, à tout un mode de vie qui a été à l'opposé de l'Occident. Il ne s'agit plus *ni de révolution, ni* de socialisme, ni de progrès entrevu, tous ces mots qui sentent leurs exigences importées, mais d'un populisme plus radical, plus nostalgique, moins intellectuel — et logique — aussi. La modernité n'exerce plus sa *fascination*, à la fois complice de l'étranger et apanage de privilégiés. Redevenue *instrumentale, la science* n'est plus objet d'utopie. Au totalitarisme technique (probablement plus qu'idéologique) qui conditionnait l'espoir et la finalité du développement vont se substituer *des perspectives diversifiées*. La culture était repoussée vers les folklores ou les assouplissements, remise en cause dans des problèmes différents d'identité. La religion permet de dépasser ces faiblesses, d'atteindre un essentiel, de formuler un totalitarisme dont les conséquences seront plus profondes ou plus éloignées.

Tout cela relève de la politique, de la sociologie sinon tout à fait *de la philosophie. L'irrationnel* prête ses fantasmes de substitution ou définit des analyses provisoires que la science peut espérer mettre en forme. Mais Dieu ?

Le retrouver ainsi, serait-ce s'en débarrasser *encore en* lui prêtant des fonctions qui ne sont pas les siennes. Dieu est irréductible au reste. Il n'entretient aucun libéralisme : celui de réduire le politique et préserver une sphère privée d'adoration (ou de scepticisme). Au contraire, il tient tout. Il crée une relation unique d'amour et de possession. A la fois proche de chacun « comme la veine jugulaire » (Coran - 50 - 16) et loin de tous dans les sociétés qui l'expriment.

Il n'y a pas un Dieu, pouvoir désincarné, pouvoir absent mais une création recommencée qui associe l'individu à un mouvement collectif de remise en cause, d'accomplissement, traversé d'erreurs et relevé de pardon. Les musulmans n'appellent-ils pas du même mot jihad (guerre sainte) ce qui est à la fois la conquête, la révolution et le combat personnel contre les passions ?

Dieu s'observe dans le silence. Il est l'acte, il est la durée. Il est la soumission et l'exaltation joyeuse qui professe la liberté. Celui des mystiques et celui des *conquérants*. Le jugement ne le mesure pas. Trop absolu, trop incarné dans la chair quotidienne pour se limiter à un projet et à des mots. La révélation est dite. Une fois pour toutes, il faut s'y tenir.

Alors je pose deux problèmes. Comment utiliser Dieu sans y croire, c'est-à-dire se donner à lui ? Et aussi comment prendre l'excuse de Dieu pour éviter de penser à la liberté (d'accomplir la liberté) ou de préciser les fins des sociétés humaines (et du pouvoir qui les tient) ?

La révolution islamique en Iran se contente de brandir le Coran. Elle escamote tout discours d'homme, toute recherche, toute construction humaine. Les sectes se suffisent de proclamer Dieu pour éviter de transformer le monde ou d'en accepter la considération. La philosophie à la mode évoque le principe abstrait du monothéisme (sans même admettre d'y croire) pour éviter de lutter pour la liberté, le pari d'une action, d'un choix politique (avec sa comptabilité décevante *de bien et de mal*).

Mais non, Dieu ne saurait être un prétexte de fuite ni un concept de la mode. « Dieu est Dieu Nom de Dieu. » Il fallait entendre Maurice Clavel proclamer le scandale et l'appeler la *foi*.

(*) Ecrivain.

Connaissez-vous Béachel ?

ICI et là, au fil de discussions, voire d'articles de journaux, on entend parler d'un auteur obscur : M. Béachel. *Perplexe au premier écho que j'en eus, je le fus plus encore quand je réalisai que c'était le fort notoire* Bernard-Henri Lévy qui se trouvait attifé de ce tenant-lieu de nom, BHL. De quoi se laisser aller, un peu ébahi, *à quelques dérives vagabondes* : Béachel, Bachir, Rachel, gentille ronde phonétique pour le nom *d'un homme qui vient d'écrire un livre* pertinent et beau sur l'Ancien Testament... Plus fâcheuse cette autre connotation : on dit BHL comme VGE, ou bien JFK ou encore JJSS. Pour un philosophe dont le propos est de « désacraliser le politique », *se retrouver affublé* de l'abréviation, signe moderne du sacre des princes ou courtisans, voilà de quoi s'en trouver un peu marri. Plutôt amusant somme toute, pas de quoi écrire à sa mère, comme on dit, et encore moins au « *Monde* ».

Mais quelque chose cependant a le don d'irriter dans ce « BHL ». C'est le nom sans *homme. Mais du coup, c'est* Bernard-Henri Lévy *qui* devient l'homme sans nom ! Ici me revient un appel, une trace enfouie d'une vieille malédiction sémitique : « Que Dieu coupe ton nom ! » Ici, à la lettre : B H L, c'est le nom coupé de Bernard-Henri Lévy. Alors je m'interroge : quel sens, inconscient soit-il, peut porter ce gommage d'un nom ? Et de *ce* nom-là, Lévy.

Sans équivoque, dans notre France libérale et tout *mais* un peu pétainiste quand on la regarde « au fond des yeux », Lévy c'est LE nom du juif. Il suffit, pour s'en convaincre, de compter le nombre de Lévy qui peuplent les histoires avinées et « marrantes » de fours crématoires : impossible, dans l'antisémitisme sur le mode « gentil » qui fait cortège à l'Occident libéral d'aujourd'hui, d'entendre Lévy comme simple patronyme d'un *homme*, c'est le synonyme de juif, un nom commun en quelque sorte, et gommer ce nom c'est le gommer dans cette équivalence inconsciente (mais pas moins intentionnelle !) qu'on lui suppose à juif. BHL, n'est-ce pas le moyen de ne pas prononcer le nom de Lévy, une demande d'anonymat et, au-delà, une « douce » intimation faite au juif *de ne pas* trop se montrer en quelque sorte, de retourner à son judaïsme honteux du début du siècle. Rappelez-vous Franz Kafka, juif douloureux et déchiré (quel juif ne l'était pas au milieu des pogroms ?), qui appelait son héros « K ». Ici K, là L, saisissant non ?

Et si on m'objectait (on objecte toujours des raisons « pratiques » pour « excuser » les actes manqués !) la longueur du prénom suivi du nom, alors, dès *demain*, disons JEH pour Jean-Edern Hallier, MDSP pour Michel de Saint-Pierre, ELRL pour Emmanuel Le Roy-Ladurie et j'en passe...

LÉON-MARC LÉVY (pas LML !)
professeur de lettres, Paris.

L'éternel retour de la régression

par JEAN-PAUL DOLLÉ (*)

ÇA c'est passé, le génocide, l'ethnocide, le massacre géné*ralisé, de tous, partout. Alors ?* Après cela, comment dire encore, quoi, à qui ? Revient ce qui s'annonce, à l'aube du temps, comme l'En deçà — du delà de la parole, l'avant de toute énonciation qui fait parler, le verbe indestructible qui engendre les mots, les plantes et les mortels. Le Verbe résiste ; toutes ses créations-excroissances sont réduites à lui, elles s'y abîment, elles perdent de leur pouvoir et de leur superbe. En lui retournent les choses finies, qui, mourantes et mortes, s'annulent dans la décision suprême qui les avait tirées du pas encore et qui leur impose de n'être plus.

Il y a le meurtre ; mais il y a la mort qui tue même le meurtre puisque la mort procède de l'Un qui fait de chaque être éclos un être pour la mort. Ainsi circule le temps, ainsi revient l'Avant du temps, ainsi se forge une éthique contre l'histoire et ses fureurs. *Ecce l'Eternel*, présent au plus près, au plus loin de son absence.

Le monde, à lui même son propre fondement, a fait faillite ; il reste le dérisoire, la boue et le sang ; le monde n'est que l'autre nom du Mal. Que vienne l'Extérieur, l'Excédent du il y a, l'Un plus haut, qui courbe toutes les flétrissures sous sa loi.

D'où vient le meurtre ? Serait-il promu de ce que s'est énoncée la mort du tout Un, la mort de Dieu et de son dire, la mort de la philosophie ?

Merleau-Ponty : « *On croit qu'on croit et on ne croit pas.* » Ne faudrait-il pas renverser les termes de la proposition : « *On ne croit pas ; on croit qu'on ne croit pas.* »

Dans la débâcle mortifère le roc semble être l'affirmation désespérée de la nostalgie monothéiste. Que l'Un croit à nous autres ; étrange effet de conversion ; il est proclamé aujourd'hui que tous croient à l'Un ; mais il n'est au pouvoir d'aucun retour de la volonté de croire à la croyance, d'obturer la marche inéluctable du nihilisme. Heidegger, au soir de sa sagesse, déclara comme testament de sa détresse assumée : « *Ou bien le Dieu reviendra ou bien nous déclinerons dans son retrait.* » Il est évidemment plus facile de ne pas l'entendre, de le prendre lui et Nietzsche comme bouc émissaire de sa peur refoulée, en posant l'existence de l'Un, pour se *masquer son angoisse* du Rien. Kant a définitivement ruiné la prétention de dire l'existence de la Chose, *d'affirmer par rapport à Dieu, l'âme* et son éternité. Freud a confirmé la morale kantienne en portant regard sur le symptôme de la nécessité d'un plus Un de nos pauvres vécus mortels, engendrés dans l'équivoque du désir parental, durant dans le tragique de la vie énigmatique, voués à la mort inexorable. Nous nous persuadons cependant qu'il faut croire pour nous assurer de nos vies.

C'est le leurre, l'illusion, rejetée, répétitive et pleine d'avenir, « avenir d'une illusion ». Au commencement était la répétition ; mais que se théorise le fondement de la répétition sous forme de la croyance *d'un Plus haut qui organiserait* le recours à son Tout Sens, cela dénote une régression. Que Dieu soit une consolation agréable, narcotique, soit ; mais que ce besoin soit à lui-même la preuve que l'objet dont on a besoin existe, c'est alors que se joue l'illusion. Il y a le Père mort, il est à pleurer, à faire revivre dans la mémoire ; mais qu'il soit érigé comme un fondateur il fonctionne alors comme idole, dans la névrose de ses filles et fils inconsolables qui ne peuvent penser sa mort, c'est-à-dire s'assumer comme *futurs mères et pères mortels.*

Testamentum veut dire en latin monument ; le testament c'est ce qui circonscrit l'espace de la mémoire, où revit dans le souvenir celui qui est mort. Faire revivre le mort, le Père ancêtre, c'est précisément la fonction du rituel. Le père mort, le Dieu mort a existé ; de sa perte peut s'engendrer la déréliction suprême : la mélancolie inconsolable. C'est pourquoi Dieu s'instaure *dans la tombe ; au moment* où le mort peut se revêtir du linceul, gardé en terre par les prières qui montent vers lui et assurent la lignée, la répétition de la mort des pères aimés, pleurés et exaucés.

A chaque génération la fille et le fils doivent pleurer le père mort pour le sauver. C'est précisément ce qui s'est interrompu avec l'advenue du nihilisme qui précède le meurtre du père mort, nulle part symbolisé.

« *Nous avons tué Dieu : Dieu est mort !* » ; Nietzsche pousse ce cri d'effroi ; il constate le désastre et n'y voit d'autre issue que la guerre planétaire, où la terre sera requise comme lieu de conquête et d'appropriation totale. C'est ainsi ; là gît le tragique de notre temps ; la tombe n'est plus fleurie ; le meurtre a enseveli la mort. Aucun travail de deuil n'est possible. Résister alors *par l'affirmation de l'existence* de ce qui viendrait interrompre cette névrose mortifère ? On ne soigne pas une névrose en produisant un symptôme : est morte la mort. Il ne sert pas à grand-chose d'obvier ce fait par la postulation d'une éternité d'avant — d'après le temps. Le livre de Bernard-Henry Lévy est un symptôme parmi d'autres — du temps de la détresse. Il la décrit d'autant mieux qu'il n'en reconnaît pas les véritables dimensions. Croire ; croire qu'on croit ? Croire à la croyance ? « *On croit qu'on croit et on ne croit pas.* »

(*) Ecrivain et philosophe.

هكذا من الأصل

LE SORT DES RÉFUGIÉS D'ASIE

LA THAILANDE SUSPEND LES EXPULSIONS JUSQU'A LA CONFÉRENCE DE GENÈVE

(Suite de la première page.)

La politique du gouvernement français en matière de réfugiés est, sous réserve de modifications prochaines, la suivante : le programme « normal » se poursuit. Mais il n'a cessé de diminuer alors que le nombre des réfugiés doublait. Le quota de onze cents réfugiés par mois, défini lors de la réunion de Genève, en décembre dernier, pour une période de six mois, n'a pas été complètement rempli. De janvier à mai, indique-t-on de bonne source, la France n'a accueilli en moyenne que huit cent cinquante Indochinois par mois, en majorité à la charge de l'Etat (1). Environ cinq cents sont venus mensuellement de Thaïlande, une centaine de Malaisie et le reste d'autres pays d'Asie du Sud-Est et d'Ho-Chi-Minh-Ville. On indique cependant que de nouveaux quotas pourraient être fixés lors de la prochaine conférence de Genève.

Le geste spectaculaire de l'Elysée compense la diminution notée depuis six mois. Deux mille cinq cents personnes, essentiellement des Cambodgiens, seront recueillies en Thaïlande et un nombre égal de « boat people » vietnamiens en Malaisie. Tous programmes confondus, la France devrait avoir accueilli en 1979, si aucune autre modification n'intervient, quelque douze mille réfugiés, soit autant que les années précédentes, sans plus.

D'autre part, une mission chargée de l'établissement des listes de départs et d'une assistance médicale sera mise en place, au début juillet, à l'ambassade de France à Kuala-Lumpur. A Bangkok fonctionne une mission composée de trois officiers et de deux secrétaires. Quelque quarante mille réfugiés ont bénéficié de leurs services. Les Etats-Unis, qui ont accepté le double de ce nombre, ont une équipe d'une soixantaine de personnes (...). Enfin, l'*Ile-de-lumière* affrété par l'organisation Un bateau pour le Vietnam, avec le concours de Médecins sans frontières, quittera Poulo-Bidong dans les prochains jours, pour la Nouvelle-Calédonie, avec environ quatre cents « boat people » à bord. Les autorités malaisiennes et celles de Singapour ont refusé le droit de transit à ces naufragés, immigrants illégaux, qui doivent donc débarquer sur le sol français.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

(1) Le chiffre est tombé à 650 en mai, soit un retard total de 1 450 personnes par rapport au programme prévu. Ce chiffre devait être ramené à 500 à partir de juillet (N.D.L.R.).

UN APPEL EN FAVEUR DES CAMBODGIENS REFOULÉS

Pour les réfugiés cambodgiens qui ont été épargnés jusqu'à présent par les mesures de refoulement mais sont menacés de famine, un appel urgent est lancé par les associations cambodgiennes et franco-cambodgiennes. Ont notamment signé cet appel :

MM. Edgar Faure, Couve de Murville et Manac'h, les recteurs Mallet et Imbert, les doyens Flahaut et Cohen, et les personnalités médicales suivantes : MM. Houdart, Dauphin-Meunier, Valette, de Vernejoul, Lemaire, Mercier, Cheymol, Hamburger, Schwartzenberg, Fontaine, Baruk, Delmas, Courtois, Hepp, Brumpt, Worms, Dreyfus, Besançon, de Lèze, Cottet, Emerit.

(*) Virement C.C.P. n° compte 22-511-36 T Paris ; ou chèque bancaire libellé au nom de A.G.K.E. (Association générale des Khmers à l'étranger), 45 bis, rue des Acacias, 75017 Paris, tél. 380-34-27.

Les membres de l'ASEAN ont accusé le Vietnam d'irresponsabilité

La réunion à Bali, jeudi 28 et vendredi 29 juin, des ministres des affaires étrangères des cinq pays de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est regroupant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande) a été entièrement consacrée à la question des réfugiés indochinois et aux relations avec le Vietnam. Ce dernier pays est de plus en plus perçu comme une menace pour la paix et la stabilité par les pays de la région (*le Monde* du 28 juin). A l'issue de leur réunion, les Cinq ont adopté une résolution appelant en termes énergiques Hanoï à assumer la responsabilité du sort des réfugiés quittant son territoire. Ils ont accusé le Vietnam de faire preuve d'irresponsabilité à l'égard de son propre peuple et d'imposer un lourd fardeau aux pays de l'ASEAN et ont réaffirmé que Hanoï devait retirer ses troupes du Cambodge. Enfin, ils ont demandé à la communauté internationale d'appeler le Vietnam à arrêter l'exode de ses nationaux.

La position extrême de Singapour, dont le ministre des affaires étrangères, M. Rajaratnam, avait déclaré jeudi que la *« guerre avait déjà commencé »*, ne semble toutefois pas avoir prévalu. Les autres pays paraissent encore croire à la possibilité de poursuivre la négociation avec Hanoï, bien qu'ils n'aient guère d'illusions sur la volonté du Vietnam de trouver une solution à la crise, ou sur sa capacité de prendre des mesures pour y remédier. La récente visite à Djarkarta et à Kuala-Lumpur d'une délégation vietnamienne s'est assez mal passée. Les Indonésiens ont refusé de discuter avec leurs interlocuteurs, se bornant à insister sur la gravité de la crise des réfugiés.

La prise de position de Singapour témoigne de l'inquiétude qui grandit dans la région. M. Rajaratnam a rompu pour la première fois un des tabous de l'Association, en faisant allusion à la possibilité de mettre sur pied un pacte de défense régional, ce qui, jusqu'à ces jours derniers, était catégoriquement rejeté par les Cinq. *« L'ASEAN est prête à tout pour assurer sa survie »*, a-t-il dit. Interrogé sur une éventuelle nouvelle intervention militaire américaine, il a ajouté que l'*« ASEAN accueillera favorablement toute sorte d'aide, d'où qu'elle vienne »*.

Singapour propose, en fait, la rupture avec Hanoï et la formation d'une sorte d'alliance des Cinq, avec le soutien occidental, pour faire face au risque de guerre, de subversion, ou de déstabilisation qu'entraîne l'afflux massif de réfugiés. A ce propos, M. Rajaratnam a affirmé que la décision du président Carter de doubler le nombre de réfugiés indochinois accueillis aux Etats-Unis ne résoudrait rien.

Jamais le Vietnam n'aura été autant en accusation en Asie du Sud-Est, mais les pays de l'ASEAN ont toutefois voulu donner à Hanoï une dernière chance pour faire preuve de sa bonne volonté et de ses intentions pacifiques.

PATRICE DE BEER.

Une seule Terre

(Suite de la première page.)

Alors que faire ? Ce n'est pas moi qui découragerai mes concitoyens de militer dans les associations qui travaillent dans et pour le tiers-monde. Mais la charité individuelle, aussi belle et nécessaire soit-elle, n'est pas à la mesure du problème. Il faut avant tout aider ces pays à vivre décemment.

Si nous n'avons pas à rougir de l'accueil réservé aux réfugiés d'Indochine, nous n'avons pas à être fiers des chiffres d'aide publique au développement publiés par l'O.C.D.E. (1). De 1970 à 1978, le pourcentage de l'aide par rapport à la richesse nationale a baissé en Australie, en R.F.A., aux U.S.A., en Italie et en France alors qu'un pays comme la Norvège — qui n'a jamais été riche — triplait le sien.

Certes, l'aide publique au développement n'est qu'un aspect du problème. De bonnes conventions commerciales comptent aussi et celle de Lomé, qui lie l'Europe à une soixantaine d'Etats africains, donne à ceux-ci des garanties non négligeables. Mais à Manille, le grand rendez-vous du Nord et du Sud a été un échec. Il est tragique, pour nous tous, de retarder de quelques années encore les progrès nécessaires de ce dialogue planétaire.

Finissons-en avec deux objections majeures. La première s'exprime ainsi : pourquoi aider des pays dont l'émergence industrielle met en péril notre économie ? Les statistiques montrent qu'en quinze ans les ventes des pays de l'O.C.D.E. aux nouveaux pays industriels ont plus augmenté que les achats de ces mêmes pays. Un pays qui se développe devient un meilleur client de l'hémisphère Nord et y soutient l'activité.

La seconde objection est liée à la crise pétrolière. Les pays de l'OPEP, en majorant fortement les prix, « enfoncent » les pays pauvres dépourvus d'énergie en même temps qu'ils freinent la croissance des pays riches. Certes. Mais pourquoi ne feraient-ils pas jouer à leur profit la loi du marché qui a joué longtemps à leur détriment ? La seule façon d'éviter cette application aveugle de la loi du marché, c'est justement un changement fondamental de l'attitude des pays industriels. Si celle-ci, à Manille, avait été franchement généreuse, la position de l'OPEP, déjà inconfortable, serait devenue intenable.

Il faut arrêter cette course à l'abîme. Nous n'avons qu'une seule Terre. Elle est devenue invivable pour un milliard d'êtres humains. Que les autres prennent garde : le malheur est comme la peste, il ne s'arrête pas à la porte des riches.

RENÉ LENOIR.

(1) *Le Monde* du 27 juin.

UN AN APRÈS LEUR FUITE AU BANGLADESH

Cent soixante mille Birmans ont été rapatriés

A l'occasion d'une récente visite du président Ne Win à Dacca, la Birmanie et le Bangladesh ont signé un accord de démarcation de leur frontière traduisant l'amélioration des relations entre les deux pays qui s'étaient dégradées, en 1978, à la suite de l'exode de populations birmanes vers le territoire bengalais. Plus des trois quarts de ces réfugiés ont regagné leur région d'origine.

Le 23 avril 1978, une douzaine de soldats birmans ouvraient le feu sur trente à quarante mille musulmans originaires de l'Arakan, une province côtière de la Birmanie. Ces familles de réfugiés s'entassaient, depuis des semaines, le long de la frontière, entre Teknaf et Cox's Bazar, en espérant vainement pouvoir quitter leur Birmanie d'origine et franchir le cours d'eau qui les séparait du Bangladesh. L'attaque des militaires surprit les gardes-frontières bengalais ; ils furent submergés par le flot des réfugiés.

Pourquoi cette population fuyait-elle ? Les rares réfugiés capables de s'exprimer clairement rapportèrent que les autorités de Rangoon avaient déclenché, en février 1978, une opération de contrôle des nationalités en Arakan, baptisée « Naga Min », l'« opération Roi Dragon ». D'après leurs récits, seule l'ethnie musulmane des Rohingyas — 1 million de personnes en Arakan — était visée. Confiscations de terres, viols, emprisonnements collectifs, la Birmanie bouddhiste voulait éliminer les musulmans d'Arakan (*le Monde* daté 10-11 juin et 12 juin 1978).

A Dacca, l'affaire embarrassa le général Ziaur Rahman, qui était en pleine campagne présidentielle et tenait à tout prix à maintenir de bonnes relations avec Rangoon, d'autant que les rapports avec l'Inde, le seul autre pays voisin, étaient toujours, à l'époque, empreinte d'une grande méfiance.

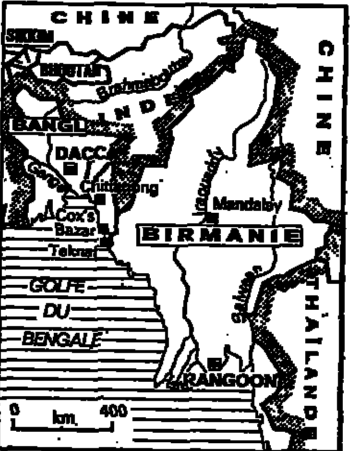
Dans la région de Cox's Bazar pourtant, les réfugiés affluaient à un rythme inquiétant. D'avril à la mi-juin 1978, et selon des recensements opérés par le gouvernement du Bangladesh et par le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (U.N.H.C. unies pour les réfugiés (U.N.H.C.R.), plus de 200 000 Birmans se réfugièrent au Bangladesh. Regroupés dans treize camps, les musulmans rohingyas furent d'abord pris en charge par la Croix-Rouge du Bangladesh et nourris sur les fonds de secours de ce pays (*le Monde* du 9-10 juillet 1978). Le haut commissariat aux réfugiés débloqua ensuite 15,3 millions de dollars pour entretenir ces 200 000 personnes pendant six mois et construire des abris pouvant résister à la mousson.

Une délégation bengalaise se rendit à Rangoon à la fin de juin 1978, et, en juillet, les Birmans vinrent à Dacca conclure une négociation qui portait essentiellement sur le nombre de Rohingyas que la Birmanie était prête à accueillir, ayant accepté le principe d'un rapatriement. Les réfugiés furent classés en trois catégories : ceux qui possédaient une carte d'identité birmane (76 000) ; puis ceux qui possédaient un document quelconque établissant qu'ils étaient domiciliés en Birmanie, et ceux qui pouvaient décrire oralement leur village.

L'accord signé à Dacca le 9 juillet 1978 prévoyait que 160 000 réfugiés pourraient retourner en Birmanie s'ils le désiraient. Au-delà de ce nombre, chaque cas serait examiné. Le rapatriement devait commencer le 15 septembre 1978, au rythme de 2 000 individus tous les trois jours.

Neuf mille morts en six mois

Cependant, les lenteurs d'application de cet accord provoquent de nouvelles tragédies dans les camps du Bangladesh du Sud. Les premiers incidents furent provoqués par le Front patriotique Rohingya, un groupuscule



regroupant des intellectuels musulmans, qui est l'une des treize « armées » combattant le pouvoir central du général Ne Win, chef de l'Etat birman. Les membres du F.P.R. — dont le but avoué est de « libérer » l'Arakan et de favoriser un rapprochement de cette province avec le Bangladesh musulman — prirent violemment à partie leurs compatriotes désirant retourner en Birmanie.

Mais il y eut beaucoup plus grave. Un rapport rédigé par un haut responsable de l'U.S. Agency for International Development (USAID) accuse formellement le gouvernement du Bangladesh de négligences répétées dans l'acheminement des vivres, pourtant fournis en quantité suffisante par les organismes internationaux aux camps de réfugiés. Cette « maladresse » fut lourde de conséquences. Les distributions de nourriture aux réfugiés furent à plusieurs reprises suspendues. La famine qui s'ensuivit provoqua 1 350 décès en juillet 1978 (660 le mois précédent), et ces chiffres grimpèrent jusqu'à 2 119 morts en décembre, lorsqu'une épidémie de rougeole foudroya les enfants les plus squelettiques. Il y eut en tout 9 000 décès.

Des fonctionnaires bengalais, qui tiennent à conserver l'anonymat, affirment que leur gouvernement a voulu se débarrasser au plus vite des réfugiés, une fois l'accord avec la Birmanie signé. De plus, Rangoon n'ayant pas rapatrié de réfugiés en septembre et octobre 1978, comme l'accord du 9 juillet le prévoyait, Dacca auraient suspendu les secours élémentaires aux réfugiés pour que les organisations internationales contraignent la Birmanie à respecter ses engagements.

L'épidémie de rougeole se propagea très vite, car les quarante médecins bengalis venus dans les camps, de mars à juin 1978, étaient retournés se consacrer à leurs clientèles privées. Pour rétablir la situation, le H.C.R. fit appel à Médecins sans frontières. L'organisation française envoya sur place quatre médecins et cinq infirmières, des pédiatres et des nutritionnistes. Depuis le début de l'année, la situation s'est progressivement normalisée dans les camps et, à ce jour, selon des chiffres fournis par le H.C.R., 160 000 réfugiés ont pu rejoindre leurs villages en Birmanie. Les 25 000 à 30 000 Rohingyas toujours hébergés dans le sud du Bangladesh ne possèdent aucun papier prouvant leur nationalité birmane. Dacca et Rangoon doivent ouvrir de négociations à leur sujet dès la fin du mois.

Le H.C.R. consacre 7 millions de dollars à la réinsertion des Rohingyas dans leur pays (dotation de rations alimentaires et de matériaux de construction pour les réfugiés). Mais l'organisation des Nations unies ne peut contrôler le statut accordé par la Birmanie aux Rohingyas, puisque ces derniers relèvent, dès la frontière franchie, des lois de ce pays. Les sondages effectués chaque mois en Arakan par les représentants du H.C.R. à Rangoon laissent cependant présumer que la réinsertion des Rohingyas y est effective. La presse birmane s'en fait largement l'écho, cherchant ainsi à rehausser l'image de marque du général Ne Win auprès des populations du nord-est du pays, en dissidence avec le gouvernement central.

Une question reste en suspens : pourquoi cet exode massif d'une population ? Il semble que l'armée birmane ait interprété trop durement les consignes de l'« opération Roi Dragon », à l'origine un simple contrôle d'identité, selon Rangoon.

FRANÇOIS HAUTER.

CHINE

Une affiche accuse un vice-président du comité central de détournements de fonds

De notre correspondant

Pékin. — Un dazibao affiché dans la nuit du 28 au 29 juin, au carrefour de Xidan, et qu'aucun service d'ordre ne s'est empressé de soustraire à la vue des foules, accuse M. Wang Dongxing, vice-président du comité central, d'avoir détourné 7 millions de yuans sur les fonds publics afin de se faire construire une habitation « privée » pour lui-même et ses enfants. Les auteurs du dazibao, qui signent « le Printemps de Pékin », précisent que cette luxueuse demeure s'étend sur 5 387 mètres carrés et que pour le même prix un millier de logements ouvriers auraient pu être construits. Ils demandent que M. Wang Dongxing soit soumis à des enquêtes du parquet et de la commission de discipline du parti.

Un détail de l'histoire paraît tout de même étrange : l'habitation en question aurait été édifiée à Zhung-Nan-Hai, c'est-à-dire dans l'enceinte voisine de l'ancien palais impérial, où sont réunis les édifices abritant les plus hauts personnages du régime et leurs services. C'est un peu comme si à Paris un dirigeant politique français se faisait construire une résidence privée dans le parc de l'Elysée ou dans celui de Matignon.

M. Wang Dongxing, qui, tout en gardant son titre de vice-président du comité central, a perdu beaucoup de terrain dans la hiérarchie politique chinoise, a maintes fois été attaqué par des dazibaos. Personnage proche de Mao Tse-toung, ancien chef des services de sécurité du comité central, on lui reproche d'avoir plus ou moins fait cause commune, autrefois, avec les membres de la « bande des quatre ».

Ce nouveau dazibao contre un personnage déjà gravement affaibli ne retiendrait guère l'attention s'il n'apparaissait à un moment où il pose inévitablement un problème d'ordre judiciaire assez épineux. L'Assemblée nationale populaire, qui siège depuis le 18 juin, est en effet en train d'adopter un nouveau code pénal, dont l'un des articles prévoit de lourdes peines de prison — et dans les cas très graves la peine de mort — pour des fonctionnaires de l'Etat reconnus coupables de détournements de fonds. On voit à quoi serait exposé M. Wang Dongxing.

Inversement toutefois, le même code prévoit dans un autre article des peines de prison (ne pouvant excéder trois ans) pour les auteurs de dazibaos ou de journaux muraux coupables de diffamation envers autrui.

De deux choses l'une : ou bien c'est M. Wang Dongxing qui tombe sous le coup de la loi ou bien ce sont ses accusateurs — dont on pense généralement que la police pékinoise a quelques moyens de les identifier, si elle le désire. On attend avec intérêt de voir si un tribunal sera saisi de l'affaire, et lequel.

ALAIN JACOB.

● *Quarante-trois députés communistes français* ont adopté une résolution réclamant la « reprise immédiate du dialogue entre les deux Corées sur la réunification, la démocratisation de la Corée du Sud et le retrait des troupes étrangères.

PAKISTAN

Après l'ambassadeur de France

UN JOURNALISTE BRITANNIQUE A ÉTÉ AGRESSÉ A ISLAMABAD

Un journaliste britannique, M. Chris Sherwel, correspondant de la B.B.C. et du *Financial Times*, a été attaqué vendredi 29 juin, à Islamabad, alors qu'il circulait à moto. Il a été roué de coups par sept assaillants, qui l'ont séquestré pendant plusieurs heures avant de le remettre à la police, l'accusant d'*« importuner des jeunes femmes »*.

Cet incident survient deux jours après l'agression dont ont été victimes l'ambassadeur de France, M. Le Gourrierec, et son premier secrétaire, qui se seraient par trop approchés des installations nucléaires pakistanaises. M. Sherwel effectuait une enquête sur la politique nucléaire du régime du général Zia, ce qui lui avait permis de découvrir qu'un savant pakistanais, qui avait disparu récemment des Pays-Bas avec des plans sur l'enrichissement de l'uranium, était reparu à Islamabad avec d'importantes fonctions (*le Monde* des 23, 28 et 29 juin).

D'autre part, M. Ghulam Ishaq Khan, ministre pakistanais des finances, a annoncé vendredi qu'une somme de 48 millions de dollars avait été allouée au développement de l'énergie atomique ; il a toutefois affirmé que son pays ne visait que des objectifs pacifiques. Pour sa part, la *Pravda* a accusé le Pakistan de mener une politique dangereuse en cherchant à fabriquer des armes nucléaires. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

A travers le monde

Cité du Vatican

● AUDIENCE AU DISSIDENT SOVIETIQUE. — Valentin Moroz, le dissident soviétique qui avait été échangé le 27 avril contre des espions russes, a confirmé vendredi 29 juin qu'il avait été reçu la veille par Jean-Paul II. Le Saint-Siège, qui avait d'abord annoncé cette audience, avait ensuite apporté un démenti. D'origine ukrainienne, M. Moroz a précisé, lors d'une conférence de presse, qu'il avait passé trente-cinq minutes en tête à tête avec le pape. Il a ajouté que Jean-Paul II s'était intéressé au sort des déportés politiques en Union soviétique et à la lutte des chrétiens d'Ukraine. — *(A.F.P.)*

Ghana

● LE NIGERIA SUSPEND SES LIVRAISONS DE PETROLE. — Le Nigéria a décidé de suspendre ses livraisons de pétrole au Ghana pour protester contre les six nouvelles exécutions qui ont eu lieu le mardi 26 juin à Accra (*le Monde* du 28 juin). Lagos fournissait 90 % du pétrole ghanéen. La Libye et l'Union soviétique auraient, cependant, offert aux dirigeants ghanéens de se substituer au Nigéria. — *(U.P.I.)*

R.F.A.

● GREVE DE LA FAIM DE FEMMES DETENUES. — Vingt-neuf femmes détenues dans la prison munichoise d'Aichach ont entamé vendredi 29 juin une grève de la faim pour obtenir une amélioration de leurs conditions de détention.

AMÉRIQUES

Nicaragua

La défaite des insurgés dans la capitale

(Suite de la première page.)

En parvenant à rompre le cercle des barricades, la garde enfonçait un coin dans le dispositif sandiniste et sa victoire n'était plus qu'une question de temps. Mais le Front aurait pu choisir de s'accrocher encore de longs jours dans l'attente de renforts. Son repli pourrait donc avoir d'autres motifs. L'hypothèse la plus communément avancée est que le gouvernement provisoire du Front sandiniste, ayant eu connaissance du prochain départ de M. Somoza, a jugé inutile de prolonger les combats dans la capitale et s'est replié pour préparer ce qui va être pour lui l'étape suivante de la révolution.

Beaucoup considèrent cependant *ce départ* comme une défaite. Militairement, d'abord : les sandinistes semblaient avoir fortifié la zone qu'ils contrôlaient, comme s'ils avaient voulu l'occuper en permanence. Moralement, ensuite : la population de la capitale ne croit pas à un repli tactique. Dans un quartier déserté de ses combattants, où des cendres fumaient encore, nous avons parlé avec un groupe d'hommes et de femmes d'un certain âge, qui étaient restés dans le secteur pendant toute la durée des combats : « *Ils se sont réunis hier*, nous ont-ils dit en parlant des sandinistes. *Ils étaient plusieurs centaines, et sont partis en fin d'après-midi. Si Somoza n'avait pas eu l'aviation, il aurait perdu à Managua.* » Mais il a gagné ; c'est du moins ce qui reste aujourd'hui dans l'esprit des gens. A moins d'une contre-offensive spectaculaire dans les prochains jours, la crédibilité militaire du Front est sérieusement atteinte.

Une répression méthodique

Politiquement, ce repli est également *lourd de conséquences*. Pendant tout le temps qu'a existé la « *zone libérée* » de Managua, le Front a mené une intense activité politique, organisant des « comités de défense » par blocs de maisons, tenant des réunions, invitant tout le monde à une fête lorsque l'avion sandiniste avait réussi, en pleine nuit, un largage de munitions. Durant toute cette période, des hommes et des femmes ont activement soutenu ces tâches civiles et y ont participé. Ceux d'entre eux qui restent dans les quartiers feront l'objet d'une répression sans merci, de même que les familles des « muchachos » qui, presque tous, se sont battus dans leurs propres quartiers au milieu de voisins qui les connaissaient.

Contrairement à l'année dernière, où lorsqu'elle reprenait une ville la garde se livrait à des mitraillages ou à des exécutions sans discriminations, cette année elle procède avec méthode. Elle prend deux ou trois jours pour dresser, avec l'aide de mouchards, une liste d'activistes. Ceux-là sont ensuite sommairement exécutés, ou torturés s'ils peuvent avoir quelque chose à révéler.

Plusieurs missionnaires, qui n'ont pas voulu que leur identité soit révélée, sont venus jeudi faire une déclaration à la presse au *sujet de cette répression. « Cette campagne de répression et de tortures*, a dit l'un des missionnaires, *a toujours eu lieu, mais s'est accrue depuis quatre ou cinq ans. Nous avons tenté de sensibiliser l'opinion internationale et le Congrès américain, sans succès. Nous avons publié des listes de plusieurs centaines de personnes disparues, sans succès. La garde de Somoza ou les groupes paramilitaires torturent quiconque peut être soupçonné d'avoir donné de la nourriture ou de l'aide aux sandinistes. Nous avons eu des dizaines de témoignages, et nous pouvons affirmer que tous les moyens imaginables de torture sont employés au Nicaragua.* »

Les missionnaires ont alors cité le cas de dix personnes qui *avaient été emmenées* mardi dernier de chez elles, et que l'on a retrouvées *mercredi, mortes*. Deux d'entre elles ont péri à la suite de tortures. On a retrouvé sur elles des traces de brûlures par électricité, aux yeux, à la poitrine et aux organes génitaux. Ce n'étaient pas des guérilleros, mais des proches ou des parents de guérilleros, âgés de quatorze à vingt-deux ans. Selon un des missionnaires, il ne se passe pas de semaines sans que l'on découvre un ou plusieurs cadavres.

Des missionnaires se sont également plaints de ce que la garde nationale s'introduisait dans les centres de réfugiés et de la Croix-Rouge, molestant les gens, emmenant avec elle les adolescents. Selon eux, la répression dans les quartiers de Managua va être terrible. La garde opère à partir des listes qu'elle établit d'après des dénonciations. Il y a *en ce moment une campagne* radiophonique appelant les auditeurs à dénoncer les sandinistes de leur entourage. A certains moment, a déclaré un missionnaire, la garde a été jusqu'à proposer *« 5 000 cordobas* [environ 2 200 francs français] *si vous donnez le nom d'un sandiniste dans votre quartier* ».

On peut supposer que cette formule favorise la délation, par souci de vengeance personnelle ou par cupidité.

D'autre part, selon des sources encore non confirmées, dix avions et cent cinquante mitrailleuses lourdes seraient arrivés jeudi à *Managua, en provenance* des Etats-Unis, sans que l'on sache s'il s'agit d'achats effectués au marché noir ou d'une livraison « régulière ». Dans la ville de Jinotepe, la garde, qui s'attendait à une attaque sandiniste, a pris les membres de la commission des droits de l'homme de cette ville en otages.

ALAIN-MARIE CARRON.

UN APPEL DE « MÉDECINS SANS FRONTIÈRES »

L'organisation Médecins sans frontières a lancé, vendredi *29 juin*, un appel en faveur d'une aide sanitaire aux victimes de la guerre civile au Nicaragua. De retour de ce pays, où il était allé préparer l'envoi prochain d'une mission sanitaire, le docteur Michel Gillet a insisté sur le manque de médicaments, de matériel médical et chirurgical et de médecins dont souffre ce pays. « Nous avons besoin de nouveaux volontaires, la plupart de nos médecins étant déjà occupés dans le Sud-Est asiatique », a-t-il précisé.

L'organisation souhaite envoyer deux équipes dans le sud du pays et une à Managua, où elle entend organiser un hôpital de soixante lits. Le docteur Gillet a souligné l'urgence d'une intervention sanitaire et des difficultés de communication, de nombreux civils blessés restent sans soins depuis plusieurs semaines.

★ Médecins sans frontières : 19, rue Daviel, 75013 Paris ; tél. 589-15-63.

Pour protester contre la fourniture d'armes françaises à leur pays

DES URUGUAYENS ONT FAIT LA GRÈVE DE LA FAIM A PARIS

Huit Uruguayens ont fait une grève de la faim du 27 au 30 juin à la maison paroissiale de l'église Saint-Georges à Paris, pour protester contre la vente d'armes par la France à la junte militaire au pouvoir en Uruguay depuis six ans. Selon eux, le récent voyage à Paris de l'amiral Marquès, l'un des trois membres de la junte, avait pour objet l'achat de trois vedettes de surveillance côtière munies de canons de 20 mm, de plusieurs torpilleurs et d'hélicoptères, matériel qui nécessitera l'envoi de techniciens français en Uruguay dès le mois prochain.

Plusieurs personnalités françaises ont exprimé leur soutien à l'action des grévistes de la faim, parmi lesquelles M. André Jacques, directeur de la CIMADE, le vice-amiral Antoine Sanguinetti, et M. Bernard Parmentier, sénateur, membre du parti socialiste. Dans un communiqué, le P.S. s'élève contre cette fourniture d'armes : « *La France renforce ainsi un soutien de fait aux régimes répressifs d'Amérique latine et sa présence dans le commerce international des armes, où elle occupe déjà la première place par tête d'habitant* », écrit-il.

MM. Ruben Sassano, dirigeant syndicaliste en exil, et Enrique Erro, ancien *ministre*, qui participaient à la grève de la faim, ont rappelé que six mille prisonniers politiques sont actuellement détenus en Uruguay, dont la moitié sont, selon eux, systématiquement soumis à la torture. Ce pays détient ainsi le record mondial du nombre de prisonniers par rapport à la population.

États-Unis

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS DE 1980

Les démocrates tiendront leur convention à New-York

De notre correspondante

New-York. — Le choix de New-York, de préférence à Detroit et à Philadelphie, comme siège de la convention démocrate qui s'ouvrira au Madison Square Garden le 11 août 1980, provoque quelque surprise dans les milieux politiques. Le maire de la ville, M. Edward Koch, est, en effet, membre de la « nouvelle coalition démocratique », l'aile la plus libérale du parti, qui vient tout juste de voter une résolution accusant M. Carter d'avoir trahi son programme électoral de 1976, et faisant appel à la candidature du sénateur Kennedy. La politique sociale et urbaine de M. Carter est vivement critiquée à New-York, où la popularité du sénateur Kennedy est grande dans les milieux d'affaires et les professions *libérales*.

Il est vrai que c'est aussi à New-York qu'avait eu lieu la convention démocrate de 1976 qui avait accordé l'investiture à M. Carter. Mais si le parti a *choisi* New-York par 23 *voix* contre 3 à Detroit et 2 à Philadelphie, c'est surtout pour des raisons logistiques : New-York est la ville la plus chère des Etats-Unis, mais elle dispose de facilités de logement incomparables. Sur ses cent mille chambres d'hôtel, elle pourra en mettre vingt mille (auxquelles s'ajouteront quelque deux mille suites) à la disposition des délégués et des journalistes. D'ailleurs, la convention républicaine aura lieu à Detroit un mois avant la réunion des démocrates. Enfin, la protection policière des délégués sera plus facile à New-York, qui dépensera 2 millions de dollars à cet effet.

En fait, M. Koch, en *bon gestionnaire*, est très heureux de ce choix. Jeudi soir 28 juin à la télévision, il s'est vivement défendu d'éprouver la moindre réticence à l'égard de l'administration Carter. Il est vrai que la convention démocrate promet d'apporter 30 millions de dollars aux finances municipales. Bien que la situation financière de New-York se soit améliorée, notamment grâce à une augmentation sensible des impôts locaux, ce supplément de recettes ne peut être que bienvenu.

La convention bénéficiant d'une vaste couverture journalistique, et entraînant, sans aucun doute, de nombreuses incursions dans les *domaines extra-politiques*, les édiles en attendent un surcroît d'intérêt, en particulier à l'étranger, pour leur ville. Le tourisme est d'ailleurs devenu l'une des principales ressources de New-York, qui accueillera cette année dix-sept millions de visiteurs.

La municipalité s'emploie à les attirer en multipliant les manifestations et les spectacles, dont beaucoup sont gratuits, comme les concerts à Central Park. Mais surtout, contrairement à nombre de grandes villes, New-York ne se vide pas pendant l'été : on peut y rencontrer ses amis, y avoir des rendez-vous d'affaires, et, malgré le grand nombre de visiteurs étrangers, la rue new-yorkaise, en *juillet et en août*, garde sa *physionomie* habituelle.

NICOLE BERNHEIM.

DIPLOMATIE

AYANT QUITTÉ LE SERVICE ACTIF

Le général Haig compte exposer aux États-Unis ses inquiétudes quant à la sécurité de l'Occident

Casteau *(A.P., A.F.P.)*. — Le général Alexandre Haig a remis vendredi 29 juin, à Casteau (Belgique), le commandement suprême des forces militaires de l'OTAN au général Bernard Rogers, chef d'état-major de l'armée de terre américaine depuis le 1er octobre 1976 (*le Monde* du 30 juin). Préoccupé par les capacités de dissuasion des Etats-Unis, le général Haig a démenti, au cours d'une conférence de presse précédant la cérémonie de passation des pouvoirs, l'intention qu'on lui prête de vouloir entamer une carrière politique, mais il a indiqué qu'une fois rentré aux Etats-Unis il voulait parcourir le pays afin d'« *exposer publiquement ses inquiétudes quant à leur sécurité* ». Selon que ses idées seront bien ou mal reçues, a-t-il dit, « *je continuerai ou je m'arrêterai* ».

L'ancien commandant des forces de l'OTAN s'est abstenu de critiquer ou d'apporter son soutien aux accords SALT 2. « *Avant de porter un jugement public sur SALT 2, j'aurai besoin d'étudier de près les dispositions de l'accord, ce que je n'ai pas eu le loisir de faire jusqu'à présent* », a-t-il précisé.

Evoquant brièvement l'attentat manqué contre lui lundi dernier, le général Haig a estimé que cet acte rappelait que des « *forces virulentes cherchent à modifier le cours des choses par la violence et le terrorisme* ». Pour lui, il y a sinon complicité, du moins cause commune entre le terrorisme et l'« *interventionnisme soviétique* », les gouvernements du bloc oriental professant des doctrines qui justifient les extrémismes.

[Un « commando Andreas Bader » se réclamant de la « Fraction armée rouge » a revendiqué l'attentat commis contre le général Haig, dans un communiqué remis au journal de *Francfort « Frankfurter Rundschau »*. *Le général aurait été pris comme cible en tant que « représentant et exécutant de la nouvelle stratégie américaine »*, ce qui ne manque pas de piquant si l'on se réfère à ce que le général Haig pense — à haute voix — de ladite stratégie.]

La présidence du Parlement européen

M. WILLY BRANDT NE SOUTIENDRA PAS LA CANDIDATURE DE Mme VEIL

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — Les partis socialistes et sociaux-démocrates de la C.E.E. présenteront un candidat à la présidence du Parlement européen. Il sera désigné le 9 juillet par le groupe socialiste de l'Assemblée de Strasbourg. C'est ce qui ressort d'une conférence des dirigeants de l'Union des partis socialistes de la Communauté européenne, qui s'est tenue vendredi 29 juin à Bruxelles et à laquelle participaient notamment MM. Brandt, Callaghan et Mitterrand. M. Brandt a rassuré ses *collègues : le S.P.D. n'a pas* l'intention de soutenir la candidature de Mme Veil à la présidence du Parlement. Les rumeurs à ce sujet viennent du fait que M. Giscard d'Estaing a parlé de cette candidature au chancelier Schmidt. M. Brandt a estimé que le président de la République *française* n'avait pas à s'immiscer dans cette affaire.

Par ailleurs, il a été décidé qu'à la suite du congrès qui se tiendra début janvier la présidence de l'Union des partis socialistes de la C.E.E. sera assurée par M. Den Uyl, l'ancien premier ministre des Pays-Bas, qui succédera ainsi à M. Pontillon, l'actuel président de l'Union.

M. Mitterrand a *saisi la conférence* du problème posé par les réfugiés de l'Asie du Sud-Est. Il a souligné la nécessité de parer au plus pressé, de prendre une série de mesures immédiates de nature « *à alléger l'immense danger qui pèse sur ces réfugiés* ». M. Mitterrand a annoncé que le parti socialiste français venait d'affréter un avion qui allait partir pour la Malaisie et que, par ailleurs, les municipalités socialistes étaient prêtes à accueillir le contingent supplémentaire de cinq mille réfugiés d'Indochine, venant d'être autorisés par le gouvernement à entrer en France. Il a observé que la décision prise par les autorités françaises était « *loin d'être suffisante* ». — Ph. L.

● *Le gouvernement grec* a décidé d'annuler la nomination au poste de délégué permanent de la Grèce auprès de la C.E.E. de M. Stavros Roussos, diplomate de carrière actuellement ambassadeur à Londres, indique un communiqué du ministère grec des affaires étrangères publié vendredi 29 juin. La nomination de M. Roussos avait provoqué des réactions hostiles, le diplomate grec ayant assumé les fonctions de représentant de la Grèce auprès de la Communauté européenne sous le régime militaire (1967-1974) (*le Monde* du 28 juin). — *(A.F.P.)*

● *L'ambassadeur spécial des Etats-Unis aux négociations sur l'avenir des Palestiniens*, M. Robert Strauss, séjournera au Proche-Orient du 30 juin au 8 juillet. M. Strauss se rendra au Caire, à Jérusalem, puis à Alexandrie, où il participera aux premières négociations tripartites américano-israélo-égyptiennes. Le 7 juillet, M. Strauss sera à Amman, qu'il quittera dans l'après-midi pour Ryad. — *(A.F.P.)*

AFRIQUE

DANS UNE LETTRE AU PRÉSIDENT NEMEIRY

Le roi Hassan II dénonce une nouvelle violation du territoire marocain par le Polisario

De notre correspondant

Rabat. — Le roi Hassan II vient d'attirer l'attention de M. Nemeiry, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), sur une nouvelle violation du territoire du *royaume* par des éléments armés du Front Polisario. Faite le 27 juin — le jour même où se déroulait une nouvelle attaque en direction de Tan-Tan (*le Monde* du 29 juin). — la démarche du souverain a été rendue *publique* deux jours plus tard par la diffusion à Rabat du texte de sa lettre au chef de l'Etat soudanais.

En même temps, de source autorisée, on *précisait que les forces armées royales avaient arrêté, à plus de 50 kilomètres* de Tan-Tan, les « forces mercenaires », lesquelles *n'ont pu atteindre leur objectif* et pénétrer dans la ville. Les combats auraient fait, selon Rabat, plus de soixante morts du côté du Polisario *et une vingtaine de morts du côté* marocain.

Ce nouvel incident a permis au roi d'insister auprès du président de l'O.U.A. sur le fait que les attaques contre Tan-Tan, le 31 mai, et contre *Assa, le 4 juin, dans un territoire « sous la souveraineté marocaine depuis des temps immémoriaux »* (et distinct du Sahara occidental), ont été conduites par des « *agresseurs* » venus d'Algérie et qui « *y trouvent refuge leurs forfaits accomplis* ». Le Maroc justifie ainsi sa récente plainte *auprès du Conseil de sécurité* contre le gouvernement algérien.

Les débats devant ce conseil ayant coïncidé avec la réunion à Khartoum du « comité des sages » *de l'O.U.A.* Hassan II a été l'objet de la part du président Nemeiry d'une intervention insistante pour que soit *conservé « à ce dossier son caractère authentiquement africain »* et pour que le Maroc retire sa plainte. Le souverain chérifien n'est pas allé jusque-là. Mais, comme il le souligne dans sa lettre du 27 juin, « *privilégiant une solution authentiquement africaine* », il a demandé au Conseil de sécurité de « *surseoir à statuer* ».

De son côté, au terme de ses travaux, le « comité des sages » lançait un appel à toutes les parties concernées pour que « *soit observé*, écrit Hassan II, *un cessez-le-feu général* ».

Décidé à répondre à cet appel, le Maroc était convaincu que les autres *parties feraient de même. Or* la nouvelle attaque dirigée contre Tan-Tan « *à l'intérieur du territoire national incontesté et incontestable* » prouve le contraire. Hassan II en conclut que « *en méconnaissant d'une façon aussi évidente et aussi caractérisée les recommandations du « comité des sages », les auteurs des agressions remettent en cause d'une façon non moins évidente la légitimité même du « comité des sages » et par voie de conséquence, celle de ses recommandations et décisions* ». *Ils assument donc et assumeront*, dit-il, l'« *entière responsabilité de toutes les conséquences et à tous les niveaux de leurs actes criminels* ».

LOUIS GRAVIER.

République Sud-Africaine

Un journaliste affirme avoir travaillé à Londres huit ans pour le compte des services de renseignements

Un journaliste d'origine britannique, M. Gordon Winter, a révélé vendredi 28 juin avoir espionné pendant huit ans à Londres pour le compte des services de renseignements sud-africains (BOSS).

Au cours d'un magazine d'information diffusé par la chaîne de télévision britannique privée, M. Gordon Winter a expliqué que son rôle consistait à faire pression sur les dirigeants et hommes politiques britanniques. Il a *notamment reconnu avoir tenté* d'influencer le résultat des élections législatives britanniques de 1974 en utilisant l'affaire Thorpe à ses débuts. Le BOSS voulait favoriser une victoire du parti conservateur.

M. Winter a précisé qu'il avait été contraint de travailler pour le BOSS lorsqu'un fusil lui appartenant avait été utilisé dans un meurtre. Il a ajouté qu'il avait décidé de quitter définitivement l'Afrique du Sud quand la fille de la gardienne noire de ses enfants avait été arrêtée et torturée sans motif. M. Winter a dit avoir emporté des documents sur les agissements du BOSS, et être notamment en mesure de prouver que les services secrets sud-africains ont organisé, en 1974, le meurtre d'un journaliste londonien, Keith Wallace.

En Afrique du Sud, l'interview de M. Winter a fait la « une » du *Rand Daily Mail*, journal libéral, qui a joué un rôle déterminant dans l'affaire des fonds secrets du ministère de l'information. Le *Rand Daily Mail* révèle que M. Winter était un des membres de la rédaction du *Citizen*, journal créé grâce aux fonds secrets.

Le journal publie en outre une interview du général Van den Bergh, ancien chef du BOSS, qui reconnaît que M. Winter a joué un rôle d'informateur, mais dément l'avoir chargé de missions importantes. — *(Reuter.)*

● *Il n'y aura plus d'exécutions au Ghana, « dans le respect des droits de l'homme »*, a affirmé ce samedi 30 juin dans une allocution radiodiffusée le capitaine Rawling, président du Conseil révolutionnaire des forces armées.

Les personnes qui seront reconnues coupables de corruption et de détournements de fonds publics devront travailler dans des fermes d'Etat et leurs biens seront confisqués « *afin d'empêcher tout coup d'Etat contre le gouvernement civil* ». Les civils doivent revenir au pouvoir le 1er octobre.

Le capitaine Rawling a annoncé en outre que le second tour des élections présidentielles aura lieu le 9 juillet. — *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIENT

Iran

Un dirigeant musulman progressiste serait soumis à des tortures

Le comité « Solidarité avec le *mouvement démocratique et révolutionnaire iranien* » *(1), dans un communiqué publié à Paris, s'élève contre la détention prolongée d'un dirigeant du mouvement islamique et progressiste* « Moudjahidin du Peuple », *M. Mohamed Reza Saadati. Arrêté le 26 avril, celui-ci est gardé au secret par un groupe des* « gardiens de la révolution » *qui l'accuse d'*« espionnage » *au profit de l'U.R.S.S., affirme le comité. Ses amis réfutent avec véhémence cette accusation et dans une lettre adressée le 15 juin au premier ministre, M. Bazargan, ainsi qu'au Conseil de la Révolution, soutiennent que des* « documents fabriqués de toutes pièces par la C.I.A. et des agents de la Savak » *servent à discréditer non seulement l'inculpé mais l'ensemble du mouvement auquel il appartient. En réalité, précise-t-on, M. Reza Saadati a été arrêté alors qu'il se rendait, au grand jour, à l'ambassade de l'U.R.S.S. pour y rencontrer deux journalistes soviétiques.*

La vie de M. Reza Saadati serait en danger et il serait soumis à des tortures depuis son arrestation. Il entame, ce samedi 30 juin, le vingt-septième jour d'une grève de la faim qu'il a entreprise pour exiger un procès régulier ou sa mise en liberté immédiate. Le dirigeant musulman avait déjà subi des tortures au cours des sept années qu'il a passées dans les prisons du chah, avant d'être libéré au début de cette année.

Dans sa lettre aux autorités, la direction des Moudjahidin du Peuple *révèle qu'elle est en possession de documents compromettants pour ceux qui détiennent M. Reza Saadati. Elle menace de passer outre aux* « recommandations » *qui lui ont été prodiguées par le Conseil de la Révolution en publiant ces documents, et cela dans le cas où le dirigeant musulman ne serait pas remis en liberté à bref délai.*

(1) 14, rue Nanteuil, 75015 Paris.

هكذا من الأصل

ENT NEMEIRY

ouvelle violation
le Polisario

LOUIS GRAVIER.

icaine

à Londres huit ans

nseignements

ENT

rogressiste
ortures

SIERRA-LEONE : le temps de l'éveil

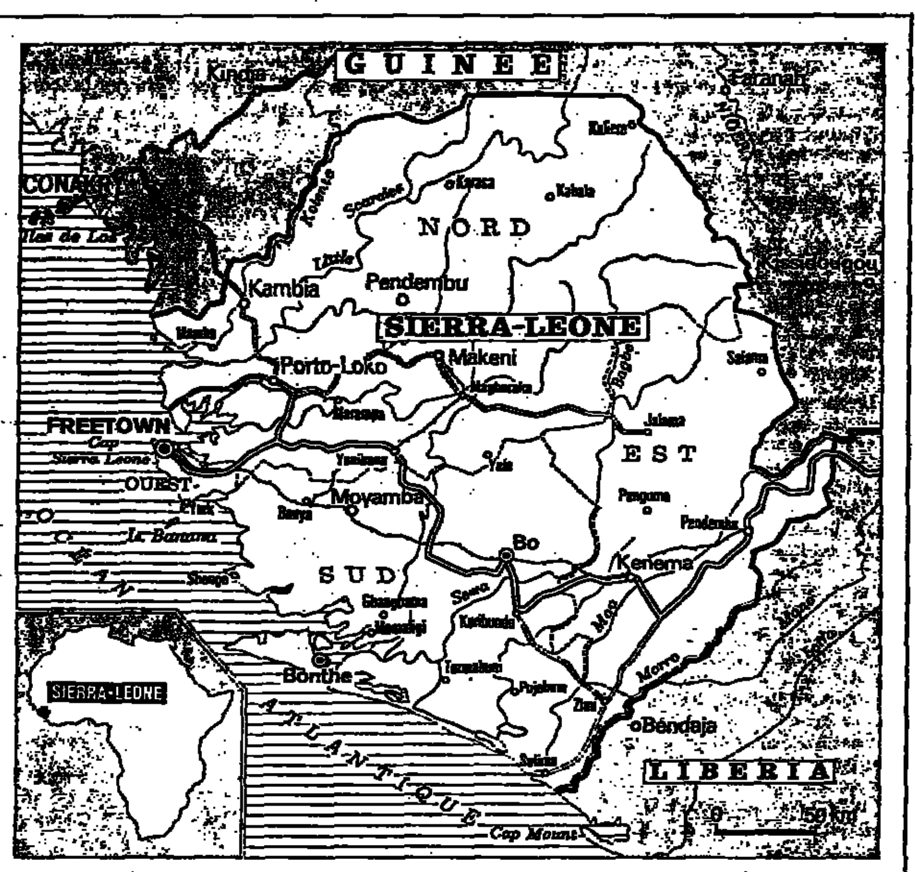


Petit pays à l'histoire originale et souvent tumultueuse, la Sierra-Leone, foyer d'accueil voici deux siècles des premiers esclaves « affranchis », reçut très tôt les apports culturels venus de rives lointaines. En ce sens, elle est depuis longtemps — grâce notamment au relais de la civilisation créole — « ouverte » sur le monde. Mais c'est aussi un pays quelque peu oublié en Europe. Son nom même, vestige des odyssées portugaises, embrouille la mémoire des apprentis géographes.

Rompre l'oubli, échapper à l'isolement : tel est l'ardent désir des dirigeants de cette ancienne possession britannique, indépendante depuis 1961. La Sierra-Leone vit le temps de l'éveil. Pour affirmer sa présence sur le continent noir, le gouvernement de Freetown a choisi les grands moyens : il accueillera, en 1980, la conférence au sommet des chefs d'Etat de l'O.U.A., qui se tient cette année chez le voisin libérien. Occasion unique de développer les infrastructures nationales qui, un jour prochain, permettront l'exploitation d'un formidable potentiel touristique quasiment inutilisé jusqu'à présent.

Seul pays anglophone de la région — hormis le Libéria — la Sierra-Leone veut intensifier ses relations avec le groupe des Etats francophones, notamment dans le cadre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Dans les écoles sierra-léonaises, le français est, pendant trois ans, langue obligatoire. L'an prochain, la Sierra-Leone rejoindra, selon toute vraisemblance, la conférence franco-africaine, imitant en cela le Libéria. La coopération avec Paris ne pourra qu'en être renforcée, comme l'a souhaité le président Stevens lors de sa récente visite officielle en France.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.



La France est invitée à participer à notre développement

déclare au « Monde » le président Siaka Stevens

LORS de sa récente visite officielle en France, du 31 mai au 2 juin, le président sierra-léonais, M. Siaka Stevens, a bien voulu répondre à nos questions.

« Monsieur le président, quels étaient les principaux objectifs de votre visite en France ?

— Il s'agissait d'abord d'examiner avec M. Giscard d'Estaing les accords déjà conclus entre nos deux pays, et de les compléter en tenant particulièrement compte de la nouvelle politique française à l'égard de l'Afrique occidentale. Je fais allusion à cette approche régionale qui dépasse le vieux clivage entre pays francophones et anglophones. Je suis très optimiste quant aux résultats concrets de mon séjour ici. Dans le passé, la plus grande part de notre développement était réalisée avec le concours du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de la Communauté européenne et, bien sûr, des Britanniques, nos anciens maîtres coloniaux. Or nous avons observé le type de développement survenu dans les anciennes colonies françaises qui sont nos voisins. Nous souhaitons bénéficier d'un développement analogue, auquel la France est invitée à participer.

— L'année dernière, vous avez décidé de remplacer le bipartisme hérité de la présence britannique par un système de parti unique. Pourquoi ?

— Nous nous sommes aperçus que le bipartisme ne convenait pas à notre pays. Il ne correspond pas à notre contexte. Il suscitait des animosités entre ethnies. En fait, nous n'avons pas reçu le bipartisme dans l'héritage des Britanniques. Ils ne l'avaient pas toléré. Lorsque l'homme blanc était là, le seul parti était celui du roi ou de la reine. Mais le multipartisme ne pouvait que nous créer des difficultés. Aujourd'hui le parti unique (All People's Congress - APC) s'occupe d'abord d'améliorer le sort de la population dans les domaines essentiels : éducation, santé, infrastructures routières, etc. Il doit travailler au développement de l'ensemble des provinces, alors qu'auparavant on se préoccupait surtout de la capitale et de deux ou trois autres villes.

— Etes-vous satisfait de votre coopération avec le Fonds monétaire international ?

— Pas toujours. Parfois, le F.M.I. cherche à obtenir des avantages de nous. Par exemple, il voulait nous contraindre à dévaluer notre monnaie. Or nous pouvons essayer de réduire la hausse des prix des produits courants. Mais nous ne comprenons pas la nécessité de déprécier la monnaie. La dévaluation ne correspond pas à notre mentalité. Nous avons essayé de dévaluer le leone de 5 %, ce qui nous a créé des ennuis. Alors, nous avons arrêté. On ne peut apporter aux problèmes de fond des solutions purement économiques, sans tenir compte du contexte politique. Il faut reconsidérer nos demandes. Et puis, prenez l'endettement par exemple : eh bien ! nous avons hérité certaines dettes des Britanniques.

— Avez-vous l'intention de rejoindre la conférence franco-africaine comme le Libéria l'a fait cette année ?

— Etant donnée la nouvelle « approche » française en Afrique, nous prenons cette question en sérieuse considération. Mais nous n'avons pas, jusqu'à présent, arrêté notre décision.

« La priorité à l'agriculture »

— La Sierra-Leone est confrontée depuis plusieurs années à certaines difficultés économiques : chute de la production des diamants, endettement croissant, détérioration de la situation financière. Quelles mesures avez-vous prises pour faciliter un redressement économique ?

— Vous pourriez ajouter à votre liste les prix du pétrole. C'est un problème beaucoup plus sérieux. Nous ne pouvons établir convenablement un budget à cause de cette inflation. Après l'indépendance, nous avons vécu une période de troubles. Il y eut de nombreuses tentatives de coups d'Etat. Nous avons donc accordé la priorité aux questions de sécurité. Si la sécurité intérieure n'existe pas, le pays n'existe pas. Au cours des dernières années, la situation s'est nettement améliorée. Maintenant nous nous concentrons sur nos problèmes financiers. La collecte de l'impôt s'opère avec plus de vigilance. Nous mettons l'accent sur l'agriculture, sur le développement des recettes d'exportation (café, cacao, etc.). Nous devons aussi réformer notre système agraire. Jusqu'à présent, les exploitations ont été trop morcelées. C'est bon pour le paysan, mais pas pour les cultures d'exportation. Il nous faut des plantations plus vastes. D'autre part, nous trouvons de moins en moins de diamants alluviaux, mais nous recourons maintenant à l'exploitation souterraine. Chez nous, le diamant, ce n'est pas fini. Au cours du seul premier trimestre de 1979, il nous a rapporté 25 millions de dollars. Bien sûr, il y a eu beaucoup de contrebande. Il est difficile de lutter contre. Nous allons exploiter nos richesses minières plus méthodiquement qu'avant. Bien sûr, nous ne pouvons dire qu'elles dureront éternellement. De toute façon, je le répète, nous avons définitivement accordé la priorité à l'agriculture. Nous voulons de très grandes plantations comme en Côte-d'Ivoire, par exemple. Quant au pétrole, des prospecteurs sont venus en Sierra-Leone il y a deux mois. Ils étaient déjà venus il y a sept ans. Nous avons signé plusieurs accords pour la prospection. Le dernier en date remonte à deux semaines : « *Wait and see* ». Je deviendrai peut-être « Cheikh » Stevens (1).

(1) Le président fait ici une allusion — en forme de jeu de mot — au surnom familier — Shaki — que lui ont donné ses compatriotes.

Propos recueillis par
ROLAND DELCOUR.

(Lire la suite page 6.)

Le gouvernement cherche avant tout à renforcer l'unité du pays

De notre envoyé spécial

« RENFORCER *l'unité dans la stabilité.* » Tel est le souci majeur du gouvernement sierra-léonais un an après l'instauration du régime à parti unique. Pour atteindre cet objectif, le président Siaka Stevens, tacticien aguerri, a manœuvré habilement. La stabilité ? Depuis l'éruption estudiantine de février 1977, son pays n'a connu aucune alerte sérieuse. L'unité ? Par le truchement du parti unique, le chef de l'Etat a « *récupéré* » ses anciens adversaires. Peu désireux d'abdiquer les privilèges attachés à l'exercice du pouvoir, la plupart d'entre eux ont, en effet, choisi de rallier la formation gouvernementale et parfois d'y faire carrière.

La Sierra-Leone évoluerait-elle contre les vents de l'histoire ? Le Sénégal a opté pour le retour tranquille au multipartisme. La Haute-Volta l'a imité. Chacun à sa manière, avec, il est vrai, des fortunes diverses, le Ghana et le Nigeria s'apprêtent à vivre une expérience analogue. La Sierra-Leone a emprunté une voie opposée. Régression ou sagesse ? Pour le président Stevens, l'instauration du parti unique — ou plus exactement la légalisation du monopartisme de fait qui régnait à Freetown depuis plusieurs années — est une condition de l'harmonie et de la continuité. A ses yeux, la Sierra-Leone s'est épuisée trop longtemps dans des querelles personnelles et tribales, liées au bipartisme.

A vrai dire, le monopartisme n'était pas une idée neuve à Freetown. Rompant avec le libéralisme politique qui, dans les premières années de l'indépendance, avait marqué le règne de Sir Milton Margai, l'artisan de la décolonisation, son frère, Sir Albert, sensible à l'idéologie « *radicale* » qui soufflait sur une partie de l'Afrique noire, se fit, dès 1965, le chantre du monopartisme. Ironie du sort, M. Siaka Stevens, chef de l'opposition à l'époque, se battit pied à pied contre ce projet qui eût assuré au parti au pouvoir, le Sierra-Leone People's Party (S.L.P.P.), une suprématie durable.

De 1973 à 1977, l'All People's Congress Party (A.P.C.), formation de M. Stevens, monopolise tous les sièges au Parlement. En mai 1977, le S.L.P.P. enlève quinze des cent mandats de l'Assemblée. Quelques mois plus tard, M. Stevens, oubliant quelque peu ses anciennes prises de position, déclare tout de go : « *Jusqu'à présent, j'ai toujours estimé que l'évolution devait conduire au parti unique. Aujourd'hui, ce processus est achevé* ». Les opposants crièrent à l'« *oppression* ». Le 5 juin 1978, plus de deux millions de Sierra-Léonais approuvèrent à une écrasante majorité une nouvelle Constitution instaurant le monopartisme. Dans la province du Nord, il y eut plus de 880 000 bulletins « *oui* » contre aucun « *non* »... Ainsi, dix-huit ans après sa fondation et dix-sept ans après l'indépendance, l'A.C.P. devenait le seul mouvement légal.

L'A.C.P. ne semble guère mobiliser les masses sierra-léonaises. Juste avant la proclamation du monopartisme, une délégation de l'A.C.P. s'était rendue en Tanzanie pour y étudier le fonctionnement du parti unique, instrument du socialisme rural prôné par M. Nyerere. Mais il ne suffit pas d'observer un modèle de l'extérieur pour hériter *ipso facto* de ses qualités ou pour éviter ses erreurs. L'A.C.P. ne possède ni la longue expérience, ni les structures, ni la fermeté idéologique propres au parti unique tanzanien. Le temps n'est plus où cette formation choquait le gouvernement britannique par son progressisme. Son leader passait alors pour le « *Lumumba de l'Afrique anglophone* ».

Un parti de conciliation et de réconciliation

En fait, l'A.C.P. se présente comme un parti de conciliation et de réconciliation. D'où son profil de formation « *attrape-tout* ». Prêchant délibérément l'apaisement, M. Stevens a ouvert son parti à ses adversaires politiques d'hier. A l'exception de Sir Albert Margai, l'ancien premier ministre qui vit exilé à Londres, les dirigeants de l'opposition sont entrés dans le rang. Ils n'occupent pas, au sein de l'A.C.P., de simples strapontins. Ainsi, le chef de l'Etat a nommé comme second vice-président par intérim M. Alhaji Sanussi Mustapha, ancien leader du S.L.P.P. Le 20 juin dernier, la presse de Freetown saluait l'entrée au comité central de l'A.C.P. de M. Salia Jusu Sheriff, qui fut longtemps l'un des plus virulents ennemis du régime.

Aux yeux du président Stevens, ces promotions favorisent la consolidation de l'unité nationale. Le chef de l'Etat aurait-il « squeezé » son opposition en la comblant d'honneurs et en lui concédant quelques portefeuilles ministériels ? Rien n'est moins sûr. Les anciens dirigeants du S.L.P.P. ont choisi de rallier le régime plus par intérêt ou sagesse que par conviction. Pendant près de vingt ans, les deux grands partis sierra-léonais ont eu un profil ethno-régional. Le S.L.P.P., bien implanté dans le sud du pays, a exprimé plus particulièrement les aspirations des Mendes. En revanche, l'A.C.P. se voulait surtout le porte-parole des tribus du Nord, temnes et lokos. Après avoir systématiquement favorisé la minorité créole (*crio*), laquelle représente aujourd'hui moins de 2 % de la population, le colonisateur britannique a joué des antagonismes entre les deux grands groupes ethniques qui regroupent, chacun environ 30 % des Sierra-Léonais. Au sein du parti unique, les vieux clivages n'ont sans doute pas disparu. Il n'empêche que la politique de réconciliation nationale mise en œuvre par M. Stevens peut contribuer progressivement à les estomper.

En filigrane, se pose l'inévitable problème de la succession. A soixante-treize ans, le chef de l'Etat n'a désigné aucun dauphin. La Sierra-Leone a la particularité constitutionnelle de posséder deux vice-présidents. Le premier, M. S.I. Koroma est sérieusement malade depuis plusieurs mois. Le second, M. C.A. Kamara-Taylor, ne paraît pas suffisamment populaire pour pouvoir prétendre exercer la fonction suprême. La promotion de MM. Sanussi Mustapha et Jusu-Sherrif leur permettra-t-elle, le moment venu, de se mettre sur les rangs ? Leur entrée en lice ne manquerait pas, en tout cas, de susciter des remous parmi les plus anciens fidèles de M. Stevens. Quant au ministre des affaires étrangères, M. Abdulai Contenh, il est encore trop jeune pour être bien placé. Une seule chose est sûre : en cas de disparition brutale du chef de l'Etat, aucune personnalité du régime ne ferait figure d'héritier présomptif.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Lire la suite page 6.)

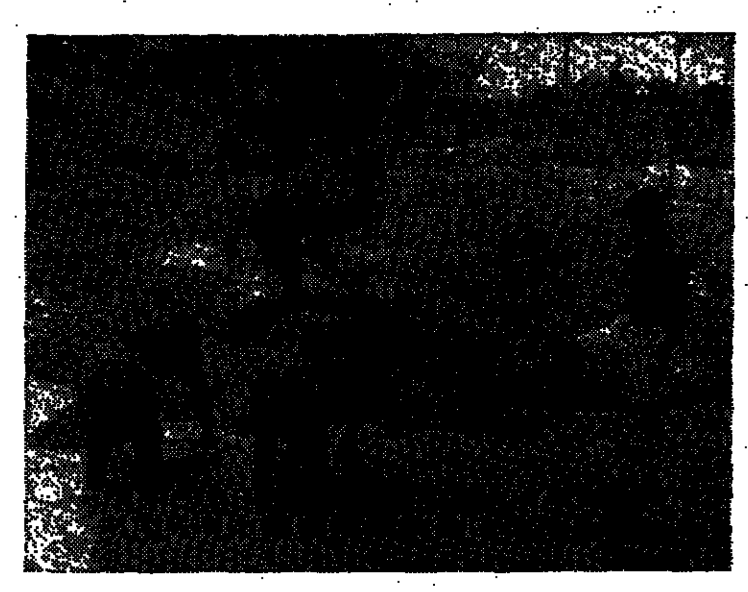
Le développement de l'agriculture

LA SIERRA-LEONE vit des temps difficiles. Ce petit pays, relativement stable, à l'écart des grands courants commerciaux et des principaux flux touristiques, n'a pas été épargné par la crise mondiale. La récession provoquée notamment par le renchérissement des produits pétroliers n'a fait qu'aggraver une crise due pour l'essentiel à des facteurs internes. Aussi l'économie sierra-léonaise traverse-t-elle sa plus sérieuse épreuve depuis la proclamation de l'indépendance en 1961.

Le marasme affecte en premier lieu le secteur agricole. Comme l'écrasante majorité des pays d'Afrique, la Sierra-Leone ne parvient pas à assurer son autosuffisance alimentaire. Nourriture de base des Sierra-Léonais, le riz occupe 62 % des terres cultivées. Dans les années 1950, il constituait un produit d'exportation. Ce n'est, hélas ! plus le cas. En 1978, la Sierra-Leone a produit 620 000 tonnes de riz. Cette récolte satisfait environ 90 % de la consommation locale. *« Nous importerons cette année 70 000 tonnes*, prévoit M. Joe Jackson, ministre de l'agriculture. *Nous les achèterons aux Etats-Unis et à plusieurs pays d'Asie : Inde, Pakistan, Chine et Birmanie principalement. »*

Organisme d'Etat créé en 1965, la Rice Corporation exerce le monopole de l'importation du riz. Le gouvernement, sans doute impressionné par les *« émeutes de la faim »* survenues en avril dernier et violemment réprimées — plus de trente morts — dans le Libéria voisin, s'efforce d'éviter que la pénurie de ce produit essentiel provoque des troubles analogues. Mais il n'est pas facile de mettre les spéculateurs hors d'état de nuire. La presse de Freetown fustige, à longueur de colonnes, *« certains hommes d'affaires sans scrupules qui amassent le riz et le revendent au-dessus du prix imposé »*.

Les causes du lent déclin de la production sont diverses. En



Chercheurs de diamant.

premier lieu, l'agriculture — et notamment le secteur vivrier — a souffert de l'exode rural traditionnel et de l'essor des activités minières. Attirés par la ville et séduits par l'espoir, souvent chimérique, d'un enrichissement rapide grâce à l'exploration des graviers alluvionnaires recelant le minerai de diamant, les paysans ont par trop délaissé les travaux ancestraux. Malgré cette mutation, trois Sierra-Léonais sur quatre demeurent des agriculteurs.

D'autres raisons sont moins lointaines. Les pluies diluviennes de 1978 ont détruit une partie de la récolte. Certains plants, mal entretenus, ont été attaqués par la maladie. Ces maux conjoncturels ne peuvent toutefois dissimuler l'essentiel : la Sierra-Leone importe en moyenne, depuis dix ans, 25 000 tonnes de riz, selon l'estimation du ministre de l'agriculture. Celui-ci admet d'ailleurs que, *« en raison des effets cumulatifs »*, le pays n'est pas prêt *de se nourrir lui-même*. La stagnation affecte aussi les autres cultures vivrières : maïs, sorgho et millet. Depuis 1960, la Sierra-Leone importe de l'huile de palme.

Principales cultures d'exportation, le cacao et le café stagnent également ; 7 800 tonnes de cacao ont été exportées en 1977-1978 et 8 500 tonnes de café. Pour ces deux produits, on s'attend cette année à une production en hausse. La Sierra-Leone a en outre exporté 650 tonnes de gingembre et un peu de tabac. Le développement de l'élevage se heurte à plusieurs obstacles : *difficulté de sédentariser* les éleveurs nomades Foulah, nécessité de réorganiser les circuits de distribution de la *viande, perméabilité des frontières* favorisant les exportations clandestines vers les pays voisins.

La hausse continue des cours mondiaux du café et du cacao a compensé les faiblesses de la production des cultures industrielles. Surtout, le gouvernement de Freetown semble avoir compris que, pour relancer le secteur agricole, il lui fallait accroître de façon substantielle les prix payés aux producteurs. Aucun paysan du monde ne cultive un produit qui lui rapporte — souvent au prix de soins minutieux — *tout juste de quoi* survivre. Afin de « motiver » les planteurs, le Sierra Leone Produce Marketing Board se *montre donc plus généreux.* Cet organisme étatique, fondé en 1949, est chargé de l'achat des cultures d'exportation. Il a pour mission de garantir aux fermiers un bénéfice stable et suffisant.

En janvier dernier, par exemple, le prix d'achat du café a été augmenté de 30 %. *« Cette mesure a déjà des effets positifs,* note M. Sam Bangura, gouverneur de la Banque centrale de Sierra-Leone. *Les producteurs ont bien réagi. La contrebande vers les pays voisins a sensiblement diminué. En outre, ils commencent à régénérer les plants négigés ou abandonnés. »* En effet, de grandes quantités de café et de cacao gagnent régulièrement, par des canaux clandestins, le Libéria voisin, où ces produits sont négociés en dollars (ce pays ayant fait sienne la monnaie américaine). Aussi la lutte — difficile — contre la contrebande est-elle un souci prioritaire du gouvernement.

Conscient du rôle-clé joué par le secteur rural dans le processus *de développement*, celui-ci augmente désormais nettement chaque année l'enveloppe budgétaire consacrée à l'agriculture. *Elle est passée*, en cinq ans, de 11 à 25 % de l'ensemble des dépenses. Celles-ci sont d'ailleurs largement financées par l'assistance extérieure. Le gouvernement nourrit, dans le domaine agricole, d'ambitieux desseins. Plusieurs projets de développement intégré devraient être mis en œuvre dans les deux années à venir. Il s'agira non seulement d'installer de nouvelles unités de production mais aussi de procurer aux familles concernées par ces projets toute l'infrastructure environnante : eau, électricité, routes, santé, crédit rural.

Ainsi, par exemple, les projets de Magbosi, de Moyamba ou de Koinadugu dans le nord du pays — ce dernier étant financé par la C.E.E., — tout en mettant l'accent sur la culture du riz, permettront la récolte de fruits, la collecte d'huile de palme ou le développement de ranches. Les autorités envisagent aussi d'intensifier le réseau des banques rurales, distinctes des établissements commerciaux traditionnels. Encore leur faudra-t-il surmonter bien des obstacles : médiocrité du système de communications, insuffisance des moyens de transport, rareté des centres de marché. Le Sierra Leone Produce Marketing Board devra également adopter une gestion plus rigoureuse. C'est à ces conditions que le pays pourra se doter d'un ensemble d'industries agro-alimentaires, qui, pour l'instant, font défaut.

Diamants et contrebande

La plus urgente, mais aussi la plus délicate, des réformes dans ce domaine concerne le régime de la propriété foncière. Traditionnellement, les terres cultivables appartiennent à la tribu. Une petite minorité d'entre elles qui constituaient à l'époque coloniale le « domaine de la Couronne » ont été, après l'indépendance, transférées à l'Etat. Mais pour l'essentiel les exploitations sont mises en valeur, sous l'autorité des chefs tribaux, par de petits propriétaires disposant de moins de 2 hectares. Cette structure foncière archaïque entrave le développement d'une agriculture intensive et moderne. Or l'élaboration d'un droit foncier novateur risque fort d'entamer les privilèges des chefferies. Une réforme progressive et sage devrait permettre d'associer les exploitants agricoles travaillant sur des domaines agrandis — par exemple dans le cadre des coopératives, — les propriétaires traditionnels et les investisseurs — publics ou privés.

La Sierra-Leone doit largement sa réputation à ses diamants. Depuis plus de quarante ans, le précieux minerai constitue — et de très loin — la principale source de richesse du pays. Aujourd'hui encore, le diamant fournit 60 % des recettes à l'exportation, en dépit d'une intense contrebande. Chargée de commercialiser le diamant, la Diamond Corporation, qui associe à l'Etat sierra-léonais la De Beers et le groupe sud-africain Oppenheimer, n'est pas en mesure de prévenir, en effet, l'écoulement clandestin d'un produit évidemment trop facile à receler. Quelque trente mille petits chercheurs se livrent à l'exploitation illicite du diamant sur les terrains alluviaux.

Le gouvernement cherche avant tout à renforcer l'unité du pays

(Suite de la page 5.)

En attendant, le président Stevens contrôle le parti et le pays d'une main ferme, quoique sans *autoritarisme excessif*. Fait assez rare en Afrique noire, les prisons n'abritent aucun détenu politique. Méfiant à l'égard d'une *armée qui, depuis l'indépendance*, s'est souvent montrée turbulente, le chef de l'Etat s'appuie, pour exercer son autorité, sur une *milice* qui lui sert de garde prétorienne, l'International Security Unit (ISU). Composée de quelque deux mille volontaires, la plupart très jeunes, portant béret rouge et uniforme vert, cette milice, bien équipée et armée, semble choyée par le régime. Elle a été formée par des *conseillers cubains*. Aujourd'hui, six officiers instructeurs « barbudos », détachés du contingent stationné en Guinée, resteraient à *son service*. La *milice* entretient, semble-t-il, des liens étroits avec la police du régime. Le traitement de faveur dont *bénéficient miliciens et policiers* suscite sans doute quelque jalousie parmi les forces armées classiques.

Un pouvoir politique très personnalisé

Comme dans la quasi-totalité des Etats d'Afrique, le pouvoir politique est infiniment personnalisé *et concentré dans* les mains du président. La crainte d'être désavoué ou de déplaire incite souvent l'entourage présidentiel *à fuir ses responsabilités* en attendant les ordres venus d'en haut. En outre, la réduction à des postes secondaires de nombreux membres de la *minorité* créole, naguère alliée privilégiée des Britanniques, a sans doute porté atteinte à l'efficacité de l'administration. A cet égard, les autres communautés ethniques n'ont pas encore tout à fait pris la relève.

Le *Parlement s'apparente* amplement à une simple chambre d'enregistrement. Il se réunit très irrégulièrement. La seule session obligatoire est celle consacrée, en juin, à l'examen du budget (l'année budgétaire commence le 1er juillet). Selon la Constitution, le scrutin législatif doit être précédé, dans chaque circonscription, d'élections primai » mettant aux prises deux candidats. Celles-ci pourraient donner lieu à une réelle compé*tition. En fait, un candidat offi*ciel est plus ou moins imposé par le parti. D'autant que le comité central de l'A.C.P. a le pouvoir *de disqualifier les personnalités* dont la candidature est jugée *« contraire aux intérêts de l'Etat »*. Ce système engendre un *Parlement* servile.

Les moyens d'information sont strictement contrôlés par le gouvernement. *C'est le cas des* principaux quotidiens de Freetown, le *Daily Mail* et *We Yone*. Le *Tablet* passe pour exprimer les vues de la *gauche du parti*. Les promoteurs d'un nouveau magazine, *The Leonan*, ont été invités à n'aborder aucun sujet de politique, intérieure ou extérieure. Ils doivent d'ailleurs soumettre tous leurs textes à la censure préalable. Cela n'empêche pas, bien entendu, la classe politique et intellectuelle d'écouter assidûment la B.B.C.

Une conception « élitiste » de l'enseignement

Perchée sur les flancs de la *Montagne du Lion*, qui domine la splendide rade de Freetown et a donné son nom au pays, l'université de Fourah Bay est calme. Les mille étudiants préparent leurs examens. En février 1977, l'agitation universitaire avait obligé le gouvernement à proclamer l'état d'urgence. Les jeunes dénonçaient la corruption des cercles dirigeants, réclamaient des élections libres et des « réformes démoratiques ». Ils se heurtèrent violemment aux forces de l'ordre et à des groupes de contre-manifestants encouragés par les autorités. Depuis lors, les élections ont eu lieu, mais elles ont débouché sur le parti unique... Le mouvement a été maté, les meneurs isolés et l'université reprise en main. Les dirigeants de l'association étudiante ont été mis à l'écart et remplacés par des membres de l'A.P.C.

En matière d'éducation, la Sierra-Leone est très en retard sur ses voisins francophones. Le taux de scolarisation, qui oscille entre 20 % et 30 %, est, sans doute, l'un des plus bas d'Afrique. Cette piètre performance tient notamment à une conception singulièrement « élitiste » du système d'enseignement. La majorité des écoles sont privées. Seuls six établissements sont totalement gérés par le gouvernement. Les autres sont seulement « assistés » et subventionnés par les autorités. L'école n'est donc pas gratuite Chaque élève doit verser un droit de 25 leones par trimestre et acheter son uniforme. Les salaires des enseignants sont misérables. Les établissements sont souvent sous-équipés, voire abandonnés. Dans l'enseignement universitaire, deux étudiants sur cinq *sont* boursiers du gouvernement.

La communauté libanaise : une force politique essentielle

Les motifs de mécontentement des manifestants de 1977 n'ont *pas disparu, notamment* la *corruption* qui semble solidement ancrée dans les mœurs. La communauté libanaise, particulière*ment importante* en Sierra-Leone — quelque treize mille personnes — est souvent suspectée d'encourager la corrup*tion parmi la classe politique* pour affermir son contrôle sur les activités commerciales du pays. Dans aucun pays africain, les *Libanais ne semblent aussi* puissants et bien implantés qu'en Sierra-Leone. Ils constituent une force politique essentielle, quoi*que largement occulte. Nombre* de familles vivent ici depuis plusieurs générations. Des hommes comme Antoine Yazbeck ou Jamil Said Mohammed ont su nouer avec les dirigeants sierra-leonais d'étroites relations de confiance.

Il n'empêche que, depuis quelque temps, la communauté libanaise est inquiète. A deux reprises, en quelque mois, leurs *compatriotes ont été* mis sur la sellette dans des pays voisins. Au Libéria, ils ont, à tort ou à raison, été accusés d'avoir participé aux *spéculations qui ont* provoqué, en avril, les « émeutes de la faim ». Au Ghana, les militaires parvenus récemment au *pouvoir les ont mis directement* en cause, arrêtant même une soixantaine de commerçants. Les Libanais de Sierra-Leone re*doutent de servir un jour, eux* aussi, de boucs émissaires. Seule une amélioration de la situation économique désamorçant le mé*contentement populaire évitera* que leurs craintes ne se confirment. Redresser le niveau de vie de la masse et atténuer les criantes inégalités de revenus : telle est la double tâche politique essentielle du gouvernement de Freetown.

J.-P. LANGELLIER.

L'interview du président Stevens

(Suite de la page 5.)

— Aprouvez-vous les projets de pacte de défense, en Afrique en particulier, sur une échelle régionale ?

— La création d'un pacte de défense figurait à l'ordre du jour, à Dakar, lors de la récente conférence de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) J'ai suggéré qu'on considère cette question comme une simple proposition. Cela a été accepté. Un comité technique a été mis en place. Il étudiera tous les aspects de ce problème. C'est un sujet très important qu'on ne peut aborder à la légère. En ce qui nous concerne, nous sommes partisans d'une coopération régionale. Par exemple, la Sierra-Leone et le Libéria mettent en valeur ensemble le fleuve Mano.

— Quelle est la position de votre gouvernement à l'égard de la « nouvelle réalité » politique en Rhodésie ?

— Nous nous sommes prononcés il y a deux ou trois ans en faveur du Front patriotique. Nous continuons à le soutenir, ainsi que les efforts des Etats de la « ligne de front ». Les récentes élections n'étaient pas honnêtes. Ce n'était pas la bonne façon de régler le problème. C'est une incitation aux troubles. La première condition est de mettre Smith à l'écart. Il est encore ministre dans le gouvernement Muzorewa. Ministre sans portefeuille ? Je crois plutôt qu'il garde tous les portefeuilles pour lui. Muzorewa est ministre de la défense. Que sait-il de ce sujet ? Il est trop enfantin. Les difficultés qui menacent en Rhodésie auront une ampleur internationale. C'est très dangereux.

— La Sierra-Leone accueillera-t-elle le sommet de l'Organisation de l'Unité africaine l'an prochain ?

— Oui, c'est sûr. Chacun essaie d'organiser ce sommet. Pourquoi pas nous ? Cela permettra au monde de mieux connaître notre pays. »

Propos recueillis par
ROLAND DELCOUR.

Questions à M. Conteh ministre des affaires étrangères

ANCIEN professeur à l'université de Fourah-Bay, âgé de trente-quatre ans, le Dr Abdulai Conteh est ministre sierra-léonais des affaires étrangères. Répondant aux questions du *Monde*, il s'exprime sur les grandes lignes de la diplomatie de son pays.

● LE SOMMET DE L'O.U.A. : *« Notre pays accueillera en 1980 la conférence au sommet des chefs d'Etat de l'O.U.A. Ce ne sera pas un jamboree politique. Nous saisirons, au contraire, cette occasion pour développer les infrastructures qui nous manquent, améliorer les routes, mettre en place un système moderne de télécommunications, construire des hôtels. Tout cela nous servira ensuite. Le F.M.I. voulait connaître le montant des dépenses consacrées à l'organisation de ce sommet. Nous l'estimons à 50 millions de dollars. »*

● L'AFRIQUE ET LA CRISE PETROLIERE : *« Dès le mois de janvier, notre pays a demandé qu'un fonds international de solidarité soit créé afin de venir en aide aux Etats du tiers-monde non producteurs. La crise pétrolière doit être appréhendée de façon globale: Nous reposerons le problème lors de la conférence au sommet de l'O.U.A. à Monrovia. Nous voulons un accès direct au pétrole — sans passer forcément par l'entremise des grandes compagnies multinationales — et la garantie de prix stables. »*

● LA REUNION DU COMMONWEALTH : *« Nous souhaitons que la prochaine conférence du Commonwealth à Lusaka en août se penche plus spécialement sur les répercussions de la crise économique mondiale, examine les flux monétaires internationaux, le déficit des balances des paiements. Le Commonwealth devrait prendre de nouvelles initiatives sur tous ces problèmes. »*

● LA COOPERATION AVEC LA FRANCE : *« Nous sommes très intéressés par la nouvelle approche de la France en Afrique. Elle n'oppose plus, comme avant, les pays francophones aux autres. Sa politique se détermine plus désormais dans un cadre régional qu'en fonction du pur critère linguistique. Nous voulons donner un nouvel élan à la coopération franco-sierra-léonaise, notamment dans le domaine agricole et celui des télécommunications. Nous étudions la possibilité de rejoindre la conférence franco-africaine. Si celle-ci se cantonne aux questions de coopération et de développement, nous la rejoindrons sans doute. »*

● LA RHODESIE : « *Nous soutenons les exigences du Front patriotique du Zimbabwe. Nous ne reconnaissons pas le prétendu règlement interne. Nous sommes favorables à une négociation réunissant toutes les parties au conflit. L'actuel régime de Salisbury est une réalité illusoire. Il est illégal. »*

● AIR AFRIQUE : *« Les négociations en vue de l'adhésion de notre pays à la compagnie multinationale Air Afrique se poursuivent. Le président Stevens y attache beaucoup d'importance. »*

● NON-ALIGNEMENT : *« Nous tenons absolument à ce que les pays du groupe des non-alignés se tiennent à l'écart des grandes puissances. Nous espérons que le sommet de La Havane permettra de réaffirmer ce principe. »*

...MPS DE L'EVEIL

...st devenu l'

...a coopération avec la ...

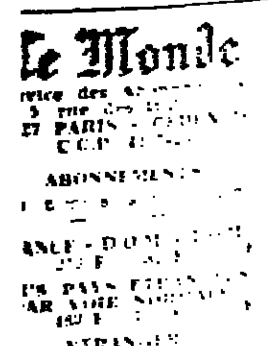
est encore modest...

SIERRA-LEONE :

culture

I. Conteh

s étrangères



est devenu l'objectif prioritaire du régime

Qu'il soit destiné à la joaillerie ou à l'usage industriel, le diamant sierra-léonais est, lui aussi, en crise. En 1977-78 (dernier chiffre connu), sept cent mille carats ont été exportés, ce qui représente à peine plus du tiers de la production diamantifère enregistrée en 1971-1972 (deux millions de carats). La Sierra-Leone n'est plus que le sixième producteur mondial. La compagnie d'extraction Diminco, dont l'Etat possède 51 % du capital, a vu sa production brutalement décliner de près de moitié en trois ans. Cette régression est d'abord due à un phénomène géologique inévitable : l'épuisement des gîtes alluviaux. Elle est aggravée par l'exploitation clandestine. Pour réduire l'exportation frauduleuse du diamant, le gouvernement a ramené la taxe douanière frappant ce minerai de 7,5 % à 2,5 %.

Il lui faut maintenant relancer la production, c'est-à-dire mettre en place des unités d'exploitation modernes et souterraines, lesquelles exigent naturellement de très lourds investissements. La hausse continue des cours du diamant devrait cependant justifier amplement ces dépenses d'équipement. En 1978, la vente du diamant a rapporté à l'Etat sierra-léonais quelque 100 millions de leones (le leone équivaut au droit de tirage spécial — DTS — soit 5,50 F).

Les autres minerais connaissent des fortunes diverses. Les gisements de fer de Marampa ont été abandonnés en 1975. En revanche, l'exploitation de la bauxite par une filiale de la firme Alu-Suisse se porte bien. La mine de Mokanji devrait fournir, en 1978-1979, 785 000 tonnes de bauxite. Enfin, 20 000 tonnes de rutile (minerai de titane) devraient être traitées dès cette année. Il n'empêche que la stagnation globale des revenus miniers est un argument supplémentaire en faveur du développement agricole.

D'autant que la Sierra-Leone, habituée dans le passé à une tranquille prospérité, a été frappée de plein fouet par la crise pétrolière. Sa dépendance énergétique est totale. Elle se ravitaille en pétrole — notamment nigérian — par l'entremise des grandes compagnies. Les tentatives de négociation directe — et bilatérale — avec des pays producteurs africains (Nigeria, Libye) n'ont été jusqu'à présent couronnées d'aucun succès. Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que l'appauvrissement des nations du tiers-monde non productrices soit un des thèmes favoris de la diplomatie de Freetown.

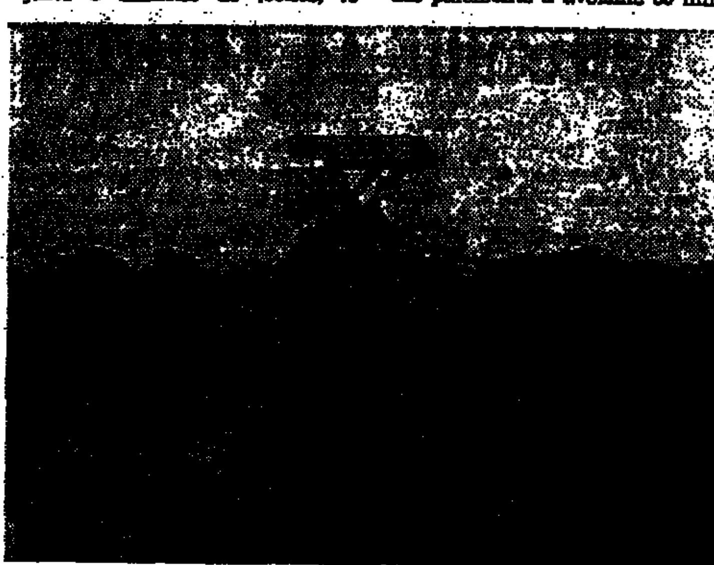
La dépendance énergétique

La Sierra-Leone constate avec autant d'amertume que la plupart des Etats d'Afrique noire l'égoïsme de certains pays arabes producteurs. Elle n'a pas touché les dividendes de sa rupture avec Israël. *« Dès janvier, nous avons demandé la création d'un fonds international au profit des pays non producteurs,* nous dit M. Abdulai Conteh, chef de la diplomatie sierra-léonaise. *Nous insisterons de nouveau lors du sommet de l'O.U.A. à Monrovia sur la nécessité de garantir la stabilité des prix pétroliers en faveur de ces nations. »*

La crise pétrolière a bien sûr accru l'inflation. Au cours de l'année budgétaire 1978-1979 (du 1er juillet au 30 juin), celle-ci a atteint 35 %. Encore ce chiffre global rend-il piètrement compte de certaines hausses sectorielles spectaculaires. Ainsi, le prix du riz a augmenté en un an de 200 %. Le contrôle des prix est trop souvent purement théorique. Le déficit budgétaire, dû notamment aux faiblesses structurelles de l'économie nationale, a dépassé 55 millions de leones en 1978-1979 (contre seulement 17 l'année précédente). Ce chiffre correspond à une augmentation de 62 % des dépenses de l'Etat. Celui-ci s'est longtemps contenté de combler le déficit en recourant au système bancaire. Cet appel au crédit était une solution de facilité qui a contribué à renforcer la demande de biens de consommation.

Aussi le gouvernement a-t-il pris des mesures plus énergiques. *« La structure du ministère des finances a été renforcée,* explique le gouverneur de la Banque centrale, *afin de contrôler de plus près les dépenses des administrations. Celles-ci devront justifier rigoureusement leurs dépenses. Les départements ministériels devront combattre le gaspillage. La collecte des impôts va être améliorée. »* Pourtant, ces mesures, pour louables qu'elles soient, ne suffiront pas, dans l'immédiat, à réduire le déficit budgétaire ainsi que l'admet devant nous M. Francis Minah, ministre des finances. Il y a, à cela, au moins une raison conjoncturelle, mais de taille : la Sierra-Leone, qui accueillera en juillet 1980, le sommet de l'O.U.A., devra dépenser dans cette perspective quelque 200 millions de leones (à cet égard, la somme de 50 millions mise en avant dans les milieux officiels paraît singulièrement minimiser les nombreuses dépenses d'équipement et d'intendance occasionnées par ce genre de manifestation).

De ce fait, les réserves de change de la Sierra-Leone sont au plus bas. Elles atteignent tout juste 3 millions de leones, le



La mine de bauxite de Mokanji.

gouvernement ayant notamment dû, dès maintenant, « *geler* », 33 millions pour la construction d'un hôtel et du « *village de l'O.U.A.* » qui accueillera les chefs d'Etat pendant le sommet. Le déficit courant de la balance des paiements a avoisiné 85 millions de leones en 1978 (contre seulement 43 l'année précédente). L'évolution du commerce extérieur sierra-léonais est donc alarmante.

Non à toute nouvelle dévaluation

La dette publique dépasse 273 millions de leones, dont 172 millions contractés auprès de créanciers étrangers. Le gouvernement souhaite la remise d'une partie de cette dette. Une négociation pourrait s'engager, à cet effet, dans les prochains mois, avec les créanciers de la Sierra-Leone, regroupés au sein du « *club de Paris* ». Mais ses chances de succès dépendent étroitement de l'issue des pourparlers engagés entre Freetown et le Fonds monétaire international.

Ceux-ci ont débuté pendant l'été 1978. Inquiet de l'évolution économique de son pays, le président Stevens s'est rendu en octobre dernier à Washington pour examiner avec les dirigeants du F.M.I. les modalités d'un redressement. Il s'engagea alors, avec réticence il est vrai, à dévaluer la monnaie nationale, en trois étapes, 5, 7 et 8 %. La première dépréciation, décidée en novembre, fut un fiasco. Maladroitement annoncée — le chef de l'Etat laissant entendre d'éventuels ajustements ultérieurs — la dévaluation provoqua une flambée des prix et une intensification des trafics de devises.

Depuis lors, les dirigeants sierra-léonais ne veulent plus entendre parler de dévaluation. Ils ont accepté le rattachement du leone au D.T.S., mais se refusent à toute nouvelle dépréciation. Pour étayer leur thèse, ils ne manquent d'ailleurs pas d'arguments convaincants : *« Les gens ne comprennent pas le concept même de dévaluation,* souligne M. Minah. *Dans notre langue, aucun mot n'existe pour le définir. Ses effets seraient très limités sur notre économie essentiellement agricole. Pourquoi dévaluer si nos produits, dont les prix sont arbitrairement fixés à l'étranger, et, de plus, souvent en dollars, ne deviennent pas plus compétitifs sur le marché ? La dévaluation alourdirait notre endettement. Nous acceptons toutes les autres exigences du F.M.I. : resserrer le circuit, limiter les dépenses publiques, améliorer la collecte de l'impôt. En pratiquant le tout ou rien, le F.M.I. s'est montré trop rigide. »*

Il semble que le F.M.I. se soit désormais rangé aux raisons de la Sierra-Leone, en tenant compte des traits spécifiques de ce petit pays largement agricole. Une équipe du Fonds séjournera à Freetown à la mi-juillet. Si cette nouvelle négociation est couronnée de succès, le Fonds lui accordera une deuxième — puis une troisième — tranche de crédits. Cette échéance est donc capitale pour le gouvernement de M. Stevens. Encore faut-il, pour qu'elle soit fructueuse, que celui-ci fasse prévaloir la discipline et la rigueur, conditions du redressement.

J.-P. L.

La coopération avec la France est encore modeste

DÈS 1963, deux ans après l'indépendance de cette ancienne colonie britannique, les bases d'une coopération technique et culturelle ont été établies entre la France et la Sierra-Leone. Les relations entre Paris et Freetown, bien qu'encore modestes, sont bonnes. La Sierra-Leone n'a pas, comme le Libéria, envoyé une délégation à la conférence franco-africaine de Kigali, mais la participation de Freetown au sommet annuel franco-africain est envisagée avec intérêt par les autorités sierra-léonaises, comme nous l'a déclaré M. Siaka Stevens, président de la République de la Sierra-Leone *(lire pages 5-6)*. Ce dernier a d'ailleurs rencontré le vendredi 1er juin M. Giscard d'Estaing à l'occasion d'une visite de travail de trois jours qu'il effectuait en France.

Une aide de 2,3 millions de francs

M. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, s'était rendu à Freetown au mois de décembre dernier et y avait reçu un accueil chaleureux. C'est à la suite de ce voyage que la commission mixte culturelle France-Sierra-Leone s'est réunie, les 3 et 4 mai, à Paris, sous la présidence de M. Stirn et de M. Abdullah Conteh, ministre des affaires étrangères de la Sierra-Leone. Les principales orientations du programme de coopération entre les deux gouvernements ont été revues à cette occasion.

L'aide française à Freetown, qui était de 1,88 million de francs en 1978, s'est élevée en 1979 à 2,3 millions de francs. Huit coopérants français travaillent en Sierra-Leone, dont sept dans l'enseignement. Les Sierra-Léonais, qui, mis à part le Libéria, vivent dans un environnement francophone, ont très rapidement pris conscience de la nécessité d'apprendre le français. Ils sont donc très désireux de développer l'enseignement de cette langue, dont l'étude est devenue obligatoire dans les trois premières années de l'enseignement secondaire. Quatre coopérants assurent une mission d'encadrement pédagogique auprès des professeurs qui enseignent le français à 10 500 jeunes gens. Trois autres coopérants travaillent dans l'enseignement supérieur. D'autre part, trente-quatre jeunes Sierra-Léonais bénéficient de bourses d'étude en France. Dix-huit d'entre eux reçoivent une formation pédagogique. La France étudie actuellement les moyens d'augmenter l'efficacité de l'enseignement du français dans un pays qui est très demandeur. Le huitième coopérant français assure une mission d'assistance technique dans une huilerie de palme. La Sierra-Leone essaye en effet de développer la culture du palmier dans la mesure où la production d'huile de palme ne couvre pas les besoins locaux.

Une centaine de Français

Sur le plan des relations économiques, la France est le cinquième fournisseur de la Sierra-Leone (elle était au deuxième rang en 1961), après la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale et le Japon. En 1978, le montant des exportations françaises vers la Sierra-Leone a atteint la somme de 61 millions de francs. Les principaux produits exportés sont les automobiles, les pneumatiques, des produits alimentaires, de l'outillage. Les produits français représentent de 5 à 7 % des achats de la Sierra-Leone à l'étranger. En revanche, la France n'est que le vingt-sixième client de la Sierra-Leone, et le montant des importations en provenance de Freetown s'est élevé en 1978 à 9 millions de francs. Les produits sierra-léonais importés sont essentiellement des diamants, des produits agricoles (café, cacao), des crevettes congelées, du cuir, des peaux et du bois.

La colonie française en Sierra-Leone se monte à une centaine de personnes. Deux sociétés importantes sont installées à l'heure actuelle à Freetown : la compagnie UTA, qui assure deux vols hebdomadaires entre Paris et Freetown, et la société Degrémont, qui a déjà réalisé trente-quatre stations d'épuration et de distribution des eaux.

FRANÇOISE CHIPAUX.

SIERRA-LEONE



tourisme et culture

L'INDUSTRIE du tourisme en Sierra-Leone est peu développée mais prospère, et elle dispose d'un énorme potentiel.

Il n'est pourtant pas surprenant que la Sierra-Leone s'efforce de faire de son industrie touristique une source de revenus importante de son commerce extérieur.

En lui-même, le pays possède une beauté unique, faite du contraste entre les montagnes, couvertes de forêts, les plaines fertiles, les plages de sable blanc, les rivières étincelantes et un climat hospitalier.

La plus grande attraction pour les touristes, ce sont les plages, en particulier celles situées entre Freetown et Kent, sur la côte ouest de la péninsule et sur la côte entre Shenga et Sulima.

Freetown, la capitale, est bâtie au pied d'une spectaculaire chaîne de montagnes au sommet de laquelle se situe Fourah Bay College, sur le mont Aureol, et l'émetteur de télévision, au pic Leicester. Dans la capitale, la côte est composée de longues bandes de sable fin et argenté, avec, en arrière-plan, des collines vertes luxuriantes dominant la mer. L'une des promenades en automobile les plus relaxantes est le tour de la péninsule, soit 66 miles (86 kilomètres), itinéraire sur lequel l'on rencontre quelques-uns des plus beaux sites du pays et qui offre des plages pour s'arrêter, se baigner et pique-niquer.

(Collection U.T.A. Photo J. Veuve)

Agé de plus de cinq cents ans, le Cotton Tree, situé dans le centre de Freetown, est l'emblème du pays.

Dans le cadre du développement national, l'une des premières nécessités est aujourd'hui l'affirmation d'une véritable identité culturelle.

A moins de quinze minutes en voiture du centre de Freetown se trouve la plage la plus populaire — Lunley-Beach, longue de 3 miles (5 kilomètres), — reconnue comme étant la plus belle de tout l'Ouest africain. A sa plus lointaine extrémité se trouve le Cape Sierra Hotel, et à côté le casino.

Le Cape Sierra Hotel a été réaménagé lors de la construction d'un troisième hôtel sur la plage, pour être prêt à temps pour la conférence de l'O.U.A. en 1980. L'imposant hôtel Bintumani, de trois cents lits, au sommet de l'Aberdeen Hill, ajoute au pittoresque du paysage. Cet hôtel offre de très belles vues et un centre moderne de conférences susceptible d'être le siège de séminaires internationaux, un restaurant et une piscine.

La Sierra-Leone vous propose de pratiquer de nombreux sports et vous offre une variété de divertissements. Dans la capitale, il est possible de s'adonner à la pêche, au ski nautique, au surf, à la pêche au harpon, à la navigation, au badmington, au tennis sur gazon, au golf et au rugby. Dans les provinces, on peut observer de nombreux oiseaux, chasser le gibier, dont le léopard, les bongos, les singes, les oiseaux et les mammifères de la brousse et beaucoup d'autres animaux.

Freetown regorge de nombreux bâtiments et de monuments historiques, dont le célèbre Cotton Tree (colonnier), âgé de beaucoup plus de cinq cents ans. Il se situe dans le centre de Freetown et est l'emblème du pays. Près de cet arbre historique se trouve le Musée national, qui renferme quelques-unes des reliques anciennes caractéristiques du pays des sculptures, des œuvres d'art et des objets faits main. Il y a aussi le célèbre marché du roi Jimmy, près duquel est enterré l'historique De Reuter Stone.

La ville est un mélange étonnant d'architecture ancienne et de superbes immeubles modernes dont certains ont dix étages. Cela rend le paysage pittoresque et donne au visiteur l'occasion de voir dix-neuf siècles d'architecture, notamment l'église Saint-Charles, à Regent, et l'église Maroon, dans Siaka Stevens Street.

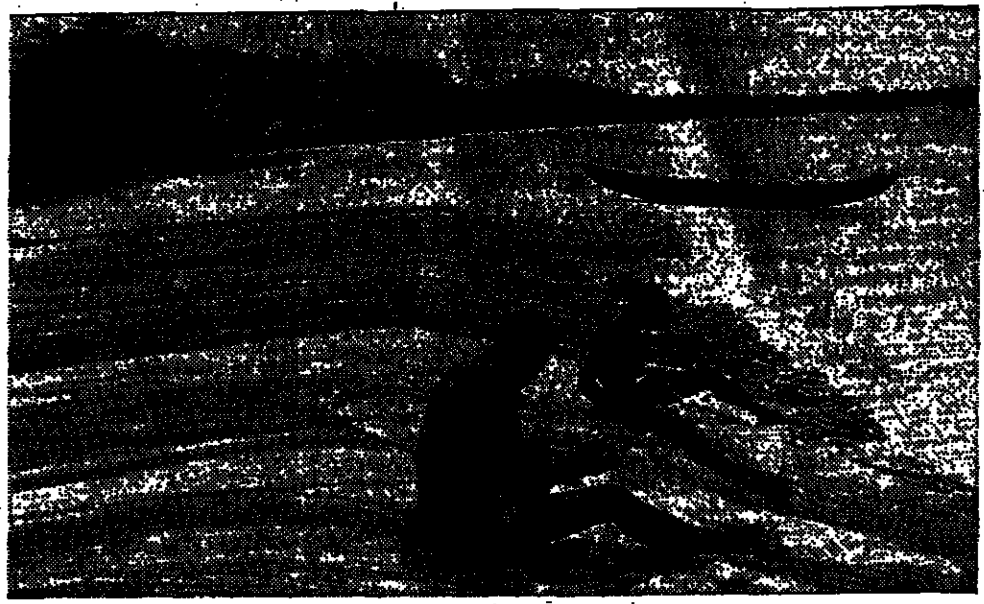
Tout comme la capitale, l'intérieur du pays offre aussi d'innombrables attractions touristiques. Les monts Bintumani et les collines Tingi s'élèvent à plus de 6 000 pieds (1 830 m) près de la frontière de la République de Guinée. A l'extrême ouest des hautes terres se trouvent les collines Sula et celles de Kangani, qui s'élèvent à près de 3 000 pieds (915 m). Sans oublier le pittoresque lac Sonfon, dans la région de Koinadugu, sur l'île de Yeliboya, dans le district de Kambia, et les chutes du Bumbuna, dans le district de Tonkolili, qui ont été choisies comme étant les plus propices au nouveau projet de centrale hydraulique qui approvisionnera tout le pays en électricité.

Les grottes souterraines de Fori sont à York-Village, et dans l'île de Bunce, autrefois île-forteresse où l'on gardait les esclaves avant de les emmener aux Amériques, se trouvent de nombreuses grottes et monuments historiques.

Une grande variété de projets individuels destinés au développement de la communauté sont d'un très grand intérêt pour les visiteurs. Le plus connu est celui de Maforki, à Port-Loko, dans la province du Nord.

Le climat de la Sierra-Leone est très-sain ; il est très ensoleillé pendant toute la période correspondant à l'hiver en Europe et en Amérique du Nord. Sa saison des pluies va du mois de mai au mois d'octobre, sa saison sèche de novembre à la mi-avril, et de décembre à février le pays jouit d'un vent sec et frais d'Harmattan.

L'humidité, bien qu'importante sur la côte, est tout à fait supportable, et la brise venant de la mer apporte de la fraîcheur pendant la période la plus chaude de l'année.



(Collection U.T.A. Photo J. Veuve)

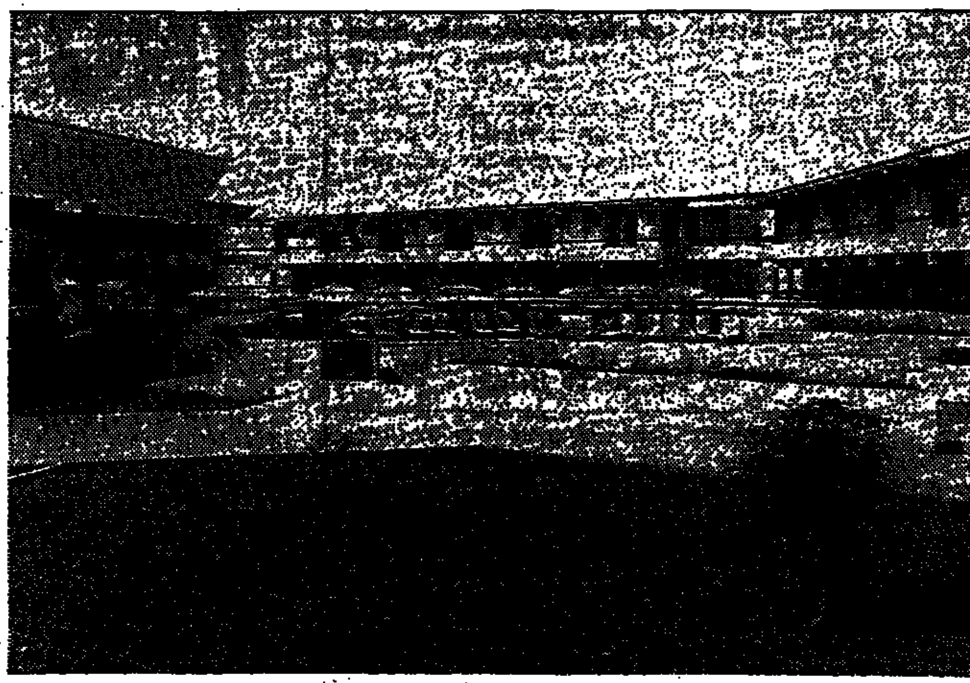
Le pays possède une beauté unique, faite du contraste entre les montagnes couvertes de forêts, les plaines fertiles, les plages de sable blanc...

Il y a plusieurs hôtels à Freetown et dans les principales villes de province, l'hôtel Bintumani (cinq étoiles), à Aberdeen, le Cape Sierra Hotel, à Lumley Beach, le Paramount Hotel au cœur de la ville, et le Brookfields, de type chalet, à environ 2 miles (3 kilomètres) du centre de la ville, ainsi que d'autres hôtels de moindre importance : le City Hotel, le Ritz Hotel, le Lido Hotel, le Lamar Hotel, le Ratcliffe Hotel et le Dabe Hotel.

Il y a aussi le Domby Hotel, à Bo, dans la province du Sud, l'Adams Hotel, à Magburaka, dans la province du Nord, le Masinanday Hotel, à Kono, et le Kambois Hotel, à Kerema, tous les deux dans la province de l'Est, ainsi que les maisons de repos gouvernementales situées dans tous les principaux centres provinciaux.

Des excursions en autocar sont organisées par le ministère du tourisme et des affaires culturelles, ainsi que par les agences de voyages Yazbeck. Le prix des taxis est relativement peu élevé, tout comme celui des célèbres mini-bus, appartenant à des particuliers et dénommés poda-poda. La capitale et les principales villes de province sont desservies par des lignes d'autobus régulières dépendant du Road Transport Corporation (Société de transport routier).

Les lignes aériennes intérieures proposent des vols quotidiens en partance de l'aéroport d'Hastings, près de Freetown, à destination de Bo, de Keneha et de Yengema, avec des escales à Gbambatoko et à Tongos, et deux vols par semaine à destination de Bonths.



(Collection U.T.A. Photo J. Veuve)

La capitale possède, comme les principales villes de province, plusieurs hôtels, notamment l'hôtel Bintumani.

(Collection U.T.A. Photo J. Veuve)



Dans le cadre du développement national de la Sierra-Leone, l'une des premières nécessités est aujourd'hui l'affirmation d'une véritable identité culturelle.

Depuis la création du ministère du tourisme et des affaires culturelles en 1973, le département de la culture est développé avec vigueur.

En accord avec sa politique de conservation et de développement de l'héritage culturel, le gouvernement continue à encourager la National Danse Troup (troupe de danse nationale) comme une caractéristique permanente de la vie des nations, et tous les efforts sont mis en œuvre pour l'améliorer. Cette troupe de danse nationale, montée après l'indépendance, met en scène différentes danses reflétant l'environnement dans lequel elles ont été inspirées et créées. La décoration des costumes est un reflet vivant de l'ancienne splendeur des royaumes tribaux en Sierra-Leone. Les troupes ont remporté plusieurs récompenses aux festivals internationaux, elles continuent à émouvoir les visiteurs de la Sierra-Leone lors des représentations régulières dans les principaux hôtels.

L'histoire culturelle de la Sierra-Leone, contrairement à d'autres pays africains, a été pacifique, les associations culturelles ont pu s'y développer en toute liberté ; exemples de toute influence ou directive, elles reflètent le goût culturel du peuple.

Depuis les temps les plus reculés, la vie culturelle du peuple fut intimement mêlée au développement économique, social, politique et au niveau d'enseignement de la communauté. C'est une expression de la vie, à laquelle chacun participe en tant qu'acteur à part entière, ou en tant que spectateur passif. Les sociétés secrètes — par exemple Fore, Bundo, Gbangbane, pour ne citer que celles-là — ont une fonction économique.

Ce sont les institutions les plus importantes dans la formation des jeunes hommes et femmes.

En résumé, la culture traditionnelle en Sierra-Leone est très hiérarchisée et fondée essentiellement sur le principe de l'ancienneté. Dans toute société, il y a un ordre hiérarchique qui est facile à discerner au travers des noms des membres d'une société particulière.

MINISTERE DU TOURISME ET DES AFFAIRES CULTURELLES, WALLACE JOHNSON STREET, FREETOWN, SIERRA-LEONE



FOURAH-BAY COLLEGE : Une institution ancienne et prestigieuse

par JACK SEIGNOBOS (*)

Au début du XIXe siècle, les missions religieuses entreprennent la fondation d'écoles dans la nouvelle colonie, participant ainsi à une lutte d'influences. La Church Missionary Society prend avantage de l'obtention d'un terrain sur la montagne de Leicester, en 1814. Une école y est fondée, où les enfants d'esclaves libérés sont initiés au commerce et à l'agriculture, les plus doués étant ensuite formés comme instituteurs ou missionnaires. Les dons de la société et de bienfaiteurs couvrent les frais de cette institution chrétienne où s'inscrivent des élèves rebaptisés avec des noms européens.

Etant donnée la difficulté d'importer des horloges et des cloches pour les églises, des vêtements européens pour les fidèles, du tissu pour les uniformes des écoliers et tout ce qui semble indispensable pour recréer l'ambiance de l'Angleterre, compte tenu aussi des frais d'entretien des élèves et des bâtiments, du découragement et de la mort de nombreux missionnaires, l'école est transférée à Regent, puis fermée en 1826.

Pour poursuivre sa mission d'évangélisation, le comité directeur de la C.M.S. juge alors nécessaire de recruter et de former des enseignants parmi les esclaves affranchis. Il rachète une partie de la propriété du gouverneur Turner, dans la baie de Fourah, et inaugure le 4 avril 1827 la Christian Institution. Après un séjour en Angleterre, un jeune homme, Ajai Samuel Crowther, est chargé des relations avec le comité londonien.

Une fois formés à l'institution de Fourah-Bay, les étudiants vont enseigner dans les écoles de village. Nombre d'entre eux sont cependant attirés par les emplois commerciaux et gouvernementaux, mieux rémunérés. Suivant les recommandations de Crowther, la C.M.S. décide alors de former des missionnaires. Les étudiants vivent sur le campus de Fourah-Bay, où un nouveau bâtiment est construit en 1845. L'enseignement du latin, du grec, de l'hébreu, de l'arabe et des langues africaines se développe afin de permettre aux futurs missionnaires de communiquer avec des non-convertis de toute origine.

En 1864, sous le nom de Fourah-Bay College (F.B.C.), l'institution s'ouvre à des étudiants auxquels est offert un enseignement payant et laïque. F.B.C. forme surtout des catéchistes. Sa réputation grandit en Afrique de l'Ouest. En 1864, Crowther est ordonné, à Canterbury, évêque des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Plus de mille écoles primaires

Influencé par E.W. Blyden, pamphlétaire et ancien secrétaire d'Etat du Libéria, William Grant transforme le collège en une institution d'enseignement supérieur ouverte à tous. Un examen d'entrée est instauré et un droit de 5 livres par trimestre perçu pour tout cycle d'études autre que la théologie. Voulant profiter du prestige des diplômes anglais, F.B.C. est affilié à l'université de Durham en 1876. Les copies d'examens sont envoyées là-bas pour correction. C'est l'évêque qui confère ensuite les diplômes. Sur les seize étudiants inscrits cette année-là, neuf le sont en lettres, cinq en théologie, deux préparent un examen d'entrée en médecine.

Dès cette époque, les buts de l'université semblent mal adaptés à la réalité du pays. Les étudiants diplômés trouvent rarement un emploi correspondant à leurs compétences et les salaires des fonctionnaires sont faibles. Les parents hésitent à consentir des sacrifices pour envoyer leurs enfants à F.B.C., considérant la faible promotion sociale qu'apportent les études supérieures. En outre, hormis les médecins, peu de fonctionnaires européens ont une qualification supérieure à celle de certains Sierra-Léonais.

L'ouverture d'une école-modèle va de pair, en 1895, avec l'augmentation du montant des bourses permettant aux élèves-enseignants d'approfondir leur formation. La création d'une école gouvernementale est impossible, faute de crédits suffisants. Depuis 1845, le nombre d'établissements d'enseignement secondaire s'est considérablement accru. Il existe aujourd'hui plus d'un millier d'écoles primaires et une centaine de collèges secondaires. De nombreux établissements ont acquis une grande réputation en raison de leur ancienneté et de la vénérabilité de leur enseignement. Citons, par exemple : Prince of Wales, St. Edward, Albert Academy, pour les garçons ; St. Joseph Secondary School, Freetown Secondary School, pour les filles. La mission musulmane Ahmaddya ouvre également nombre d'écoles à l'intérieur du pays. Les programmes sont unifiés dans toutes les écoles.

Un poste budgétaire privilégié

Des collèges secondaires sont issus plus de la moitié des six cents étudiants inscrits à Fourah-Bay College, transféré, après la dernière guerre, sur les pentes du mont Aureol, qui domine la ville. Un peu moins de la moitié des étudiants viennent d'autres pays africains : Gambie, Ghana, Nigéria, Zambie, Rhodésie, et quelques-uns de Grande-Bretagne et des Etats-Unis. On y enseigne des disciplines variées : lettres, sciences, sciences économiques, sciences appliquées, théologie, biologie aquatique, pêcheries, théologie. L'école d'agriculture de Njala a été promue au rang de collège universitaire et compte environ deux cents étudiants.

Les deux collèges sont réunis au sein de l'université de Sierra-Leone, dont le président Stevens est chancelier. Au moment de l'indépendance, F.B.C. était une institution vénérable mais somnolente, dont le département le plus important était celui de théologie. Son enseignement s'est développé sous l'impulsion du docteur Davidson Nicol. Le président a fait appel, il y a quelques années, au docteur Arthur T. Porter pour poursuivre cette modernisation.

L'éducation représente aujourd'hui le poste budgétaire le plus élevé en Sierra-Leone. L'aide apportée par différents pays et organismes internationaux a permis notamment la création du collège de Njala, l'ouverture de l'école d'instituteurs Milton-Margaï et l'agrandissement de F.B.C. Quelques pays, dont la France (le français étant une langue étrangère enseignée dans le secondaire), rémunèrent des professeurs et offrent des bourses d'études. Cet effort est l'heureuse conséquence de la concurrence culturelle que se livrent les pays étrangers.

L'Université est un symbole. Le gouvernement a parfaitement compris l'importance que peut avoir pour l'image de marque du pays la renaissance d'une institution qui cherche à retrouver le prestige que lui ont ravi des universités plus récentes comme celle d'Ibadan. Elle jouit pourtant d'une grande réputation dans les milieux dirigeants. Ses professeurs sont des notables écoutés. La remise solennelle des diplômes par le président est un témoignage de ce prestige.

Entouré du vice-chancelier, des principaux des deux collèges, des représentants religieux et des professeurs, en toge et en tenue de cérémonie, le chef de l'Etat félicite les diplômés, revêtus de leur robe académique. Sur les gradins de l'amphithéâtre à ciel ouvert Ajai Crowther prennent place les ministres, délégations diplomatiques, personnalités administratives, commerciales et judiciaires, ainsi que les dames portant chapeau fleuri.

Le 29 janvier 1977, après les discours d'introduction et la remise des diplômes, le président Stevens, comme chaque année, se lève pour prendre la parole. Des sifflets fusent parmi l'assistance bercée par les discours. Des étudiants brandissent des pancartes : *« Eliminez la corruption »*, *« Réduisez le nombre des ministres »*, *« Les Libanais doivent partir »*, *« L'économie est pourrie »*, *« Shaki (1), vous avez déçu la nation »*. La cérémonie est interrompue sous les huées d'un groupe d'étudiants. La foule se retire derrière les officiels. Les étudiants occupent symboliquement l'estrade laissée vide puis sifflent en direction du cortège officiel et applaudissent au passage de la voiture du vice-président, S.I. Koroma.

Le 31 janvier, une contre-manifestation, conduite par quelques personnalités politiques et où l'on retrouve une foule de jeunes chômeurs monte vers Fourah-Bay et s'y heurte aux étudiants barricadés. La chasse est donnée, la police intervient. Le lendemain, il ne restera plus que les lecteurs étrangers sur un campus vide et désolé. La grève se répand dans les écoles secondaires et à travers tout le pays. Le 1er février, le couvre-feu est décrété. Il ne sera levé que le 9 mars.

Le gouvernement dénonça les menées subversives du S.L.P.P. (2), l'accusant d'avoir versé des fonds aux étudiants. L'éditorialiste du *Daily Mail* écrivit que *« la Sierra Leone n'avait pas les moyens ni le désir de s'offrir un Daniel Cohn-Bendit »*. Ce rappel anecdotique dissimule mal qu'un véritable malaise régnait dans l'Université, qui n'est pas dissipé aujourd'hui.

(*) Ancien lecteur à l'université de Fourah-Bay.

(1) « Shaki » : surnom familier du président Siaka Stevens.

(2) S. L. P. P. : Sierra-Leone, People's Party, parti des Margaï, non représenté, à cette époque, au Parlement.



Une expérience originale : le Centre pédagogique franco - sierra-léonais

L'anglais ayant le statut de langue officielle, le français est la seule langue étrangère obligatoire en Sierra-Leone. Dans le premier cycle secondaire, qui s'étale sur trois ans, douze mille élèves étudient le français. Quatre-vingts pour cent d'entre eux l'abandonnent lorsqu'il devient, à partir du deuxième cycle, une langue à option. Sept pour cent l'étudient jusqu'à la fin du secondaire. Deux cent cinquante professeurs de français enseignent en Sierra-Leone dans le secondaire.

Le Centre pédagogique franco-sierra-léonais, résultat d'une coopération efficace, est la clé de voûte de l'appui au développement et à l'amélioration de l'enseignement du français. Il comprend deux centres, l'un à Freetown, l'autre à Bo, deuxième ville du pays. Cette institution vient en aide aux professeurs de français en leur apportant un soutien pédagogique.

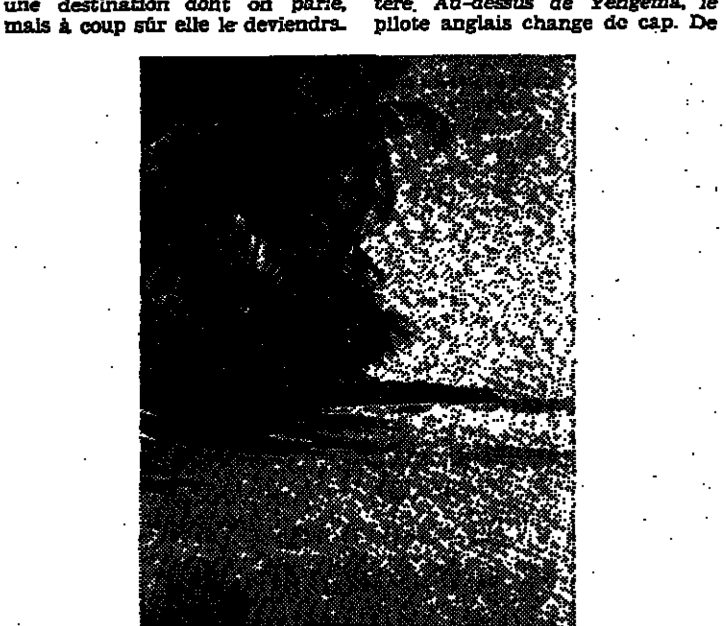
Deux coopérants français dirigent les deux antennes de ce centre. Ils seront prochainement assistés de deux professeurs sierra-léonais, qui assureront plus tard la relève. Trait d'union naturel entre les cultures africaines anglophones et francophones, le Centre est le lieu de rencontres linguistiques, artistiques et culturelles. Créé en 1975 et inauguré officiellement le 30 mars 1979, le Centre pédagogique franco-sierra-léonais est le seul organisme du genre associant, dans le pays, des nationaux et des étrangers autour d'une expérience commune.



Le tourisme : une place à conquérir

ON n'a jamais fini le tour du monde. La preuve : A six heures de vol de Paris, il existe un pays que la plupart des Français, même voyageurs et revenus de tout, continuent d'ignorer. Ce n'est pas encore une destination dont on parle, mais à coup sûr elle le deviendra.

Freetown. Autour de la capitale, l'Atlantique baigne de longues plages de sable blanc. De la péninsule, vers les monts Loma, au nord-est, le Trislander de Sierra Leone Airways survole des forêts profondes, lourdes de mystère. *Au-dessus de Yengema, le* pilote anglais change de cap. De Yengema à Kenema, les deux centres miniers, sous le petit avion qui vole à basse altitude, défile un sol lunaire : au bord des trous, des hommes à demi nus brassent des tonnes de terre, en quête du diamant qui fera leur fortune. Plus au sud, le haut-plateau, jalonné de palmeraies, s'incline insensiblement vers les rizières de la côte.



(Collection U.T.A. Photo J. Veuve)

Qui connaissait les Seychelles il y a cinq ans ? Alors, faites un *test auprès de votre entourage* : qui peut dire aujourd'hui sans hésitation où se trouve la Sierra-Leone ? Il n'existe pas de guides pour le grand public, et bien peu de chose sur les rayons des libraires spécialisés. Ce n'est pourtant plus le *Voyage sans cartes* qu'évoquait Graham Greene il y a quarante ans...

Plages vierges et oiseaux rares

A l'ouest de l'Afrique, entre les deux grands pôles d'attraction que sont le Sénégal et la Côte-d'Ivoire, la Sierra-Leone, ancienne colonie britannique, s'éveille lentement au tourisme. L'océan, des plages vierges, un soleil généreux, des chutes et des lacs, des réserves d'animaux sauvages et d'oiseaux rares : la Sierra-Leone a des atouts. Encore faudrait-il que ces richesses naturelles soient mises en valeur pour attirer et retenir davantage de visiteurs, en ajoutant à l'agrément du séjour balnéaire l'indispensable tourisme de découverte. Grande comme à peu près un huitième de la France, la Sierra-Leone est enclavée entre la Guinée et le Libéria. D'une superficie de 72 000 kilomètres carrés (*à titre de comparaison, la* Côte-d'Ivoire compte 322 000 kilomètres carrés), elle est seulement peuplée de 3 300 000 habitants, dont deux tiers vivent à Freetown. La mer baigne 350 kilomètres de côtes très découpées. Climat tropical : la saison humide s'étend de mai à octobre, les pluies les plus violentes tombant de juillet à septembre. La saison sèche, de novembre à avril, correspond à l'hiver en Europe. La plus forte température ne dépasse pas 26 degrés à l'ombre.

Actuellement, la quasi-totalité des Français qui se rendent en Sierra-Leone — quelques centaines par an — y vont en voyage d'affaires. Mais trois tours-opérateurs misent déjà sur cette destination nouvelle, sur le thème : « *Soyez les premiers à découvrir un pays qui possède tous les avantages pour devenir, dans quelques années, un des hauts lieux du tourisme international.* » La colonie française compte une centaine de ressortissants : personnel diplomatique, employés de la compagnie U.T.A., du C.F.A.O., et des firmes de l'industrie automobile, coopérants et enseignants.

Les relations entre la France et la Sierra-Leone demeurent assez ternes. Les moyens de mettre fin à cette morosité ont été au centre des entretiens que le président Siaka P. Stevens a eus au début de juin avec M. Giscard d'Estaing à Paris. Il est certain que la naissance d'un courant touristique appréciable entre Paris et Freetown serait jugée favorablement par la Sierra-Leone.

Pour cela, la Sierra-Leone doit se doter de moyens aériens efficaces et de possibilités hôtelières suffisantes. La liaison Paris-Freetown est assurée par U.T.A. plusieurs fois par semaine et, depuis peu, par Air Afrique, via Dakar. Mais, comme il sied à une ancienne colonie anglaise, c'est avec Londres que le mouvement est le plus important. La ligne ouverte en 1954 comportait huit escales ! Aujourd'hui, British Caledonian Airays et Sierra-Leone Airways, dont elle possède 43 % des parts, transportent 10 000 passagers par an. La construction d'un nouvel aéroport — l'accès à celui de Lungi oblige à une traversée de vingt minutes en ferry — faciliterait à coup sûr le trafic. Un moment envisagée, elle paraît avoir été abandonnée au profit de l'extension de l'actuel terminal.

Quant à la capacité d'accueil, une étape importante a été franchie *en mars 1978* avec la mise en service d'un hôtel de classe internationale construit par le gouvernement sur la colline d'Aberdeen, à 15 kilomètres de Freetown. L'inauguration officielle de cet établissement par le président Stevens marque les vrais débuts du tourisme dans l'un des plus petits Etats du continent africains. Le Bintumani — du nom d'un pic situé au nord du pays — témoigne de la volonté des autorités de développer une industrie dont l'économie du pays, particulièrement fragile, pourrait tirer de substantiels bénéfices. Sur cette lancée, l'hôtel vient de passer de cent cinquante à deux cents chambres, tandis que l'on achevait de bâtir à proximité un centre de conférences pouvant accueillir six cents délégués. Le sommet de l'O.U.A. s'y tiendra l'an prochain.

Dans cinq ans...

L'hôtel, dont la construction a coûté 5,3 millions de leones, représente le plus grand investissement du gouvernement dans l'industrie touristique. Le centre de conférences — dépense de prestige — répond au désir des dirigeants de ce pays de recevoir des congrès africains ou internationaux. Ce complexe est un tremplin : « *Nous sommes décidés à faire du tourisme une solide source de revenus pour contribuer ainsi au développement économique* », déclare le ministre du tourisme et des affaires culturelles.

Il faut dire qu'auparavant les conditions d'hébergement dans la capitale et ses environs immédiats étaient notoirement réduites... A peine quatre cents chambres, du moderne Paramount au City Hôtel, près de Cotton-Tree, survivant de l'époque coloniale que l'on visite comme un monument. C'est en effet au bar du City, devenu bien crasseux, que Graham Greene, mobilisé dans les services de renseignements, a écrit pendant la guerre *The Heart of the Matter*, traduit en français sous le titre : *le Fond du problème*.

L'hôtellerie, dans le reste du pays, demeure assez précaire et le réseau routier limité malgré quelques améliorations récentes. Aussi les agences de voyages locales ne proposent-elles guère que la visite de Freetown, dont le charme désuet résiste aux constructions nouvelles, et des plages de la péninsule, par ailleurs admirables, à laquelle s'ajoute un *air tour* d'une heure. Mais, faute d'infrastructures adaptées, il n'existe pas de circuits réguliers organisés dans l'arrière-pays, pour visiter, par exemple, le lac Sonphon ou la réserve forestière de Loma Mountains. *Combien d'autres centres* d'intérêt demeurent pour le moment difficilement accessibles ?

Sous la double poussée du Sénégal et de la Côte-d'Ivoire, l'Afrique de l'Ouest a fait une percée spectaculaire sur le marché mon*dial du tourisme. La Sierra-Leone* y a assurément sa place, à conquérir au prix d'aménagements progressifs menés avec discernement. Alors, rendez-vous dans cinq ans.

PIERRE-JEAN DESCHÊNES.

Cinq siècles de relations

« TERRE *de feu et du diamant.* » Prise entre la Guinée et le Libéria, la Sierra-Leone est peu connue, et souvent négligée, du monde francophone. Pour les anglophones, cette enclave témoigne cependant d'un riche passé. Sur à peine 72 000 kilomètres carrés, ce pays compte une population de plus de trois millions d'habitants, en accroissement rapide. Cette forte densité résulte de conditions naturelles favorables. Pays montagneux, adossé à la fameuse *dorsale guinéenne et possédant* l'un des plus beaux ports d'Afrique, la Sierra-Leone est une terre humide et fertile, largement boisée. La riziculture y est ancienne et prospère. Pêche et élevage jouent un rôle assez important.

La colonisation a développé sur cette terre café et cacao. Les richesses minérales y sont exceptionnelles. Avec le fer, le diamant et les plus grands gisements de rutile du monde, les richesses minières tiennent une place majeure dans l'économie nationale.

Surtout, ce pays a été colonisé un siècle avant le reste du continent africain. Il fut, au dix-neuvième siècle, le berceau de la « *koiné* » anglophone de l'Ouest africain et le relais principal de l'influence des Noirs américains, notamment à travers le mouvement du panafricanisme, sur leur continent d'origine, bouleversé par l'occupation coloniale.

Comme la plupart des pays d'Afrique, la Sierra-Leone est marquée par une certaine diversité ethnique. Les peuples du Nord, marqués par l'islam mandingue, s'opposent à ceux du Sud, animistes christianisés vivant dans un milieu plus forestier. A cette opposition Nord-Sud, la colonisation ajouta un clivage Ouest-Est : d'une part, une région côtière acculturée et rattachée au marché mondial ; de l'autre, un hinterland demeuré traditionnel.

Invasions et chefferies

La Sierra-Leone abrite deux familles culturelles distinctes. Le long de la côte, et dans certaines *régions de l'intérieur isolées*, les peuples parlent des langues de la famille mel (ouest-Atlantique), qui sont les plus anciennes (Temne, Bulon, Limba, Kisi). En revanche, dans l'ensemble, l'intérieur du pays est habité par des peuples de langue mande (Dialonke, Kuramlu, Kono, Vai, Mende) issus du vieux foyer culturel du Haut-Niger. De celui-ci proviennent aussi les commerçants mandingues (Jaaxanke et Juula) qui ont essaimé, dans le nord, depuis le dix-septième siècle. C'est lui qui a légué l'organisation en Etats, de sociétés regroupant, jusque-là, des villages indépendants ou de petites chefferies, structurées selon des systèmes complexes de sociétés secrètes et dont l'art plastique a constitué un apport précieux à la culture mondiale (Poro, Simo).

Cette poussée vers la forêt et la côte des peuples mandes en quête de sel et de poisson, paraît très ancienne. Elle s'est accélérée au seizième siècle avec la présence des Européens sur un océan jusque-là désert et le développement de la traite des Noirs. Dès le quinzième siècle, les Mandingues, les Kono et les Vai s'établissent dans les régions allant du Haut-Niger à la mer. Dans les années 1540-1550 surviennent les fameuses invasions Sumba-Quoia. Un ensemble de peuples vaincus, conduits par une aristocratie guerrière mandingue, déferlent sur les côtes du Libéria et de la *Sierra-Leone. Soumise à une forte* influence portugaise, cette aristocratie se convertit partiellement au catholicisme, au début du dix-septième siècle. Ce phénomène n'aura pas de suite. Ces nouveaux Etats se disloquent rapidement en chefferies. Pourtant, leur héritage est resté vivant jusqu'à aujourd'hui, surtout chez les Temne et les Vai.

Dès la fin du dix-septième siècle, un fait domine : l'intensification des relations entre la Sierra-Leone et le Haut-Niger, liée au phénomène de la traite. Dans la moitié nord du pays, les commerçants mandingues et peuls affluent. Ils adoptent la langue du pays, mais l'islamisent largement, en modifiant les structures sociales. Le Sud, où s'étendent les chefferies mandes, restera au contraire morcelé et impénétra*ble jusqu'au dix-neuvième siècle.*

Cependant, depuis la fin du quinzième siècle, les rapports avec l'Europe ont un rôle décisif. Comme la côte des Rivières, qui s'étend jusqu'à la Gambie, la Sierra-Leone appartient à la zone d'influence des Portugais du Cap-Vert. Ceux-ci l'ont découverte en 1460 et lui ont donné son nom actuel, peut-être en référence aux torrents qui rugissent dans ses montagnes. Attirés par un site portuaire remarquable, ils en font l'un des centres de la traite qui s'organise en direction des îles du Cap-Vert, du Brésil et de *l'Amérique espagnole*.



L'escalier des esclaves. (Collection U.T.A. Photo J. Veuve.)

Au dix-septième siècle, ils sont supplantés par les Britanniques, puis — mais dans une moindre mesure — par les Français. La traite des Noirs se déplace alors *vers le golfe de Guinée. Elle se* poursuit autour des comptoirs construits dans l'estuaire au profit des compagnies à charte puis, au dix-huitième siècle, d'associations privées. Il en résulte une certaine acculturation : le pidgin supplante le créole portugais et des familles métissées, aux noms anglais, comme les Bulom du Sherbro, dominent certains secteurs de la côte.

L'ère de la traite légale touchant à sa fin, ce port admirable est choisi par les abolitionnistes britanniques, qui décident d'attaquer le commerce infâme au cœur de son domaine. En 1787, les amis de M. Wilberforce établissent sur la péninsule une colonie privée destinée à accueillir les Noirs pauvres de Grande-Bretagne et bientôt peuplée de « *marrons* » originaires de la Jamaïque, dont le dialecte sera à l'origine de la langue krio. Viennent aussi des Nova-Scotions, c'est-à-dire des loyalistes noirs ayant combattu les Américains lors de la guerre de l'Indépendance, mais n'ayant pu s'adapter au climat de la Nouvelle-Ecosse, où ils s'étaient retirés après 1782. Ainsi naquit Freetown.

Après des années difficiles pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, cet établissement fragile prend de l'importance *en 1807*, lorsque la Grande-Bretagne promulgue la loi interdisant la traite des Noirs à ses ressortissants. La Sierra-Leone devient en 1808 une colonie de la Couronne. Sa rade sert *alors de base* à la *flotte britan*nique pourchassant, avec une ardeur remarquable, les commerçants d'esclaves, de plus en plus assimilés à des pirates. Cette flotte compta jusqu'à vingt-cinq bateaux en 1830. Elle disposait d'une base secondaire à Fernando-Po.

Le tribunal international jugeant les négriers siège depuis 1817 à Freetown. Jusqu'en 1849, cent dix-neuf mille esclaves libérés y sont débarqués. Si la plupart rentrent chez eux ou poursuivent sans contrat leur route vers l'Amérique, certains se fixent sur place, se mêlant aux « marrons » et aux Nova-Scotions pour constituer une nouvelle ethnie, le peuple créole (Krio), lequel compte quarante-cinq mille âmes lors du recensement de 1848.

Fortement influencés par les pasteurs anglicans, presbytériens et plus tard méthodistes, qui les prennent en charge, ces « *Victoriens noirs* », strictement vêtus à l'européenne et professant une morale puritaine, adoptent les valeurs européennes *de leurs* temps. Dès le milieu du siècle, ils accèdent à l'enseignement supérieur. L'école des pasteurs de Fourah Bay College, fondée en 1827, se transforme peu à peu en une université, tandis que leurs enfants, en nombre croissant, font leur droit ou leur médecine en Grande-Bretagne. C'est le cas de sir Samuel Lewis ou de James Africanus Horton. Ainsi triomphe le « *creoledom* ».

étroites et tumultueuses avec l'Europe

par YVES PERSON (*)

Ces loyalistes noirs croient que Dieu les a chargés d'apporter les lumières de la civilisation à leurs frères barbares de l'intérieur. En contrepartie, ils espèrent, au cours de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, que le pouvoir leur sera peu à peu remis par la couronne britannique à l'image de ce qui s'est passé dans les dominions blancs du Pacifique ou d'Amérique. Jusqu'au début du vingtième siècle — et c'est leur chance — les Européens paraissent incapables de survivre dans ce climat humide et paludéen. La Sierra-Leone est alors qualifiée de « tombeau de l'homme blanc ». Grâce à leurs capacités intellectuelles, les créoles occupent presque tous les postes de la hiérarchie administrative, technique et commerciale qu'on n'aurait à cette époque jamais abandonnés ailleurs à des Noirs.

Dans cette perspective, l'apogée de la Sierra-Leone se situe dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

A partir de 1855, alors que la traite clandestine disparaît, la navigation à vapeur bouleverse les conditions du commerce ouest-africain. Freetown devient la seule station de charbonnage de la côte, entre Gibraltar et Le Cap. De grandes maisons de navigation et d'import-export s'y installent, comme Elder, Dempster and Cie de Liverpool, dont une filiale, la S.L. Corling Cy, dominera pendant cinquante ans le commerce local. Ces établissements sont très actifs après 1870. De Freetown, on redistribue les produits européens sur toute la côte des Rivières et le Haut-Niger, d'où des caravanes apportent l'or et le bétail. Des maisons de toutes nationalités — françaises, britanniques allemandes — s'établissent à Freetown et emploient des créoles. En tant que traitants indépendants, ceux-ci se répandent vers l'intérieur, surtout dans le sud, où le domaine mende est à conquérir en l'absence des colporteurs mandingues.

Auxiliaires des Britanniques

La population créole, vivante, critique, souhaiterait que le domaine britannique s'étende largement, à son profit, mais Londres s'y oppose. La colonie reste donc confinée à la péninsule. L'intérieur du pays est en partie occupé par Samory, avec qui les meilleures relations commerciales s'établissent en 1884. A partir de 1886, les Français, installés à Conakry, d'où ils organisent la Guinée, mènent une guerre commerciale très nuisible à Freetown. C'est seulement en 1890 — mais il est déjà trop tard pour contenir le domaine des voisins, — que Londres autorise l'extension de sa souveraineté vers l'intérieur, où le protectorat est proclamé en 1896. Après la grande révolte de 1898, qui gagne les terres des Mende et des Temne, et dont le leader est le fameux Bai Bureh, le pays entre dans l'ère coloniale. Les [illegible] exceptionnels qui étaient les siens au dix-neuvième siècle vont disparaître.

Avec leurs voisins moins prospères, Afro-Américains du Libéria, les créoles vont jouer un rôle au-delà de leurs frontières à la fin du dix-neuvième siècle. En liaison étroite avec les West Indians (Antillais), puis avec les Noirs américains émancipés après 1863, ils participent, comme auxiliaires des Britanniques, à la formation de la Gambie, de la Gold-Coast (l'actuel Ghana) et du Nigéria. Fonctionnaires, techniciens, comme Horton, qui fut longtemps médecin en Gold-Coast, missionnaires, comme l'évêque Crowther sur le bas Niger et plus tard comme James « Holy » Johnson, ils aident à la naissance précoce d'intelligentsias locales qui seront le vivier du nationalisme africain. Alors que les créoles contribuent à mettre en place à la fois le système colonial et les réseaux qui pousseront à la décolonisation, l'ordre nouveau qui s'étend sur l'Afrique sera fatal à leurs droits acquis.

Les gouvernements autoritaires de l'ère coloniale ont dominé les hommes, détruit les cultures locales. Ainsi se dissipèrent les espoirs d'autonomie nourris par les créoles. Après 1900, la quinine permet aux Blancs de surmonter les aléas du climat. Fonctionnaires, commerçants, missionnaires même, ceux-ci s'emparent des places que tenaient les créoles. Refoulés au bas de l'échelle sociale, en raison de la couleur de leur peau, les créoles découvrent le racisme et la discrimination. Au dix-neuvième siècle, on vantait les qualités de ces bons élèves, on les offrait en modèles à leurs frères barbares. Maintenant, on oppose leur corruption à la robustesse sauvage des paysans de l'intérieur.

Ceux-ci les considèrent d'ailleurs comme des exploiteurs et les détestent. Ils ont l'avantage du nombre, envahissent Freetown pour y travailler, au point que les créoles se trouvent dès 1910 en minorité dans leur propre ville. Avec la fondation en 1905 de l'école supérieure de Bo, les Britanniques commencent à former une élite vraiment autochtone qui exigera bientôt l'égalité avec les créoles, au scandale de ces derniers. En 1929, Milton Margai, petit-fils d'un grand chef mende, achève ses études de médecine, et se spécialise en chirurgie, en Grande-Bretagne. Même dans le petit commerce, leur domaine traditionnel, les créoles subissent la concurrence des Libano-Syriens nouvellement arrivés et qui s'infiltrent à cette époque dans tout l'Ouest africain.

Sur le plan économique, la Sierra-Leone perd son hégémonie. Eclipsée par la Gold-Coast et le Nigéria, elle n'est plus qu'une colonie oubliée, endormie, et qui se développe très lentement, malgré ses richesses naturelles. Pourtant, des villes naissent, les cultures d'exportation (huile de palme, café, cacao) se répandent, mais sur une échelle restreinte. La conjoncture et la technique ne permettent encore qu'une exploitation partielle des importantes ressources minières (fer, diamant, rutile). Faute de crédits, l'équipement s'améliore peu.

La différenciation sociale s'opère cependant. Un syndicalisme actif apparaît au sein des Unions de cheminots (R.W.U.) et de mineurs (M.W.U.). Dès 1926, une grande grève des chemins de fer paralyse le pays. L'élite intellectuelle, créole, et de plus en plus autochtone, développe très vite des sentiments nationalistes à vrai dire modérés, en rapport avec le panafricanisme et le West African Congress, constitué à Accra en 1918. La branche de Sierra-Leone (S.L.N.C.), dirigée par le Dr Bankole Bright, prend de l'importance lors des élections de 1924 consécutives à la réforme du conseil législatif. Mais elle sera sabordée par la Youth League (S.L.Y.L.) beaucoup plus radicale, dès la formation de celle-ci, en 1938, par le jeune marxiste Wallace Johnson.

La seconde guerre mondiale interrompt cette évolution. De 1940 à 1942, la Sierra-Leone est la plaque tournante de l'Atlantique sud dans la bataille des convois navals. Les romans de Graham Greene évoquent la colonie encore endormie à la veille de mutations décisives. Après 1945, la métropole va investir davantage. L'industrie minière, notamment diamantifère, se développera jusqu'en 1955, année où l'invasion des Clandestins provoquera une grave crise politique.

La fin de la guerre ouvre l'ère de la décolonisation. Contrairement à la France, qui rêve d'un pouvoir colonial éternel, la Grande-Bretagne se prête aux inéluctables changements. Elle nourrit cependant des illusions sur les délais dont elle croit disposer. Les émeutes de Gold-Coast, en 1948, vont donner naissance à un gouvernement autonome présidé par Nkrumah (1951) et déboucher sur l'indépendance du Ghana en 1957. Les liens intellectuels étroits de la Sierra-Leone avec ce pays la rendent sensible à cette évolution. Cependant, c'est le colonisateur lui-même qui hâtera le processus d'émancipation freiné par l'opposition fondamentale entre créoles et autochtones.

Le S.L.N.C. et même la SLYL, malgré son verbe révolutionnaire, représentent la bourgeoisie créole. Les ressortissants du protectorat s'organisent autour de l'association des anciens du collège de Bo, la PEPU (Protectorat Education Progressive Union), fondée en 1929 et transformée en parti en 1946 par le docteur (avant de devenir Sir) Milton Margai. Ce vieux gentleman réservé donne à cette formation une tonalité conservatrice, fondant son organisation sur les chefs coutumiers et la société secrète du Poro. Son souci essentiel : briser la prédominance des créoles, empêcher que le pays ne reçoive l'indépendance de la même façon que le Libéria. Ainsi se rapprochera-t-il d'un groupe beaucoup plus radical, le SLOS (S.L. Organisation Society), fondé en 1946 par un médecin, John Karefa Smart, et un syndicaliste limba, ancien policier, puis cheminot, Siaka Stevens. Les deux groupes fusionnent, en 1951, pour constituer le S.L. People Party (S.L.P.P.), à temps pour les élections de 1952, qui permettent d'établir un premier gouvernement autonome avec Sir Milton comme « chief minister ».

Malgré un suffrage peu démocratique et l'existence d'un collège des chefs, l'extension des élections au protectorat menace les prétentions des créoles à l'hégémonie : Bankole Bright se cramponne obstinément au « privilège des civilisés », mais la réforme de 1957 sonne le glas du S.L.N.C., qui n'obtient aucun siège, même à Freetown, où il a pourtant concentré ses efforts. Sir Milton prend alors le titre de « prime minister », le gouverneur britannique conservant comme seules affaires réservées les finances et les affaires étrangères.



Une maison créole (Collection U.T.A. Photo J. Vasse)

En 1958, la mort de Bankole Bright consacre la fin des créoles en tant que groupe distinct. Margai est prêt à leur faire une place au sein de la société sierra-léonaise, mais il a d'autres soucis au moment où les Britanniques, trop heureux de traiter avec un partenaire aussi modéré, le poussent à proclamer l'indépendance comme dans toute l'Afrique, mais dans l'ordre et le calme.

Depuis 1955, un parti régional extrémiste s'était constitué chez les Konos, au pays des diamants envahis par les Clandestins. En 1958, la gauche du S.L.P.P. fait scission et forme le People National Party (P.N.P.) avec à sa tête Siako Stevens et le jeune frère de Sir Milton, l'avocat Albert Margai.

De l'autonomie à la décolonisation

En mars 1960, Sir Milton réussit à regrouper presque toutes les forces politiques de la Sierra-Leone au sein de l'United National Front (U.N.F.). Mais ce rassemblement ne dure pas. Siaka Stevens, constatant que le droit du travail n'est pas respecté, exige de nouvelles élections avant l'indépendance et, n'obtenant pas satisfaction, quitte la conférence constitutionnelle de Lancaster House. En septembre 1960, il fonde l'All People's Congress, qui s'organise vite comme un parti populaire, fondé sur le recrutement individuel des sections locales et l'appui des syndicats, et opposé aux chefs et aux notables. Malgré cette agitation et cette amertume populaires, l'indépendance est proclamée par Sir Milton dans le plus grand calme le 27 avril 1961. Les Britanniques ne se tiennent plus de joie : la plus vieille des colonies cède la place à une démocratie parlementaire.

Les élections de 1962 révèlent les progrès inquiétants de l'opposition, le S.L.P.P. gardant la majorité de justesse grâce aux chefs. Sir Albert, qui remplace son frère, mort en 1964, s'imagine pouvoir redresser la situation grâce à un développement économique accéléré. Mais le plan décennal (1962-1972), mal conçu mal appliqué, accordant la priorité à des réalisations spectaculaires et non rentables à court terme, tourne à la catastrophe. Les ressources naturelles qui auraient permis une croissance raisonnable ne suffisent plus. La corruption est générale, et « By » Albert — contrairement à son frère — donne le mauvais exemple. Le S.L.P.P., parti de notables, est incapable de contrôler les masses travailleuses. C'est en vain que le premier ministre tente de masquer cet échec intérieur sous les oripeaux d'un progressisme verbal dans les relations internationales, concluant même en 1966 avec le président guinéen Sekou Touré un accord de défense mutuelle contre la « *subversion impérialiste* ». La situation est d'autant plus grave que, si l'opposition ouest-est née de l'acculturation des créoles tend à disparaître, en revanche, le vieux clivage éthique nord-sud fait sa réapparition. L'A.P.C. recrute sa clientèle chez les travailleurs de Freetown, et dans les campagnes Temne-Limba du nord, mais n'arrive pas à s'implanter dans le pays mende, qui reste le bastion du S.L.P.P.

Très conscient de la situation, Albert Margai purge l'armée, en janvier 1967, dans l'espoir de se maintenir au pouvoir par tous les moyens quel que soit le résultat des élections prévues pour le 17 mars. Les premiers résultats traduisent une victoire écrasante de l'A.P.C. Le gouvernement refuse de les publier, attendant le vote du collège des chefs prévu pour le 21. Il prépare un coup d'Etat avec le général David Lansana. L'armée se divise. Le général est arrêté le 23 à l'instigation d'un groupe d'officiers dont les majors Blake et Bangura, qui constituent le *National Reformation Council* et rappellent de Londres le colonel Andrew Juxon-Smith, pour en prendre la tête.

En fait, deux clans s'opposent dans l'armée : d'un côté ceux qui souhaitent, comme Bangura, rétablir la légalité en remettant le pouvoir à Siaka Stevens ; de l'autre ceux qui souhaitent établir un régime militaire de longue durée, comme Juxon-Smith. Le N.R.P. opère un redressement économique et financier. Ses commissions dénoncent la corruption de l'ancien régime, notamment celle d'Albert Margai, condamné à rembourser plus de 500 000 livres. Mais il refuse d'envisager sérieusement un retour au régime civil. Bangura s'exile à Conakry et Siaka Stevens se rapproche de Sekou Touré.

Finalement, le 18 avril 1968, des sous-officiers renversent le N.R.P., le général Bangura prend la tête de l'armée et, le 27, Siaka Stevens prête serment comme premier ministre. La situation ne se redresse pas pour autant. L'économie du pays est à bout de souffle et tous les espoirs mis dans la lutte contre l'ancien régime sont impossibles à combler.

Albert Margai, en exil, reste populaire en pays mende. Les tensions sociales sont fortes et le banditisme sévit : les diamants produits quittent, pour 25 %, le pays clandestinement. Le chômage est général. Les impôts ne rentrent pas. Des troubles éclatent. Le nouveau régime proclame l'état d'urgence, multiplie les arrestations et s'enfonce dans un cycle de répressions qui mine sa popularité initialement très grande. Siaka Stevens se lance alors dans une sorte de fuite en avant. Il se rapproche de la Guinée et de la Chine populaire. Un comité constitutionnel étudie la transformation du pays en république et l'on prépare les procès des responsables des événements de 67-68. Le général Lansana est extradé du Libéria.

En avril 1970, il sera condamné à mort avec vingt et une personnes. Onze autres condamnations suivront en octobre. La cour d'appel annulera ces décisions en mai 1971. La situation s'aggrave en raison d'une conjonction de facteurs : colère de l'opposition, rôle croissant de l'armée, ambition des jeunes politiciens qui supportent mal le pouvoir du premier ministre. Le débarquement de Conakry en novembre 1970 resserre la solidarité avec Sekou Touré, qui propose aussitôt, mais en vain, l'union des deux Etats : un pacte de défense commun est signé en mars 1971. Le 23 du même mois, la tension culmine avec la tentative de putsch du général Bangura, déçu par Siaka Stevens, dont il a été si longtemps le fidèle. Avec l'aide des parachutistes guinéens, qui se maintiendront plus de deux ans dans le pays, le putsch est écrasé. La république est proclamée le 19 avril et, le 22, Siaka Stevens est élu président.

Depuis cette année 1971, qui marque la suppression de la liberté de la presse et l'étouffement de toute vie démocratique réelle, la situation a peu évolué. Un nouveau putsch avorte en juillet 1974. Le pays mende résiste au pouvoir. Les élections de 1977 confirment la persistance de l'opposition, malgré les manipulations auxquelles elles donnent lieu. Une diplomatie équilibrée entre l'Ouest et l'Est, et faisant appel à toutes les formes d'assistance, n'a pas permis de redresser nettement la situation. Dix-huit ans après l'indépendance, l'avenir de la Sierra-Leone paraît toujours très fragile.

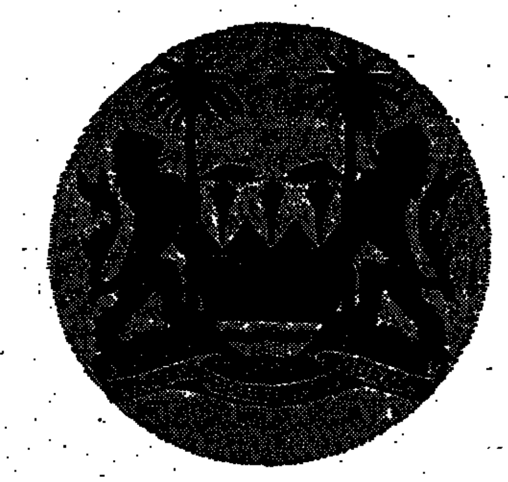
★ *Bibliographie.* — On trouvera une chronologie sierra-léonaise jusqu'en 1968 et une orientation bibliographique dans Yves Person « La Sierra-Leone : du « creoledom » à la crise de la démocratie », in *Revue française d'études politiques africaines*, n° 3.031, juin-juillet 1968. Pour les années récentes, on se reportera aux volumes annuels d'*Africa, South of the Sahara* (Londres, depuis 1971) et de l'*Année politique africaine* (Paris, depuis 1964).

(*) Historien.

Dix-huit années d'indépendance

27 AVRIL 1961 : la Sierra-Leone accède à l'indépendance.
MAI 1962 : succès du parti gouvernemental — le Sierra-Leone people party (SLPP) — aux premières élections législatives.
SEPTEMBRE 1963 : visite officielle à Paris du premier ministre, Sir Milton Margai.
AVRIL 1964 : décès de Sir Milton Margai, auquel succède son frère, le docteur Albert Margai.
MARS 1967 : succès de l'opposition dirigée par M. Siaka Stevens aux deuxièmes élections législatives, suivi d'un putsch en trois épisodes :
— Une fraction de l'armée, conduite par le général David Lansana, tente de maintenir par la force le premier ministre au pouvoir.
— Un groupe d'officiers conduits par le lieutenant-colonel Ambrose T. Genda, élimine le premier ministre et le général Lanzana de la scène politique.
— Le lieutenant-colonel Andrew J. Smith remplace à la tête de la junte militaire le lieutenant-colonel Genda.
18 AVRIL 1968 : coup d'Etat du colonel David Bangura.
27 AVRIL 1968 : les militaires cèdent le pouvoir à M. Stevens qui devient premier ministre.
4 SEPTEMBRE 1970 : le gouvernement prend le contrôle de la production de diamants.
23 MARS 1971 : M. Stevens triomphe d'une tentative de putsch fomentée par le général Bangura, commandant en chef de l'armée. Des unités guinéennes aident au maintien de l'ordre.
21 AVRIL 1971 : M. Stevens proclame la République.
29 JUIN 1971 : le général Bangura et trois officiers complices sont exécutés.
29 OCTOBRE 1973 : la Sierra-Leone rompt ses relations diplomatiques avec Israël.
26 MARS 1976 : M. Stevens est réélu président de la République pour cinq ans.
31 JANVIER 1977 : début des manifestations étudiantes.
6 MAI 1977 : le parti de M. Stevens remporte les élections législatives.
12 JUIN 1978 : une nouvelle constitution prévoyant l'instauration du parti unique est adoptée par référendum.
FIN MAI 1979 : le président Stevens effectue une visite officielle en France.





SIERRA-

le président Stevens : chef d'État inspiré

IL y a très peu d'hommes d'Etat qui se soient autant consacrés aux aspirations *de leur* pays, à *l'unité et au développement que le* président Stevens:

C'est au terme de dix années de gouvernement *du docteur Stevens, pendant lesquelles* il a fait preuve de qualités incomparables de *maturité* politique, d'intégrité et de sagacité au service de la *réalisation* de ses rêves pour la nation, que, le 14 juin 1978, la Sierra-Leone acquit le statut républicain de parti unique.

Prenant la direction du pays à une époque où celui-ci était morcelé par de profonds sentiments tribaux, où la politique avait divisé le pays et les familles en camps rivaux, le président Stevens, en l'espace de dix ans, a accompli ce qui paraissait *impossible* : il a réuni tous les Sierra-Léonais, *quelles que soient* leurs divergences politiques, sous un *même parapluie.*

Ceux qui faisaient preuve de pessimisme politique avaient gagé que l'introduction d'un *système de parti unique en Sierra-Leone serait* caractérisée par de l'agitation et des effusions de sang. Ils furent d'ailleurs stupéfaits par le *soutien spontané, dans la nation tout entière,* que réserva au référendum du parti unique aussi bien la population que l'ancien S.L.P.P., *composé des membres de l'opposition*, à la fois sur le plan intérieur et extérieur.

Dans son discours présidentiel annuel, concrétisant l'ouverture officielle du Parlement du parti unique en juin dernier, le président Stevens évoqua la transition sans heurt vers le système de parti unique, et déclara que depuis l'indépendance la Sierra-Leone avait expérimenté différentes sortes de gouvernement : la multiplicité des partis ; un Parlement presque uniquement *composé de deux partis* : A.P.C. et *S.L.P.P.* ; *un gouvernement militaire,* la coalition et un gouvernement composé d'un seul parti, successivement le S.L.P.P. et l'A.P.C. Aucun *de ceux-ci n'avait fonctionné,* et la nation avait été au bord de la guerre civile à plusieurs reprises.

*Le président Stevens déclara qu'il était regret*table que certains en soient venus à confondre la démocratie et l'existence de plusieurs partis politiques.

« C'est une illusion due sans aucun doute à l'incompréhension et à une connaissance incomplète, puisque, même dans sa forme originelle, la démocratie n'a jamais été conçue ainsi, et, jusqu'à une période très proche, la signification de la démocratie se résumait généralement à un gouvernement de participation et de représentation.

» L'une des définitions les plus acceptables est celle donnée par le président américain Abraham Lincoln : « Le gouvernement par le » peuple, du peuple, et pour le peuple » ; *Il n'y a dans ceci aucune allusion aux partis »,* soutint le président Stevens.

Le président pria instamment de respecter le droit et le privilège des Sierra-Léonais en particulier, et des Africains en général, de décider quelle sorte de démocratie et de système politique ils choisissaient d'adopter et de mettre en place.

Le soutien immense au *système* de *parti* unique ne se concrétisa pas seulement dans les résultats du référendum mais aussi dans les centaines de délégations venues de tout le pays, qui affluèrent à la Maison d'Etat pour exprimer leur soutien irrévocable au nouveau système.

Ce soutien massif reflète les qualités solides du président Stevens, que sa façon inspirée de gouverner a rendu cher à son peuple. Ses réalisations sont les témoignages de sa consécration au devoir, sa simplicité, son humilité, sa magnanimité, ses ressources et son respect des opinions des autres.

Grâce à son action, la Sierra-Leone jouit aujourd'hui d'une paix sans précédent, de la tranquillité et d'une stabilité politique et économique.

Dans les milieux internationaux, le président Stevens a également acquis le respect et l'admiration de plusieurs chefs d'Etat mondiaux.

l'industrie minière

LA Sierra-Leone possède de grandes ressources minières et tire une bonne part de ses revenus de l'extraction de minerais, dont le plus important est le diamant. Les exportations de *minerais représentent* environ 70 % du total des exportations, le diamant comptant environ pour 60 %.

L'histoire de l'industrie minière en Sierra-Leone *remonte* au début des années 50, lorsque la Consolidated African Selection Trust — *société mère de l'ancienne Sierra Leone Selection Trust — entreprit l'exploitation des mines* dans la province nord-est de la Sierra-Leone, dans le *district* de Kono. *Sierra* Leone Selection Trust (S.L.S.T.) détenait un *monopole* pour l'exploitation des mines de diamants dans le pays *en 1935. Ce qui donnait à la société le droit* exclusif de prospecter, de produire et de commercialiser les diamants. En 1955, avec *l'accord du gouvernement, ce monopole lui fut* retiré, et la société dut donner les limites de deux concessions *minières dans les districts* de Kono et de Kenema, respectivement à Yengema et à Tongo. Cela était indispensable en *raison du nombre de plus en plus grand* d'extractions illicites de diamant à cette époque. En 1970, le gouvernement obtint, grâce *à des négociations avec la S.L.S.T., la majorité* de 51 % dans toutes les opérations d'exploitation des mines de diamant. En conséquence, la *National Diamond Mining Company (Sierra-*Leone) Limited, ou Diminco, fut fondée pour extraire les diamants sur les concessions de Yengema et de Tongo. *L'extraction de coupes* ouvertes, par des machines Dragline, est la méthode pratiquée, et en moyenne *treize sites différents sont exploités en même temps* sur les deux concessions.

Au cours de ces dernières années, on a découvert que l'extraction d'alluvions n'est plus aussi productive qu'avant et que les chiffres étaient en baisse. La production a diminué de 28,8 %, de 1 063 000 carats en 1976 à 771 000 carats en 1977. La société espère cependant entreprendre l'extraction de kimberlite dans un avenir assez proche, ce qui permettrait de prolonger la durée de vie des mines. D'autre part, le gouvernement a pris des dispositions énergiques pour réduire la fraude en abaissant les droits d'exportation, sur les pierres très précieuses (pesant 14,8 carats et plus) de 7,5 % à 2,5 %. Ce qui eut pour effet d'augmenter de façon spectaculaire l'exportation des diamants, qui est passée de Le 2,03 millions en février 1977 à Le 10,48 millions en 1978, et de Le 2,59 *millions en mars 1977* à *Le 14,52 millions* en *mars* 1978.

La Sierra-Leone Ore and Metal Company (Sieraomco), appartenant au consortium suisse *Alusuisse, extrait la bauxite en Sierra-Leone* depuis 1963. Cette production a augmenté de 11,4 % (de 650 000 tonnes métriques en 1976 à 725 000 tonnes *métriques en 1977). Le gouver*nement a actuellement engagé des négociations avec Alusuisse pour l'exploitation du dépôt de *bauxite de Port-Loko. Elles devraient bientôt* aboutir.

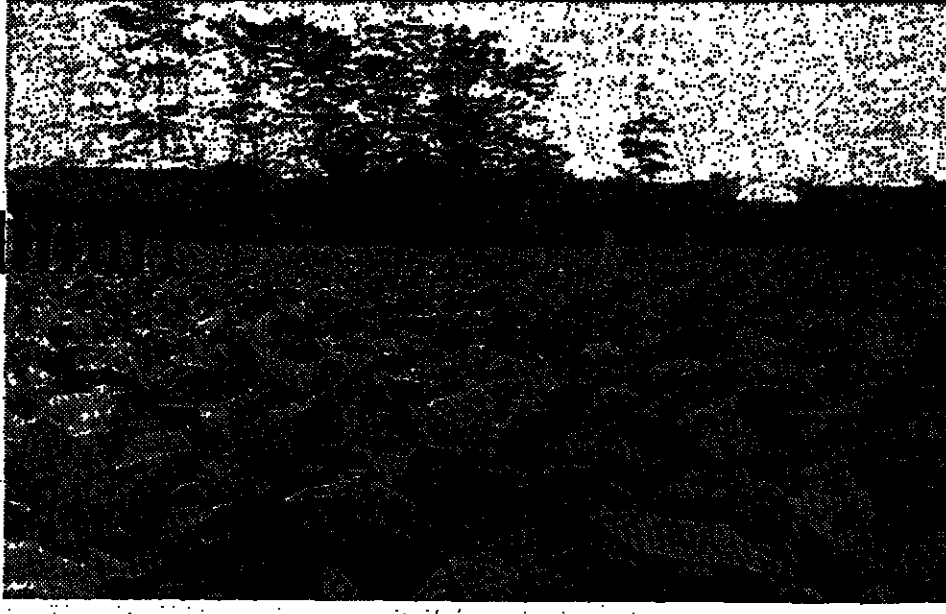
Jusqu'en 1975, le mineral de fer était extrait *en Sierra-Leone et représentait le deuxième* revenu important du commerce extérieur du pays. Mais, comme la société exploitant le mineral de fer a *cessé son activité*, le gouvernement recherche outre-mer une société susceptible *de reprendre la concession et l'exploitation* de la mine.

La Rutile Mining Company, Sierra Rutile *Limited, a recommencé sa production en février,* après un arrêt de cinq années. La société, après avoir repris la concession détenue aupa*ravant par Sherbo Minerals (qui s'était retirée* en 1971), a construit une nouvelle drague et une usine de traitement par voie humide. Sa *capacité de production est passée à 100 000* tonnes par an.

Environ 60 millions de dollars ont été investis dans *la société par la maison mère, la Bethlehem* Steel Corporation, et la Nord Ressources. Une partie de ce montant est aussi constitué de prêts du *gouvernement* des *Etats-Unis*, de l'EXIM Bank et d'autres sociétés financières.

Le pays a cependant maintenu sa participation dans des associations intergouvernementales ayant trait à la production et à l'exportation de minerais, telles que l'International Bauxite Association et l'Association of Iron Ore Exporting Countries, coopérant ainsi avec les autres producteurs de minerais pour optimiser les *bénéfices* tirés de leurs ressources minières.

le développement de l'agricu



LA nouvelle impulsion donnée au développement agricole en *Sierra-Leone* a un impact sur le programme global de développement national. Le secteur agricole fut *longtemps négligé, et bien que 75 % des* habitants dépendent de la terre pour leur subsistance, moins de 10 % des terres sont cultivées. *L'industrie du diamant a attiré une grande* partie de la population des fermes, qui s'est installée dans les régions minières en quête *d'une fortune rapide.*

Aujourd'hui, le gouvernement n'économise aucun effort pour *donner* une impulsion au grand potentiel agricole du pays et utilise les origines rurales de la majorité de la population pour développer un système agricole très *productif et diversifié.*

La première *mesure* prise pour encourager les fermiers a consisté à mettre à leur disposition des moyens de production appropriés (outils, engrais, graines et *produits* chimiques pour combattre les insectes nuisibles et les maladies des plantes). Déjà l'objectif d'une production de *riz* suffisante pour *couvrir* la consommation du pays est presque réalisé. Pour dépasser cet objectif, des variétés améliorées *de semence de riz ont été introduites grâce* à la Rice Research Station (bureau de recherche sur le riz), à Rokupr, et un projet de multiplication des semences susceptibles d'améliorer la productivité et la résistance à la maladie a été établie.

D'autre part, la production de manioc, de patates *douces*, de *maïs*, de *soja*, de pois chiches et autres légumes est en augmentation. La détermination du gouvernement se mani*feste dans l'introduction des « Integrated Agri*cultural Developments Projects » (projets de développement de l'agriculture).

Avec l'aide de la World Bank, le *premier* de ces projets a été établi à l'est du pays et dans une partie du sud. Il devrait permettre d'aug*menter les revenus et le niveau de vie d'envi*ron trois mille fermiers à la tête de petites propriétés qui peuvent à peine assurer leur *subsistance. Dans ses deux premières phases* le projet a consisté, d'une part, à obtenir des crédits supervisés et des services de perfectionnement *dans les pratiques agricoles moder*nes pour la culture du riz, du cacao et des palmiers ; d'autre part, à créer un complexe de palmiers producteurs d'huile, une plantation et un moulin à Daru.

En 1977, 3 508 acres (1 400 hectares) de palmiers et 1 821 acres de cacao (730 hectares) avaient été plantés. La même année, 11 843 acres (4 700 hectares) de riz, soit 98,7 % des prévisions, étaient cultivés. Ces réalisations seront poursuivies dans la *troisième* phase du programme, prévue pour 1979-1980, qui devrait couvrir une surface plus importante, par exemple la totalité *de la* province de l'Ouest. Le projet sera concentré sur l'huile de palme, le café, le cacao et le caoutchouc. Le coût de cette phase est estimé à *30 millions de Le.*

Le second projet de développement agricole intégré concerne dix localités des districts de Bombali et de Tomkolili, dans la province du Nord. Il a été mis en application en 1976 avec l'aide de la World Bank, de l'International Association Development (I.O.A.) et du gouvernement de la Sierra-Leone, pour un coût estimé à 7,2 millions de Le.

A la fin de l'année 1978, 10 054 acres (3 975 hectares) de rizières ont été plantée, sans compter les 3 293 acres (1 300 hectares) de noisetiers.

D'autres domaines sont à développer : l'élevage, l'adduction d'eau, les centres commerciaux, la construction de routes reliant les lieux de récolte et les lieux de consommation. Trois élevages de bétail doivent être créée et 300 miles (500 kilomètres) de routes d'approvisionnement construites. Pour simplifier le problème d'ad*duction d'eau et pour alimenter les marchés* en récolte, ce sont deux cents puits de village et cinq centres commerciaux qui devront être *construits d'ici 1980.*

La *réalisation* de certains de ces projets s'achève. Le complexe de canne à sucre de Yamunta, *financé par le peuple de la* République de Chine et le gouvernement de la Sierra-Leone, est déjà mis en place, avec sa plantation de jeunes pousses. La construction du moulin touche presque à sa fin. On estime que 3 350 acres (1 340 hectares) de canne à sucre seront plantés pour alimenter le moulin, qui a une capacité de 400 tonnes par jour pour une production de sucre blanc cristallisé. La mélasse sera, elle, utilisée par l'usine de traitement qui devrait produire 1 312 galons (5 760 litres) d'alcool industriel. La production annuelle de sucre est estimée à 10 000 tonnes, ce qui représente approximativement 40 % de la consommation domestique totale.

Sur les rives de la Seva River, dans la province du Sud, un aménagement du sol est prévu pour diminuer les risques d'inondations pendant les périodes de semailles et de récolte.

La National Development Bank, avec des capitaux hollandais, a mis en route une usine de conserve de fruits à Makeni.

Avec la création du nouveau ministère des ressources naturelles, spécialement responsable des bestiaux et des pêcheries, d'autres projets visant à l'amélioration du niveau de vie des propriétaires de bétail et des pêcheurs devraient être mis en œuvre.

Le développement de l'élevage, grâce au projet de développement agricole de Koinadugu, et celui des pêcheries artisanales, grâce aux projets de Komba et de Port-Loko, sont à la pointe de cette politique. Un programme de croisement des espèces a été entrepris en 1976 : vingt-cinq Sahiwals ont été importés du Kenya pour être croisés avec les vaches Ndama *locales. La première phase du projet a pris un* très bon départ. Le long des côtes de la Sierra-Leone, les pêcheries favoriseront l'industrie pois*sonnière. Les pêcheurs et les ingénieurs reçoi*vent une formation à Groduck, à 10 miles (16 kilomètres environ) de Freetown.

FAITS ET CHIFFRES

Surface : 27 925 miles2 (44 900 km2).
Population : 3 470 000 habitants.
Produit national : 496,82 millions.

PRODUCTION AGRICOLE (1978)

Fruits du palmier ..	31 350	tonnes
Café	10 541	—
Cacao	4 663	—
Gingembre	5 447	—
Riz	5 771 500	—

PRODUCTION MINIERE (1978)

Diamant : 771 000 carats.
Bauxite : 725 000 tonnes métriques.

COMMERCE EXTERIEUR (1978).

Total des importations ..	280 000 000
Total des exportations ..	187 000 000

QUELQUES ENCOURAGEMENTS A L'INVESTISSEMENT

● Exonération des droits d'importation sur les matières premières *allant jusqu'à 90 % de la valeur des* droits — exonération totale des droits d'importation sur les machines et les matériaux de *construction.*

● Exonération de l'impôt sur le revenu pendant une certaine durée dépendant de la *taille*, de la *portée* et de la nature de l'investissement.

● Des encouragements spéciaux *au réinvestissement des bénéfices* — encouragements spéciaux à l'exportation — protection des prix et restriction sur les *importations de produits* concurrents — ajournement de l'allocation pour dépréciation jusqu'à la fin de la *période de non-taxation.*

Pour plus d'informations, veuillez écrire à Ministry of Information and Broadcasting, *Wallace Johnson Street* Freetown, Sierra-Leone.



LEONE

politique étrangère et relations extérieures

LA politique étrangère de la Sierra-Leone est fondée sur les principes du non-alignement, politique appliquée sans défaillance depuis l'indépendance.

Première décision de politique étrangère : sa candidature comme centième membre de l'Organisation des Nations unies. Cela lui permit d'étendre ses relations internationales et d'augmenter leur efficacité, d'être membre des agences spécialisées et autres organes des Nations unies et du Commonwealth. Plus tard, lors de la création de l'Organisation de l'unité africaine en mai 1963, la Sierra-Leone fut signataire de la charte. Elle est également membre de la Communauté économique pour l'Afrique (ECA).

La position de la Sierra-Leone dans la guerre froide — ou conflit des « blocs » — est l'amitié à l'égard de tous les Etats, le respect de leur souveraineté et de leur intégrité nationale, et la non-ingérence dans les affaires intérieures.

En dépit de sa petite taille et de ses ressources limitées, la Sierra-Leone exerce une énorme influence à la fois sur les Nations unies et sur l'Organisation de l'unité africaine. Elle a participé aux différents comités spéciaux des Nations unies, ainsi qu'au Conseil économique et social, et au Conseil de sécurité.

A la demande de l'Organisation de l'unité africaine, la Sierra-Leone a été invitée à la commission de médiation qui s'est tenue à Freetown en décembre 1977 pour prendre connaissance d'une querelle entre le Soudan et l'Ethiopie. Cette réunion, présidée par le ministère des affaires étrangères de la Sierra-Leone, a permis de diminuer la tension qui existait jusqu'alors entre les deux Etats. Une autre réunion eut lieu à Freetown en février 1975 pour normaliser les relations entre les deux Etats.

Pour donner une signification à la politique de neutralité et de non-alignement, la Sierra-Leone diversifie sa représentation à l'étranger. Des missions ont été établies dans plusieurs pays, dans les zones-clés des cinq continents, dont la République populaire de Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud et l'Arabie Saoudite. Actuellement, dix-huit hautes commissions et ambassades, plusieurs consulats, représentent la Sierra-Leone outre-mer, en plus de sa mission permanente aux Nations unies.

La Sierra-Leone est également membre de l'Africa Carribean and Pacific State (A.C.P. ; Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique), et du groupe des pays du tiers-monde de la Convention de Lomé de l'E.E.C. - A.C.P. Aux termes de cette convention, la Sierra-Leone a bénéficié du système Stabek pour la perte de revenus de ses mines de fer, fermées en octobre 1975, et a reçu une aide substantielle de la C.E.E. pour plusieurs projets de développement.

L'aide au développement apportée par les pays amis et par les institutions internationales ou régionales, notamment la World Bank, l'African Development Bank et les agences des Nations unies, continue à contribuer largement au progrès de son économie.

La coopération entre les régions de l'Ouest africain est tout aussi importante pour la Sierra-Leone. Des liens concrets ont été établis avec le Libéria dans l'établissement de la Mano River Union, dont le secrétariat est à Freetown.

Signataire du traité de la Communauté économique des Etats ouest-africains (ECOWAS), la Sierra-Leone a donné tout encouragement pour favoriser son développement.

l'éducation

UNE des principales fonctions du gouvernement en Sierra-Leone est la responsabilité de l'enseignement. Le ministère de l'éducation conçoit la politique de l'enseignement tandis que l'administration effective des services d'éducation est confiée aux différents centres provinciaux. L'objectif est de donner aux enfants toutes les chances d'acquérir la connaissance et les techniques essentielles à tous les stades de son développement. En Sierra-Leone, l'éducation est aussi axée sur les développements des aptitudes et des techniques modernes, sur le travail manuel, scientifique, industriel et agricole, et sur le développement d'une attitude saine et du respect pour le travail, quel qu'il soit.

La structure du système d'éducation du pays se compose de trois niveaux. Sa forme est celle d'une pyramide dont la base est très large. Les trois niveaux coïncident respectivement avec le primaire, le secondaire et le tertiaire. Ils représentent aussi le nombre d'établissements, leur effectif, et les professeurs nécessaires à chaque niveau.



L'enseignement primaire

Le système d'éducation primaire comprend un pré-enseignement plus connu sous le nom de maternelle et de jardin d'enfants, et l'enseignement primaire proprement dit. La maternelle ou l'enseignement pré-primaire concerne les enfants de trois à cinq ans, alors que l'école primaire est conçue pour des enfants de cinq à onze ans. La septième est la classe terminale à ce stade. L'enseignement primaire insiste sur les sujets suivants : lecture et écriture, calcul, éléments fondamentaux des techniques manuelles, science élémentaire et études sociales. A la fin de la septième tous les élèves doivent passer un examen. En mars 1975 et 1976, ils étaient plus de seize mille élèves à se présenter. 60 % environ l'ont réussi et ont été admis dans les écoles secondaires. Il y a eu une légère augmentation ces deux dernières années. Les effectifs des écoles primaires sont passés de 191 687 en 1974/1975 à 205 910 en 1975/1976, représentant un taux de croissance annuel de 7,4 %. La proportion de la population en âge scolaire fréquentant l'école est passée de 32 % en 1974/1975 à 33 % en 1975/1976.

L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire regroupe les enfants de douze à dix-neuf ans et couvre une période de cinq ans, de la première à la cinquième. Il existe également une filière post-secondaire qui dure deux ans et prépare les étudiants aux examens du niveau A.

Le programme des cinq années d'école secondaire prépare les condidats aux « West African School Certificate » (Certificat d'étude ouest-africain), examens du niveau 0 du G.C.E. Quelques écoles offrent des cours de préparation aux examens de Pitmans, de la Royal Society of Arts (R.S.A.), de City and Guilds. D'autres offrent des cours d'économie ménagère sanctionnés par l'examen du C.A.E.C./G.C.E. niveau 0.

Dans la province du Nord, on compte 35 écoles secondaires reconnues et 495 enseignants. Dans la province du Sud, 41 écoles et 4 750 enseignants. Dans la province Est, 35 écoles secondaires et 510 enseignants.

Le ministère de l'éducation continue à recevoir des enseignants qualifiés du Voluntary Services Overseas (V.S.O. ; Services volontaires d'outre-mer), du Peace Corps (corps pour la santé) et des Canadian University Students Overseas (CUSO ; Etudiants des universités canadiennes outre-mer), en sciences, mathématiques et matières techniques. Il recrute aussi des enseignants sous contrat, d'outre-mer et des pays africains voisins.

Le niveau tertiaire

Le niveau tertiaire du système d'éducation comprend tous les établissements dont l'entrée nécessite un niveau d'études secondaires : les établissements techniques, les écoles de commerce, les écoles normales et l'université de la Sierra Leone. Ces établissement forment la main-d'œuvre de niveau moyen et supérieur nécessaire au développement de la nation dans ses multiples facettes.

L'enseignement, tel qu'il est défini ci-dessus, nécessite un important budget permettant de faire face aux dépenses périodiques. Pour mener à bien sa politique, le gouvernement de la Sierra-Leone consacre environ 22 % du budget national à l'enseignement.

L'ENSEIGNEMENT EN CHIFFRES (1978)

Ecoles primaires	1 100
Effectif des écoles primaires	218 379
Ecoles secondaires	129
Effectif des écoles secondaires	58 455
Ecoles techniques et professionnelles	4
Effectif des écoles techniques et professionnelles	1 690
Ecoles normales	6
Effectif des écoles normales	1 656
Université (composée de deux collèges	1
Etudiants d'université	1 890

la santé et les services médicaux

LA responsabilité globale de la santé et du bien-être du peuple est confiée au ministère de la santé. Relèvent ainsi de son domaine les services médicaux, dentaires et de santé (formation, recherche médicale et paramédicale, infirmerie, pharmacie, science médicale légale, santé portuaire et quarantaine des navires), tout comme l'aide technique, les supports audiovisuels, les prospectus, les informations et les autres matériaux nécessaires à l'éducation de la santé.

Bien que les services de santé soient d'abord du ressort du gouvernement, un considérable travail est entrepris par les missions, particulièrement en ce qui concerne la santé des enfants et des mères, les léproseries.

Le ministère de la santé est composé d'une division administrative dirigée par le secrétaire permanent et d'une division médicale professionnelle gérée par l'officier médical en chef. Ce dernier a un rôle de conseil auprès du ministère de la santé.

L'hôpital Connaught est le principal établissement de médecine générale de Freetown. Il existe un autre hôpital gouvernemental à Hill-Station, tandis que l'on trouve à Fourah-Bay-Road un hôpital pour enfants et une maternité.

Tout est mis en œuvre pour l'expansion de la santé médicale et les différentes activités d'assistance personnelle et d'aide extérieure.

— Les soins psychiatriques sont donnés à Kissy Mental Hospital, où un projet d'expansion est en cours.

— Des démarches sont entreprises pour mettre en place des services dentaires gratuits dans tous les hôpitaux gouvernementaux du pays.

— Avec l'aide du E.E.C., le gouvernement devrait mettre bientôt en place un programme de développement de l'éducation médicale intégrée et créer un département de médecine au niveau universitaire.

— Une campagne retentissante « Build a Healthier Nation » (construisons une nation en meilleure santé) a été montée pour l'amélioration de l'environnement et une de 1,8 million, sous forme de machines et de véhicules, a été obtenue de la République fédérale d'Allemagne.

— Des institutions privées apportent une aide à l'amélioration des hôpitaux. En juin 1978, l'« Inner Wheel » de Freetown a fait don d'un immeuble à usage scolaire pour les enfants malades de l'hôpital.

— Les principes de l'assistance personnelle, préconisés par le gouvernement et mis en pratique par la population de Port-Loko pour la construction de l'hôpital Naforid en 1974 se sont développés rapidement et ont provoqué une amélioration des services de santé dans les différents districts.

— Enfin, les écoles d'infirmières gouvernementales forment, chaque année, pour les hôpitaux, des infirmiers compétents, hommes et femmes qui se présentent au Certificate of State Registered Nurse (S.R.N.) ou au Stade Enrolled Nurse (SEN).

l'aide sociale : des progrès encourageants

LA Sierra-Leone, en tant que pays en voie de développement, a fait des progrès encourageants dans ses services sociaux. Cela a débuté par la création de l'école de redressement de Wellington, puis de la maison de détention de Mington, et la mise en application du système de liberté surveillée. Ces réalisations sont conçues suivant les résultats du rapport de Sir Alexander Patterson, rédigé en 1944, alors qu'il était commissaire des prisons en Grande-Bretagne et qu'on lui avait confié la tâche d'étudier le problème de la délinquance juvénile. D'autres besoins se font sentir dans le domaine des organisations volontaires de jeunes et d'adultes, des problèmes juridiques de la famille, des bureaux de conseil aux citoyens. Du fait du développement de ses services sociaux, le gouvernement a obtenu, pour leur gestion, l'assistance d'un officier, expatrié à Freetown, puis dans les provinces. En 1953, ces services étaient étendus à Lunsar dans le nord, à Bo et Moyamba au sud, et à Kenema à l'est. Les aspects bénéfiques de cette aide sociale ont été conservés et étendus, mais la priorité est maintenant donnée aux programmes de développement de la communauté, comprenant le bien-être des femmes et des enfants, et aux projets techniques d'assistance personnelle.

Programme : développement de la communauté

Le département du développement de la communauté et de l'aide sociale fait partie du ministère de l'aide sociale. Il comprend le service des prisons et le conseil national des sports de la Sierra-Leone, qui possède le nouveau stade Siaka-Stevens. Tous ces services dépendent du ministre de l'aide sociale, d'un secrétaire permanent et d'un assistant.

La politique du ministère est d'assurer une approche équilibrée du développement économique, social et culturel, de l'intégration et de la coordination, ainsi que d'inventorier et d'utiliser les ressources humaines et naturelles du pays pour son développement. Le personnel exécutant les projets de développement de la communauté travaille en liaison étroite avec les groupes de village organisés, tels que les Peace Corps (corps pour la paix), Catholic Relief Services (C.R.S., services catholiques d'entraide), Church Missions (missions de l'Eglise), Cooperation from American Relief Everywhere (CARE, coopération américaine d'entraide).

Les projets de développement de la communauté comprennent la construction de routes et de ponts, d'écoles et de centres sociaux, de puits, et l'adduction d'eau par canalisations. Des démonstrations ainsi qu'un travail pratique sur l'hygiène générale domestique et urbaine sont également entrepris.

La nutrition de la famille joue aussi un rôle important dans les programmes sociaux du ministère. Ce programme est parrainé à la fois par le gouvernement, l'United Nations International Children's Emergency Fund (UNICEF) et la Food and Agriculture Organisation (FAO). Priorité est donnée au travail d'équipe, surtout dans les zones rurales. Des programmes de soins aux enfants sont mis en place pour les femmes enceintes, les mères de jeunes enfants, tout comme pour les groupes vulnérables, afin de surmonter le taux très élevé de mortalité infantile.

Le ministère de l'aide sociale encourage aussi les organisations volontaires de jeunes par l'intermédaire du Sierra-Leone Youth Council (conseil de la eunesse de la Sierra-Leone). Il parraine des cours d'apprentissage pour la jeunesse, des séminaires et des camps de travail. Il y a environ cent cinquante organisations volontaires de jeunes avec un effectif total de cinq mille membres.

La liberté surveillée est effective pour les enfants ayant besoin de soins et de protection, jeunes délinquants des écoles de redressement et des maisons de détention. Cette surveillance exige la coopération et la collaboration de la police, des tribunaux pour enfants, des magistrats, des enseignants, parfois des médecins et des infirmières et de l'officier de liberté surveillée.

Le ministère de l'aide sociale administre encore le King George VI Memorial Home pour les indigents — malades physiquement ou mentalement, mais qui ne sont pas du ressort des hôpitaux, — le Centre de formation au travail de la ferme pour les aveugles et le Freetown Community Centre. En 1956, le ministère a repris la direction des « foyers » et ne reçoit maintenant que les personnes âgées ayant besoin de soins médicaux ou sociaux.

Le ministre de l'aide sociale dirige un Centre national de formation à Bo, sous le parrainage de la FAO et de l'UNICEF. Des cours sont donnés tous les ans aux dirigeants volontaires, aux responsables des organisations de jeunes, au personnel technique.

Du fait de la nature de leurs rôles, de nombreuses associations volontaires ont des liens avec le ministère de l'aide sociale. Parmi elles, la Sierra-Leone Childrens Home Association, la Planned Parenthood Association, la Society for the Deaf, le Chesire Homes Foundation Trust, la Sierra-Leone Blind Welfare Society, la National Association for the Handicapped, la Community Service Association, le National Council of Social Services, la Sierra-Leone Boy Scouts and Girls Guides Association et le National Congress of Sierra-Leone Women.

Alors que la Sierra-Leone hérite de toutes les maladies sociales dues au développement, le ministère de l'aide sociale se doit d'étendre et de renforcer ses différents services pour faire face aux nombreux et inévitables besoins du public.

Le Monde

politique

APRÈS L'INTERVENTION DE LA POLICE CONTRE « RADIO-RIPOSTE »

M. Mitterrand : nous recommencerons

L'intervention des forces de police, dans la soirée de jeudi, à l'annexe du siège du P.S., cité Malesherbes à Paris, pour tenter de démanteler les installations de la « radio libre » intitulée Radio-Riposte, a suscité de vives réactions et connu un prolongement dans l'après-midi du vendredi *29 juin à l'Assemblée nationale et au* Sénat. Le P.S. a chargé Mes Badinter et Joineau de déposer plainte pour « attentats à la liberté et dégradation de bâtiments ».

Qualifiée de « dérisoire » par le premier ministre, cette affaire a provoqué un mouvement de protestation des techniciens d'Antenne 2 contre les brutalités policières. Le journal télévisé de vendredi soir a donc été écourté. La diffusion sur cette chaîne du reportage réalisé au cours de l'évacuation des locaux du P.S. a illustré cette brutalité, dont a été victime l'un des journalistes d'Antenne 2, M. Dominique Merlin, blessé à la jambe.

Interrogé vendredi à Lyon sur l'opération de police contre l'émission de « radio libre » du P.S., M. Christian Bonnet a indiqué : *« La loi s'applique à tous et singulièrement à ceux qui sont chargés de la faire. »*

Le ministre de l'intérieur a ajouté : *« Il se trouve que des officiers de police judiciaire, agissant sous le contrôle du parquet de Paris et après une émission pirate préalablement annoncée, ont fait leur devoir, qui est de faire respecter la loi. Il existe deux lois interdisant ces radios-pirates, et ce n'est pas une décision politique que de faire appliquer la loi. »*

Dans le même temps les animateurs d'une radio libre, Radio verte Fessenheim, ont fait savoir qu'ils continuent d'émettre en Alsace depuis deux ans, en dépit de la surveillance de la police et des brouillages de T.D.F. Cette radio libre s'adresse tous les vendredis soir et dimanches matin, pendant plus d'une heure, en modulation de fréquence, aux habitants des deux départements alsaciens (Haut-Rhin et Bas-Rhin), mais aussi aux frontaliers allemands et suisses. Ses animateurs, une centaine de bénévoles, disposent de dix petits émetteurs aisément transportables, qui sont mis en place le temps des émissions puis déménagés rapidement afin d'éviter leur saisie.

De son côté M. Mitterrand a souligné, dans l'après-midi à Bruxelles, que le P.S. *« entend poursuivre sa campagne de sensibilisation de l'opinion publique contre la mainmise du pouvoir sur les grands moyens d'information »*. Il a ajouté : *« Nous voulons attirer l'attention des Français sur les atteintes à un droit fondamental qui est celui de l'information. »*

M. Mitterrand a conclu en affirmant : *« L'opération Radio-Riposte »* de jeudi soir *« fait partie de la campagne que nous venons d'engager (...). Le P.S. entend bien poursuivre cette campagne. Nous recommencerons. »*

A Paris, M. Jacques-Antoine Gau, vice-président de l'Assemblée nationale, qui présidait, vendredi 29 juin, la séance ouverte à 15 heures, a qualifié d'*« inadmissible »* l'action menée par la police à la cité Malesherbes. Le député socialiste de l'Isère répondait à un rappel au règlement de M. Paul Quilès, député (P.S.) de Paris. Ce dernier avait notamment indiqué : *« Hier soir, et sans doute pour la première fois dans l'histoire de la République, des locaux privés appartenant au parti socialiste et couverts par l'immunité du domicile, bénéficiant de la protection accordée à la vie privée, ont été investis par les forces de police, sans mandat, en l'absence de flagrant délit, bref dans des conditions contraires au code de procédure pénale et sans que cette opération ait été placée sous la protection de l'autorité judiciaire, gardienne des libertés, conformément à l'article 66 de la Constitution. Voilà qui est grave et qui constitue un précédent intolérable. »*

Après avoir souligné que cette intervention avait été *« inutile puisque les policiers n'ont pas trouvé ce qu'ils persistaient à chercher malgré les éléments d'informations qui leur avaient été donnés »* [par le P.S.], M. Quilès avait demandé que soit transmise au président de l'Assemblée nationale *« la protestation vigoureuse des députés socialistes contre l'attitude de la police et du gouvernement »*.

M. Gau a alors répondu : *« Les faits que vous avez rapportés sont en effet particulièrement graves, car ils concernent les libertés publiques. Le fait que la police ait pénétré de force dans les locaux d'un parti constitue bien une atteinte à la démocratie. Qu'elle ait expulsé des parlementaires ceints de leur écharpe est sans doute inadmissible. Je transmettrai votre protestation à M. le président de l'Assemblée. »*

M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'État auprès du garde des sceaux, qui représentait le gouvernement, a estimé que le commentaire de M. Gau *« n'a pas sa place ici »*. Il a ajouté : *« Les choses doivent être remises à leur véritable place. A entendre les élus socialistes, ils auraient été hier les victimes d'un coup de force dirigé contre le siège de leur parti. C'est une présentation audacieuse des faits. En réalité, les dirigeants socialistes ont voulu faire une émission de radio « pirate ». Vous semblez l'avoir oublié, monsieur le député, puisque vous n'en avez pas parlé. L'initiative pourrait prêter à sourire : n'a-t-on pas voulu ainsi faire diversion à des querelles dont les médias nous entretiennent abondamment ? (...) N'est-il pas un peu dérisoire de voir des hommes politiques réputés raisonnables jouer les radios amateurs ? Il est pourtant des hommes qui, étant données les responsabilités qu'ils assument — ou brûlent d'assumer — doivent plus que d'autres respecter la loi. Rien ne saurait justifier cette infraction au monopole légal de la radiodiffusion. (...) Les règles de procédure, et en particulier celles qui régissent les perquisitions, s'imposent également à tous les citoyens ; elles ont été strictement appliquées. Aucun citoyen n'est en droit de s'opposer à une perquisition effectuée selon les prescriptions de la loi. »*

M. BARRE : une affaire dérisoire.

Ces événements ont également été évoqués vendredi au Sénat. M. Raymond Barre y est intervenu pour faire observer : *« Cette affaire de Radio-Riposte peut être qualifiée de dérisoire. Elle a été lancée le jour même où le parti politique, qui se plaignait de ne pouvoir s'exprimer, avait disposé d'une heure sur Antenne 2, entièrement consacrée à son premier secrétaire et d'un temps d'antenne sur TF 1. Je m'en étonne d'autant plus que le parti en question se déclare farouchement partisan du monopole de la radio-télévision. Un parti, qui se veut démocratique, ne saurait se placer au-dessus de la légalité. J'ajoute que l'opération d'hier avait été ordonnée par le parquet de Paris. Une instance judiciaire est engagée. Elle se poursuivra. Alors que le gouvernement met tout en œuvre pour faire face à une situation extérieure difficile, je déplore que le parti socialiste se livre à de telles opérations que l'on peut croire de diversion interne. »*

M. Bernard Parmantier, sénateur socialiste de Paris, qui avait été bousculé par la police à la cité Malesherbes, est à son tour intervenu pour demander au premier ministre s'il estime que son propre gouvernement respecte vraiment le monopole de la radio-télévision. *« Le parti socialiste, a* ajouté M. Parmantier, *se proposait justement de protester contre les violations de ce monopole. Il s'agissait d'une manifestation unique et je ne comprends pas comment elle a pu servir de prétexte à une violation délibérée de domicile, une atteinte aux libertés publiques, et à des brutalités inadmissibles. »*

Enfin, le P.S. a appelé, vendredi en fin d'après-midi, *« tous ceux qui partagent son indignation »*, à se rassembler mardi prochain 3 juillet à 18 heures devant le 12, cité Malesherbes, pour *« défendre la liberté d'expression et la démocratie »*.

LES RÉACTIONS POLITIQUES...

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, président de la commission des droits de l'homme du parti radical, estime que *« le parti socialiste a pris une lourde responsabilité en violant la loi sur le monopole de la radiodiffusion, qu'il avait d'ailleurs votée en juin 1978 »*. *« La loi républicaine s'applique à tous, et d'abord aux parlementaires, qui doivent donner l'exemple de son respect »*, déclare-t-il. *« Mais je regrette profondément*, ajoute-t-il, *que le gouvernement soit tombé dans une provocation délibérée et ait utilisé la force, cité Malesherbes, pour ouvrir l'ancienne porte de Léon Blum. »*

Pour le P.S.U., *« l'intervention des forces de police au siège parisien du parti socialiste constitue une nouvelle atteinte grave aux libertés »*. *« Le prétexte invoqué pour cette agression*, souligne-t-il, *démontre clairement que le pouvoir craint de perdre sa mainmise sur l'ensemble de l'information audio-visuelle. »* Le P.S.U. demande que *« la possibilité d'existence des radios libres soit remise en discussion devant le Parlement »*.

La *Lettre de l'Unité*, organe quotidien du P.S., déclare notamment, dans son numéro du 29 juin : *« L'ordre a répondu au défi. En brouillant l'émission d'abord (...). Mais cela ne suffisait pas à M. Bonnet. Il fallait faire un exemple. Un exemple pour l'avenir qu'il a puisé dans le passé, puisque seuls les Vichyssois n'hésitaient pas à violer le siège de partis politiques défenseurs des libertés. (...) Cet ordre-là, M. Bonnet, nous le connaissons. Ne vous réfugiez pas derrière des mots qui ont été utilisés à d'autres époques et en d'autres lieux, sans leur laisser une valeur exemplaire. La France étouffe, et vous êtes le porte-garrot. »*

Dans l'éditorial de *l'Humanité* du samedi 30 juin, consacré aux *« lois d'exception »*, Michel Doumenc écrit : *« Un état d'exception régit dans notre pays la communication des idées par les ondes de radio et de télévision. Un seul courant d'opinion, celui du président, détient le quasi-monopole de la diffusion. Le brouillage de la radio de la C.G.T. Lorraine-Cœur d'acier et l'intervention policière contre la radio du parti socialiste démontrent que le gouvernement est incapable de justifier autrement que par la force ce monarchisme audio-visuel. »*

... ET SYNDICALES

Le bureau confédéral de la C.G.T., dénonçant la *« nature autoritaire »* du pouvoir, condamne l'*« ordre d'investigation des locaux d'une organisation démocratique »* qui traduit, selon lui, la détermination du gouvernement de ne tolérer *« aucune action visant à briser la chape de plomb qui pèse sur l'information en France »*.

Pour la C.F.D.T. il est *« scandaleux que le pouvoir, qui facilite la mainmise des intérêts privés sur la radio-télévision, empêche d'émettre, par la force, des radios d'expressions représentatives de courants d'opinion. »* Rappelant sa demande d'un système assurant *« une expression pluraliste et la décentralisation des lieux de création et d'émission »* la centrale syndicale estime qu'*« investir, fouiller les locaux d'un parti politique est incompatible avec la démocratie »*.

La Fédération autonome des syndicats de police indique qu'elle subit elle-même *« l'impossibilité d'accéder aux grands moyens d'information, depuis un certain temps »* et déclare *« qu'elle n'en est que plus fondée à réprouver l'intervention inadaptée de la force publique à cette occasion »*. Elle estime que *« d'autres solutions plus adaptées auraient dû être recherchées par le gouvernement sans avoir recours à la seule intervention de la police, qui apparaît à l'opinion publique comme une intervention partisane »*.

L'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T., F.O.) proteste *« contre les brutalités policières qui ont accompagné la perquisition au siège du parti socialiste, brutalités qui ont notamment provoqué la blessure d'un reporter d'Antenne 2 contraint à un arrêt de travail d'une semaine »*.

L'intersyndicale des journalistes d'Antenne 2 (S.N.J., C.F.D.T., F.O.) dénonce *« les brutalités policières dont a été victime l'un des reporters d'images de la rédaction d'Antenne 2, M. Dominique Merlin, blessé à la jambe »*. Elle réaffirme *« le droit de tous les journalistes à pouvoir remplir librement leur mission, tout particulièrement lorsque celle-ci s'inscrit, et c'est le cas pour les journalistes de télévision, dans le cadre du service public »*.

(Dessin de PLANTU.)

LA FIN DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

Le Sénat approuve les options du VIIIe Plan et le troisième pacte pour l'emploi

Le Sénat a approuvé, vendredi 29 juin, en fin d'après-midi, par 175 voix contre 101, les options du VIIIe Plan, assorties d'une lettre rectificative dans laquelle le gouvernement prend en compte certains vœux émis pendant le débat, notamment en faveur de la recherche et du tourisme. Il a ensuite adopté le projet de loi instituant des mesures nouvelles en faveur de l'emploi.

Ce troisième pacte pour l'emploi, que le gouvernement soumet au Parlement, constitue, a déclaré le rapporteur, M. LOUVOT (R.I., Haute-Saône), une réponse *adaptée mais provisoire* à la montée du chômage. *« On ne saurait trop insister*, a-t-il ajouté, *sur la nécessité d'une remise en cause en profondeur de notre système d'éducation et de formation professionnelle. »*

Au cours de la même séance, le premier ministre a répondu au vœu exprimé par M. Poher dans son allocution de fin de session. Il a parlé notamment du texte sur les émigrés, déclarant : *« Le Sénat a contribué à une meilleure adaptation de la législation au monde contemporain. Reste le projet dont je sais avec quelles réserves il a été accueilli, qui doit nous permettre de lutter contre l'immigration clandestine. Xénophobie ? Racisme ? Non, il s'agit de mettre un terme à des pratiques abusives... Je souhaite que le Sénat vote ce texte avant la fin de la session. Le gouvernement en a besoin. »*

Le président du Sénat, dans son allocution, a notamment souligné que la session de printemps de 1979 resterait *« dans l'histoire parlementaire celle qui aura vu s'engager l'examen du projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales, attendu par les élus locaux depuis plus de cinquante ans »*.

Le Sénat avait interrompu dans la nuit de jeudi à vendredi la discussion générale des options du VIIIe Plan. Cette discussion est reprise par l'intervention de M. BRACONNIER (R.P.R., Aisne), qui voudrait que non seulement on développe une industrie concurrentielle, mais que soit maintenu aussi le tissu industriel traditionnel.

M. PISANI (P.S., Haute-Marne) estime notamment qu'un plan de cinq ans est trop long par rapport aux événements et trop court pour les options fondamentales. Il réclame pour l'opposition les mêmes moyens d'information que ceux dont dispose le gouvernement : *« La démocratie*, dit-il, *est à ce prix. »*

M. MINETTI (P.C., Bouches-du-Rhône) fait le procès du Marché commun et affirme que le VIIIe Plan ne fera qu'accentuer l'austérité.

M. MALASSAGNE (apparenté R.P.R., Cantal) se fait l'avocat des industries touristiques. M. MERIC (P.S., Haute-Garonne) pense que tous les sacrifices demandés sont pour les salariés. M. DUMONT (P.C., Pas-de-Calais) se fonde sur une déclaration de M. Chalandon, qui estimait que le prix de 20 dollars le baril n'était pas excessif, pour affirmer que le gouvernement *« induit les Français en erreur »*. M. DAGONIA (P.S., Guadeloupe) demande que l'on fasse payer chacun selon ses ressources.

M. HUGO (P.C., Yvelines) regrette que la politique agricole échappe de plus en plus au contrôle parlementaire. M. GRIMALDI (P.S., Nord) affirme que le projet du VIIIe Plan ne constitue qu'une déclaration d'intention *« contredite par le bilan négatif de la politique gouvernementale »*. M. LAUCOURNET (P.S., Haute-Vienne) souligne le coût pour la nation de ce qu'il nomme *« le dévergondage des valeurs foncières »*. *« La facture pétrolière*, estime-t-il, *n'est pas la seule à hypothéquer notre avenir. »*

M. BOULIN, ministre du travail, répond à M. Pisani et aux orateurs qui ont critiqué ce VIIIe Plan que toute autre politique, et en particulier une relance de type keynésien, ne ferait que recourir à *« un système périmé qui a été écarté par les vingt-quatre pays de l'O.C.D.E. »*. M. Boulin fait d'autre part remarquer, avant le vote sur l'ensemble, que le contenu de la lettre rectificative qui vient d'être déposée par le gouvernement reprend *« la quasi-totalité »* des amendements proposés par les sénateurs. Cette lettre rectificative met notamment l'accent sur l'importance de la recherche fondamentale et énumère plusieurs mesures destinées à répondre à l'accentuation *récente de la crise de l'énergie.* Elle annonce aussi une étude statistique approfondie de la répartition du temps de travail dans les entreprises ainsi que des mesures pour favoriser le tourisme et les industries de loisirs.

Les sénateurs, qui ont ensuite examiné plusieurs textes en seconde lecture, devaient consacrer la dernière journée de la session aux traditionnelles navettes.

A. G.

UN APPEL D'INTELLECTUELS

Nous avons reçu l'appel suivant :

« Attention, la crise réveille nos vieux démons. Hier, les pays producteurs de pétrole ont été désignés comme responsables imaginaires de l'inflation ; aujourd'hui, les immigrés sont promis à l'expulsion pour porter remède à un chômage qu'ils subissent comme tous les travailleurs. Demain, à quelles aventures racistes, à quels contrôles policiers serons-nous tous livrés ? Assez ! Nous appelons les syndicats et les partis qui se réclament du mouvement ouvrier à agir ensemble de toute urgence pour faire rejeter les lois Bonnet-Stoléru. La France, en devenant raciste, ne maîtriserait pas la crise, elle se déshonorerait. »

Catherine Clément, Christine Buci-Glucksmann, Pierre Birnbaum, Régis Debray, Robert Fossaert, Alain Joxe, Daniel Lindenberg, Didier Motchane, Nicos Poulantzas, Henri Weber, Jean-Marie Vincent, Jean-Pierre Vernant, René-Victor Pilhes, Jean Toussaint-Desanti, Marie Cardinal, Philippe Meyer, Dominique Lecourt, Hélène Parmelin, Jacques Derrida, Edouard Pignon, Henri Lefebvre, Etienne Balibar, Georges Labica, Jean Rony, Catherine Régulier, Michel Plon, Emmanuel Terray, Jean-Michel Ré, Marc Guillaume, Maurice Vely, Alain Narboni, Alain Phalier, Annie Leclerc, Christian Nidel, Jean-Claude Salomon, Blandine Barret-Kriegel, Sophie Carpentier, Pierre Richard Feray, Geneviève et Gérard Massip, Gilbert Khan, Jacques Pomel, Lucien Mercier, Gérard Straub, Olga Wormser-Migot, Michel Barat, Hélène Carteron, Annie Bussière, Juan Pinhero.

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS RADICAL

Le bureau du parti radical, réuni jeudi 28 juin sous la présidence de M. Didier Bariani, secrétaire général, a décidé de mettre en place quatre groupes de travail chargés d'étudier, dans la perspective du congrès qui aura lieu du 12 au 14 octobre à Paris, les thèmes suivants : « Mutation de la société et nouvel ordre économique mondial (responsable : M. Michel Durafour, député de la Loire, président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale) ; « Emploi et solidarité » (responsable : M. André Rossinot, député de Meurthe-et-Moselle, président de la commission d'enquête parlementaire sur l'emploi) ; « Droits de l'homme (responsable : M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, député de Paris) ; « Crise de l'énergie » (responsable : M. Jean-Jacques Carpentier, membre du bureau national du parti radical-socialiste).

Le bureau a confié deux missions permanentes : l'une à M. Olivier Stirn, secrétaire d'État aux affaires étrangères, sur les questions internationales ; l'autre à M. André Rossi, député de l'Aisne, membre de l'Assemblée des Communautés européennes, sur les relations avec le Parlement européen.

● *M. François d'Harcourt*, député, U.D.F., du Calvados, a interrogé vendredi 29 juin le gouvernement à propos des indemnités versées aux éleveurs dont les animaux ont été abattus après avoir été atteints de fièvre aphteuse et de brucellose. M. Papon, ministre du budget, a répondu : *« L'abattage des animaux n'aboutit en aucun cas à une majoration du revenu imposable de l'exploitant. »* Il a ajouté : *« Les indemnités ne faisant que compenser la perte subie par l'exploitant, leur effet comptable est fiscalement neutre. » « Dans le cas où les indemnités seraient supérieures ou, au contraire, inférieures au montant de la perte subie*, précise-t-il, *le déficit ou le bénéfice éventuel serait évidemment pris en compte pour le calcul de l'impôt. »*

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'opposition dénonce l'abus du « fait majoritaire » et la « dictature élyséenne »

A la veille de la clôture de la session parlementaire de printemps, les présidents des quatre groupes politiques de l'Assemblée nationale ont fait les déclarations suivantes :

M. Gaston DEFFERRE, président du groupe socialiste a dénoncé *« trois textes iniques portant atteinte au prestige de la France, terre des libertés : la loi Bonnet et la loi Stoléru sur l'immigration, la loi Vivien sur le droit de grève à la télévision »*. Indiquant que le Plan est devenu *« le discours idéologique destiné à sous-tendre la politique d'austérité accrue de Raymond Barre »*, il a ajouté : *« A la concertation et au dialogue, font place le matraquage et le bourrage de crâne. » « D'autre* part, a souligné M. Defferre, *le Parlement se serait honoré en émettant un vote courageux sur la peine de mort au lieu de se borner à quelques beaux discours sur un sujet aussi grave, transformant ainsi en « dernier salon où l'on cause » une assemblée d'élus dont le véritable rôle est d'éclairer et de guider l'opinion. »* En conclusion, il a relevé *« l'abus du fait majoritaire qui s'est encore une fois manifesté par le refus d'inscrire une seule proposition de loi émanant de l'opposition »*.

M. BALLANGER, président du groupe communiste, a notamment déclaré :

« Les droits de l'Assemblée nationale sont systématiquement réduits par la dictature élyséenne et l'arbitraire gouvernemental qui ont interdit la discussion de propositions de loi comme celles sur le 8 mai et sur l'abolition de la peine de mort. » « Le gouvernement a refusé la création de commissions d'enquête sur les provocations et la violence qui n'auraient pu que justifier la démission du ministre de l'intérieur », a-t-il ajouté.

« En portant atteinte au droit de grève à la radio-télévision, a souligné M. Ballanger, *le gouvernement et sa majorité qui est solidaire, préparent de nouvelles attaques contre le droit de grève et de manifestation, qui sont les droits syndicaux de tous les travailleurs. »*

Pour M. LABBÉ, président du groupe R.P.R., la session qui s'achève restera frappée pour les gaullistes *« du signe de l'incompréhension »*.

« Nos projets, a-t-il expliqué, *demeurés dans les tiroirs de Matignon — témoin, la réforme de l'A.N.P.E., — n'ont pas vu le jour. C'est ainsi qu'une image déséquilibrée de notre action, faite de critiques mais surtout de propositions, peut apparaître à l'opinion. »*

Selon les députés des Hauts-de-Seine, la session extraordinaire, qui a porté notamment sur la situation de l'emploi, *« aura permis de transporter le débat dans le cadre légal des institutions, alors qu'il se situait dans la rue »*. *« Elle a démontré*, a-t-il souligné, *la division flagrante de l'opposition, incapable de s'unir pour censurer, incapable de s'entendre pour proposer, en un mot incapable d'offrir une alternative de gouvernement. »*

M. Labbé a conclu en déclarant : *« Occultée et déviée par la campagne des élections européennes cette session — si on l'observe avec discernement — donne une fois de plus la preuve que le R.P.R. se montre plus soucieux de l'intérêt des Français que d'un certain comportement démagogique. »*

De son côté, M. CHINAUD, président du groupe U.D.F., a constaté que lors des débats essentiels et lors des scrutins déterminants, les deux groupes de la majorité ont su rester unis. Aussi, afin que le travail effectué par les parlementaires puisse continuer à être fructueux, il a souhaité que *« la majorité, solidaire car responsable, continue à faire prévaloir les intérêts de la France sur toute autre considération »*.

Il a rappelé également que son groupe avait contribué à faire adopter *« un texte, d'initiative parlementaire, pour réglementer le droit de grève au sein de la R.T.F., afin que puissent être évités les abus commis l'hiver dernier et dont les téléspectateurs ont été les victimes impuissantes »*.

Navettes diverses

L'Assemblée nationale a examiné vendredi 29 juin divers textes législatifs :

● En deuxième lecture, la proposition de loi prorogeant jusqu'au 1er janvier 1983, pour les tribunaux de grande instance de Bobigny et de Nanterre, la période transitoire au cours de laquelle les avocats de la région parisienne peuvent pratiquer la « multipostulation », c'est-à-dire représenter des plaideurs tout en n'étant pas installés dans le ressort de ces tribunaux.

La proposition est adoptée définitivement dans le texte du Sénat.

● En deuxième lecture, le projet de loi portant suppression des limites d'âge d'accès aux emplois publics pour certaines catégories de femmes. Dans la discussion des articles, l'Assemblée décide que les caisses d'épargne ordinaires sont également assimilées aux emplois publics pour l'application de la loi. Ainsi modifié, le projet est adopté à l'unanimité.

● En deuxième lecture, le projet de loi relatif à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales. Ce texte réaffirme le principe de la gratuité de l'usage des ouvrages d'art routiers et donne un caractère temporaire à la dérogation à ce principe que constitue l'institution d'une redevance. Il est adopté définitivement dans le texte du Sénat, l'opposition votant contre.

● En deuxième lecture, le projet de loi modifiant certaines dispositions du code des pensions et retraites des marins. Il est adopté définitivement dans le texte du Sénat.

OUTRE-MER

«Le Feu et la Cendre»

de Raymond Tournoux

(Suite de la première page.)

Sur deux points, cependant, « le Feu et la Cendre » diffère des autres Tournoux. Ceux-ci étaient consacrés à un sujet précis, bien délimité, sur lequel l'auteur concentrait tous ses efforts. Au contraire, celui-là embrasse vingt-cinq ans de la vie du général. Dans un livre où les anecdotes, les propos, les entrevues, les conversations tiennent la place principale, une si vaste synthèse suppose un choix difficile, toujours arbitraire et contestable. Visiblement l'auteur est guidé par l'ampleur de ses dossiers autant que par l'importance historique des événements.

L'autre originalité, c'est de toujours donner la source des confidences rapportées. On sait qu'André Malraux classait les propos gaulliens en quatre catégories : 1) ceux qui *expriment une pensée mûrie ;* 2) ceux destiné à essayer des thèmes sur l'interlocuteur ; 3) ceux qui testent sa réaction par une *formule provocante ;* 4) les boutodes pures et simples, parfois énormes. Ne faudrait-il pas ajouter un cinquième type : ceux destinés à conquérir l'interlocuteur, en lui faisant croire qu'on est de son avis ? Partisan de la manière forte, seul Jean-Baptiste Biaggi entend de Gaulle lui dire : « Le coup d'Etat ne me fait pas peur. » Pendant la guerre d'Algérie, les visiteurs de Colombey ou de l'Elysée sont entretenus de l'indépendance inéluctable ou des liens nécessaires avec la France, suivant leurs préférences. Tout cela est monnaie courante. Il faut être bien naïf pour prendre au mot les hommes politiques... et les autres.

Il reste que de Gaulle n'a jamais entériné la classification de Malraux. Lui-même a déclaré à Louis Jacquinot : « Tout ce que je n'écris pas, je le renie. » Cela laisse quelque doute sur l'entreprise de Raymond Tournoux. Les propos qu'il recueille relèveraient-ils seulement de cette jolie formule qui termine les conversations en pays de Garonne : « C'est que pour dire » ? Mesurons aussi la différence entre les propos rapportés quand de Gaulle était vivant, qu'il pouvait démentir, et ceux révélés depuis sa mort, où l'interlocuteur peut se présenter en posture avantageuse.

Les documents publiés, la précision des témoignages, leur recoupement minutieux apportent quelques lumières sur des problèmes importants. Une confidence faite à Tournoux établit que de Gaulle pensait dès 1953 à « un chef d'Etat désigné par le peuple ». La reconstitution du conseil des ministre de 1962 éclaire bien le débat sur la régularité du recours à l'article 11 pour réformer la Constitution, et sur la conception gaullienne du droit : « Je ne veux pas laisser mourir la France par respect pour le juridisme. Quand on veut en sortir, on en sort, même si les textes ne l'ont pas prévu. Le juridisme, oui, certes, il faut y faire attention : mais c'est secondaire et même tertiaire. » Signalons aussi les explications à propos du « Vive le Québec libre », qui justifient l'opinion d'Alain Peyrefitte sur « la plus grande des petites phrases ».

On prend surtout plaisir à la vivacité des propos. Plus amers pendant l'exil à Colombey, ils sont rarement optimistes et bienveillants, même après le retour au pouvoir. Peu d'hommes politiques échappent à la causticité du général. Pour un Edgar Faure, jugé « valable » et même « remarquable », combien sont cloués d'une flèche impitoyable ! Les partis se voient traités aussi durement : « Chacun suit sa petite soupe, au petit feu, dans un petit coin. » Les politiciens deviennent des « politichiens, polis petits chiens ». Le régime est « comme l'écume sur la mer ».

Ne limitons pas « le Feu et la Cendre » à un recueil des bons mots gaulliens. Ils sont le sel d'un livre bien plus sérieux qu'il ne paraît. A travers toutes ces prises de vue, si diverses, si contradictoires, on mesure la complexité d'une personnalité qui a toujours caché ses sentiments profonds, et les nuances d'une politique beaucoup plus subtile qu'on le dit. A Emmanuel d'Astier, qui lui reprochait de faire vivre la France au-dessus de ses moyens, de Gaulle répliquait : « Vous ne voudriez pas que je la fasse vivre au-dessous ! » En définitive, la valeur d'un homme d'Etat pourrait bien se mesurer à la capacité de donner à la nation une influence supérieure à celle que les forces matérielles lui permettent d'exercer normalement.

« Le Feu et la Cendre » se termine sur une citation de Metternich, apprenant la mort de Napoléon : « Vous croyez que je suis heureux de la disparition d'un grand adversaire ? C'est juste le contraire. J'éprouve un sentiment de regret à la pensée que je ne m'entretiendrai plus jamais avec cette grande intelligence. » Le général eût sans doute préféré le mot de Chateaubriand dans la même circonstance : « Il sera la dernière des grandes existences individuelles ; rien ne dominera désormais dans les sociétés infimes et nivelées. » Peut-être Raymond Tournoux a-t-il voulu réserver cette phrase pour l'épigraphe du livre qu'il prépare sur l'après de Gaulle ?

MAURICE DUVERGER.

★ Raymond Tournoux, *le Feu et la Cendre*, 379 pages. Plon, 1979, 55 F.

L'indépendance est l'enjeu des élections en Nouvelle-Calédonie

De notre correspondant

Les électeurs de la Nouvelle-Calédonie étaient appelés, dimanche 1er juillet, à voter pour le renouvellement de l'Assemblée territoriale. Le législatif local avait été dissous par une loi votée le 12 mai dernier par le Parlement et validée le 23 mai par le Conseil constitutionnel. Ce texte a modifié le mode de scrutin en vigueur, afin de permettre l'affirmation d'une majorité.

Intervenant mercredi 27 juin au micro de FR 3, M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, a dénoncé « ceux qui ont fait de ces élections une préparation à la séparation avec la France ».

Nouméa. — Ce scrutin est déterminant pour la Nouvelle-Calédonie. Il est le résultat d'un processus qui a débuté voilà un an avec l'arrivée de M. Paul Dijoud rue Oudinot. La situation économique était alors catastrophique. Le nouveau secrétaire d'Etat a fait entendre une voix nouvelle qui parlait de relance économique et, plus encore, il a parlé de réforme de la société, de réduction des inégalités. Dans ce territoire où tous les leviers de commandes appartiennent aux Européens, c'était une main tendue aux Mélanésiens, laissés pour compte. Enfin M. Dijoud, au lieu de dialoguer avec les seuls partis composant la « *majorité nationale* », a cherché à établir le contact avec toutes les autres formations, et notamment avec l'Union calédonienne, très largement représentative du monde mélanésien, et qui avait pris position pour une indépendance à terme du territoire.

En se déclarant prêt à remettre en cause certains privilèges bien établis, en s'engageant en faveur d'une réforme foncière, enfin en favorisant la promotion des Mélanésiens, les « *premiers occupants de l'île* », M. Dijoud a séduit une classe politique jusque-là méfiante à l'égard de la France, mais il a profondément choqué la tendance la plus conservatrice dont le chef de file est incontestablement M. Jacques Lafleur, député R.P.R.

Cette tendance a finalement eu gain de cause en obtenant du secrétaire d'Etat qu'il soutienne au Parlement un projet de réforme électorale destiné, en principe, à traduire à l'Assemblée territoriale la majorité qui s'est dégagée des scrutins législatifs, et qui est favorable au maintien du territoire dans la République. Les indépendantistes, majoritaires au sein du Conseil de gouvernement, avaient, en effet, refusé de soutenir le plan de réformes de M. Dijoud. De plus, il a paru impossible au secrétaire d'Etat que le président de la République puisse être accueilli le 19 juillet par un exécutif favorable à l'indépendance.

Les partis dits « *nationaux* » présentent deux listes, l'une conduite par M. Lafleur au nom du R.P.C.R. (Rassemblement pour la Calédonie dans la République), l'autre par M. Lionel Cherrier, sénateur (R.I.) au nom de la F.N.S.C. (Fédération pour une nouvelle société calédonienne), qui était hostile à la dissolution de l'Assemblée territoriale. Celle-ci a, en effet, permis aux formations indépendantistes de se regrouper au sein d'un Front uni pour l'indépendance.

La majorité absolue des sièges ne devrait pas en principe échapper aux partis nationaux ; mais le Front uni peut obtenir un résultat qui lui donnera une très large audience à l'Assemblée territoriale. M. Paul Dijoud semble donc avoir perdu son pari. Il avait espéré réunir tous les Calédoniens dans une même majorité. Le résultat sur ce point est bien décevant, la liste R.P.C.R. étant très largement européenne alors qu'au contraire la liste indépendantiste est en majorité mélanésienne. Blancs contre Noirs : fallait-il en arriver là pour que le président Giscard d'Estaing soit reçu par un Conseil de gouvernement favorable à la France ? Peut-être. Mais à terme. M. Paul Dijoud, dont on ne peut nier les bonnes intentions, n'a-t-il pas voulu aller trop vite ? Coupé de l'Union calédonienne dont le président, M. Roch Pidjot, député N.I., lui a dit très clairement : « *Je vous abandonne* », le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, qui se voulait l'homme de la réconciliation, n'a-t-il pas, au contraire, creusé un peu plus profondément le fossé qui sépare les deux principales ethnies du territoire ?

JEAN-NOEL FERAUD.

M. Dijoud met en place une Association nationale pour le développement économique des Antilles et de la Guyane

M. Paul Dijoud a présidé, à l'occasion d'une réunion organisée au secrétariat d'Etat aux DOM-TOM, l'assemblée constitutive de l'Association nationale pour le développement des Antilles et de la Guyane (ANDAG), dont la création avait été décidée à l'occasion du colloque qui avait eu lieu en décembre dernier, à la Guadeloupe et à la Martinique.

Destinée à « *promouvoir le développement économique et, plus particulièrement, industriel, artisanal et tertiaire* » des trois départements français d'Amérique centrale, cette nouvelle association se propose de regrouper les entreprises du secteur privé, les organisations professionnelles et les organismes publics installés en métropole qui désirent œuvrer à l'expansion économique de l'ensemble antillo-guyanais. Son siège sera à Paris, mais son rôle consistera essentiellement à prolonger en métropole l'action de chacune des trois associations départementales de développement dont la mise en place est en cours dans chacun des départements. Réaffirmant la volonté décentralisatrice du gouvernement, M. Dijoud a souligné que la mission de l'Association nationale ne sera pas de « coiffer » ces associations départementales, mais de faciliter la démultiplication de leurs activités sur l'ensemble du territoire national. Les représentants des associations départementales (six pour chacune) seront majoritaires au conseil d'administration de l'ANDAG, composé de trente et un membres et présidé par M. Michel Lesieur, 57 ans, président du groupe Lesieur et du Syndicat général des fabricants d'huiles de tourteaux. Les présidents des associations départementales occuperont les fonctions de vice-présidents au sein du bureau.

L'Association nationale compte déjà quarante-neuf adhérents, parmi lesquels plusieurs groupes financiers (Caisse nationale du crédit agricole, Banque de Paris et des Pays-Bas, B.N.P., Compagnie financière des Caraïbes), des sociétés commerciales et industrielles, le C.N.P.F., l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, Air France, la Compagnie générale maritime, les chambres de commerce et d'industrie de Paris, Marseille, Le Havre, Nantes, etc.

Journées nationales des DOM à Rouen

Pour M. Dijoud, il s'agit par cette installation de « *poursuivre l'élan* » donné au cours du colloque de décembre dernier en loque de décembre dernier en recherchant systématiquement des investisseurs, des capitaux et des crédits.

M. Lesieur a indiqué que l'ANDAG aura quatre missions précises : faire mieux connaître aux chefs des entreprises métropolitaines les possibilités d'investissement aux Antilles et en Guyane, contribuer « *à faire prendre en compte tant auprès des responsables régionaux qu'auprès des autorités nationales des adaptations souhaitables de la politique de développement et des mesures nécessaires à sa poursuite* », assister les promoteurs en puissance et assurer le « *rayonnement* » des trois départements. Une première opération doit se dérouler les 23 et 24 octobre à Rouen, où seront organisées des journées nationales des DOM.

M. Dijoud se propose d'autre part de demander au premier ministre la mise en place d'une structure administrative commune aux trois départements qui serait placée à la disposition, « *sur un pied d'égalité parfaite* », des trois préfets de région et des assemblées régionales. Rattachée directement au secrétariat d'Etat, cette instance constituerait en quelque sorte le secrétariat général de la conférence internationale, dont la dernière réunion a eu lieu au mois de mai aux Antilles. Le secrétariat d'Etat doit également publier prochainement un document qui constituera la « charte » du développement de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane.

Par ces différentes actions, M. Dijoud entend confirmer la volonté du gouvernement de pratiquer à l'égard des départements français d'Amérique une politique plus volontariste que par le passé et, par la même occasion, œuvrer à désamorcer les dangers politiques que comportent en germe les difficultés économiques qui y existent.

ALAIN ROLLAT.

DÉFENSE

LE DANEMARK CHOISIT UN AVION AMÉRICAIN DE PRÉFÉRENCE AU FALCON FRANÇAIS

Copenhague (A.F.P.). — Le Danemark a décidé d'acheter trois avions américains Grumman Gulfstream pour la surveillance des zones de pêche des îles Féroé et du Groenland, a révélé à l'A.F.P., vendredi 29 juin, le commandant de la défense danoise. Les appareils biréacteurs Falcon Guardian des usines Dassault-Breguet étaient en compétition avec ces appareils.

Le prix global d'achat des trois appareils, y compris les pièces de rechange, est de l'ordre de 180 millions de couronnes (environ 145 millions de francs), a souligné un porte-parole du commandement danois, qui a précisé que le premier avion sera livré en 1981.

Le Gulfstream a été préféré au Falcon Guardian français pour trois raisons essentielles, a souligné le porte-parole, à savoir : le prix d'achat, inférieur à celui de l'avion français ; les délais de livraison moins longs, et le fait que l'avion américain serait plus conforme aux spécifications exigées par le Danemark.

[La décision danoise est d'autant plus surprenante que l'on s'attendait généralement à l'achat par Copenhague de l'avion français depuis que le service américain des gardes-côtes lui-même, pour des missions identiques à celles des forces danoises, a commandé quarante et un appareils Falcon-Guardian de préférence à un avion américain. — J. I.]

Le Monde équipement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La DATAR favorisera l'implantation d'industries de pointe à Marseille

De notre correspondant régional

Marseille. — Poursuivant son « tour de France » qui l'a déjà mené à Limoges, le 13 juin, à Lyon, le 22 juin, et à Digne, le 28 juin, M. André Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire, a tenu une réunion de travail le vendredi 29 juin à la préfecture des Bouches-du-Rhône avec les élus et responsables économiques marseillais.

M. Gaston Defferre, député socialiste et maire de Marseille, a exposé la situation économique très préoccupante dans laquelle se trouve la deuxième ville de France qui, au fil des années, a perdu progressivement ses industries et doit faire face aujourd'hui à une grave crise de l'emploi (*le Monde* du 29 juin).

« *La DATAR*, a indiqué M. Chadeau, *est prête à favoriser l'implantation d'industries de pointe à forte valeur ajoutée.* » M. Chadeau a promis concrètement de prendre en charge, dans le cadre d'un programme que définirait l'établissement public régional, une partie du déficit des opérations foncières engagées par la municipalité pour mettre sur le marché des terrains industriels à des prix compétitifs. M. Defferre a d'autre part posé la candidature de Marseille pour accueillir les centres de télé-mathématiques CIRCE dont l'implantation est prévue dans le sud de la France.

La réunion avec le patron de la DATAR a été d'autre part l'occasion d'évoquer la réalisation des grands projets d'équipement marseillais. M. Chadeau a confirmé à ce sujet que les crédits nécessaires à la création de la deuxième ligne de métro étaient disponibles et pourraient être mobilisés dès le lancement effectif des travaux en 1980. Le montant de l'opération est estimé à 1 500 millions de francs. La deuxième ligne du métro marseillais aura 8 kilomètres de longueur du nord au sud de l'agglomération et comportera douze stations. Elle pourrait entrer en service à fin 1983.

GUY PORTE.

TRANSPORTS

LE TRAFIC DES ROUTIERS A DOUBLÉ EN DIX ANS

Les transports routiers de marchandises ont progressé de 7 % au cours de l'année 1978, annonce le Comité national routier (C.N.R.). Les opérations de transport (4,5 millions) ont augmenté de 5,8 %, le tonnage transporté (62,8 millions de tonnes) de 7 % et les tonnes-kilomètres (24,3 milliards) de 6,6 %.

En dix ans, ajoute le C.N.R., le tonnage transporté a doublé avec une progression annuelle de 7,16 %.

Les principaux départements « générateurs » de fret ont été, l'an dernier, les anciens départements de la Seine et de la Seine-et-Oise, suivis de la Seine-Maritime, du Nord, des Bouches-du-Rhône, du Pas-de-Calais, du Rhône et de la Gironde.

RÉPRESSION A L'ISLANDAISE

Les défenseurs des baleines obligés de quitter Reykjavik

Au cours de la conférence de presse réunie à Reykjavik à bord de son bateau, *Le Combattant de l'arc-en-ciel*, l'organisation Greenpeace a annoncé, le vendredi 29 juin, sa décision de quitter l'Islande pour la durée de la réunion de la commission baleinière internationale, qui débutera le 9 juillet prochain.

Le bateau de Greenpeace avait été arraisonné, sur décision du ministre de la marine islandaise, à deux reprises au cours des quinze derniers jours, à la suite de son action contre la flotte de chasse baleinière islandaise dans les eaux internationales au large de Reykjavik. « *Nous avions trois possibilités*, a expliqué un porte-parole de Greenpeace, *repartir dans la zone de chasse en sachant que nous risquerions de perdre notre bateau pour des mois ou des années, rester dans le port de Reykjavik jusqu'à la fin de la réunion de la commission baleinière, ou bien quitter l'Islande pour observer avec recul les votes de la délégation islandaise.* »

« *Nous avons choisi la troisième solution*, a-t-il ajouté, *et, si le gouvernement islandais refuse de voter en faveur des propositions de conservation de la République des Seychelles, nous retournerons dans la zone de chasse islandaise immédiatement.* » En effet, les Seychelles proposent à la prochaine réunion de la commission baleinière internationale l'adoption d'un moratoire de trois ans sur la chasse commerciale des cachalots et l'établissement d'un sanctuaire baleinier dans l'océan Indien.

★ Le film des confrontations avec les baleiniers islandais qui ont eu lieu ces dernières semaines est présenté, le samedi 30 juin, sur Antenne 2, au cours de l'émission « Des animaux et des hommes ».

P.T.T.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS S'OPPOSENT A L'OUVERTURE D'UN SERVICE POSTAL DE TÉLÉCOPIE

« *Il y a peu de chance*, dit-on à la direction générale des télécommunications (D.G.T.), *pour que les télécommunications fournissent des circuits de télécopie raccordant les bureaux de poste avant que la direction générale des postes (D.G.P.) ne justifie l'intérêt et la rentabilité de ce service. Les recettes des télécommunications, c'est-à-dire l'argent des abonnés au téléphone, ne doivent pas être utilisées pour de nouvelles sources de déficit.* » Ces propos, rapportés par la lettre quotidienne *INF-Télécom*, représentent la réponse de la D.G.T. à l'annonce par M. Bernard Grasset, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux P.T.T., de l'ouverture prochaine d'un service de télécopie publique associant les câbles du téléphone et les bureaux de poste (*le Monde* daté 24-25 juin).

ENVIRONNEMENT

CONTESTATION ÉCOLOGIQUE DANS LES YVELINES

Fumées indésirables à Poissy

Les habitants du quartier pavillonnaire des Sablons occupent chaque dimanche matin depuis la mi-mai la mairie de Poissy, dans les Yvelines, pour protester contre les méfaits d'une fonderie de cuivre dont, selon eux, les rejets empoisonnent l'atmosphère.

La Société française d'affinage du cuivre s'est installée à la fin de la guerre à l'est de Poissy et les vents d'ouest évacuaient à cette époque les odeurs et les fumées en direction de la forêt de Saint-Germain. Peu à peu la zone sous le vent a été lotie, et dès 1961, ses habitants se groupent pour contraindre la direction de la fonderie à équiper les fours de filtres.

« *Auparavant tous les déchets étaient rejetés dans la nature sans aucun traitement*, explique M. Claude Léger, responsable de l'association de protection de l'environnement de Poissy. *Grâce à nos interventions, des filtres et des manchons de tissu ont été installés, qui retiennent les particules d'oxyde de zinc. Mais il reste les odeurs et les rejets de plomb provenant des fumées évacuées par les quatre grosses cheminées de la fonderie.* »

Les riverains, dont certains représentants figuraient sur une liste écologiste aux dernières élections municipales de Poissy (17 % des voix au premier tour de scrutin) ont réclamé l'aide de la commission extra-municipale de l'environnement pour que les cheminées de la fonderie soient équipées de filtres convenables. Mais depuis un an les relations sont devenues si difficiles au sein de la municipalité d'union de la gauche que cette commission n'a pu être réunie sur ce sujet.

« *La circulaire ministérielle du 8 mars 1973 relative aux fonderies fait obligation aux établissements de traiter un métal pur et dégraissé. Or, les odeurs proviennent des hydrocarbures contenus dans les matériaux de récupération utilisés* », soutient M. Léger.

La direction de la société estime que les riverains mécontents ne sont pas de bonne foi en « *demandant à une société d'affinage de traiter du cuivre pur...* » « *Nous avons maintenant équipé notre usine du maximum d'appareils et de nouveaux filtres ont été installés au début du mois de juin sur les cheminées*, affirme-t-elle. *Les odeurs d'huile brûlée ne viennent pas de chez nous, mais des usines Simca-Chrysler.* »

DAMIEN RÉGIS.

● *Vers un traité de protection de la Méditerranée.* — Les experts de quatorze pays riverains et de la Communauté européenne sont tombés d'accord sur les grandes lignes du texte du futur traité contrôlant la pollution d'origine terrestre dans la Méditerranée.

Selon un porte-parole des Nations unies, une conférence sera organisée au printemps prochain à Athènes au cours de laquelle les Etats riverains devraient signer ce traité, en vertu duquel ils s'engageraient à éliminer par étapes la pollution de la mer provoquée par les rejets des usines, des égouts, et par les pesticides et les engrais utilisés dans l'agriculture. — (*Reuter.*)

société

CATASTROPHES

L'ACCIDENT PÉTROLIER DU GOLFE DU MEXIQUE

Il est impossible de prévoir le déplacement des nappes d'hydrocarbures

L'accident qui a provoqué, le 3 juin, l'éruption de pétrole sur le puits Ixtoc One s'est déroulé selon un processus classique. D'après les informations qui nous ont été communiquées par la société pétrolière nationale mexicaine Pemex, le trépan était à la profondeur de 3 627 mètres lorsqu'une perte partielle des boues de forage s'est produite : très probablement, celles-ci se sont infiltrées dans le terrain foré. On a alors commencé à remonter le train de tiges de façon à injecter un bouchon de ciment. Mais alors qu'il ne restait plus de 200 mètres de tiges dans le puits, un puissant flot de fluide de forage est remonté, *suivi par du pétrole* et du gaz à une pression telle que le « geyser » a atteint le haut du derrick. Une étincelle due à la friction du métal ou à une lampe électrique a mis le feu et on n'a *pas réussi à fermer* les obturateurs. Toujours selon la Pemex, le premier puits dévié, dont le forage a commencé depuis une plate-forme située à 800 mètres du site de l'éruption avait atteint, le *27 juin*, la *profondeur de 1 100* mètres.

Très sensible aux vents

Actuellement, le principal souci de la Pemex est de combattre la pollution : cinq cents hommes, vingt-deux bateaux et plusieurs avions s'y emploient et les nappes sont traitées avec des dispersants *biodégradables*.

Que va devenir tout ce pétrole déversé dans la mer ? A cette saison (juin et juillet) la circulation dans le golfe du Mexique, depuis le Yucatan jusqu'à New-Orleans, tourne dans le sens des aiguilles d'une montre en suivant de plus ou moins près la côte du Mexique puis des États-Unis. Mais une nappe de pétrole flottant à la surface de la mer est surtout sensible aux vents. En juin, les vents dominants moyens soufflent de l'est-sud-est vers l'ouest-nord-ouest. En juillet, ils sont un peu plus sud-est-nord-ouest. Leur vitesse moyenne est de l'ordre de 8 à 10 nœuds (soit approximativement de 15 à 18,5 kilomètres à l'heure). Comme nous l'a rappelé M. Georges Pichot, chef de l'unité de gestion du modèle mathématique de la mer du Nord (qui dépend du ministère belge de la santé publique et de l'environnement et qui, en *1977*, avait fait le point toutes les quatre heures sur les déplacements de la nappe produite par l'éruption d'Ekofisk), la vitesse de déplacement d'une nappe est environ d'un trentième de la vitesse du vent. En schématisant le problème à l'extrême, on pourrait penser que le pétrole mettrait quatre-vingts à *quatre-vingt-cinq* jours pour atteindre la côte sud du Texas.

Mais il ne faut pas oublier que :

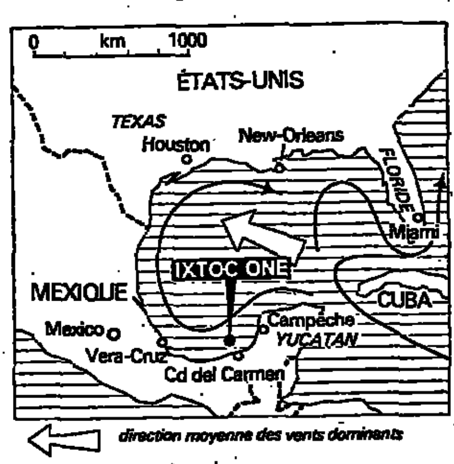
● Les vents dominants ne sont pas absolument réguliers. En près de trois mois, il peut se produire de nombreuses sautes de vent plus ou moins locales sans parler des cyclones tropicaux (hurricanes) dont la saison commence.

● La circulation de la mer est *essentiellement tourbillonnaire et* non pas laminaire. Elle est donc sujette à des aléas et à des irrégularités difficilement prévisibles sur une période de trois mois.

● La configuration presque circulaire de tout l'ouest du golfe du Mexique est, elle aussi, un facteur qui conditionne la circulation marine.

Il est donc difficile, en l'état actuel des connaissances sur la circulation marine à échelle moyenne, de dire aujourd'hui où ira et ce que deviendra le pétrole jaillissant d'Ixtoc One.

YVONNE REBEYROL.



Les flèches n'indiquent que les directions générales des courants marins et des vents *dominants*.

ÉDUCATION

AU CONGRÈS DE CHAMBÉRY

La direction du SNI obtient plus de 60 % des suffrages

De notre envoyé spécial

Chambéry. — « Nous n'avons jamais fait si bien depuis 1963 », s'est exclamé un militant du SNI-P.E.G.C. en apprenant les résultats du vote sur le rapport moral du secrétaire général, M. Guy Georges, le 29 juin au soir : plus de 60 % (1) des suffrages exprimés ont en effet approuvé la ligne majoritaire du syndicat des instituteurs et professeurs de collèges.

Est-ce à dire que le SNI est aujourd'hui débarrassé de ses minorités et de ses tendances, qui, à chaque occasion, ne manquent pas de dénoncer la « direction nationale » ? Evidemment non. On l'a bien vu au cours du débat de la journée du 29 juin (*soixante* et onze interventions, sans compter la réponse de M. Guy Georges), *qui s'est prolongé* pendant près de neuf heures de séance.

La tendance Syndicalisme vivant, qui tient la section de la Dordogne depuis 1968, a reproché au SNI d'avoir « *laissé passer la réforme Haby sans aucune riposte d'ampleur nationale* ». Le Front unique ouvrier (trotskiste), qui a recueilli plus de 5 000 voix lors des dernières élections, s'est élevé contre la participation aux conseils d'école. Quant à la tendance Ecole émancipée (de tradition anarcho-syndicaliste), elle a accusé les responsables actuels du syndicat de devenir les « *rouages institutionnalisés de la démocratie libérale et bourgeoise* » et les « *casques bleus de la paix sociale* ».

Mais la direction majoritaire du *SNI n'a cure de ces tendances*, qui ne réunissent au total qu'un peu plus de 8 % des militants. Son seul et unique souci reste la tendance dite Unité et Action (*U.A.*), où se retrouvent en majorité *les instituteurs et professeurs* de collège (P.E.G.C.) communistes, et qui rassemble environ 33 % des adhérents du SNI (*le Monde* du 11 avril).

Le porte-parole d'U.A., M. Alfred Sorel, n'a pas *ménagé* ses critiques contre la direction nationale du SNI-P.E.G.C. Selon lui, la tendance majoritaire U.I.D. (Unité, indépendance et démocratie, proche des socialistes) a maintenu le syndicat « *dans les ornières du compromis douteux avec le pouvoir* » en acceptant un accord sur la revalorisation du métier d'instituteur.

Plus grave encore, les *militants* d'U.A. reprochent aux responsables du SNI d'avoir « *démobilisé* » les syndiqués tout au long de cette année scolaire, en présentant M. Beullac, le ministre de l'éducation, comme un homme ouvert au dialogue, en dissimulant les projets ministériels de fermeture de classes et « *en acceptant de fait le redéploiement* ». Enfin ils reprochent à *M.* Guy Georges d'avoir donné au gouvernement une satisfaction en lui offrant un consensus de complaisance.

La majorité U.I.D. avait confié à Mme Jeanne Vincent le soin de réfuter tous ces arguments, ce qu'elle a fait avec vigueur et brio. « *Oui, nous avons marqué des points*, a-t-elle dit ; *oui, nous avons franchi une étape décisive et nous avons gagné le droit de le dire.* » Aux opposants d'U.A., elle a rétorqué : « *Vous tournez en rond dans le ghetto où vous vous êtes enfermés. Vous dites toujours non par principe.* »

M. Guy Georges, rendu plus mordant par la vigueur du débat, a répliqué point par point en attaquant. L'attitude des militants d'U.A. ? « *Une opposition artificielle et dangereuse. Si c'est bon, ce n'est pas le moment, et si c'est le moment, ce n'est pas ce qu'il fallait faire. C'est une partie de colin-maillard !* »

Le secrétaire général du SNI a pratiquement sommé le Syndicat national des enseignements du second degré (2) de renoncer à syndiquer les P.E.G.C. « *pour que les choses soient claires* », et il a souhaité une rencontre avec la C.G.T. et Force ouvrière pour que ces confédérations renoncent officiellement à syndiquer des enseignants du primaire. Enfin, il a demandé au parti communiste de lui expliquer pourquoi il ne prônait plus, comme il le faisait encore en 1970, « *les mêmes programmes enseignés par les mêmes maîtres* ». « *Qui oserait*, a demandé en conclusion M. Guy Georges, *briser le seul syndicat unitaire et de masse de notre pays ?* » Ce ne sera en tout cas pas pour cette fois-ci.

ROGER CANS.

(1) *Le* rapport moral a été adopté par 60,13 % des suffrages exprimés, contre 37,83 % et 2,02 % d'abstentions, soit un gain de 1 point et demi par rapport au dernier congrès de 1977 (58,64 %).

(2) SNES, syndicat de la FEN animé par la tendance *Unité et Action*.

LA REMISE DES PRIX DU CONCOURS DES 10 %

M. Beullac veut « aller plus loin » pour ouvrir l'école sur la vie

M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, a remis, le jeudi 28 juin, les prix décernés par la Fondation de France aux élèves arrivés *en tête* du concours des « 10 % ». Les travaux primés ont été faits pendant les 10 % de temps scolaire libérés pour des activités originales. A cette occasion, M. Beullac a annoncé que, dès la rentrée prochaine, une nouvelle formule devrait *se substituer à celle-ci (créée en 1973)* : les « projets éducatifs et culturels », dont l'objectif est d'ouvrir davantage l'école sur l'extérieur, en élargissant les « 10 % » et en intégrant leur esprit à toute l'action éducative.

Les établissements — y compris ceux de l'enseignement *technique* — *qui élaboreront* des projets éducatifs et culturels pourront recevoir des subventions du ministère de l'éducation pour les mettre en œuvre. La responsabilité de cette initiative sera confiée à la mission d'action culturelle du ministère.

« *Ouvrir l'école*, a déclaré *M.* Beullac, *ne consiste pas à plaquer sur l'enseignement des activités sans rapport avec ses objectifs, ni à pratiquer les traditionnelles matinées ou sorties récréatives qui, n'étant ni préparées, ni exploitées par le maître, risquent d'apparaître alors comme l'alibi d'une pédagogie qui, pour l'essentiel, resterait fermée sur elle-même.* (...)

» *Il s'agit d'enrichir véritablement l'enseignement en le reliant très concrètement à la vie, en diversifiant ses méthodes, en l'élargissant par des pratiques pluridisciplinaires, en l'ouvrant sur le monde de la création, qu'elle soit artistique ou technique.*

» *Il serait absurde d'opposer ce volet de l'action éducative aux valeurs fondamentales de l'enseignement, à la nécessité de l'effort, de l'émulation, de l'apprentissage des techniques de base. L'éducation doit être un tout cohérent* », a affirmé M. Beullac, ajoutant : « *Plus que jamais, il convient d'affirmer que* culture et éducation *sont indissociables et de créer les véritables moyens de faciliter leur rencontre.* »

Insistant sur le fait qu'accroître l'intérêt des élèves contribue à aider les maîtres dans leur tâche, le ministre a précisé :

« *Encore fallait-il recréer une dynamique qui, après l'expérience des 10 %, avait, il faut bien l'admettre, perdu de son élan. C'est pourquoi, dès la prochaine année scolaire, les collèges et les lycées seront invités à élaborer des projets éducatifs et culturels spécifiques, qui soient leurs projets d'ouverture et qui regrouperont en des ensembles cohérents les activités qui permettent d'enrichir l'action éducative ou de la prolonger hors du temps scolaire.* (...)

» *Les 10 % ont constitué une expérience importante dont beaucoup d'objectifs ont été repris dans la nouvelle conception des programmes d'enseignement, cependant que la part d'autonomie aujourd'hui reconnue aux établissements ouvre des perspectives nouvelles. L'originalité des projets éducatifs et culturels spécifiques sera donc de ne plus être des expériences isolées et marginales par rapport au reste de l'enseignement, mais de faciliter le développement d'activités qui lui soient intégrées ou qui le prolongent et qui constituent un enrichissement véritable et une ouverture de la formation des jeunes.* »

« *Pour encourager un tel mouvement, il convenait d'aller plus loin que les 10 %*, a ajouté M. Beullac, en annonçant que des moyens supplémentaires permettront d'« *apporter des concours plus efficaces qu'actuellement aux établissements qui souhaiteront élaborer des projets suffisamment importants* ».

LES CARRIÈRES DES UNIVERSITAIRES

Les présidents d'université désapprouvent les projets du ministre

Les présidents d'université désapprouvent les projets de décrets sur les carrières des universitaires. Réunis jeudi 28 juin à Paris, ils l'ont fait savoir par la commission permanente de la conférence des présidents d'université, qui déclare dans un communiqué : « Les textes (des décrets) dessaisissent chaque établissement du choix de ses enseignants (...). Ils aboutissent en fait à la suppression de l'autonomie des universités. » « La commission permanente, ajoute le communiqué, constate qu'après avoir bloqué le fonctionnement de la conférence des présidents d'université pendant plus de six mois, le ministère tente maintenant de supprimer la fonction des présidents en supprimant l'existence de leurs établissements. »

Les présidents d'université ont répondu, selon M. Jean Dry, premier vice-président de la conférence des présidents d'université, par une « *réaction très vive* » aux projets de textes réformant les carrières universitaires (*le Monde* daté 24-25 juin) préparés par les services de Mme Alice Saunier-Seïté. L'un des trois décrets réorganise le comité consultatif des universités (C.C.U.), qui s'appellerait désormais Conseil supérieur des corps universitaires, et dont les compétences seraient accrues. Les deux autres décrets prévoient la fusion du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences en un seul corps de « professeurs *des universités* » *composé* de deux classes. A l'intérieur de chaque classe, l'avancement s'opérerait à l'ancienneté, tandis que le passage d'une classe à l'autre se ferait au choix. Le point litigieux *concerne surtout* la nomination des maîtres assistants et des professeurs. Elle se ferait désormais, pour les postes vacants sur « concours ». La décision définitive appartiendrait à la section du Conseil supérieur des corps universitaires, qui choisirait entre les candidats proposés par les commissions de spécialistes des universités. La procédure d'inscription sur les listes d'aptitude serait *supprimée*.

Dessaisis du contrôle des recrutements

Les présidents d'université estiment que, avec cette procédure, ils seraient dessaisis de tout contrôle des recrutements et que, à la limite, l'échelon national *pourrait imposer à une université* un enseignant dont elle ne voudrait pas. Ils y voient une contradiction avec la loi d'orientation de 1968 qui assurait l'autonomie des universités. Il est d'ailleurs *surprenant* que Mme Saunier-Seïté ait retenu une formule à laquelle les présidents de section du C.C.U. — qui n'est pas défavorable au ministre habituellement — n'avaient accordé que 9 voix sur 63 le 21 juin. En tout état de cause, les projets de décrets doivent encore être soumis au Conseil supérieur de la fonction publique (au cours de la deuxième quinzaine de juillet) et au Conseil d'État.

Les présidents d'université ont aussi examiné le nouveau DEUG des instituteurs dont la formation commencera à la rentrée 1980. Un tiers au moins des enseignements dispensés pour l'obtention de ce DEUG devront être assurés par des universitaires titulaires dont la rémunération sera prise en charge, à la suite de conventions, par le ministère de l'éducation.

RELIGION

Mgr LEFEBVRE ORDONNE VINGT-HUIT NOUVEAUX PRÊTRES

Ecône (Suisse) (*A.F.P.*). — Pour la première fois sous le pontificat de Jean-Paul II, Mgr Marcel Lefebvre a ordonné, vendredi 29 juin, des prêtres traditonalistes de son séminaire d'Ecône. Vingt-huit diacres (dont vingt et un Français) ont reçu l'ordination sacerdotale en présence d'au moins trois mille personnes rassemblées dans un sanctuaire de fortune, sur un champ aux environs du séminaire Saint-Pie-X.

Les abbés Ducaud-Bourget (France) et Donahue (Los-Angeles) ont assisté à la cérémonie. Outre les vingt et un Français, les prêtres sont suisses (deux), américain, ouest-allemand, belge, vénézuélien et argentin. Dans son homélie de trois quarts d'heure, Mgr Lefebvre a exprimé l'espoir que son différend avec Rome serait bientôt réglé. « *Espérons que cette situation d'Ecône sera bientôt résolue* », a-t-il dit en demandant à l'assistance de prier pour le pape.

● *M. Jean Morellon*, questeur de l'Assemblée nationale, député (U.D.F.) du Puy-de-Dôme, a reçu, jeudi 28 juin, le prix de la courtoisie française, qui lui a été remis, en présence de *M. Jacques* Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, par M. Marcel Rainville, secrétaire général de l'Association de la courtoisie française.

MÉDECINE

Le nouveau code de déontologie

Une volonté d'ouverture

(Suite de la première page.)

La notion d'omnivalence du titre de docteur en médecine, est désormais assortie de cette précaution : « *Un médecin ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, entreprendre ou poursuivre des soins ni formuler des prescriptions dans les domaines qui dépassent sa compétence ou ses possibilités.* » Le nouveau code prohibe, comme l'ancien, toute dichotomie (partage d'honoraires), tout compérage entre professionnels de la santé.

Ce premier chapitre comporte en outre plusieurs innovations d'importance. Elles concernent en premier lieu l'euthanasie ou les thérapeutiques de l'agonie : « *Le médecin*, lit-on dans le décret, *doit s'efforcer d'apaiser les souffrances de son malade. Il n'a pas le droit de provoquer délibérément sa mort.* »

La seconde innovation concerne l'avortement, qu'ignorait évidemment le code précédent. Le nouveau texte prévoit : « *Un médecin ne peut pratiquer une interruption de grossesse que dans les cas et les conditions prévus par la loi. Il est toujours libre de refuser de donner suite à une demande d'interruption de grossesse.* »

La troisième innovation a trait à l'attitude du médecin face à une personne privée de liberté. Il est spécifié qu' « *il ne peut, serait-ce par sa seule présence, favoriser ou cautionner une atteinte à l'intégrité physique ou mentale de cette personne, ou à sa dignité* ». A cette formule, les pouvoirs publics ont ajouté la phrase suivante : « *Si le médecin constate que cette personne a subi des sévices ou des mauvais traitements, il doit, sous réserve de l'accord de l'intéressé, en informer l'autorité judiciaire.* »

Le nouveau code édicte d'autre part les règles dans lesquelles doivent s'inscrire toutes les expérimentations sur l'homme malade, qui devront ne pas lui faire courir « *un risque injustifié* » mais encore n'être envisagées qu' « *après les études biologiques adéquates, sous une surveillance stricte, et seulement si la thérapeutique nouvelle peut présenter pour la personne un intérêt direct* ». Rappelons qu'en France l'expérimentation médicamenteuse sur l'homme sain est illégale, mais qu'elle est largement pratiquée sur les malades dans des conditions qui ont fait l'objet de nombreuses critiques (*le Monde* du 5 décembre 1978).

Enfin, ce premier chapitre rappelle l'interdiction de toute mutilation « *sans motif médical très sérieux* » — ce qui vise notamment les stérilisations et les changements de sexe — et prohibe « *toute manifestation spectaculaire touchant à la médecine* ». Il précise formellement que « *les médecins ont le devoir d'entretenir et de perfectionner leurs connaissances* ».

● DEVOIRS ENVERS LES MALADES

Cette deuxième partie rappelle à son tour un certain nombre de principes généraux, et en particulier le respect de la dignité du malade. « *Hors les cas d'urgence*, indique d'autre part le texte, *un médecin a toujours le droit de refuser ses soins* », à la condition toutefois que la continuité de la prise en charge soit assurée « *quelles que soient les circonstances* ».

Trois dispositions nouvelles sont introduites dans ce chapitre. La première a trait à la révélation de la vérité. On peut lire sur ce point : « *Un malade peut être laissé dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic grave. Un pronostic fatal ne doit être révélé qu'avec la plus grande circonspection, mais la famille doit généralement en être prévenue.* »

La seconde innovation concerne les enfants maltraités. S'il constate des sévices, indique le nouveau code, le médecin ne doit pas hésiter « *si cela est nécessaire, à alerter les autorités compétentes* », dans l'hypothèse où l'enfant a moins de quinze ans.

Enfin, ce chapitre précise formellement : « *Toute fraude, abus de cotation, indication inexacte des honoraires perçus et des actes effectués sont interdits.* »

● *RAPPORTS DES MÉDECINS ENTRE EUX*

Après l'énumération des principes généraux tels que : « *Les médecins se doivent assistance morale* », « *le détournement de clientèle est interdit* », ce chapitre fixe les conditions dans lesquelles les médecins peuvent se remplacer mutuellement. Une innovation : les responsabilités respectives des praticiens qui traitent un même malade sont désormais distinctes « *Lorsque plusieurs médecins collaborent pour l'examen ou le traitement d'un même malade*, précise le texte sur ce point, *chacun des praticiens assume ses responsabilités personnelles.* » Cette disposition vise notamment le travail conjoint des chirurgiens et des anesthésistes, dont les responsabilités seront, à l'avenir, plus clairement identifiées.

● RÈGLES PARTICULIÈRES A CERTAINES FORMES D'EXERCICE

Ce dernier chapitre fixe les conditions de fonctionnement des divers types de médecine, qu'il s'agisse de la clientèle privée, de médecine de groupe, d'exercices salariés, etc. Une innovation : « *Un médecin n'est jamais en droit de refuser des explications sur sa note d'honoraires ou le coût d'un traitement. Aucun mode particulier de règlement ne peut être imposé aux malades. Le forfait pour l'efficacité d'un traitement est interdit.* » Cette disposition vise un certain nombre de traitements d'efficacité « *garantie* » — esthétiques par exemple — *pour lesquels une somme globale* est demandée à l'avance.

CLAIRE BRISSET.

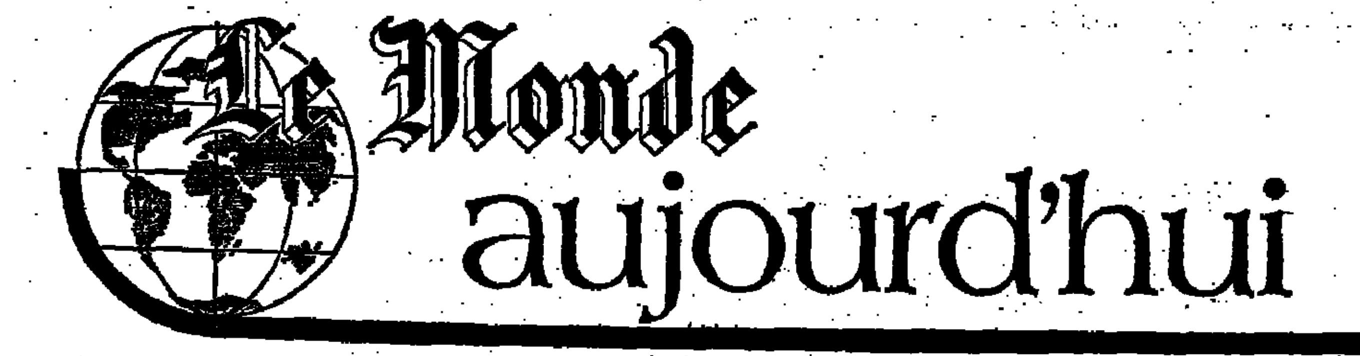
[Les principales innovations contenues dans ce texte ont trait, de toute évidence, à certains des plus graves problèmes de morale médicale auxquels le progrès technique et l'évolution du droit confèrent une acuité particulière.

On retiendra notamment la formule utilisée par le nouveau code au sujet des thérapeutiques de l'agonie. Le médecin, indique le texte, n'a pas le droit de provoquer « délibérément » la mort d'un malade *parvenu au stade terminal. L'adverbe* « délibérément » placé ici pèsera évidemment d'un poids très lourd. Cette formule, par sa souplesse, devrait d'une part permettre au médecin d'utiliser selon sa conscience les *thérapeutiques qu'il juge propres* à alléger les souffrances du malade ; elle rend, d'autre part, inutile toute innovation législative concernant l'euthanasie — « active » ou « passive » — et contribuera à désamorcer *le débat qu'avait soulevé sur ce point* le dépôt récent d'une proposition de loi.

Les dispositions relatives notamment à l'interruption de grossesse, aux personnes privées de liberté, à la médecine de groupe, à l'expérimentation thérapeutique... témoignent aussi d'une ouverture que n'auraient pas laissé présager l'attitude qu'avait adoptée l'ordre des médecins, par exemple, lors des débats parlementaires sur la contraception puis sur l'avortement.

Mais la volonté de l'ordre des médecins — et des autorités judiciaires — de réprimer certains abus notoires sera-t-elle à l'avenir *plus* nettement affirmée ? On peut citer à cet égard la quasi-impunité dont jouissent certains « experts » de mélanges thérapeutiques douteux — les amaigrisseurs par exemple : *le* gouvernement a dû, pour parvenir à réduire ce type d'activité, élaborer un texte législatif prohibant ces mélanges, qui sera soumis au Parlement à l'automne.]





SCÈNES DE LA VIE IMPÉRIALE

Bokassa Ier... de Sologne

CHARME discret de la Sologne. A l'entrée de Romorantin, sur un mur en pierres apparentes, une inscription en lettres noires, immenses, jure : « *Bokassa, assassin, dehors !* » C'est tout et c'est beaucoup pour une ville aussi sage, aussi respectueuse, aussi commerçante avec ses hôtes.

Comme l'autre, l'empire solognot de Sa Majesté Bokassa Ier vacille. Pauvre petit empire. On en a tellement dit sur les propriétés, « *immenses, scandaleuses* », de Jean Bedel Bokassa, que la vérité semble, par comparaison, décevante. Et que le personnage s'en trouve ramené à sa juste dimension : celle d'un tyranneau de province.

Les possessions ? Une ancienne ferme, la Cottencière, située près de La Celles-Saint-Denis (Loir-et-Cher). A l'origine, c'est vrai, il s'agissait d'un domaine de chasse ; quatre cents hectares de terres appartenant à la *Société civile immobilière de la République Centrafricaine*. Les temps sont devenus tellement difficiles à sa foncière majesté que les terres ont été revendues : il ne resterait aujourd'hui qu'une soixantaine d'hectares. Un château ensuite, celui de Villemorant, soixante hectares là encore pour encercler une bâtisse du dix-neuvième siècle près de Neung-sur-Beuvron. Le tout fut payé 2 millions de francs en 1974 et restauré, à grands frais, pour le plus grand bonheur de quelque entrepreneur local. Un autre château, le Grand Chavanon, d'époque Renaissance, ancien séminaire situé dans le Cher.

Une « propriété » de quatre-vingts pièces dans le bâtiment principal, sans parler des deux autres corps de bâtiment. La bonne « affaires ». Vendue, à ce qu'on dit, 1,5 million de francs à Bokassa alors qu'elle était restée pendant cinq ans à l'affiche d'agences de Vierzon au prix de 600 000 francs, sans trouver d'acquéreur assez fou ou assez riche pour ne pas compter avec le prix de la restauration.

Et enfin, pour couronner le tout, un hôtel-restaurant, le Montaujé, à la sortie de Romorantin, que Sa Majesté s'est offert, aux enchères, pour une misère : 200 000 F. Il est vrai, comme c'est curieux, qu'il n'y eut d'autres candidats marmitons que Jean Bedel Bokassa Ier, « *citoyen français, demeurant à Villemorant, commune de Neung-sur-Beuvron* ».

Voilà l'empire au pays de Rabollot. On dira que ce n'est pas si mal. Peut-être, si l'on veut bien oublier que d'autres, pour n'être par empereurs, possèdent ici des propriétés de 1 000 à 2 000 hectares, d'une tout autre catégorie.

« Il faut comprendre... »

Et voilà l'empereur, une ou deux fois l'an, en grand équipage, l'avion impérial à Châteauroux, le préfet de corvée, les motards devant, lui derrière. Romorantin en rit encore, mais sous cape. Sait-on jamais ? Et s'il ne revenait pas, l'impérial débiteur ? Et si, comme on le dit ici, en langage peu protocolaire, « *s'il allait planter quelques drapeaux aux commerçants du coin* » ? Il ne faut pas plaisanter avec ces choses-là. Non pas que Bokassa Ier ait été « *particulièrement mauvais payeur* ». « *Oh ! non, monsieur, mais, des fois, il fallait attendre, réclamer en haut lieu, vous voyez.* » On voit parfaitement, en effet.

Alors pas question de rire, et pas question « *d'en dire* ». Parfait Bokassa, parfait. Gentil avec les enfants. « *Tenez, un jour, il y a un garçon qui quêtait pour la Croix-Rouge. Bokassa l'a appelé, et lui a donné un billet de 500 F, comme cela.* » Discret, ô combien ! : « *Parfois, il venait tout seul faire ses courses, très simplement.* » Parfois aussi entouré de gardes du corps, l'arme à la main dans la rue principale : « *Il faut comprendre, n'est-ce pas, la sécurité.* » On comprend.

Et puis comment ne pas pardonner à un empereur d'aussi bonne compagnie, le Père Noël des commerçants. Un jour, il découvre l'usage du lave-vaisselle. Crac : dix d'un coup. L'autre, les vertus de la moquette. De la moquette au kilomètre carré, y compris à Berengo. Le troisième, il se meuble, en néo-rustique : une centaine de pièces à meubler. Le quatrième, il achète un train de tracteurs agricoles. Le cinquième, un wagon de télévisions couleur. Le Père Noël.

Il lui suffisait d'entrer dans une banque locale, à l'heure des empereurs, le soir après la fermeture, avec son attaché-case noir et « *de faire le plein* ». On murmure bien qu'à une certaine époque il s'est passé de drôles de choses dans une agence bancaire de Romorantin, un trou de 15 à 20 millions de francs. Mais y a-t-il même un rapport ? Bokassa a simplement changé d'établissement.

Alors ce goût immodéré pour le whisky de qualité qui faisait que son cuisinier libanais venait souvent en Mercedes faire, lui aussi, le plein ? Simple caprice impérial. Cette curieuse façon de pratiquer la chasse aux lapins, dans une chaise à porteurs, pour braver les ronces. Et tant d'autres petites facéties sans importance. On pardonnera beaucoup à celui qui a tant acheté.

Le « *bon* », le « *gentil* », le « *si simple* » Bokassa Ier n'est pas venu en Sologne depuis l'automne 1978. Il va finir par manquer. Surtout aux hommes qu'il a laissés là. Devant le restaurant impérial, et néanmoins routier, un jeune gardien noir amaigri n'a pas voulu engager la discussion : « *C'est fermé.* » Lui et ses trois compagnons assurent depuis des mois la surveillance de ce fleuron du patrimoine bokassien. Et une bonne dizaine de personnes à Romorantin racontent aujourd'hui que la garde, sans solde, en est réduite à mendier auprès des habitants ou à vendre quelques couverts pour, simplement, survivre en Sologne.

PIERRE GEORGES.

TRADITION

Les noces d'or de Philémon

AU rouge des gerbes de glaïeuls disposées au pied de l'autel répond le velours cramoisi des deux prie-dieu placés au milieu de la nef. D'un seul mouvement, l'assemblée s'est, aux premiers accents de l'orgue, tournée vers le fond de l'église.

Et voici la noce qui s'ébranle : lui, bien gominé, en costume du dimanche et large nœud papillon ; elle, toute menue, toute frisée, dans sa belle robe qui lui bat les pieds. Mais la robe de la mariée n'est pas blanche, les époux, visages gentiment ridés, se donnent déjà le bras et, à en croire la foule d'enfants qui ne sont pas que d'honneur, ils n'ont pas attendu la cérémonie pour assurer largement leur descendance. En ce dimanche d'hiver, on fête, dans un petit bourg de Vendée, les noces d'or de la tapissière et du tapissier. Il s'appelle Philémon, elle a nom Madeleine.

Un demi-siècle ensemble

« *Comme des plants d'oliviers alentour de la table du Seigneur...* » : On chante avec entrain, cinq enfants, treize petits-enfants, cela fait déjà une belle chorale. Les plus jeunes gambadent entre les bancs. Une adolescente en blue-jeans se faufile un peu en retard parmi les robes longues, sous l'œil sombre de sa mère. Mais, vite, la bonne humeur reprend le dessus. Aujourd'hui, pas de conflits de générations, c'est la fête des grands-parents.

Deux des fils animent la messe, lisent les textes choisis par les époux : « *Tu es ma gazelle bondissante...* ». On pourrait sourire : on s'attendrit. A l'heure des mariages-éclair, des amours éphémères, un village entier s'émerveille du spectacle de deux tourtereaux qui, point las d'avoir passé un demi-siècle ensemble, se regardent et se sourient.

GUILLEMETTE DE SAIRIGNÉ.

COMMUNIQUER

Dans la cabine

IL serre avec un secret plaisir les cinq jetons dans sa main gelée. Du café à la poste, il y a dix fois le temps d'attraper l'onglée sur le petit vélomoteur bruyant qu'il utilise. Cinq jetons, c'est cinq espoirs, cinq personnes, dont la voix, au moins, lui parlerait, fussent-elles à l'autre bout du monde, limité, il est vrai, par la circonscription de la taxe téléphonique. Il serre dans sa main le journal ouvert à la page des petites annonces, ce monde terrifiant de petits caractères pour de petites carrières. L'abréviation pour abréger la portée de ce qu'on peut en attendre.

Cette fois-ci, il faut que ça marche, se dit-il en faisant sauter les petites pièces à rainure dans sa main. L'une d'entre elles s'échappe malicieusement et fait sonner le sol comme dans une cathédrale une cloche lilliputienne éprise de liberté. Un employé lève les yeux de son guichet avec un air de reproche.

Il ramasse le jeton et se dirige, en affectant de chantonner, vers les cabines téléphoniques. Presque toutes sont libres. Dans cette banlieue de Paris, on travaille. On n'a pas le temps de venir téléphoner à dix heures du matin.

Il a du mal à trouver sa cabine: Le choix est trop grand. L'ombre ou la lumière ? Une cabine cachée dans un coin représente tout à fait l'intimité, la sécurité qu'il cherche. Il ouvre la porte. Elle sent mauvais. Alors il choisit celle qui a juste un rayon de soleil sur le tabouret. Elle sent bon le plastique chaud. La vitre est bien propre, on peut y lire qu'il ne faut faire attendre personne plus de six minutes. Six minutes ! Il sourit. Comme si ça suffisait pour dépenser cinq jetons ! Il referme la porte sur lui avec la courte joie que donne l'impression de se sentir chez soi quand ce n'est pas vrai. Le plafonnier s'éclaire. Tout fonctionne parfaitement, cela s'annonce bien. Il éteint la lumière pour profiter mieux du soleil orange filtré par les grandes baies vitrées fumées de la poste. Il éparpille ses cinq jetons sur la tablette et défroisse le journal devant lui.

Il compose un des numéros entouré de rouge. L'encre a traversé la page.

— Ici le 55, bonjour !, lance avec une préciosité monotone la standardiste.

Une entreprise moderne doit avoir une standardiste précieuse, monotone, et qui ne dit jamais madame ni monsieur.

— Je téléphone à propos de l'annonce parue...

— Quittez pas ! Je vous passe le service.

De même, on ne passe jamais quelqu'un, un interlocuteur, une voix, non, un service. Peut-être un téléphone avec répondeur automatique.

— Allô ?

— Bonjour madame, je téléphone au sujet de l'annonce que vous avez fait paraître... Allô, vous m'entendez ?

— Oui... Excusez-moi, je parlais à quelqu'un d'autre. Bon ! De toute façon, si c'est pour l'annonce, la place est prise depuis hier.

— Mais le journal n'a paru que ce matin et...

— Je suis désolée...

La voix dans l'écouteur s'est transformée en signe sonore.

Plusieurs entreprises. Occupées, pas libres, les lignes téléphoniques se moquent de lui et de son angoisse de chômeur qui se débat. Il commence à faire trop chaud dans la cabine, il entrouvre.

Personne

Pour se donner du courage, il pense alors appeler son ami cadre dans une grande entreprise. Il a eu un peu plus de chance, sans doute, il a échappé au « dégraissage ». Il met le jeton dans la fente. Vient la tonalité. Mais il se ravise, le doigt dans le premier chiffre du numéro : déranger quelqu'un qui travaille pour dire qu'on voudrait bien travailler et qu'on ne trouve rien ? De toute façon, il y aura bien une secrétaire pour faire le barrage.

Il raccroche et pense aussitôt à un autre ami, un artiste. Chômeur, bien sûr, mais qui semble mieux supporter que lui, l'inactivité professionnelle. Il puise des forces là où un salarié n'en trouve pas : dans le travail chez lui, ce qu'il appelle en essayant de rire « son œuvre ». Mais il n'y a personne.

Le jeton dégouline avec un petit bruit dans la gouttière, où il le récupère.

Pourquoi la matinée tourne-t-elle mal ?

Il se sent observé. Un homme le regarde à travers la porte vitrée. Il s'aperçoit qu'il est dans une cabine téléphonique et qu'il ne téléphone pas. Il se souvient que, dans une rue, il faut être un passant, dans le métro un voyageur, dans la ville un citadin, dans l'armée un combattant. Un point, c'est tout. Il fait glisser un jeton dans la fente et compose un numéro au hasard. Rassuré, l'homme de l'autre côté de la vitre s'éloigne. Le bruiteur n'en finit pas de résonner.

JEAN CAVÉ.

(Lire la suite page 23.)

LES GRANDS FLEUVES

Le Rhône : la lutte avec l'homme

par JEAN-MARC THÉOLLEYRE

DE tout temps l'homme s'est colleté avec lui. Les immenses grues jaunes que l'on peut voir aujourd'hui au sud de Vienne, où se construit au Vaugris le dernier des douze ouvrages qui ouvriront totalement ses 310 derniers kilomètres à la navigation à grand gabarit, témoignent à la fois de la difficulté et de l'obstination de cette lutte. Elle a fini par métamorphoser le fleuve, mais aussi par le dénaturer. Car la nature l'avait fait dévastateur.

Mme de Sévigné, dont le coche d'eau y chavira, pouvait dire avec effroi : « *Ce diantre de Rhône !* » Racine, s'embarquant pour Uzès, n'en menait pas large lui non plus : « *Il n'y a pas trop de sûreté à se mettre sur le Rhône.* » Cependant, depuis toujours « on s'y mettait ». Il était, depuis Lyon et dans le prolongement de la Saône, son plus noble affluent, la voie naturelle entre le Nord et le Sud. « *Le fleuve qui marche* », antique frontière entre l'empire et le royaume, avait par là tout ce qu'il faut pour fasciner.

Quand vint leur tour, les romantiques ne purent que se plaire à son spectacle. « *Le taureau furieux bondissant vers la mer* », c'est de Michelet. Victor Hugo, faisant à son habitude bonne mesure, se montrait pour sa part prophète en écologie : « *Au Léman, le Rhône est comme un jeune homme ; à la Méditerranée, il est comme un vieillard. Là-bas, il n'a encore vu que des montagnes ; ici, il a traversé des villes. Dieu lui donne de la neige, les hommes lui donnent de la fange.* » On était pourtant loin encore du temps des grandes pollutions industrielles et de celui du nucléaire.

Cette façon de le craindre et de le plaindre montre déjà une révérence à son endroit que confirme cette façon qu'on eut de le statufier, c'est-à-dire, peu ou prou, de le diviniser. C'était une manière de chercher à se concilier ce sauvage, ce battant, en attendant d'avoir les moyens de le combattre pour parvenir à le discipliner et, finalement, à l'asservir.

« *Qui l'a vu naître en Suisse au glacier d'Aletsh, sortir des séracs bleus, dégringoler sur le rocher poli dans le bassin pierreux de Gletsh, a peine à s'imaginer qu'il deviendra un des plus beaux fleuves d'Europe. Il n'est alors qu'un des multiples torrents qui forment son cours valaisan, et pas même le plus puissant. Si sa source est ainsi fixée, c'est au glacier qu'il le doit. Celui-ci se présente comme un spectacle à portée des hommes. Des dizaines de milliers de visiteurs vont le contempler alors qu'ils dédaignent la source du Rhin pourtant aussi proche, mais d'accès plus malaisé et d'apparence plus modeste.* »

Le spectacle d'un petit delta

Ce tableau des origines brossé par Daniel Faucher dans son maître livre *l'Homme et le Rhône* reste vrai. A 800 kilomètres de là, qui reconnaîtrait ces caprices d'une naissance pourtant grandiose, mais non point assurée d'un avenir historique ? Ce Rhône-là est encore trop montagnard, trop incertain pour agiter les convoitises, déclencher les conflits, peser sur la vie humaine. Lorsqu'il arrive au Léman, il commence pourtant à se déclarer et même à préfigurer son destin final. Déjà il apporte une vie et prend l'allure d'une artère majeure. Toutes les vallées latérales débouchent sur ce cours valaisan. Chargé de fracas, de boues et de graviers, il prend quand même la peine d'offrir avant son entrée dans le lac le spectacle d'un petit delta. Pour le reste, tout ce qu'il n'a cessé d'arracher, d'entraîner depuis sa source et sur une dénivellation furieuse de 1 400 mètres, il va le déposer dans cette mini-Méditerranée qui lui sert de bassin de décantation.

Le voilà englouti pour un temps, mais non point oublié des hommes qui toujours sur ces rives se sont sentis parfaitement rhodaniens. Le lac est à l'image du fleuve, mystérieux et dominateur à la fois, capable de colères et d'assoupissements sans préavis. Soixante-dix kilomètres de long, treize de large en face d'Evian, des fonds de plus de trois cents mètres, une rive suisse, la plus longue, une autre française, des vignobles qui regardent vers le sud, des forêts, des rochers que l'on regarde de partout. Cela ne se reçoit pas dans l'indifférence. Le Rhône conduit par là une vie en profondeur, compose ses alchimies, s'ébroue et fait la pause. Ce retrait de son ancien glacier joue à merveille un rôle de régulateur et d'épurateur.

A l'extrémité occidentale, Genève, première grande capitale de ses rives, une des « villes-églises » comme Avignon en sera une autre, n'a jamais fait fi de son privilège rhodanien. Elle aussi resta longtemps campée sur sa hauteur. Il y eut toujours par là une sorte de goulet géopolitique. Au temps des menaces et des invasions, c'est à Lausanne ou à Rolle qu'embarquaient dare-dare les troupes suisses pour venir au secours de la cité menacée.

Génissiat, première contrainte

Au sortir de Genève, où le Rhône repart fringant dans les bouillonnements du pont de la Machine et assez indifférent au souvenir du citoyen Jean-Jacques, la pente se fait plus rapide.

Ce que le fleuve a expectoré dans le Léman est presque aussitôt remplacé par l'apport des premiers affluents sérieux, à commencer par l'Arve. D'un coup, elle double son débit et trouble à nouveau ses eaux. Malgré ce renfort, le Rhône vient buter contre la première chaîne du Jura, au Reculet. Mais, déjà, les Suisses l'utilisent et leurs ouvrages hydroélectriques se trouvent dans ce secteur, peu avant la frontière de France. Déjà s'annonce Bellegarde, une fois reçue la Valserine. C'est par ici que se firent, vers 1870, les premières applications du transport de la force hydraulique.

Le canyon se continue en aval, après cette fameuse « perte du Rhône » qui fit courir les voyageurs et qui s'explique par un passage sous une couche calcaire où le fleuve tourbillonnait comme un fou. Dans cette zone, le passage se resserrait tellement à Malpertuis, à la Planche d'Arlod, qu'on pouvait franchir le Rhône d'une enjambée, ou du moins avoir l'impression que l'on pouvait. Ce Rhône-là, de toute façon, a vécu. Il est aujourd'hui effacé, gommé, englouti sous la longue retenue du barrage de Génissiat.

C'est là que l'homme frappa son premier grand coup, de là qu'il claironna sa première victoire, en 1948. Après neuf années de travaux ralentis par la guerre, le fleuve était barré dans son cours supérieur, cinquante kilomètres en aval de Genève. En 1951, on complétait l'opération par un barrage mobile de compensation en amont de Seyssel.

Le grand V du parcours montagnard

Génissiat, c'est le phare, l'ouvrage annonciateur de la grande bagarre, la première grande réalisation de la Compagnie nationale du Rhône, l'expression orgueilleuse du « barrage poids » pour une bonne retenue e... les falaises calcaires du canyon : 10... mètres à la base d'une rive à l'autre, 140 mètres au couronnement ; en hauteur, 104 mètres, le tout pour retenir 12 millions de mètres cubes d'eau amassée sur une longueur de 23 kilomètres. Conduites forcées, chute de 69 mètres. Les six turbines du type Francis à axe vertical de 65 à 70 megawatts peuvent s'en donner à cœur joie.

Ce musellement subi, le fleuve repart et n'en paraît pas encore considérablement affecté. Il reste jurassien. Il n'est pas toujours très aisé de bien le suivre, d'en épouser vraiment la rive au long de ce cours qui négocie sa voie de cluses en cluses, butant de monts en replis, obligé à des changements de direction. Il lui faut pousser au sud, à croire qu'après le Léman il ne lui déplairait pas de s'attarder par le lac du Bourget. Il se coule ainsi entre le chaînon du Colombier et celui du Gros-Foug, passe par la plaine d'alluvions et le carrefour ferroviaire de Culoz, avant de pouvoir repartir vers le nord-ouest une fois reçu le Guiers à la pointe du grand V de son parcours montagnard. A partir de là, il affecte de se prélasser un peu, comme pour reprendre souffle. C'est en cet état que Claudel, dans sa propriété de Brangues, pouvait prendre la mesure de ses halètements et de sa mélopée.

Ainsi continue-t-il avant d'entrer dans Lyon et ayant reçu sur la rive droite l'Ain qui le gonfle au gré de ses propres humeurs saisonnières. Bras, faux bras, lônes, îles de graviers, brotteaux. Le langage lyonnais est déjà là. Le cours va changer et aussi le destin.

(Lire la suite page 24.)

ETRANGER

REFLETS DU MONDE ENTIER

EL MOUDJAHID

Le rat des villes et la souris d'appartement

Pour faire bien comprendre à ses lecteurs que la population algéroise est indirectement responsable de la prolifération des rats dans les rues de la capitale, le quotidien *EL MOUDJAHID* a recours à ce dialogue entre un de ces rongeurs, particulièrement prospère et vaguement chef de bande, et une pauvre petite souris d'appartement, poussée dehors par la famine :

« Halte-là ! mignonne, ordonne le chef rat, *que viens-tu faire dans notre fief ?*

— Je meurs de faim, messire, gémit la souris, *et je cherche de quoi me nourrir.*

— Comment, s'étonne le rat, *toi qui jouis du bonheur de vivre dans un appartement, tu cries famine ?*

— Hélas ! oui, pleure la souris. *Je ne trouve plus rien à grignoter, pas même un petit morceau ! La patronne calfeutre son gruyère comme on camoufle un trésor. Plus de sucre et encore moins de semoule. (...)*

Devant tant de misère, le rat ne peut que s'apitoyer :

— Eh bien ! ma toute belle, viens donc vivre avec nous. Nous sommes bien plus heureux dans nos égouts. Et, comme tu peux le constater nous prenons extension sur la surface et même dans les airs, précise-t-il en désignant l'ascenseur. *Dans de sélects poubelles tu trouveras tout ce que tu voudras, de la côtelette à l'aile de poulet, sans omettre le bon pain, en passant par les délicieux yaourts et autres friandises, pour terminer par les fruits. Un vrai festin ! »*

Newsweek

Un commerce... cyclique

Sous le titre « Pedal Power », l'hebdomadaire américain *NEWSWEEK* décrit la ruée sur les bicyclettes que connaît actuellement la Californie.

« D'abord, on fait la queue devant les pompes à essence, maintenant on fait la queue devant les magasins de cycles, et les acheteurs de bicyclettes deviennent aussi nerveux que les avaleurs d'essence », écrit-il. *« En mai dernier, au moment où un vent de panique dû à la pénurie d'essence soufflait sur la Californie, les ventes de bicyclettes ont augmenté de 42 % aux Etats-Unis. Des hommes d'affaires, strictement vêtus, pédalent sur la Cinquième Avenue, à New-York, des employés d'âge mûr s'essoufflent dans les rues humides de Washington, et un club cycliste de Boston a mis sur pied un système d'assistance aux débutants. La police de Buffalo a même organisé des patrouilles à vélo.*

» L'industrie américaine des cycles s'attend à une très bonne année, avec environ 10 millions d'unités vendues, et on pourrait s'approcher du record des 15 millions de vélos vendus en 1973, si les fabricants consentaient à augmenter leur production (...). Mais le commerce des vélos est « cyclique », et les producteurs redoutent que l'engouement ne retombe, une fois passées les difficultés d'approvisionnement en essence (...). Après la crise de 1973-1974, les Américains sont retournés à leurs voitures, et les ventes de bicyclettes se sont effondrées. »

Journal de Genève

Un président à tout faire

La mise en place des institutions du nouveau canton du Jura, officiellement créé au début de cette année à la suite du référendum de septembre, a fait accéder à des fonctions officielles un certain nombre de militants de l'autonomie jurassienne. Ceux-ci, raconte le *JOURNAL DE GENEVE*, ont essayé de donner un ton nouveau à l'exercice du pouvoir, mais se sont aussi trouvés confrontés à de sérieux problèmes.

Le quotidien suisse écrit :

« Du haut en bas de la hiérarchie, le tutoiement est de rigueur, et les cravates ont disparu. Question d'âge, sans doute, mais aussi parti pris : à canton neuf, nouvelles mœurs ; il s'agit, là aussi, de s'intégrer au concert fédéral, sans rien sacrifier toutefois de son originalité.

» Député du parti chrétien-social indépendant à l'Assemblée constituante, M. Montavon y faisait partie de la commission « autorités et administration ». Il est donc l'un de ceux qui ont conçu, dessiné l'organigramme de l'Etat jurassien. (...) Il raconte : « Les premiers jours ont été pénibles. Avec les cinq membres » du gouvernement, nous étions une douzaine pour administrer » un Etat qui compte tout de même près de 70 000 citoyens. » Président du gouvernement, François Lachat délivrait les » plaques de voiture, et les finances de l'Etat se résumaient à » un livret de caisse. Nous travaillions au milieu des caisses, en » déménagement permanent. Il fallait remplir les cases de » l'organigramme, c'est-à-dire nommer les fonctionnaires (tâche réservée au seul gouvernement), trouver des locaux, choisir et acheter meubles et matériel tout en réglant les affaires courantes. Heureusement que l'enthousiasme ne nous manquait pas ! »

Münchner Merkur

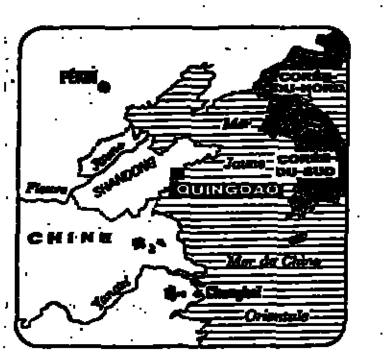
La fin des idylles ferroviaires ?

La réorganisation du service des trains Intercity a sonné le glas du marché matrimonial le plus distingué de la République fédérale, estime le *MUNCHNER MERKUR*, qui rapporte les observations des employés des chemins de fer ouest-allemands. *« Depuis qu'ils ont été mis en service il y a huit ans, les trains rapides Intercity, réservés aux premières classes, étaient devenus le moyen de transport privilégié des hommes d'affaires, des cadres supérieurs et des hauts fonctionnaires, parmi lesquels une pléiade de célibataires séduisants appartenant aux catégories supérieures de revenus. Ce qui fit accourir les dames en quête d'un « Monsieur bien sous tous rapports ». (...)*

» De tendres liens se sont noués dans ces trains au fil des ans. A Cologne, le monsieur et la dame sont encore assis chacun dans un coin du compartiment, à Mayence ils se trouvent déjà l'un en face de l'autre et à la sortie du train, Monsieur tend galamment son bras à Madame. (...) Depuis la fin du mois de mai, ces trains, dont le nombre a doublé, sont aussi équipés de voitures de seconde classe. Selon certains employés de la Bundesbahn, le mélange des publics va mettre fin à ce marché matrimonial d'un genre particulier. »

Lettre de Quingdao

La vieille Allemagne sur la côte chinoise



LA Bretagne en fin de printemps, les années où *la saison n'est pas très avancée...* Quingdao, en juin, c'est un peu ça mais avec une touche très particulière qui tient également au fait que l'endroit se trouve sur la côte de ce lieu de villégiature né à la fin du siècle dernier dans la foulée des concessions occidentales arrachées à l'empire mandchou moribond.

Le résultat est assez étonnant. L'essentiel de la ville est du plus pur style germanique, avec colonnades, clochetons, toits à pans coupés et bien entendu ce jaune balzane des façades qui se répandit à travers le monde après que Frédéric II eut décidé de peindre son palais berlinois aux couleurs de sa culotte de peau. La fantaisie va parfois très loin. L'ancien pavillon de chasse qui fut, paraît-il, réservé aux filles du gouverneur allemand de Quingdao s'orne de créneaux, de vitraux longilignes, d'une tourelle effilée d'un paratonnerre dont la silhouette, dominant les rochers battus par les flots, paraît sortie tout droit de décors conçus pour les fantasmes d'un Louis II de Bavière. En prêtant un peu de l'oreille, on entendrait presque grincer les escaliers de chêne sombre tandis que le vent du large souffle en tempête...

UN peu plus d'un million de Chinois vivent là dans la plus tranquille sérénité, coulés dans ce moule hérité d'un autre monde mais sensibles au site choisi il y a un siècle par le colonisateur. Avec le plus grand naturel, le comité municipal du parti s'est installé dans la lourde bâtisse où siégea autrefois le représentant de l'autorité germanique. Chacune des petites villas style « bords du Rhin » abrite aujourd'hui plusieurs familles. Il n'y a guère que la cathédrale — incontestablement construite pour durer mais que ses lignes ne désignent pas comme un trésor d'architecture — dont on n'ait pas trop su quoi faire : elle sert d'entrepôt de matières premières diverses et ne peut se contempler que de l'extérieur.

Sans doute, comme dans d'autres paysages urbains hérités des puissances coloniales, la Chine populaire a-t-elle un peu tendance à accumuler les tas de charbon devant les perrons et à laisser la rouille manger les grilles en fer forgé « modern style » qui barrent les allées des anciennes résidences. Mais elle entretient et développe à sa manière quelques uns des meilleurs aspects de cet implant européen sur ses côtes. Non seulement les platanes ombragent toujours la rue Sun-Yat-Sen, mais d'admirables pins ont été plantés sur le bord de mer, dont le parfum et les branches basses qui s'étendent au-dessus des roches rouges font presque penser à la Méditerranée.

Ce n'est pas la Côte d'Azur mais il fait à la fois moins froid et moins chaud à Quingdao qu'à Pékin, qui pourtant n'est pas si loin au nord. Cette douceur relative est hautement appréciée dans un pays où l'on se défend encore très imparfaitement contre les températures extrême. De là sans doute cette impression d'une certaine douceur de vivre, par exemple, lorsque les jeunes filles des écoles, indifférentes à la brume épaisse qui monte déjà de la mer, descendent sur la plage après leurs cours et enfilent leurs survêtements pour une longue course le long du rivage.

A la différence de Changhai, de Canton, de Tianjin, Quingdao donne aussi l'impression d'être à l'aise dans son cadre. La foule y est moins dense au cœur même de la ville et, dès que l'on s'écarte des principales artères, les trottoirs soigneusement balayés, les chaussées que n'encombre aucun flot de véhicules ni de bicyclettes donnent une surprenante impression de calme.

QUINGDAO est pourtant aujourd'hui le quatrième port de Chine — après Changhai, Dalien et Qinghuandao. Port de commerce et port de guerre, ce qui explique les nombreux « cols bleus » en goguette rencontrés à travers la ville, où les jonques à grandes voiles brunes défilent devant les coques des sous-marins et louvoient entre les gros cargos venus de l'autre côté du Pacifique. Une douzaine de millions de tonnes de marchandises transitent par ces quais : charbon, céréales, minerais, produits sidérurgiques. Mais un autre port, tout neuf, s'est construit au large, en annexe de Quingdao, sur l'île de Huangdao. C'est par là que sort, depuis 1973, une bonne moitié de la production des champs pétrolifères de Shengli (également situés dans la province du Shandong), soit quelque 8 millions de tonnes en 1978. En dix ans, le trafic de l'ensemble des installations portuaires de Quingdao a ainsi plus que doublé.

La ville elle-même ne manque pas de projets. Ceux-ci sont dans la note de l'« ouverture à l'étranger », à la mode aujourd'hui pour le reste de la Chine, mais qui, pour Quingdao, n'est qu'une sorte de retrouvailles avec un passé pas très lointain. Deux grands hôtels modernes sont près d'être achevés dont l'un sera réservé aux touristes — face à une plage dont les photographies sur cartes postales évoquent un paysage intermédiaire entre La Baule et la Grande-Motte — et le second aux hommes d'affaires qui, on l'espère bien, ne manqueront pas d'affluer prochainement dans cet ancien comptoir.

La population, en même temps, ne cesse de croître et les anciennes villas allemandes ne sont pas divisibles indéfiniment. De nouveaux immeubles s'élèvent donc, entre les pinèdes du bord de mer et les collines de la campagne toute proche, dont beaucoup de Chinois d'autres villes envieraient les balcons aérés. Il n'y a pas ici de vieille ville, car un tout petit village existait seul là où les Allemands choisirent en 1898 d'établir un port de haute mer. Ce qui reste, en revanche, et qui est moins riant que les nouveaux quartiers, ce sont, dans l'ouest de la ville, de longues théories de ruelles bordées de maisons noircies et toutes identiques, les mêmes à peu de chose près qu'on peut voir à Changhai ou à Tianjin, mais également encore à Manchester ou à Roubaix. Là était logée la main-d'œuvre locale des manufactures occidentales. Les manufactures ont changé de mains, mais les cités ouvrières sont restées.

En dépit de ce décor, les souvenirs du début du siècle s'estompent dans les esprits. Sur la longue jetée qui s'avance au milieu de la baie, bordée de champs d'algues qu'une flottille d'embarcations moissonne à l'infini, le touriste est vite entouré par les promeneurs. Mais toute la foule qui vous suit vous prend, *a priori*, non pour un Allemand, non pour un Européen, mais pour un Américain. Réflexe récent mais révélateur de l'idée qu'à Quingdao comme ailleurs, au moins parmi les jeunes générations, on se fait du monde extérieur.

A l'entrée du musée océanographique deux petits panneaux offrent aux visiteurs ce que l'on appelle en Chine des images de l'actualité. A côté de photographies de l'opération des forces chinoises contre le Vietnam, on peut y admirer un très beau dépliant, réalisé en Chine et aux frais du gouvernement chinois, présentant les plus séduisantes images de New-York et des Etats-Unis.

ALAIN JACOB.

ORDRE DE MALTE

Il n'est d'authentique...

CONSEQUENCE directe du prestige qui s'attache à la personne de tous ceux qui appartiennent à cette institution dont la création est antérieure aux Croisades, l'ordre de Malte doit aujourd'hui faire face au pullulement des faux ordres. « La nostalgie des décorations et des uniformes, l'avidité des honneurs et des titres incitent certains hommes à acheter tout cela comme certaines femmes, à défaut de pouvoir acquérir des pierres précieuses, achètent des strass », *nous dit le baron von Kotze, chargé d'affaires de l'ordre souverain et militaire de Malte auprès du Saint-Siège. Cet aristocrate silésien sait ce dont il parle, puisqu'il fut durant quatre ans membre d'une commission spéciale dite « sur les faux ordres » créée par le prince et soixante-dix-septième grand maître, Son Altesse Eminentissime Fra Angelo de Mojana di Cologna.*

Dans la seule île de Malte, où l'ordre résida pendant plus de deux siècles et demi, il existe trois prétendus ordres de Malte. Or, depuis la capitulation en 1798 du grand maître Ferdinand von Hompesch devant l'escadre qui menait le corps expéditionnaire français en Belgique, l'ordre de Malte, privé de territoire une nouvelle fois dans son histoire six fois séculaire, a installé son siège à Rome.

Evoquant le titre d'Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem que portaient autrefois les chevaliers de Malte — par référence à l'hospice de Terre sainte où ils exercèrent leurs activités initiales, — le baron von Kotze affirme : « Il existe au moins une dizaine de faux ordres de Saint-Jean.... » *Et d'ajouter :* « Les dirigeants de ces ordres sont des escrocs qui vendent à haut cours des titres imaginaires, alors que les acheteurs sont victimes de leur naïveté et de leur bonne foi. Aux Etats-Unis, il est courant que les intronisations de ce type coûtent, en pure perte, de 3 000 à 30 000 dollars. Des ecclésiastiques complaisants acceptent couramment d'organiser un simulacre de cérémonie religieuse. Les prêtres catholiques et les pasteurs ne sont d'ailleurs pas seuls à se prêter à de telles pratiques, fréquentes dans les milieux orthodoxes qui bénéficient de l'attrait spécifique aux cultes orientaux. »

L'érudit inquisiteur nous précise que d'ingénieux faussaires qui vendent en Allemagne de faux diplômes d'enseignement supérieur signés de professeurs appartenant à des « universités d'opérette », proposent actuellement de faux passeports diplomatiques d'un chimérique ordre de Saint-Jean pour 50 000 marks l'unité.

La peur du ridicule décourage souvent les victimes de ces formes particulières d'abus de confiance de porter plainte. En effet, elles consentent rarement à admettre publiquement leur légèreté. D'autre part, en dépit de l'existence d'une législation répressive, le recours à des sanctions reste très exceptionnel. Dans un tel contexte, seule une mise en garde intelligente est de nature à faire obstacle aux activités des escrocs. La levée du voile de mystère dont continuent partiellement d'être nimbées les activités de l'ordre de Malte devrait inévitablement détourner la clientèle des marchands d'illusions de ceux qui la trompent.

PHILIPPE DECRAENE.

NAMIBIE

Menaces sur Etoscha

DEJA les oiseaux dorment. Des branches craquent. Ils arrivent, lentement, confiants, immenses, presque irréels dans les lumières installées autour de l'étang : cinq éléphants s'aspergent, s'ébrouent et se battent pour la meilleure place puis s'en vont, toujours aussi lentement, un à un. Le silence devient terrifiant. une colonie de faisans et de springboks approchent timidement. Méfiants, craintifs, ils écoutent à chaque pas, vont et viennent. A quelques mètres de là, de l'autre côté de l'eau, une hyène se désaltère. Plus tard, bien plus tard, les lions rugiront et, faisant le vide sur leur passage, approcheront à leur tour...

Sans nul doute, le parc d'Etoscha en Namibie est un des plus beaux d'Afrique, moins par sa végétation cependant que par le nombre et la grande variété de ses animaux : zèbres, impalas, springboks, chamois du Cap, élans, gnous, steinbocks, girafes, éléphants, rhinocéros, lions, guépards, léopards..., toutes sortes d'oiseaux : vautours, aigles, outardes kori, mais aussi des autruches, marabouts, flamants roses, pélicans... et une multitude de serpents à la morsure souvent mortelle.

Etoscha, ou « la région de l'eau sèche », un nom qui sied à ce lac de 6 000 kilomètres carrés, presque toujours vide. Là il y a des millions d'années (probablement 12 millions) devait passer le fleuve Kunene. Aujourd'hui, seules les pluies et le Kuvelay le remplissent entre février et avril, mais l'évaporation très dense (2 700 millimètres par an) l'assèche vite, et la plupart du temps il ressemble à une vaste étendue plate, inculte, blanchie par une fine couche de sel. A la saison des pluies, dans les eaux rendues bleu grisâtre par les algues, des milliers de flamants roses s'installent et nidifient. Chaque couple produit un œuf et un beau jour, en l'espace d'une semaine, les environs retentissent sous les piaillements de centaines d'oisillons. Tous ensemble, ils repartent lorsque sous la sécheresse le lac commence à se craqueler.

Environ trois mille pélicans y établissent leurs quartiers quand vient la saison des amours. Pour eux, cependant, la vie est plus difficile : il n'y a pas, en effet, de poissons dans les eaux d'Etoscha. Un jour sur deux, donc, le mâle ou la femelle, profitant des courants d'air sur le lac, s'envolent et parcourent environ 250 kilomètres aller-retour pour chercher leur pitance dans le lac Oponono, au nord-ouest du pays.

La région d'Etoscha servait autrefois de terrain de chasse pour les Hereros, les Ovambos, les Bushmen et les Blancs. Les noms des localités en ont gardé leur empreinte. Les collines du Sud, où règnent les léopards, ont été baptisées Ondundozonanandana, « l'endroit où vont les jeunes veaux et d'où ils ne reviennent pas ». Les camps où logent les touristes portent eux aussi des noms poétiques. Le premier des camps, Namutoni, « le lieu élevé » en ovambo, est un ancien fort allemand reconstruit après sa destruction par des guerriers ovambos en 1904. Hallali, le deuxième camp, rappelle le temps où les colons y chassaient le gros gibier. A Okaukuejo, « l'endroit des femmes » en herero, sont installés le vétérinaire, le chercheur, l'infirmière et l'administration centrale du parc.

Okaukuejo possède un lac artificiel éclairé la nuit, où viennent se désaltérer toutes sortes d'animaux sauvages. Le principal avantage du parc est cette possibilité d'approcher des points d'eau pour y admirer les animaux. Mais ce luxe comporte malheureusement une contrepartie : de nouvelles maladies et un coup fatal porté à l'équilibre de la nature. Même si, à la période de reproduction, le parc est fermé aux visiteurs, ceux-ci, lorsqu'ils affluent, perturbent invariablement la vie des animaux. Pour que puissent circuler les voitures, on a tracé des routes. Ce faisant, des points d'eau involontaires se sont créés, véritables foyers pour le *bacillus anthracis*, qui tue inexorablement des centaines de bêtes. La maladie, lorsqu'elle sévit, se répand à une vitesse extraordinaire : rapaces et carnivores portent la contagion d'un endroit à un autre.

Dix-sept espèces au moins

La politique, elle aussi, porte atteinte à cet équilibre harmonieux. Lorsque le gouvernement sud-africain a décidé de créer un bantoustan (Etat indigène) en Ovamboland, il a fait entourer de barbelés le territoire délimité, condamnant ainsi à mort des milliers d'animaux en coupant leurs chemins de transhumance. Pour plaire aux fermiers, on rabota également le parc à l'ouest, et celui-ci ne représente plus aujourd'hui qu'une petite partie de ce qu'il était. D'après le Bureau pour la conservation de la nature et pour le tourisme, à Windhoek, au moins dix espèces d'animaux semblent avoir complètement disparu du pays depuis 1930.

Un fonctionnaire dénonça il y a quelque temps un massacre d'éléphants dans le Nord. Le commissaire général sud-africain pour les affaires indigènes en Namibie, M. Jannie de Wet, organisait, affirmait-il, des chasses à l'éléphant avec l'aide d'hélicoptères de l'armée. Le fonctionnaire fut aussitôt transféré dans la province du Cap et une commission d'enquête déclara que, les éléphants détruisant les puits et les moulins à vent, il avait fallu les abattre. Un fonctionnaire des services de conservation de la nature s'est rendu dans la région pour mener sa propre enquête. Il clame ce que tout le monde savait déjà : qu'il n'y a pas de moulins à vent dans cet endroit de Namibie...

Les amoureux de la nature et les conservateurs attendent avec impatience la paix, la fin de la guerre, des rondes d'avions, de blindés et de camions militaires. Ils espèrent qu'alors un bon tiers de la Namibie pourra être décrété parc national. En attendant, l'armée sud-africaine est à Etoscha même. Quand vient le soir, des silhouettes vêtues du costume des gardiens du parc se glissent dans la tour du fort de Namutoni et, l'arme à la portée de la main, veillent sur le sommeil des touristes.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Le mercredi soir sur Antenne 2

Les classiques du cinéma français

« T'*AS de beaux yeux, tu sais.* »

Ces mots que dit Jean Gabin, le déserteur, à Michèle Morgan, la fille de pluie et de fatalité, sur le « quai des brumes », on va les entendre de nouveau, et, de nouveau on va voir mourir Gabin sur le pavé gluant tandis que la sirène d'un bateau, lugubre, hurlera l'impossible départ vers « les ailleurs ».

A la télévision, cet été, comme au cinéma, c'est le temps des reprises. Pas les reprises des grandes heures de la création télévisuelle dont personne ne se soucie plus. Celles des films français des années 30 et 40, ces classiques inusables qui appartiennent à l'histoire du cinéma et dont on sait bien que le public du petit écran ne les boudera pas. A partir du 4 juillet et jusqu'au début septembre, en effet, Antenne 2 va rediffuser, chaque mercredi soir, des œuvres célèbres de Marcel Carné, Robert Bresson, Jacques Feyder, René Clément, Jean Cocteau, René Clair, Jean Delannoy et Jean Gremillon.

Ce sont *Le jour se lève*, *les Dames du bois de Boulogne*, *la Kermesse héroïque*, *Jeux interdits*, *la Belle et la Bête*, *Quai des brumes*, *le Million*, *l'Eternel retour* et *Remorques*. Qui s'en plaindrait ?

Il y a, tout de même, une question à poser : pourquoi cette programmation dans le désordre chronologique, sans repères, sans construction ? Un cycle comme celui-ci devrait être organisé comme un ensemble historique. On commence le 4 juillet par *Le jour se lève* (1939), alors que *Quai des brumes* (1938) viendra un mois après, le 8 août. Or, dans la carrière de Marcel Carné, *Le jour se lève* est l'accomplissement du « réalisme poétique » et du mythe de Gabin, par rapport à l'univers de *Quai des brumes*.

Logiquement *le Million*, de René Clair (tourné en 1931), devrait ouvrir la série, avec, ensuite, *la Kermesse héroïque*, de Jacques Feyder (1935), puis les deux Carné. Rien ne se tient là-dedans. On met *les Dames du bois de Boulogne*, de Robert Bresson (1944-1945), qui à la fois ferme et ouvre une période du cinéma français, entre *Le jour se lève* et *la Kermesse héroïque*, *la Belle et la Bête*, de Cocteau (1946), avant *l'Eternel Retour*, de Cocteau-Delannoy (1943), le tout à l'avenant. Bien sûr, chacun des films de ce cycle est important. Bien sûr, il faut tous les voir ou les revoir. Mais on a l'impression que tous les titres ont été mêlés dans un chapeau et sortis par un tirage au sort. Il est vrai que la télévision use et abuse du cinéma pour meubler ses soirées à moindres frais.

Et il est triste, par ailleurs, de constater qu'un grand cinéaste américain, Nicholas Ray, vient de mourir sans qu'aucune des trois sociétés ait diffusé un de ses films en hommage. Evidemment, ce n'était pas John Wayne ! — J. S.

Tati, l'unique

DANS sa vieille voiture pétaradante (une Amilcar 1924), M. Hulot partit un jour pour le bord de la mer. En ce temps-là — le début des années 50 — il n'y avait pas, au moment des vacances, des milliers d'automobiles pressées sur des centaines de kilomètres d'autoroutes comme pour un exode. En ce temps-là, il existait encore des « petits trous pas chers » comme celui où, sur un bout de côte bretonne, M. Hulot vint passer deux semaines à l'Hôtel de la Plage. Et il ne fallait pas enjamber des amas de corps vautrés, bardés de transistors glapissant des musiques déchaînées, pour poser un pied sur le sable avant de se glisser dans l'eau.



En ce temps-là, les vacances de M. Hulot étaient celles d'une petite bourgeoisie momifiée dans ses habitudes tranquilles. On ignorait la société de consommation et « l'organisation » des loisirs.

Alors, rétro ce film que « Les dossiers de l'écran » présentent au moment où s'effectue la première grande migration de l'été 1979 ? Non ! Historique, dans la mesure où il porte témoignage sur la façon dont la classe moyenne vivait, alors, ses vacances.

Un grand monsieur solitaire, célibataire, portant veste de sport, chapeau et pantalon de toile blanche, chaussettes rayées et souliers de tennis, un grand monsieur qui avait parfois une pipe à la bouche, regardait ses contemporains d'un œil étonné, critique, mais pas méchant. Il avait un cousin à la campagne, un facteur rural nommé François qui, lui, un « jour de fête », tenta de faire sa tournée à l'américaine sur une vieille bicyclette modèle Peugeot 1911. François, on ne le revit jamais.

Hulot, pareillement incarné par Jacques Tati, acteur de cabaret et de music-hall devenu cinéaste-auteur, est un type français qui, depuis vingt-cinq ans, sans vieillir vraiment, est venu, grand hurluberlu penché en avant, à la démarche dansante, déranger l'apparence d'ordre, de confort, les transformations de la société.

Une société saisie sur le vif

Non pas que Hulot soit un fauteur de troubles, un contempteur des mœurs, un farouche opposant au progrès. Mais il est trop profondément individualiste pour faire comme tout le monde, et il a un tel don d'observation qu'il remarque, serait-ce au milieu de la foule la plus dense, le détail qui cloche et qui fait rire, les petits travers qui sont le lot de tout un chacun.

Dans les croquis des « Vacances de M. Hulot », il a donné à voir toute une société saisie sur le vif, mais par la logique des gags qui ne sont pas téléphonés de longue distance comme chez les funestes fabricants de films commerciaux où l'on n'a pas cessé de gâcher le talent de nos grands amuseurs : Fernandel, Bourvil, de Funès. On a jadis comparé Tati à Mack Sennett, à Chaplin ou à Max Linder, et, sans doute, leur doit-il un peu quelque chose à tous, mais laissons cela aux exégètes et voyons Tati tel qu'il est pour le grand public : à la fois un personnage, M. Hulot, et un univers cinématographique qui ne ressemble à aucun autre.

Tati-Hulot n'a jamais raconté d'histoires construites. Il a projeté autour de lui la réalité telle qu'il la voyait, poétisée plutôt que caricaturée par le burlesque. Il n'a jamais écrit de dialogues avec mots d'auteurs. Avec des mots de tous les jours, bredouillés, presque inaudibles, il a fait entendre l'inanité du langage courant.

Faire rire avec des riens

Dans « les Vacances de M. Hulot », il a trouvé de quoi faire rire la terre entière avec des riens : les annonces inaudibles d'un haut-parleur de gare, le bruit constamment répété d'une porte battante, un morceau de guimauve étiré ou un canot qui se replie en deux. Tout naturellement, avec lui, une roue de voiture peut devenir une couronne mortuaire et un bal masqué un champ de solitude.

Jacques Tati est le génie comique du cinéma français contemporain. Unique comme Bresson dans un autre domaine. Il a tourné peu de films mais ce sont tous de grandes œuvres. L'échec de « Play-Time » l'a ruiné. En 1977, ses films sont ressortis dans le circuit cinématographique, et ce fut, pour lui, une renaissance. Ils devraient y rester toujours, en province comme à Paris, pour que tous les Français, à tous les âges, les voient sans cesse.

Et au lieu de prendre à Tati « les Vacances de M. Hulot » pour se faire un programme d'un soir, la télévision, Antenne 2, en l'occurrence, aurait dû lui donner les moyens de tourner une nouvelle œuvre. Imaginons ce que pourraient être les vacances aujourd'hui, (au même endroit, pourquoi pas ?) vues par Hulot après « Mon oncle », « Play-Time » et « Trafic »

JACQUES SICLIER.

★ Mardi 3, A2, 20 h. 35.

ENTENDU

Entre le croissant et la tartine

La formule du déjeuner d'affaires est odieuse. La formule du petit déjeuner de travail est tout simplement indécente. Comment peut-on gâcher ce moment privilégié où l'on est libéré des rêves de la nuit et où l'on n'est pas encore prisonnier des contraintes du jour ? Voilà maintenant que, las de parler entre la poire et le fromage, les hommes politiques viennent s'insinuer entre le croissant et la tartine.

A vrai dire, j'ai depuis longtemps bu mon café quand commencent les petits déjeuners politiques de France-Inter. Mais il faut bien cela pour digérer, selon les cas, l'éloquence pâteuse, la dialectique pesante ou la phraséologie spongieuse des intervenants.

De deux choses l'une : ou ils ont préparé leurs interventions, et cela sent le réchauffé, ou ils improvisent, et cela sent la tambouille hâtive.

J'entends bien qu'il n'y a pas d'heure pour les bons citoyens et qu'on doit avoir des égards pour l'édification civique de ceux que leurs horaires de travail rendent peu disponibles. Quand la télévision accapare les heures de grande écoute, on comprend que la radio tente de se placer dans ce qui reste.

Mais est-ce une raison pour servir du ragoût de carottes ou de la sauce poivrade à l'heure du pain grillé ? On en est marri pour les excellents journalistes qui sont chargés de cette cuisine. C'est en vain qu'ils essaient de garder son croustillant à la pâleur des « petites phrases ». Ces petits déjeuners-là n'entretiennent pas l'appétit.

ROBERT ESCARPIT.

RADIO-TELEVISION

« QUELLE FRANCE ? »

Entre ciel et terre, la Haute-Loire

LA bête du Gévaudan n'est plus aussi féroce. Au pays de Haute-Loire, depuis que, grâce aux chasse-neige municipaux, les habitants des plateaux glacés ne restent plus bloqués durant des jours, des semaines dans leurs fermes, on ne murmure plus le nom du monstre. Légendes du temps fini où, au coin de l'âtre, au long des veillées, les enfants écoutaient des histoires de frayeurs. Mais qui connaît ce coin du Gévaudan ? Qui a visité Le Puy, ville noire aux rues montantes, où se voit de partout la Vierge sur son rocher ? Qui s'est promené dans le Forez ou dans le Vivarais ? Qui a séjourné dans le Velay ? Autant de terres un peu rudes, autant de montagnes aux confins du massif d'Auvergne où l'on ne s'arrêtait guère : la Haute-Loire. C'est le département, qu'après le Nord, le Pas-de-Calais, les Pyrénées-Atlantiques, l'Aisne et l'Hérault, Eric Cloué, Guy Claisse et Philippe Gildas ont choisi de montrer.

Un intéressant numéro de la série « Quelle France ? », dont les avatars, sinon les ambiguïtés, ont déjà été évoqués (car parfois la mise en œuvre d'une bonne idée modifie singulièrement sa teneur). Nous y reviendrons à propos de « Climats », l'émission consacrée à la Gironde, dont la programmation initialement prévue le 25 juin est reportée au 6 août. Dans le Bordelais, il n'a pas été facile de faire entendre aux membres du conseil général et aux représentants de la DATAR qu'il ne s'agissait pas de réaliser un film de promotion du département.

Les élus de Haute-Loire, finançant selon le même principe une partie des frais de production, ont su rester plus discrets... Et cela donne une heure d'information nettement moins discutable, où, parti d'une ferme le jour du tuage du cochon, le téléspectateur se retrouvera au Puy, justement, écoutant une ouvrière en confection évoquer l'ombre du chômage : « 65 % des chômeurs ici sont des femmes. On nous licencie les premières. La seule solution reste de trouver un mari. » Une autre, orientée vers la comptabilité parce qu'elle n'était pas assez bonne en mathématiques, dit l'ennui des jours d'hiver et le peu de distractions.

Brève échappée dans l'usine de Sainte-Sigolène, où la fabrication industrielle des sacs de plastique a remplacé avantageusement le tissage de la laine, avant de pénétrer chez les apprenties dentellières. Après le témoignage d'une ancienne de l'art, vient l'affirmation de la jeune « monitrice » : « A 1,20 F le mètre, il faut travailler vite pour gagner son argent. » Pourtant, les jeunes de la Haute-Loire ne choisissent pas tous de s'exiler à Lyon ou à Saint-Etienne. Même si les tanneries ont périclité, ils espèrent rester au pays.

« Dix fois plus cher qu'il y a sept ans »

Une terre d'agriculture, essentiellement, où, comme dans toutes les régions « pauvres », ceux qui cultivent ou élèvent du bétail butent devant l'augmentation du prix du sol : « Un hectare coûte dix fois plus cher qu'il y a sept ans », dit Louis, militant d'un syndicat d'agriculteurs. Lui a succédé à son père qui n'avait que cinq vaches. Maintenant, avec un cheptel de cinquante bêtes, il ne s'en sort guère mieux...

Tous ces raisonnements sur un malaise, de nature surtout économique, sont, dira-t-on, communs aux régions où le pas industriel n'a pas été franchi. En Haute-Loire, Yves Despraix, qui a mené l'enquête, a su trouver, parmi les gens comme tout le monde, de véritables personnages, et leurs réponses à ses questions sont à plusieurs moments émouvantes. Parce que simplement vraies. Une vérité de ton que la caméra de Jean-Pierre Janssen a su renforcer de bonnes images.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Lundi 2, A2, 21 h. 40.

Aspects de l'audiovisuel

I. — Les deux manufactures

par MICHEL ROUX

Dans une série de deux articles, Michel Roux, ancien directeur général de l'Institut national de l'audiovisuel, tente de définir ce que peut être une politique de l'audiovisuel. Il commence par une analyse des relations — ou plutôt des non-relations — entre le cinéma et la télévision.

IL n'est question que de leurs différences et de leurs conflits. On sait, on voit ce qui les distingue ; en apparence : tout. Le cinéma, spectacle collectif, son grand écran, ses salles, ses rites ; et, de l'autre côté, un récepteur, cette sorte de meuble ou d'appareil électroménager (le seul qui ait les honneurs du salon) à la surface duquel une autre sorte d'écran produit un fourmillement continu d'images : télévision. L'une *publique*, monopolistique, monolithique encore maintenant ; l'autre privée, éclatée en une multitude d'entreprises et de groupes — producteurs, exploitants, distributeurs, — et d'innombrables artisans intermittents : techniciens, réalisateurs, comédiens, etc.

Deux types d'institutions ; deux technologies entièrement distinctes ; au moins pour la circulation de l'image, dans un cas « diffusée » instantanément et sans son support sur tout le territoire, dans l'autre acheminée sur ses films par l'une quelconque des messageries existantes. Les traditions juridiques associent à la diffusion l'idée et la pratique d'un monopole public ; dans le second cas, au contraire, rien ne limite le libre accès de chacun à la distribution des images, si ce n'est des contraintes économiques, qui créent partout des inégalités dans leur circulation.

Autre différence et non moins essentielle : les modes de financement. Si l'on s'en tient aux réalités élémentaires, l'un des systèmes a pour ressource de base le prix payé par le spectateur à l'entrée des salles alors que l'autre lève une sorte d'impôt annuel sur les récepteurs, quelque chose comme une taxe sur les portes et fenêtres. La particularité de cet impôt tient à qu'il est allégé ou alourdi, selon le montant auquel est fixée la publicité...

Brochant sur le tout et comme si ces différences ne suffisaient pas, on était même en voie d'élaborer des esthétiques, voire des sémiologies, distinctes pour le cinéma et pour la télévision, comme si les deux industries devaient porter jusque dans l'enseignement supérieur leurs frontières idéologiques et théoriques que toutes sortes de considérations liées aux conditions de production, de distribution et de réception des images rendraient définitivement infranchissables.

Chacun existe donc bien à part, veut exister à part et se protège contre l'autre ou tente de le supplanter selon le rapport des forces du moment. Chacun se sent et se conçoit différent. Et, faute de trop savoir comment choisir, les législations et les politiques les soutiennent tour à tour.

C'est ainsi qu'on a vu le secteur public se doter de services de production télévisée — les Buttes-Chaumont, devenues la S.F.P. — à côté et en dehors de toutes les formes de production cinématographique ; que deux centres de formation des personnels existent aujourd'hui encore, l'un pour le cinéma, l'autre pour la télévision ; que, sans peut-être le savoir, les spectateurs ont, par le prix de leurs places et par leur impôt sur les téléviseurs, financé à peu près en même temps la modernisation des salles de cinéma et l'extension du réseau de diffusion hertzienne.

Bien entendu, tous les mécanismes imaginables de protection, prohibitions, quotas, etc., ont été mobilisés dans l'affaire. Les raffinements des deux législations en cause, pour une bonne part inconciliables, le simple jeu de dispositifs et d'institutions propres à l'un des secteurs et dotés de pouvoirs régaliens (réglementer, répartir le produit de prélèvements obligatoires), auraient d'ailleurs suffi à bloquer les coopérations possibles et souhaitables. Si même l'on ne s'engageait pas dans d'étranges combats de retardement, comme celui, par exemple, qui consiste à interdire le passage d'un film à l'antenne pendant plusieurs mois ou années après sa première sortie en salle.

Les résultats sont ce qu'ils sont. Le plus visible d'entre eux réside, à n'en pas douter, dans la perfection tout esthétique des dispositifs protecteurs. Tels qu'ils ont été conçus séparément et de manière antagoniste, ils n'ont, c'est le moins qu'on puisse dire, ni permis de rationaliser les politiques économiques respectives, en particulier dans l'investissement, ni provoqué le surgissement d'élan créateur que l'importance des sommes en jeu aurait dans d'autres conditions pu susciter. L'un des deux secteurs est, comme l'on dit, « en crise » ; l'autre va devoir s'interroger en profondeur sur ses possibles et son avenir.

La question est sérieuse. Elle n'est pas d'abord d'amender tel ou tel mécanisme — l'avance sur recettes, la coproduction, etc. — ou de jeter des passerelles de bambou entre les deux massifs. C'est une question de fond. C'est-à-dire avant tout de langage. La question de savoir ce qu'est le cinéma, ce qu'est la télévision ; ce qu'ils sont aujourd'hui, ce qu'ils peuvent être dans l'avenir. La difficulté vient de ce que le problème est à peu près toujours pris à l'envers parce qu'il est traité à partir des institutions (publiques ou privées) et non à partir de ce à quoi elles servent : c'est-à-dire les images qu'elles fabriquent et transportent.

Or l'image a un tel pouvoir unificateur, elle est si rebelle à toute forme de fragmentation, qu'elle conduit nécessairement, dans sa logique propre — mais, puisqu'il s'agit d'elle, comment échapper à des simplifications radicales ? L'image n'est ni ceci ni cela ; elle est une ; elle n'est ni publique ni privée ; ni française ni étrangère ; ni télévisuelle ni cinématographique. Elle est, un point c'est tout. Le vice des dispositifs existants n'est pas dans leur raffinement excessif ou leur relative inefficacité. Il est dans les concepts mêmes. On parle de cinéma, on parle de télévision, mais il est radicalement impossible de définir une image de cinéma et une image de télévision. Sauf à considérer, ce que l'on fait généralement, que c'est l'image provenant de l'industrie correspondante ; ce qui, dans d'autres domaines, conduirait à définir les spaghettis comme le produit d'une usine de spaghetti ou la betterave comme le légume qu'on ramasse dans un champ de betteraves.

La question à poser est pourtant simple. Elle se ramène à ceci : de quels mécanismes, de quels financements, de quels circuits de communication, de quelles institutions a-t-on besoin pour faire une image et pour la montrer ? Si la réponse à cette question est qu'il faut inventer deux secteurs distincts, l'un qu'on appellerait cinéma, l'autre qu'on appellerait télévision, chacun avec ses mécanismes, ses financements, ses circuits de communication, ses institutions, alors il y a vraiment lieu de les inventer. Sinon il faut se tenir prêt à imaginer autre chose.

L'évolution des techniques va, de toute manière, y conduire plus vite qu'on ne le croit généralement. Mais les analyses dans ce domaine procèdent de si curieuses confusions ou d'anticipations si linéaires et hardies que toute habitude actuelle s'en trouve automatiquement confortée. De quelques inventions on passe à des mutations industrielles, puis à des révolutions culturelles — qui n'ont jamais lieu. Et les institutions restent ce qu'elles sont, ou se protègent un peu mieux.

Il s'agit donc de produire et d'échanger des images. Il y aura bientôt, on peut le voir au Japon, toutes les tailles d'écran intermédiaires entre celui du « cinéma » et celui de la « télévision » : c'est-à-dire toutes les conditions possibles de réception d'une image depuis la salle publique jusqu'à la cellule individuelle. La diffusion n'aura, de son côté, aucune impossibilité à prendre toutes les formes intermédiaires entre la grande masse, évaluée par millions de spectateurs, et n'importe quel petit groupe défini sur les bases que l'on voudra (professionnelle, locale, sociale...).

(Lire la suite page 20.)

RADIO-TELEVISION

POINT DE VUE

Du monopole public au monopole privé ?

par GEORGES ROZÉ (*)

L'INFORMATION, la communication, sont à l'ordre du jour : *les entreprises en ont un* besoin vital et l'audiovisuel les aide efficacement à le satisfaire. Pour leur part les producteurs de films de court métrage s'y emploient, avec succès, depuis plus de trente années. Mais comment toucher le plus grand nombre, le plus vite possible, et le plus simplement ? Il suffisait d'y penser : en utilisant les antennes nationales quand elles ne servent pas, le *matin, par exemple.*

Idée lumineuse, *rationnelle*, actuelle ; idée bénéfique pour nos antennes, qui disposeront ainsi, par la *location de leur dispositif*, de ressources *nouvelles* dont il serait souhaitable qu'elles contribuent à l'amélioration des programmes. Bravo. Et pourquoi ne pas créer, à côté de la Régie française de publicité, une Régie française de l'information industrielle, *service public spécialisé* gérant cette utilisation originale de nos chaînes nationales ?

Mais ce n'est pas le chemin normal qui a été suivi... Une société privée s'est constituée, regroupant autour d'un promoteur quelques présentateurs vedettes de la télévision et deux ou trois géants de la publicité et de l'édition, à qui devait être purement et simplement affermé *un double monopole de production* et de distribution de ce nouveau mode de transmission de l'information. Cette astucieuse construction, jusqu'à présent préparée dans l'ombre, risque d'apparaître prochainement sous le feu des *sunlights*, les choses étant à ce point avancées que ladite société, nantie d'un président illustre, a déjà engagé de nombreux collaborateurs (1).

Ainsi, par un coup habile et relativement discret, on passerait du monopole public à un premier monopole privé... en attendant les autres. On comprend que les responsabels gouvernementaux hésitent à franchir un tel pas lourd de conséquences et sur lequel le Parlement risque de broncher. La *nécessité d'accroître* les moyens financiers de notre télévision mérite sans aucun doute des *efforts de recherche, la novation, des initiatives, notamment si l'économie* française doit en bénéficier, mais elle ne saurait justifier ni l'arbitraire *ni le favoritisme, en un mot l'injustice*, pour que quelques-uns, nouveaux fermiers généraux, s'y assurent des revenus confortables... Non, la nation ne peut admettre cette tricherie.

La *réforme* de l'O.R.T.F. a fait couler beaucoup d'encre : chacun sait qu'elle n'est pas encore parvenue à son terme : bien fort serait celui qui pourrait dire comment — avec l'évolution des techniques et le prochain lancement du satellite de T.D.F. — et quand — en raison du contexte socio-politique — elle sera achevée. Par contre, dans l'immédiat, il apparaîtrait pour le moins inconvenant de grignoter le monopole *par profiteurs interposés et de* substituer à *une solution équitable* du type de celle qui fonctionne dans le domaine publicitaire, ouverte à tous les professionnels de *la communication économique*, une formule close au bénéfice d'un petit groupe impatient et avide. Un nouveau temps « des copains et des coquins » serait-il arrivé ?

(1) N.D.L.R. : M. Rozé se réfère au projet *de la société Télévision-Communication-Service*, créée par M. Jean Frydman et présidée par M. Jean Marin, ancien P.-D.G. de l'Agence France-Presse (*le Monde* daté 6-7 mai et 20-21 mai).

(*) Président d'honneur du Syndicat des producteurs de films de court métrage et de réalisations audiovisuelles, vice-président du Syndicat national de la vidéo-communication.

LES DEUX MANUFACTURES

(Suite de la page 19.)

Quant à la production, elle est déjà d'une très grande diversité : de la superproduction, publique ou privée, dont le marché est le monde entier, au document semi-confidentiel et non-professionnel.

La réalité est celle-là, les deux manufactures ne vont pas pouvoir en faire abstraction. Et si la réalité n'est pas binaire, comment l'institution peut-elle le rester ? *Il* n'y aura plus deux manufactures, mais cent, mais mille, et de proche en proche tous les mécanismes vont devoir être réexaminés. Quoi *qu'on veuille et malgré* toutes les apparences contraires, l'érosion des deux falaises législatives a commencé. Toutes les questions élé*mentaires vont devoir être posées*, de la finance à la technique, de la gestion à la création, de la formation *à* la diffusion et au droit.

Derrière tout cela la question de savoir ce qui doit être assuré (financé) par la collectivité et ce qui doit relever d'autres mécanismes — ce n'est pas le moindre des problèmes à traiter. Et puis il faudra expérimenter, comme on avait commencé à le faire en particulier à l'INA, des modes nouveaux de production, de formation, de diffusion, d'assistance technique, etc.

La nouveauté ne se trouve plus depuis assez longtemps déjà dans le champ circonscrit et clos du cinéma ou *de la télévision* ; *elle* est, comme souvent, aux frontières. Aux frontières de l'un par rapport à l'autre ; mais aussi aux frontières qu'ils ont l'un et l'autre avec l'encore inconnu, le lieu mal défini de leur avenir.

MICHEL ROUX.

Prochain article :

L'IMAGE EN CRISE

UN DOCUMENT DU S.N.J. DE RADIO-FRANCE

L'information verrouillée

SOUS le titre « Radio-France : l'information en miettes », la section de Radio-France du Syndicat national des journalistes propose une « *radiographie de la profession de journaliste à Radio-France* », synthèse et analyse des réponses à un questionnaire du S.N.J.

De la première partie du document, consacrée au fonctionnement des rédactions, ressort « *un constat globalement négatif* », qui résulte de deux observations : « *une organisation autoritaire qui dénature la conférence de rédaction* » et « *une organisation hiérarchique qui « balkanise » les rédactions* ».

Les conférences de rédaction ? « *Des formalités vides de sens* », dit l'un ; « *pas de dialogue véritable* », dit l'autre ; « *on vérifie s'il ne manque aucun bouton de guêtre, en l'occurrence aucun micro sous le nez d'une personnalité politique* », ajoute un troisième ; « *aucun moment n'y est consacré à la recherche d'idées* », souligne un quatrième. Peuvent-ils proposer des sujets ? « *Oui* », dit l'un, « *mais je sais bien que mon secteur est privilégié* » ; « *oui* », dit un autre, « *ils sont rarement retenus* » ; « *une idée qui ne vient pas d'un chef a peu de chances d'aboutir* »...

Les conférences de rédaction, affirme le S.N.J., « *se bornent à établir un catalogue, sur lequel on coche conférences de presse, meetings, discours, inaugurations ou autres manifestations à caractère institutionnel pour désigner en regard un journaliste porte-micro* ». Quant à la « balkanisation » de la rédaction, elle a pour causes « *la multiplication de services cloisonnés faussement indépendants* » et « *la floraison de chefs et de responsables qui sont autant de courroies de transmission entre le sommet et les simples exécutants de sa décision* ». Conclusion : « *Le système est verrouillé par une double méfiance. Méfiance envers les journalistes, dont toute initiative ou toute requête est considérée comme contestataire. Méfiance envers l'actualité « non institutionnelle » considérée comme subversive.* »

Une analyse du contenu

La deuxième partie du rapport analyse le contenu de l'information. Voici un échantillon des réponses : « *Il y a un respect exorbitant pour les discours ministériels. Il faudrait une plus grande liberté de ton vis-à-vis des chefs de parti et des membres du gouvernement* » ; « *l'information est stéréotypée, elle n'est pas le reflet des événements, mais une interprétation qui obéit à des critères nationalistes et gouvernementaux* » ; « *la règle de l'équilibre permet toutes les manipulations avec une bonne conscience évidente* » ; « *l'information n'exprime qu'une sensibilité : celle des pouvoirs, et plus encore du pouvoir.* »

Cependant, l'un des journalistes interrogés souligne que « *le choix des sujets traités est souvent plus contestable que la façon dont ils sont traités* ». La plupart d'entre eux affirment que leurs « papiers » ne sont pas relus. « *La hiérarchie*, dit l'un, *fait confiance à l'autocensure* ». D'autres : « *la censure à coups de ciseaux est rare. Le manque d'imagination est plus grave* ». « *La censure est devenue inutile. Tout baigne dans l'huile. Chacun sait ce qu'il doit faire ou accepter pour conserver sa place* ». « *Je m'autocensure dans le seul souci d'être neutre* »...

« *Qualités morales : obéissance, modestie, discrétion ; qualité physique : souplesse d'échine* », « *sécurité politique, absence d'initiative, docilité, copinage...* », tels sont, selon les journalistes, les critères qui permettent d'accéder à un poste de responsabilité.

« *Il faut se méfier en ce domaine*, poursuit le S.N.J., *des visions manichéennes qui voudraient faire apparaître les journalistes de la radio nationale comme des exécutants complaisants de pratiques inavouables et de manipulations quotidiennes. La réalité est plus complexe... Il s'agit d'une censure de système.* »

Cette « censure » a pour effet « *une information à sens unique* » (les auteurs prenant soin de préciser que le sondage a été fait avant la campagne européenne). Ainsi, note le rapport, parmi les enregistrements préparés la veille pour les journaux du matin, « *il n'y a pratiquement pas une journée, à l'exception du 1er mai, sans que figure au moins un élément sonore d'un ministre, plus fréquemment de deux ou trois, parfois de cinq ou six* ». Sur l'ensemble de la période examinée (15 avril-15 mai), toujours selon le document, l'encadrement de Radio-France a fait préparer quatre fois plus d'éléments sonores émanant de personnalités de la majorité que de porte-parole de l'opposition — et quatre fois plus d'interviews de journalistes giscardiens que de personnalités gaullistes (compte non tenu des ministres R.P.R.).

« *La sacro-sainte règle de l'équilibre* » introduit un « *faux équilibre* ». Par exemple, après l'intervention du président de la République le 18 avril, une réaction socialiste avait été enregistrée. Consigne de la direction : « *Ne pas passer la réaction socialiste si vous n'avez pas une réaction U.D.F.* »

Un acte d'accusation

Le S.N.J. conclut : « *Au-delà du favoritisme dont bénéficie sur l'antenne tout ce qui est gouvernemental, l'information diffusée par Radio-France exprime le plus souvent une seule sensibilité : celle des notables, hommes politiques, leaders syndicaux, chefs d'entreprise, vedettes en tout genre. Est exclu tout ce qui est nouveau, marginal, tout ce qui propose une alternative à la société industrielle et au système économique et social.* »

Un acte d'accusation à verser au dossier de la commission d'enquête parlementaire sur l'information.

● *Le journal télévisé français* a fêté son trentième anniversaire le vendredi 29 juin. A cette occasion, son créateur, Pierre Sabbagh, avait dirigé, le jeudi 28, le journal de 20 heures sur Antenne 2. Il était l'invité, le vendredi, du journal de 13 heures sur TF 1.

Les films de la semaine



★ *Jean Gabin et Jules Berry dans « Le jour se lève », de Marcel Carné.* (*Mercredi 4, A 2, 20 h. 35.*)

● **TROIS HEURES DIX POUR YUMA, de Delmer Daves. — Dimanche 1er, TF 1, 17 h. 40.**

Un excellent western, drama*tique et psychologique (considéré* comme le meilleur de Delmer Daves), dont le thème rappelle un peu celui du célèbre *Train sifflera trois fois*, de Fred Zinnemann. Glenn Ford (le bandit) et Van Heflin (le fermier) sont d'autant plus étonnants qu'ils n'incarnent pas des personnages prestigieux.

● **L'HOMME ORCHESTRE, de Serge Korber. — Dimanche 1er, TF 1, 20 h. 35.**

Tentative intéressante — en 1970 — pour donner à Louis de Funès un rôle plus fouillé que d'habitude, et à l'intérieur d'une comédie quelque peu musicale avec des numéros bien réglés. L'ambition de Korber, qui, s'il avait du style, manquait de rythme, ne fut pas récompensée. Le récital de Funès (encombré ici de deux bébés qu'il faut dissimuler pour éviter un scandale) est pourtant étourdissant.

● **MARC DIXON DÉTECTIVE, d'Otto Preminger. — Dimanche 1er, FR 3, 22 h. 30.**

Le couple de *Laura*, Gene Tierney et Dana Andrews, reconstitué pour un autre film noir à implications psychanalytiques. La rigueur et la vigueur de la mise en scène, la froide brutalité de certaines situations et la complexité des sentiments amoureux donnent à cette œuvre peu connue une beauté rare. Et Gene Tierney y est « célébrée » par Preminger comme dans *Laura et dans le Mystérieux Docteur Korvo*, qui est, aussi, à redécouvrir.

● **L'AGE INGRAT, de Gilles Grangier. — Lundi 2, FR 3, 20 h. 30.**

Jean Gabin (en Normand têtu) et Fernandel (en Marseillais fier de sa ville), producteurs associés pour la circonstance, jouent les pères qui retrouvent leur « âge ingrat » pour se fâcher comme des gamins. Cette comédie familiale avec amoureux transis (Marie Dubois et Franck Fernandel) se contente de faire la part belle à ses deux vedettes. A part Gabin et Fernandel, tout est gnan-gnan.

● **LE SECRET DU RAPPORT QUILLER, de Michael Anderson. — Lundi 2, TF 1, 20 h. 35.**

Avant *la Lettre du Kremlin*, de John Huston, une impitoyable et terrifiante démythification de l'espionnage international. Il est vrai que le producteur fit appel à Harold Pinter pour écrire le scénario, inspiré d'un roman d'Adam Hall. La touche de Pinter donne son climat de trouble et d'écœurement à un film correctement réalisé, mais sans plus.

● **LE MERCENAIRE, d'Étienne Périer et Baccio Bandini. — Mardi 3, FR 3, 20 h. 30.**

Film de cape et d'épée italien d'une banalité exemplaire, malgré les prouesses de Stewart Granger, mercenaire qui devient un chevalier au grand cœur, sourit aux dames, confond les traîtres et manie l'épée comme en s'efforçant de retrouver sa verve de Scaramouche (dix ans plus tôt).

● **LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT, de Jacques Tati. — Mardi 3, A 2, 20 h. 35.**

Après *Jour de fête* et son facteur rural, l'invention, par Jacques Tati, d'un type de Français moyen hurluberlu à la démarche dansante, dérangeant les conventions et le conformisme d'une société petite-bourgeoise. Ces croquis de bord de mer aux débuts des années 50 n'ont rien perdu de leur force satirique (sans agressivité) même si les vacances de nos jours ne sont plus aussi tranquillement popotes. Tati, acteur et auteur comique sans égal dans le cinéma français contemporain, est, par la logique — poussée jusqu'au bout — de ses gags, un prodigieux observateur des mœurs. Le scénario sans événements, la liberté de l'écriture cinématographique, l'utilisation originale du son et la direction d'acteurs annonçaient, dans *les Vacances de M. Hulot*, la nouveauté, la modernité de la « nouvelle vague ». Au festival de Cannes 1953, le *jury, déconcerté, n'accorda aucune récompense* à Tati, préférant décerner un « prix du film de la bonne humeur » à *Bienvenue M. Marshall*, de Berlanga, à peu près invisible aujourd'hui !

● **MON FILS EST INNOCENT, de Mark Robson. — Mercredi 4, FR 3, 20 h. 30.**

Tourné en 1955 et sorti en France en 1959, un peu à la sauvette, sous le titre *le Procès*, ce film fut attaqué par la presse de gauche, qui y vit une propagande anticommuniste à partir d'un sujet antiraciste. En fait, cette œuvre adroitement réalisée par Mark Robson est caractéristique d'une autocritique américaine portant à la fois sur la ségrégation, les méfaits du maccarthysme et aussi les manipulations idéologiques d'une gauche (représentée par un avocat libéral et politiquement ambitieux) cherchant à créer des martyrs pour sa cause. Glenn Ford incarne un homme éloigné de tous les extrémismes, qui s'acharne à faire triompher le droit, la vraie justice. Cela demande, à tout le moins, un réexamen.

● **LE JOUR SE LÈVE, de Marcel Carné. — Mercredi 4, A 2, 20 h. 35.**

Banlieue ouvrière, personnages marginaux ou marqués, fatalité sociale et apogée du mythe de Jean Gabin : voilà bien le chef-d'*œuvre de ce qu'on a appelé le* « réalisme poétique ». Autant que *la Règle du jeu* (Renoir), d'un style totalement différent, ce film de Marcel Carné au climat post-expressionniste (décors, éclairages) a marqué la fin d'une société qu'allaient emporter la guerre et la débâcle de 1940. Même si Jacques Viot, par son scénario construit sur des retours en arrière, et Jacques Prévert, par son adaptation et ses dialogues, eurent leur part à la création de cet univers, la mise en scène de Marcel Carné et sa direction d'acteurs ont une puissance, une perfection, qui donnent au *Jour se lève* sa valeur historique. La narration maîtrisée intègre le passé dans le présent, fait surgir la réalité intérieure, les ambiguïtés, des êtres magistralement incarnés par Gabin, Jules Berry (bien plus étonnant ici qu'en diable des *Visiteurs du soir)*, Arletty, belle, lasse, admirable, et Jacqueline Laurent, plus mystérieuse que la Michèle Morgan de *Quai des Brumes* sous une apparente banalité. *Le jour se lève* a été souvent diffusé à la télévision. Mais *il ne faut jamais manquer une* occasion de le revoir.

● **LA FEMME DU PRÊTRE, de Dino Risi. — Jeudi 5, FR 3, 20 h. 30.**

Sophia Loren en mini-jupe au bras de Marcello Mastroianni en soutane, cela donne à rire, bien sûr. Nous sommes dans une « comédie italienne » où le problème du célibat des prêtres (qui passionnait alors particulièrement l'Italie catholique) n'est pas sérieusement traité. Il y a de la roublardise commerciale dans la fantaisie satirique de Dino Risi. Deux vedettes et un thème dans le vent, c'était après tout une bonne recette.

● **LES FOUGÈRES BLEUES, de Françoise Sagan. — Vendredi 6, A 2, 23 h.**

« Le cinéma au féminin » au Ciné-club, bravo. Mais pourquoi avoir choisi ce film parfaitement nul (sauf la qualité de la photographie) d'une *romancière* qui, si elle a toujours un *ton* à elle dans les moins bons de ses romans, n'a pas su tourner un seul *plan intéressant ?*

● **INDISCRET, de Stanley Donen. — Dimanche 8, TF 1, 20 h. 35.**

Du théâtre de boulevard new-yorkais (c'est tiré d'une pièce de Norman Krasna) sous enveloppe de luxe. Stanley Donen est un réalisateur de bon goût et il a soigné ses images, mais, s'il a été un maître de la comédie musicale, il est bien moins à l'aise qu'un Leo Mac Carey, un George Cukor ou un Vicente Minnelli dans les variations sur l'éternelle comédie américaine. *Indiscret* bénéficie de la présence, du jeu, d'Ingrid Bergman et Cary Grant.

● **LA DAME DU LAC, de Robert Montgomery. — Dimanche 8, FR 3, 22 h. 40.**

Une enquête de Philip Marlowe, détective privé de Raymond Chandler, où Robert Montgomery ne se contenta pas d'être acteur. Assurant la réalisation, il eut l'idée de raconter l'histoire du point de vue du personnage en utilisant une caméra subjective. La caméra, c'est donc Philip Marlowe, qu'on ne voit pratiquement que s'il rencontre un miroir. La gymnastique technique à laquelle donnait lieu ce procédé fut diversement appréciée. Alexandre Astruc en démontra les artifices dans un brillant article de *l'Ecran français* (n° 101 du 3 juin 1947).

● **TROIS CHAMBRES A MANHATTAN, de Marcel Carné. — Lundi 9, FR 3, 20 h. 30.**

Adaptation d'un roman de Simenon sans l'« atmosphère Simenon ». C'est arrivé plus d'une fois, mais on s'est acharné sur ce film de Carné, pas si mauvais qu'on l'a dit à l'époque. Démodé plutôt par un réalisme psychologique façon Delannoy. En tout cas, Annie Girardot méritait bien le prix d'interprétation qu'elle reçut au Festival de Venise 1965 et Maurice Ronet est excellent.

● **LA GARNISON AMOUREUSE, de Max de Vaucorbeil. — Lundi 9, TF 1, 20 h. 30.**

Fernandel, comique troupier, flanqué de Pierre Brasseur et de Raymond Cordy, dragons qui sortent en douce de la caserne, dans un de ces « nanars » des années 30 qui font, aujourd'hui, l'objet de rétrospectives historiques et sociologiques. Ahurissant !

Écouter-voir

● **CHORUS : JIM CAPALDI. — Dimanche 1er, A 2, 12 heures.**

Jim Capaldi, qui, au côté de Steve Winwood, tenait la batterie, écrivait des textes et les chantait à l'occasion au sein de Traffic — ce groupe légendaire qui a longtemps rayonné dans l'univers du rock anglais, à cheval sur les deux dernières décennies — Jim Capaldi donc mène depuis quelques années une carrière de chanteur-guitariste-auteur-compositeur avec son propre groupe, les Contenders. La démarche de ce multi-instrumentiste perpétue, par certains aspects, l'esprit musical de Traffic.

Place est donnée aux rythmes avec un batteur et un bassiste au travail solide, deux percussionnistes, l'un, son frère, assurant également les secondes voix, l'autre jouant parfois du saxophone. Un guitariste et un organiste achèvent de donner au groupe une couleur funky. Capaldi a cette voix au timbre « noir » et chaleureux qui fait merveille sur des compositions aérées, laissant un large espace pour des interventions pleines de feeling et de finesse. Pourtant, on les avait vus il y a quelques mois à Paris en meilleure forme que lors de cet enregistrement.

● **DRAMATIQUE : L'HOMME AU PETIT CHIEN. — Mercredi 4, TF 1, 20 h. 35.**

Adaptée par Jean-Marie Degesves, qui a assuré la réalisation, et François Boyer, qui a écrit les dialogues, d'un récit de Georges Simenon, cette production de la télévision belge parvient à recréer le climat intimiste et tendre qui caractérise le style du romancier.

L'histoire de cet ancien chef d'entreprise, devenu un de ces paumés qui peuplent l'univers de Simenon, est contée avec sobriété, avec le dépouillement dont le père de Maigret disait qu'il lui permettait de « mieux communiquer avec l'universalité des hommes ». *Gilles Segal joue « à plat », comme il convient, ce rôle difficile. Dommage qu'il y ait quelques longueurs et une nette tendance au « mélo ».*

RADIO-TELEVISION

Samedi 30 juin

CHAINE I : TF 1

18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 15, Série : Monsieur Panivo passe toujours ; 19 h. 45, Sports : Tour de France (résumé) ;

20 h. 35, Variétés : Numéro un (Carlos) ;

21 h. 35, Série : Chapeau melon et bottes de cuir ;

22 h. 30, Spécial Sports : Coupe d'Europe d'athlétisme (Genève) ; 23 h. 15, Sports : Championnats du monde de boxe, poids moyens (en direct de Monaco).

CHAINE II : A 2

18 h. 50, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top club ;

20 h. 35, Feuilleton : Le jeune homme vert ;

21 h. 35, Alain Decaux raconte : Moi, Vincent Moulia, condamné pour l'exemple en 1917 ;

22 h. 35, Musique : Figaro-ci, Figaro-là.

Régina Montréal, soprano, chante : D'art et d'amour, de la Tosca de Puccini ; Seule, perdue, abandonnée, de Manon Lescaut, de Puccini ; un air de Nabucco, de Verdi.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes : Thierry la Fronde ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Dramatique : Le dernier mélodrame, d'après une idée de P. Brasseur, réal. G. Franju, avec M. Vitold, R. Bussières, E. Scob.

Le Grand Théâtre Larémolière est le dernier théâtre itinérant. Alexandre Larémolière et sa troupe — comédiens de père en fils — vont jouer dans les villages un répertoire classique, traditionnel où chacun interprète deux ou trois rôles. Arrivés dans une petite ville, leurs relations avec les habitants se dégradent rapidement.

21 h. 45, Documentaire : Sourire pour un crocodile.

FRANCE-CULTURE

17 h. 30, Pour mémoire : Victor Hugo ; 19 h. 30, Nuits magnétiques : « l'Afghanistan » ; 20 h., « les Automobiles », de M. Fr. Egret ; 21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

17 h. 30, G.R.M. INA et C.R.S. ; 18 h., En direct de Genève, musique folklorique et de jazz : Ensemble Padygros, Trio M. Solal, Tamya ; 19 h. 50, Cartes postales ;

21 h. 5, Historique de l'Orchestre national de France ; 21 h. 30, En direct du Victoria Hall, à Genève... : « le Tombeau de Couperin » (Ravel), « Tzigane » (Ravel), « l'Apprenti Sorcier » (Dukas), « Prélude à l'après-midi d'un faune » (Debussy), « Bacchus et Ariane, 2e suite » (Roussel), par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel. Avec R. Pasquier, violon ; 23 h. 30, Résonances ;

0 h. 5, Concert de minuit ; 1 h. 15, Sans-Titres.

Dimanche 1er juillet

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, Foi et traditions des chrétiens orientaux ; 10 h., Présence protestante ; 11 h., Messe en l'église abbatiale de Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault) ; prédicateur : P. Alain Ponsar ;

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Sports : Tiercé ; Grand Prix de France automobile ; 16 h. 10, Sports : Tour de France cycliste (Captieux-Bordeaux) ; 16 h. 30, Sports première ; 17 h. 10, Face au Tour ; 17 h. 25, Grand prix de France automobile (suite).

17 h. 40, FILM : 3 H. 10 POUR YUMA, de D. Daves (1957), avec G. Ford, Van Heflin, F. Farr, L. Lama, H. Jones, R. Jaeckel (N.).

Un fermier éleveur de l'Arizona, qui n'a rien d'un héros, est chargé de conduire à une station de chemin de fer un bandit que ses complices cherchent à délivrer.

19 h. 15, Les animaux du monde ; 19 h. 45, Tour de France (résumé de l'étape).

20 h. 35, FILM : L'HOMME ORCHESTRE, de S. Korber (1970) ; avec L. de Funès, O. de Funès, N. Adam, P. Adams, P. Préboist ;

Un maître de ballets frénétique, qui veille soigneusement à l'harmonie et à la vertu de sa troupe de jeunes danseuses, se retrouve à Rome avec deux bébés (de mères inconnues) sur les bras.

22 h., Concert à Monte-Carlo.

CHAINE II : A 2

11 h., Programme spécial diffusé tout au long de la journée en direct d'Aigues-Mortes (reprises à 13 h. 15, 15 h. 10, 16 h. 50 et 21 h. 40) ;

Une première expérience de « Dimanche et fête » proposée par Jacqueline Alexandre et Jean-Pierre Spiers, avec de jeunes enfants prodiges.

11 h. 50, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h. 5, Kiosque ;

13 h. 15, Dimanche et fête : à chacun son midi ; 14 h. 15, Série : Drôles de dames ; 16 h. 20, Chocolat du dimanche ; 17 h. 35, Feuilleton : les Beaux Messieurs de Bois Doré ; 18 h. 55, Stade 2.

20 h. 35, Série : Hunter ; 21 h. 40, Dimanche et fête : La fête continue ; à 23 h., Veillée gitane en direct d'Aigues-Mortes.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images de Tunisie ; 10 h. 30, Mosaïque : Immigrés au village.

16 h. 40, Prélude à l'après-midi : Bela Bartok ; 17 h. 30, Il n'y a pas qu'à Paris (il y a aussi du théâtre, des fêtes en province) ; 18 h. 30, L'invité de FR 3 : Léon-Paul Fargue ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., La grande parade du jazz : The World's Greatest.

20 h. 30, Série : Les grandes villes du monde (I. — Berlin), de H. de Turenne et J. Dupont ; 21 h. 40, Hommage à David Griffith (courts métrages) ; 22 h., Court métrage : Monsieur Bull, réal. A. Dyja.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit) : MARK DIXON DETECTIVE, d'O. Preminger (1950), avec D. Andrews, G. Tierney, G. Merrill, B. Freed, T. Tully, K. Malden (v.o sous-titr., N.).

Parce que son père était gangster, un homme se fait détective et s'attaque à la pègre d'une façon impitoyable.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Protestantisme ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : le Grand-Orient de France ; 10 h., Messe à Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Pierre-Port (Guernesey) ; 11 h., Regards sur la musique ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 37, La lettre ouverte à l'auteur ; 12 h. 45, Collegium musicum de Strasbourg ;

14 h., La Comédie-Française présente : « Siegfried », de J. Giraudoux ; 16 h., Lyriscope, de V. Beurtheret et M. David, à propos d'« Icare », etc. ; 17 h. 30, Escales de l'esprit : Auguste de Villiers de l'Isle-Adam ;

18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Albatros : A. Frénaud ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique ; 23 h., Musique de chambre.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly ; 8 h., Cantates ; 9 h. 7, Charles Tournemire, l'orgue mystique ; 9 h. 30, Concert, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart : Schubert-Webern, Schreker, Mahler ; 11 h., Harmonia sacra ;

12 h. à 20 h. 20, Journées France-Musique-Radio Suisse romande, en direct de Genève ; 12 h., Grand magazine : disques suisses et français ; 14 h. 15, Les musiques du monde ; 16 h., La tribune des critiques de disques : « Histoire du soldat », de Stravinski ; 18 h. 15, En direct de Genève, concert de musique de chambre : Masson, Stephan, Bruch, Chausson ; 20 h. 10, Clôture des journées France-Musique-Radio Suisse romande ;

20 h. 20, Festival de Flandres : Petite Messe solennelle de Rossini, avec A.M. Dur, R. Bollen, R. Bufkens, M. George, les chœurs de la radio belge, H. Hendricks et L. Kende, pianos, L. Sluys, harmonium, dir. V. Nees. 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h. : Nouveaux talents, premiers sillons ; 0 h. 5, Filiations.

Lundi 2 juillet

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 50, Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui ; 18 h., TF 4 ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 35, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Anne jour après jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Sports : Tour de France cycliste (résumé) ;

20 h. 35, FILM : LE SECRET DU RAPPORT QUILLER, de M. Anderson (1966), avec G. Segal, A. Guinness, M. von Sydow, S. Berger, G. Sanders (rediffusion).

Un agent du contre-espionnage britannique est chargé de démasquer une organisation néo-nazie sévissant à Berlin dans les années 60.

22 h., Magazine : Questionnaire (Jean-Louis Servan-Schreiber reçoit Jacques Lesourne).

CHAINE II : A 2

12 h., Sports : Tour de France ; 12 h. 30, Quoi de neuf ; 13 h. 35, Série : Tang ; 14 h., Aujourd'hui, madame (Françaises en Grèce) ; 15 h., Série : Super Jaimie ; 16 h., Sports : Tour de France ; 18 h., Récré A 2 ; 18 h. 30, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les trois caméras ;

20 h. 35, Variétés : Et si nous n'allions pas au cinéma ce soir ?

Ivan Levaï propose une série de divertissements autour des drôleries de la langue française. Invités ironiques, des linguistes sceptiques et de très bons chanteurs, des auteurs de dictionnaires, des philosophes.

21 h. 40, Magazine : Question de temps : (Quelle France ? Entre ciel et terre : la Haute-Loire.)

22 h. 40, Jazz musique : Dizzie Gillespie n° 3.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : René Thom ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : L'AGE INGRAT, de G. Grangier (1964), avec J. Gabin, Fernandel, M. Dubois, F. Fernandel, P. Dubost, M. Silvain (N., rediff.).

Un Normand et un Marseillais, pères abusifs à l'esprit régional chatouilleux, se fâchent, compromettant un moment le bonheur de leurs filles et fils respectifs qui venaient de se fiancer.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Les mauvais coucheurs ; 8 h., Les chemins de la connaissance... la route et le fleuve ; à 8 h. 32, Paul Diel ou la connaissance de soi ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Evénement-musique ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Atelier de recherche instrumentale ; 14 h., Un livre, des voix : « Orient-Express », de P.-Jean Remy ; 14 h. 42, Bureau de contact ; 15 h., Centre de gravité ; 16 h. 50, Libre appel ; 17 h. 32, Le Trio à cordes de Paris ;

18 h. 30, Feuilleton : « le Double crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, Présence des arts : visite d'atelier : Debré ;

20 h., « la Querelle », de J.-J. Varoujean ; 21 h., L'autre scène ou les vivants et les dieux : le chant des sphères ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : tout Duke ; 13 h., Les anniversaires du jour ;

14 h., Musique en plume : Eilenberg, Hausser ; 14 h. 20, Concerto (Dvorak) ; 15 h., Musique France plus : Capdenat, Mendelssohn, Couperin, Vivaldi ;

18 h., Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h., Informations Festivals ; 20 h. 30, Echanges internationaux... Festival d'orgue de Magadino ; « Concerto en fa majeur » (Albinoni-Walther) ; « Sonate en sol majeur », « Sonate en ré majeur » (Scarlatti) ; « Canzona en ré mineur », « Prélude et fugue en ut majeur » (Bach) ; « Prima Sonata en fa mineur » (Mendelssohn) ; « Prélude en ré mineur » (Respighi) ; « Scherzo en sol mineur » (Bossi), par L.F. Tagliavini, orgue ; 22 h. 30, Hommage à Martha Angelici ; 23 h., A la lyonnaise.

Mardi 3 juillet

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 45, Acilion et sa bande ; 14 h. 15, Le regard des femmes ; 18 h., TF 4 ; 18 h. 30, Pour les enfants ;

18 h. 55, Feuilleton : Anne jour après jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Sports : Tour de France cycliste ;

20 h. 35, Feuilleton : Les aventures de David Balfour, d'après R.-L. Stevenson, réal. J.-P. Decourt (dernier épisode).

Après la condamnation à mort de James des Glens, le prince Charles Stuart ne se battra plus pour reconquérir le trône d'Angleterre.

22 h. 05, Documentaire : L'Or du ciel (II. « Ariane » ou l'indépendance), de Cl. Savarit et B. Gonner.

Le projet européen du satellite Symphonie sera enfin mis en œuvre grâce à la fusée Ariane, qui d'ici à 1985 permettra aussi la retransmission des émissions télévisées.

CHAINE II : A 2

12 h., Sports : Spécial Tour de France cycliste ; 12 h. 30, Quoi de neuf ; 13 h. 25, Dessin animé ; 13 h. 50, Feuilleton : Tang ; 14 h., Aujourd'hui madame (histoire de l'amour et de la sexualité) ; 15 h., Série : Super Jaimie ; 16 h., Sports (équitation, automobile, canoë-kayak) ; 18 h., Récré A 2 ; 18 h. 30, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les trois caméras ;

20 h. 45, Les dossiers de l'écran, FILM : LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT, de J. Tati (1952), avec J. Tati, N. Pacaud, M. Rolla, V. Camax, L. Perrault, A. Dubois, S. Willy (N.).

Venu passer les vacances sur une petite plage bretonne, Monsieur Hulot, célibataire maladroit et distrait, sème constamment la perturbation.

Vers 22 h., Débat : Les vacances.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Siloé ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma pour tous) : LE MERCENAIRE, d'E. Périer et B. Bandini (1961), avec S. Granger, S. Koscina, C. Kaufman, R. Garone, A. Lupo, F. Tozzi (rediff.).

Au quinzième siècle, un mercenaire anglais au service du gouverneur espagnol de Sienne prend le parti d'une organisation secrète qui prépare une rébellion contre les occupants.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Les mauvais coucheurs ; 8 h., Les chemins de la connaissance... la route et le fleuve ; à 8 h. 32, Paul Diel ou la connaissance de soi ; à 8 h. 50, Les noces de la sirène ; 9 h. 7, La matinée des autres : les avaleurs de sabres du Kurdistan ; Les livres des autres ; 10 h. 45, Un quart d'heure avec J. Nohain ; 11 h. 2, Le Trio à cordes de Paris ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Libre parcours variétés ; 14 h., Un livre, des voix : « le Château des fous », d'A. Stifter ; 14 h. 42, Le carrefour des Français ; 16 h. 50, Libre appel : Actualité ; 17 h. 32, Le Trio à cordes de Paris ; 18 h. 30, Feuilleton : le Double Crime du Valpinson, d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, La science au service de l'art ;

20 h., Dialogues franco-canadiens... avec G. Bergeron et Fr. Goguel : systèmes politiques ; 21 h. 15, Musiques de notre temps : Ch. Ives ; 22 h. 50, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : tout Duke ;

13 h., Les anniversaires du jour : Janacek ; 14 h., Musique en plume : Tchaïkovski, Paganini-Kreisler, Nivelli ; 14 h. 35, Erik Satie : piano ; 16 h., Kathleen Ferrier : chants traditionnels ; 17 h., Les chants de la terre ;

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Rideau de scène ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h., Informations festivals ; 20 h. 30, Prestige de la musique : « Concerto pour trompette en mi bémol majeur » (Haydn), « Concerto l'Empereur pour piano en mi bémol majeur » (Beethoven) ; « Symphonie n° 2 en ut majeur opus 61 » (Schumann), par le nouvel orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Ajmone-Marsan, avec G. Oppitz, piano, et B. Soustrot, trompette ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., A la lyonnaise ; 1 h., Jazz pastel.

Mercredi 4 juillet

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi ; 17 h. 50, Sur deux roues ; 18 h., TF 4 ; 18 h. 30, Pour les enfants ;

18 h. 55, Feuilleton : Anne jour après jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Sports : Tour de France cycliste ; 19 h. 53, Loto ;

20 h. 35, Dramatique : L'homme au petit chien, d'après le roman de G. Simenon.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

22 h. 5, Emission médicale d'I. Barrère et E. Lalou : Le couple devant la stérilité (I. Génétique et stérilité masculine).

Brillant plaidoyer du professeur David pour l'insémination artificielle. Une explication claire des cas de stérilité chez les hommes.

CHAINE II : A 2

12 h., Sports : Spécial Tour de France cycliste ; 12 h. 30, Quoi de neuf ; 13 h. 25, Dessin animé ; 13 h. 50, Feuilleton : Tang ; 14 h., Aujourd'hui, madame (les lauréats du Conservatoire) ; 15 h. 15, Série : Super Jaimie ; 16 h., Sports (tennis : Wimbledon ; cyclisme : Tour de France) ; 18 h., Récré A 2 ; 18 h. 30, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les trois caméras ;

20 h. 35, FILM : LE JOUR SE LEVE, de M. Carné (1939), avec J. Gabin, J. Berry, Arletty, J. Laurent, J. Baumer, B. Blier, A. Devere, M. Peres (N. Rediffusion).

Barricadé dans sa chambre, après avoir tué un homme, François, ouvrier sableur, revit, au cours d'une nuit, les événements qui ont fait de lui un assassin.

22 h. 10, Magazine : Salle des fêtes.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Fédération anarchiste ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (Un film, un auteur) : MON FILS EST INNOCENT, de M. Robson (1955), avec G. Ford, D. McGuire, A. Kennedy, J. Hodiak, K. Jurado, R. Campos (N.).

Un professeur de droit assurant la défense d'un jeune Mexicain accusé du meurtre d'une jeune fille blanche s'oppose aux manœuvres de son patron, avocat cherchant à exploiter le procès à des fins idéologiques.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Les mauvais coucheurs ; 8 h., Les chemins de la connaissance... la route et le fleuve ; à 8 h. 32, Paul Diel ou la connaissance de soi ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des sciences et des techniques ; 10 h. 45, Le livre ouvert sur la vie : rencontre avec des jeunes participants de l'Atelier d'écriture de Montreuil ; 11 h. 2, Le trio à cordes de Paris ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Les tournois du royaume de la musique ; 14 h., Un livre, des voix : « le 19 Octobre 1977 », de B. Noël ; 14 h. 42, L'école des parents et des éducateurs : dialyses et transplantations rénales chez l'enfant ; 15 h., Points d'interrogation : les grands événements de la rationalité philosophique ; 16 h. 10, Bureau de contact ; 16 h. 50, Libre appel : la biologie du futur ; 17 h. 32, Trio à cordes de Paris ;

18 h. 30, Feuilleton : « le Double Crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, La science en marche : la géométrie de la vie ;

20 h., La musique et les hommes : Thomas Mann et la musique ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : tout Duke ;

13 h., Les anniversaires du jour : Byrd, Daquin ; 14 h., Musique en plume : Betti, Bolling ; 14 h. 15, L'école russe : Balakirev, Cui ; 14 h. 35, Concerto (Telemann) ; 15 h., Musique France plus : Jolivet, Alain, Bach ; 17 h., « les Frères jumeaux » (Schubert).

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz.

20 h., Informations festivals ; 20 h. 30, Concert annuel de jazz de l'U.E.R. à Pérouse : « Preludio », « Black Out », « Soul Street », « Ballo Popolare Sui Navigli », « Simona », « Black Night, Black Light » (G. Gaslini) ; 22 h. 15, Quiz international de jazz (finale) ; 23 h., Ouvert la nuit : à la lyonnaise ; 1 h., Les chants de la terre.

Les écrans francophones

Lundi 2 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 19 h. 30, Variétés ; 19 h. 45, Résumé du Tour de France ; 20 h., Les peupliers de la prétentaine (deuxième époque) ; 21 h., *On m'appelle Saligo*, film de T. Valéri.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Matt Helm : Le remplaçant ; 20 h. 55, La bulle ; 21 h. 10, *California Kid*, film de R. Heffron.

TELEVISION BELGE : 20 h., Les sentiers du monde (Sénégal) ; 21 h. 10, Styles : E. Axell ; 22 h. 15, Special Follies (rétrospective concerts 1978-1979). — *R.T.B. bis* : 20 h. 10, *le Chevalier à la rose* (Eurovision, Opéra de Munich).

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, Histoire mondiale de la marine : II. A la découverte du monde ; 21 h. 15, The entertainers ; 22 h. 5, La voix au chapitre : Autour des « Pay ».

Mardi 3 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 19 h. 30, Variétés ; 19 h. 45, Résumé du Tour de France ; 20 h., La petite maison dans la prairie : Le rêve de Mathieu Sim ; 21 h., *le Gaffeur*, film de R. Foulon.

TELE-MONTE-CARLO : 19 h. 55, Chansons pour vous ; 20 h., La petite maison dans la prairie ; 20 h. 55, La bulle ; 21 h. 10, *le Retour de Don Camillo*, film de J. Duvivier.

TELEVISION BELGE : 20 h. 45, Histoires de la Wallonie, Coeck et Goethals ; 22 h. 5, Histoire de la marine, n° 5 : Les forteresses volantes. — *R.T.B. bis* : 20 h. 10, Histoire de la musique populaire, n° 5 : Le blues ; 21 h., *Un été à Vallon*, téléfilm de J.-D. Simon.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, France Gall ; 21 h. 20, En direct avec un écrivain suisse : Walter Vogt ; 22 h. 20, Interprètes prestigieux.

Mercredi 4 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 19 h. 30, Variétés ; 19 h. 45, Résumé du Tour de France ; 20 h., Hit-Parade ; 21 h., *Caroline chérie*, film de R. Pottier.

TELE-MONTE-CARLO : 19 h. 55, Chansons pour vous ; 20 h., Ce diable d'homme (n° 1 : Le scandale et le bâton) ; 20 h. 55, La bulle ; 21 h. 10, *Syndicat du meurtre*, film de J. Guillermin.

TELEVISION BELGE : 20 h., Coralie, d'après J. Bond ; 21 h., Reportage d'actualité à Bruxelles. — *R.T.B. bis* : 20 h. 10, Téléretro ; 21 h. 30, Chapeau melon et bottes de cuir.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, *Comment voler un million de dollars*, film de W. Wyler ; 22 h. 20, Entretien avec William Wyler (deuxième partie).

Jeudi 5 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 19 h. 30, Variétés ; 19 h. 45, Résumé du Tour de France ; 20 h., L'amour du métier (troisième épisode) ; 21 h., *les Insurgés*, film de J. Huston.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Hawaï police d'Etat (deuxième partie) : La preuve vivante ; 20 h. 55, La bulle ; 21 h. 5, *Un jeune couple*, film de R. Gainville.

TELEVISION BELGE : 20 h. 20, *Mais où est donc passée la 7e compagnie ?* film de R. Lamoureux ; 22 h. 5, Le carrousel aux images et le monde du cinéma. — *R.T.B. bis* : 20 h. 10, The Muppet show ; 20 h. 35, Festival de la chanson française.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, La croisade des sables ; 21 h. 20, Romance ; 22 h. 10, L'Inde.

Vendredi 6 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 19 h. 30, Variétés ; 19 h. 33, Résumé du Tour de France ; 20 h., Sergent Anderson : Escroqueries aux assurances ; 21 h., *les Derniers Jours d'Herculanum*, film de G. Parolini.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Jean-Christophe (quatrième épisode : La foire sur la place) ; 20 h. 55, La bulle ; 21 h. 10, *la Vallée du mystère*, film de J. Leytes.

TELEVISION BELGE : 20 h. 50, Le temps des incertitudes ; 22 h., *Miss O'Ginie et les hommes fleurs*, film de S. Pavel. — *R.T.B. bis* : 20 h. 10, Laisse le bon temps rouler. Les Cajuns ; 20 h. 35, Festival de la chanson française.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, *Que la bête meure*, film de C. Chabrol ; 22 h. 5, Lire, c'est vivre ; *le Diable au corps*, de R. Radiguet.

Samedi 7 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 19 h. 30, Variétés ; 19 h. 45, résumé du Tour de France ; 20 h., Mon ami le fantôme : mystère au music-hall ; 21 h., *l'Exécuteur*, film de M. Lucidi.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Kung-Fu n° 1 : La loi de la montagne ; 20 h. 55, la Bulle ; 21 h. 5, *la Chatte*, film de H. Decoin.

TELEVISION BELGE : 20 h. 30, *la Planète des singes*, film de F. J. Schaffner ; 22 h. 5, la Parole à la défense (Gisèle Halimi) ; *R.T.B. bis* : Laisse le bon temps rouler. Les Cajuns (2e partie) ; 20 h. 30, Festival chanson française.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 30, le Retour du Saint : les Collectionneurs ; 21 h. 20, le Grand Cirque Busch ; 22 h. 10, *Les Indiens sont encore loin*, film de P. Moraz.

Dimanche 8 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 19 h. 33, Variétés ; 19 h. 45, résumé du Tour de France ; 20 h., Vivre libre : les Mangeurs d'hommes de Merti ; 21 h., *la Fureur d'un flic*, film de M. Gariazzo.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h. 10, le Monde en guerre, n° 7 : En route ; 21 h., la Bulle ; 21 h. 10, *les Détrousseurs*, film d'A. Rafkin.

TELEVISION BELGE : 20 h. 10, *les Filles*, comédie de J. Marsan (théâtre).

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Petite hantise ; 21 h. 45, La longue recherche. Les religions dans le monde d'aujourd'hui ; 22 h. 30, Vespérales. Blanc comme le pain (Petit chœur Sainte-Thérèse de Fribourg).

Lundi 9 juillet

TELE-LUXEMBOURG : 19 h. 30, Variétés ; 19 h. 45, résumé du Tour de France ; 20 h., les Peupliers de la Prétentaine (3e épisode) ; 21 h., *Un très honorable correspondant*, film de D. Tessari.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Matt Helm : Un cadavre sur la plage ; 20 h. 55, la Bulle ; 21 h. 10, *Un camion en or massif*, film de R. Michaël Lewis.

TELEVISION BELGE : 20 h., Les sentiers du monde. Aspects du Bangladesh ; 21 h. 10, Styles : Dado ; 22 h. 10, Fin de soirée en musique : Chopin méconnu. *R.T.B. bis* : 20 h. 35, *les Rois du sport*, film de P. Colombier (cycle Raimu).

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, Histoire mondiale de la marine. 3 : L'aventure de la voile ; 21 h. 10, Liberace spécial ; 22 h. 10, Monsieur René Magritte.

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 5 juillet

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout; 12 h. 30, Midi première; 13 h. 50, Objectif santé; 14 h., Acilion et sa bande; 18 h., TF 4; 18 h. 25, Pour les enfants.

18 h. 55, Feuilleton : Anne, jour après jour; 19 h. 10, Une minute pour les femmes; 19 h. 45, Sports : Tour de France cycliste.

20 h. 35, Feuilleton : L'étrange Monsieur Duvallier (IV. - Cosmos-Cross), d'après C. Klotz, réal. V. Vicas.

Le cosmonaute américain mort sur la lune a-t-il été victime d'une machination soviétique ?

21 h. 35, Magazine : L'Evénement.

22 h. 35, Ciné-Première, d'A. Halimi, avec D. Decoin.

CHAINE II : A 2

12 h., Sports : Spécial Tour de France cycliste; 12 h. 30, Quoi de neuf; 13 h. 25, Dessin animé; 13 h. 35, Feuilleton : Tang; 14 h., Aujourd'hui, madame; 15 h., Série : Super Jaimie; 16 h., Sports : Tennis (Wimbledon); 18 h., Récré A 2; 18 h. 30, C'est la vie; 18 h. 55, Jeu : Des Chiffres et des lettres; 19 h. 45, Emission réservée aux grands partis politiques;

20 h. 35, Variétés : Sacha Distel show.

Première des trois émissions prévues pour l'été.

21 h. 35, Série : C'est nous : La Grèce (en direct d'Athènes).

Première d'une série d'émissions de divertissement destinées à présenter divers pays. Ici, Sylvie Genevoix propose un panorama artistique et culturel de la Grèce. On ira d'Athènes à l'île d'Hydra en passant par la Crète. On écoutera un pope évoquer les traditions religieuses et d'autres invités comme le compositeur Theodorakis ou le poète Elytis.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes; 18 h. 55, Tribune libre : Peuple et culture; 19 h. 20, Emissions régionales; 19 h. 55, Dessin animé; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (Un film, un auteur) : LA FEMME DU PRETRE, de D. Risi (1970), avec S. Loren, M. Mastroianni, V. Venantini, P. Starnazza, M. Campa, A. Mastrantoni (rediff.).

Une jeune femme qui a tenté de se suicider s'éprend d'un prêtre qui l'a aidée moralement. Elle le pousse à demander aux autorités ecclésiastiques la permission de se marier.

FRANCE-CULTURE

7 h. 5, Les mauvais coucheurs; 8 h., Les chemins de la connaissance : la route et le fleuve; à 8 h. 32, Paul Diel ou la connaissance de soi; à 8 h. 50, Les noces de la sirène; 9 h. 7, Matinée de la littérature; 10 h. 45, Questions en zigzag; 11 h., Trio à cordes de Paris (et à 17 h. 30); 12 h. 5, Agora; 12 h. 45, Panorama;

13 h. 30, Renaissance des orgues de France; 14 h., Un livre des voix : « la Mer et le Poisson », de S. Endo; 14 h. 42, Départementales : en direct d'Arles : photographie et tauromachie; 16 h. 50, Libre appel : la tauromachie;

18 h. 30, Feuilleton : « le Double Crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau; 19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'automatisme au laboratoire;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Même les oiseaux ne peuvent pas *toujours planer* » (2e *partie*), de L. Atlan; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique; 9 h. 2, Le matin des musiciens; 12 h., Musique de table; 12 h. 35, Jazz classique : tout Duke;

13 h., Les anniversaires du jour : Landowska; 14 h., Musique en plume : Leroux, Constant; 14 h. 15, L'école russe : Rimski-Korsakov; 14 h. 35, Ernst Krenek; 16 h. 30, Musiques rares : Svetlanov; 17 h., Les chants de la terre;

18 h. 2, Kiosque; 19 h. 5, Jazz;

20 h., Informations festivals; 20 h. 30, Hommage à Ernst Krenek : « Gesange des Spätsen Jahres », « Spatlese » (Krenek). Avec M. Ingham, baryton, et C. Horn, piano; 22 h. 30, Ouvert la nuit; 23 h., A la lyonnaise; 1 h., Douces musiques.

Vendredi 6 juillet

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout; 12 h. 30, Midi première; 13 h. 35, Emissions régionales; 14 h., Acilion et sa bande; 18 h., TF 4; 18 h. 25, Pour les enfants.

18 h. 55, Feuilleton : Anne, jour après jour; 19 h. 15, Une minute pour les femmes; 19 h. 45, Sports : *Le Tour de France cycliste*.

20 h. 35, Théâtre : Marie Stuart.

Trois bons comédiens (Geneviève Casile, Malka Ribowska et François Chaumette). Une mise en scène pourtant peu convaincante de la pièce de Schiller, enregistrée au Festival de Sarlat.

22 h. 45, Sports : Sélections (Athlétisme, gymnastique rythmique).

CHAINE II : A 2

12 h., Sports : Spécial Tour de France cycliste; 12 h. 30, Quoi de neuf; 13 h. 25, Dessin animé; 13 h. 35, Feuilleton : Tang; 14 h. Aujourd'hui, madame (les sentiers de grande randonnée); *15 h., Feuilleton* : Benjowski; *16 h.*, Sports : Tennis (Wimbledon); 18 h., Récré A 2; 18 h. 30, C'est la vie; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres; 19 h. 45, Les trois caméras.

20 h. 35, Feuilleton : Le jeune homme vert (3e épisode), adapt. D. Goldenberg, d'après M. Déon.

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (L'Aventure).

Avec MM. P. Bruckner et A. Finkielkraut (Au coin de la rue, l'aventure), F. Deloffre (pour : Journal d'un voyage aux Indes, de R. Chapelle), J.-M. Gautier (Les émerveillements du mousse Olivier), R. Chapelle (Les hommes à la ceinture d'écorce), B. Chatwin (En Patagonie) et Mme F. Trystram (Le procès des étoiles).

22 h. 55, Ciné-club, FILM (aspects du cinéma féminin) : LES FOUGERES BLEUES, de F. Sagan (1975), avec F. Fabian, G. Segal, J.-M. Bory, C. Cellier, F. Perrin.

Jérôme et sa femme Monika, Stanislas et sa maîtresse du moment, vont passer un week-end dans un chalet de montagne. Mais Jérôme vient de découvrir que Monika le trompe avec Stanislas.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes; 18 h. 55, Tribune libre : Union française de travail; *19 h. 20*, Emissions régionales; 19 h. 55, Dessin animé; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 - Le nouveau vendredi : La vraie guerre des étoiles (coproduction B.B.C.-Suisse romande).

Les perspectives d'un conflit mondial pour la conquête de l'espace n'appartiennent plus au domaine de la science-fiction. Le laser et le faisceau à particules ouvrent des voies nouvelles.

21 h. 30, Documentaire : Des caméras pour voir la vie (IV. — La part du ciel).

A l'observatoire Saint-Michel-de-Haute-Provence avec Roger Frison-Roche, aventurier des déserts chauds, et avec Paul-Emile Victor, l'homme des expéditions polaires et des glaces, Charles Paolini posera la question de la place de la Terre entre les planètes qui tournent autour du Soleil : les glacées et les brûlantes.

FRANCE-CULTURE

7 h. 45, Les mauvais coucheurs; 8 h., Les chemins de la connaissance.. la route et le fleuve; 8 h. 32, P. Diel ou la connaissance de soi; 8 h. 50, Echec au hasard; 9 h. 7, Matinée des arts du spectacle; 10 h. 45, Le texte et la marge; 11 h. 2, Trio à cordes de Paris; 12 h. 5, Agora; 12 h. 45, Panorama;

13 h. 30, Musiques extra-européennes; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Comédie à Bologne », de B. Landry; 14 h. 47, Un homme, une ville : Heine à Düsseldorf et Paris; 15 h. 50, Bureau de contact; 16 h., Pouvoirs de la musique : J. Lenot, F. Martin;

18 h. 30, Feuilleton : « le Double Crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne : les paramètres météo;

20 h., Médicale : la stérilité masculine; 21 h. 30, Black and Blue : les festivals d'été; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique; 9 h. 2, Le matin des musiciens; 12 h., Musique de table; 12 h. 35, Jazz classique : tout Duke;

13 h., Les anniversaires du jour : Lili Boulanger; 14 h., Musique en plume : Adam, Poldini, Dubois, Anderson; 14 h. 20, Sinfonia Concertante (Prokofiev); 15 h., Musique France plus : Jolivet, Krenski, Debussy...; 17 h., Musica hungarica : la danse hongroise.

18 h. 2, Kiosque; 19 h. 5, Jazz.

20 h., Des notes sur la guitare; 20 h. 30, Les chants de la terre; 21 h. 20, Concert Beethoven, donné au Théâtre des Champs-Elysées : « Symphonie no 2 en ré majeur »; « Symphonie pastorale » (Beethoven), par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel; 23 h. 15, Ouvert la nuit : à la lyonnaise; 1 h. 15, Douces musiques.

Samedi 7 juillet

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, La vie en vert; 12 h. 45, Jeune pratique; 13 h. 35, Le monde de l'accordéon; 13 h. 45, Au plaisir du samedi; 13 h. 55, série : Les gens de Mogador;

18 h. 40, Magazine auto-moto; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre; *19 h. 15*, Série : Monsieur Panivo passe toujours; 19 h. 45, Sports : Tour de France cycliste;

20 h. 35, Variétés : Numéro un (Claude Nougaro);

21 h. 35, Série : Chapeau melon et bottes de cuir;

22 h. 30, Sports : Tennis (tournoi de Wimbledon).

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants; 12 h. 15, Sports : Spécial Tour de France cycliste; 13 h. 30, Les jeux du stade (rugby : Nouvelle-Zélande-France; tennis : finale de Wimbledon; cyclisme : Tour de France); 18 h. 30, La vérité est au fond de la marmite; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres; 19 h. 45, Les trois caméras;

20 h. 35, Feuilleton : Le jeune homme vert (4e épisode) adapt. D. Goldenberg, d'après M. Deon;

21 h. 35, Variétés : Jacques Villeret;

22 h. 30, Magazine : Première (Horacio Gutierrez (pianiste).

Le pianiste Horacio Gutierrez interprète : le Sonnet de Pétrarque no 104, Au bord d'une source *et* Méphisto Waltz, *de Liszt.*

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes; 19 h. 20, Emissions régionales; 19 h. 55, Dessin animé; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Téléfilm : « les Folies du camping », de M. Leigh, avec R. Sloman, A. Staedman, A. O'Donnell.

Filmé dans les carrières de pierre de l'île de Purbeck (Dorset). Caricature anglaise des délices de la vie « naturelle » d'un couple de campeurs.

22 h. 10, Aspects du court métrage français : l'Evasion, de J.-P. Genet.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Les mauvais coucheurs; 8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : l'Islam; 9 h 7, Matinée du monde contemporain; 10 h. 45, Démarches avec... Patrick Mauriès; *11 h. 2, La musique* prend la parole; 12 h. 5, Le Pont des Arts;

14 h., Samedis de France-Culture; 16 h. 20, Livre d'or, de M. Bernard (piano);

17 h. 30, Pour mémoire : Gérard Manley Hopkins; 19 h. 30, Nuits magnétiques : « Hou Basti Afghanistan »;

20 h., « L'Inexorable passion de Gabriel Horrowitz », de S. Ganzl; 21 h. 55, Ad lib; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques; 7 h. 40, Musiciens pour demain; *9 h 2, Et pourtant ils tournent*; 11 h., Vocalises; 12 h. 40, Critiques auditeurs : Debussy;

14 h., Matinée lyrique : « Cendrillon » (Massenet); 16 h. 45, G.R.M.-I.N.A. : « Qui dit quoi à qui »; 17 h. 30, Grands crus; 19 h., Magazine des musiciens amateurs;

20 h. 5, Informations festivals; 20 h. 30, Fêtes romantiques de Nohant : « En blanc et en noir » (Debussy); « *Danses hongroises* » (Brahms); « 2e suite opus 17 » (Rachmaninoff); « les Visions de l'Amen » (Messiaen), par M. Beroff, piano, et J.P. Collard, piano; 22 h. 30, Concours international de guitare; 23 h., Ouvert la nuit : jazz vivant; 0 h. 5, Concert de minuit; 1 h. 25, Banc titres.

Dimanche 8 juillet

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte; 9 h. 30, La source de vie; 10 h., Présence protestante; 11 h., Messe en la paroisse Saint-Barthélemy de Gérardmer (Vosges); prédicateur : P. Pierre Benoir;

12 h., La séquence du spectateur; 12 h. 30, La bonne conduite; 13 h. 20, C'est pas sérieux;

14 h. 25, Cirque; 14 h. 55, Sport : Gymnastique;

15 h. 35, Série : L'homme de l'Atlantide (17 - « Le cirque de la mort »); 16 h. 30, Sports première : Tour de France cycliste (Bruxelles);

18 h., Télé-film : Le trésor de l'hidalgo.

19 h. 15, Les animaux du monde; 19 h. 45, Sports : Tour de France cycliste (résumé);

20 h. 35, FILM : INDISCRET, de S. Donen (1958) avec C. Grant, I. Bergman, C. Parker, P. Calvert, D. Kossof (rediffusion);

A Londres, un diplomate s'éprend d'une actrice célèbre. Il lui fait croire qu'il est marié. Mais elle découvre son mensonge.

22 h., Concert (2e partie). Orchestre national de l'opéra de Monte-Carlo.

CHAINE II : A 2

12 h., Sports : Spécial Tour de France cycliste; 12 h. 30, La vérité est au fond de la marmite; 12 h. 50, Dessin animé; 13 h. 40, Feuilleton : Drôles de dames; 14 h. 35, Sports : Hippisme; 16 h. 30, Cirque du monde; 17 h. 25, Feuilleton : Les beaux messieurs de Bois-Doré; 18 h. 55, Stade 2;

20 h. 35, Série : Hunter (Le groupe K);

21 h. 35, Sports : La fête du cheval.

22 h. 35, Fenêtre sur... Cent ans de vie sociale (Proust).

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinées aux travailleurs immigrés : Images du Portugal; 10 h. 30, Mosaïque;

20 h., La grande parade du jazz : A. Persiany Quintet.

20 h. 30, Série : Les grandes villes du monde (II. — Paris).

Racontée par Jacques Laurent, l'histoire de notre capitale du troisième siècle, quand elle s'appelait Lutèce, à nos jours.

21 h. 30, Court métrage : Le cœur renversé, de M. Frydland.

21 h. 40, Hommage à David Griffith (courts métrages); 22 *h.* 30, FILM (Cinéma de minuit) : LA DAME DU LAC, de R. Montgomery (1946), avec R. Montgomery, A. Totter, L. Nolan, T. Tully, L. Ames, J. Meadows (v.o. sous-titrée, N.).

Le détective privé Philip Marlowe est chargé de retrouver la femme d'un éditeur qui a disparu après un séjour dans sa maison de campagne au bord d'un lac.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux; 7 h. 40, Chasseurs de son; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental; 8 h. 30, Protestantisme; *9 h. 10, Ecoute Israël; 9 h. 40, Divers aspects* de la pensée contemporaine : « La libre pensée française »; 10 h., Messe à Cordon (Haute-Savoie), préd. Père Bro; 11 h., Regards sur la musique; 12 h. 5, Allegro; 12 h. 37, La lettre ouverte à l'auteur; 12 h. 45, Inédits du disque, par J.M. Grenier;

14 h., « La Mouette », de A.P. Tchekhov; 16 h., « Janacek, un cri de vérité », par M. Cadieu;

17 h. 30, Rencontre avec... le révérend père Riquet : « Nouveaux rapports de l'Eglise et de la franc-maçonnerie française »;

18 h. 30, Ma non troppo; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes;

20 h., Albatros : autour d'une génération; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique; 23 h., Musique de chambre.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly; 8 h., Cantate; 9 h. 7, Charles Tournemire, l'orgue mystique; 9 h. 30, Concert, *par le* Collegium musicum de Zurich, dir. P. Sacher : Janacek, Françaix, Haydn; 11 h., Harmonia Sacra;

12 h., Musiques chorales : Schubert; 12 h. 35, Chasseurs de son; 13 h., Portrait en petites touches : Bach;

14 h., La tribune des critiques de disques; Trio avec cor (Brahms); 17 h., Concert-lecture; 18 h., Opéra-bouffon : « Mam'zelle Nitouche » (Hervé); 19 h. 35, Jazz s'il vous plaît;

20 h., Equivalences; 20 h. 30 : « Le roi d'Ys, ouverture » (Lalo); « Concerto pour violon no 2 en mi majeur » (Bach); « Symphonie no 1 en ut majeur » (Bizet); « Concerto pour violon en mi mineur » (Mendelssohn); « Boléro » (Ravel), par l'Orchestre national de l'Opéra de Monte-Carlo, dir. P. Paray, avec Y. Menuhin, violon; 23 h., Ouvert la nuit; Nouveaux talents, premiers sillons; 0 h. 5, Filiations.

Lundi 9 juillet

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout; 12 h. 33, Le Fran*cophonissime*; 13 h. 35, Série : La grande vallée; 14 h. 55, Acilion et sa bande;

18 h., Piliers de la sagesse (le Sinaï, pourquoi ?); 19 h., Feuilleton : Anne jour après jour; 19 h. 15, Jeune pratique; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45;

20 h. 35, FILM : LA GARNISON AMOUREUSE, de M. de Vaucorbeil (1933) avec Fernandel, P. Brasseur, R. Cordy, P. Magnier, L. Baroux, B. Stockfeld, J. Merrey (N. rediffusion);

Le colonel d'un régiment de dragons ayant consigné toute la garnison pour cause de moralité, trois soldats, inséparables, sortent clandestinement, la nuit, de la caserne.

22 h., Documentaire : L'or du ciel (III. Profession : astro-ouvrier), de Cl. Savarit et B. Gonner.

CHAINE II : A 2

12 h., Sports : Spécial tour de France cycliste; 12 h. 30, Quoi de neuf; 13 h. 25, Dessin animé; 13 h. 30, Feuilleton : Tang; 14 h., Aujourd'hui, madame (des auteurs face à leurs lectrices); 15 h., Série : Super Jaimie; 16 h., Sports; 18 h., Récré A 2; 18 h. 30, C'est la vie; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres; 19 h. 45, Les trois caméras;

20 h. 35, Variétés : Et si nous n'allions pas au cinéma ce soir ?

21 h. 40, Magazine : Question de temps;
Michel d'Ornano et les écologistes.

22 h. 40, Jazz-musique : New-York repertory.

CHAINE III : FR 3

18 h. 55, Tribune libre : Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme; 19 h. 20, Emissions régionales; 19 h. 40, Pour les jeunes; 20 h., Les chevaliers du ciel.

20 h. 30, FILM (Cinéma public) : TROIS CHAMBRES A MANHATTAN, de M. Carné (1965), avec A. Girardot, M. Ronet, O.E. Hasse, G. Ferzetti, R. Lesaffre, G. Page, R. Hoffmann (N., rediff.).

A New-York, un acteur français à la dérive depuis que sa femme l'a quitté rencontre une Française, elle aussi marquée par la vie. Ils cherchent à unir leurs solitudes.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Les mauvais coucheurs; 8 h., Les chemins de la connaissance... : Leibnitz ou la somptueuse harmonie; 8 h. 32, Les Orients de l'Afrique; 8 h. 50, Echec au hasard; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire; 10 h. 45, Le texte et la marge; 11 h. 2, Evénement-musique; 12 h. 5, Agora; 12 h. 45, Panorama.

13 h. 30, Atelier de recherche instrumentale; 14 h., Un livre, des voix : « La femme qui en savait trop », de G. des Cars; 14 h. 42, Bureau de contact; 15 h., Centre de gravité; 16 h. 50, Libre appel;

17 h. 32, « Janacek, un cri de vérité », par M. Cadieu; 18 h. 30, Feuilleton : « le Double crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau; 19 h. 30, Présence des arts;

20 h., « Une aventure aux colonies », de Ph. Bruneau; 20 h. 30, « Des nouvelles épouvantables », de G. Gorgey; 21 h., L'autre scène ou les vivants et les dieux; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique; 9 h. 2, Le matin des musiciens : les fêtes d'Euterpe et de Terpsichore; 12 h., Musique de table; 12 h. 35, Jazz classique : en direct de Nice; 13 h., Les anniversaires du jour : Klemperer;

14 h., Musique en plume : Austin; 14 h. 20, Concerto (Brahms); 15 h. 5, Musique France plus : Milhaud, Lejet, Roussel, Schutz, Honegger;

18 h. 2, Kiosque; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque;

20 h., Informations festivals; 20 h. 30, Entrée de jeu : « Polonaise no 7 en la bémol majeur, polonaise fantaisie » (Chopin); « Funérailles », « Album de jeunesse » (Liszt); « Iberia » (Albeniz); « Suite en fa dièse » (Roussel); « Mazurka, opus 17 », « Etude no 12 » (Chopin), par Alain Raes, piano; 22 h. 30, Les grandes voix : Miguel Villabella; 23 h., Ouvert la nuit : Voyage musical de Stendhal; 1 h., Les chants de la terre.

Petites ondes - Grandes ondes

Régulières

FRANCE-INTER, informations toutes les heures; 5 h., Bon pied bon œil, de M. Touret; 7 h., P. Douglas (à 8 h. 45, La chronique de P. Bonteiller); 9 h., La vie qui va, de J. Pangam; 11 h., Est-ce bien raisonnable, de D. Hamelin et J.-P. Pineau; 12 h., Quand un vicomte, de L. Bozon; 12 h. 45, Le jeu des 1 000 francs; 13 h., journal; 14 h., Le livre des contes, de F. Périer; 14 h. 20, Avec ou sans sucre, de J. Artur et X. Pauche; 15 h. 30, La chasse aux trésor, de H. Gougaud et J. Pradel; 16 h., Vous avez dit... classique ?, de J.-M. Damian; 17 h., Les Français sous l'occupation, de H. Amouroux; 18 h., Y'a d'la chanson dans l'air, de J.-L. Foulquier et C. Pither; 20 h., Loup-garou, de P. Blanc-Francard; 22 h., Comme on fait sa nuit on se couche; 0 h., Bain de minuit, de J.-L. Foulquier; 1 h., Allô Macha; 3 h., Au cœur de la nuit.

SAMEDI ET DIMANCHE. — 5 h., Ouvrez l'œil, on fera le reste (sam. et dim.); *9 h., Des passions sur* l'antenne (sam.); 9 h. 30, L'oreille en coin (dim.); 10 h. 30, Avec tambours et trompettes (sam.); 14 h., L'oreille en coin (sam. et dim.); 18 h., Samedi discothèque (sam.); 20 h., La tribune de l'histoire de l'été (sam.); Le masque et la plume (dim.); 21 h. 15, La musique est à vous (sam. et dim.); 22 h., Les tréteaux de la nuit (sam.); Spectacle Inter (dim.); 23 h., Jam Parade (dim.).

FRANCE - MUSIQUE, FRANCE - CULTURE, informations à 7 h. (cult. et mus.); 7 h. *30* (cult. et mus.); 8 h. 30 (cult.); 9 h. (cult. et mus.); 11 h. (cult.); 12 h. 30 (cult. et mus.); 17 h. 30 (cult.); 18 h. (mus.); 19 h. (cult.); 19 h. 30 (mus.); 23 h. 55 (cult.); *0 h.* (mus.).

EUROPE 1, informations toutes les heures. — 8 h. 45, A vos souhaits, de S. Collaro; 11 h., La vie en or, de J. Martin; 12 h., Sisco, de P. Bellemare; 13 h. 30, Interpol; 14 h., Histoire d'un jour, de P. *Alfonsi*; 15 h., Qu'est-ce qui vous fait rire ?, de P. Willar; 17 h., Music story, de P. Lescure; 17 h. 30, Hit-parade, de J.-L. Lafont; 19 h., Le journal, de P. Lescure; 19 h. 30, Disco 1 000; 20 h. 30, Chlorophylle, de F. Diwo; *22 h. 5, Un livre, un succès*, de F. Kramer; 22 h. 45, C. Morin; 0 h., Longue distance, de G. Saint-Bris.

R.T.L. (informations toutes les demi-heures); 5 h. 30, M. Favières; *8 h. 30, A.-M. Peysson*; *11 h.,* La grande parade, avec M. Drucker; 13 h., Journal de P. Labro; 13 h. 30, Disques d'or, d'E. Pagès (et à 14 h. 30); 14 h., Menie Grégoire (et à 15 h.); 15 h. 30, Fabrice et Sophie; 16 h. 30, Les grosses têtes; 17 h. 55, A la télé ce soir; 18 h., Journal de J. Chapuis; 18 h. 30, Hit-parade; 20 h. 30, Les routiers sont sympas (à 22 h., R.T.L. Digest); 0 h., Station de nuit.

RADIO-MONTE-CARLO (informations tous les quarts d'heure). — 8 h. 30, Clin d'œil au pays; 9 h. 10, La récréation; 11 h. 45, Midi match; 12 h., Le billet de C. Mancel; 12 h. 40, Quitte ou double; 13 h., Le journal, de J. Paoli; 13 h. 35, Deuxième chance à la lettre; *14 h. 30, Vie privée*; 15 h., Tubes et super-tubes; *15 h. 40,* L'incroyable vérité; 16 h., Cherchez le disque; 17 h., Radio plus; 19 h. 10, Hit-parade; 20 h. 30, Venez dans ma radio; 22 h. 30, Journal du soir et livre du jour; 22 h. 40, Allô ! Nathalie; 0 h., Motus.

Tribunes et débats

R.T.L., 13 h. 15, Alain Peyrefitte (le 1er).

EUROPE 1, 19 h. : Jean François-Poncet (le 1er).

Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



SOCIETE

LE TRAIN

UNE JOURNÉE DE RETRAITE

Le vieux monsieur passait sa tête de temps à autre dans le compartiment du train Lausanne-Paris, et disait gentiment « Oh, là, là ! » *en contemplant le désordre progressif et hallucinant fait par mes filles. Il dit, la troisième fois :* « Mais, au moins, elles ne sont pas bruyantes ; ce matin, dans ce même train, mais dans l'autre sens, il y avait un petit garçon d'une dizaine d'années, et lui, vraiment... Mais quoi dire, chacun est libre de vivre sa vie, non ? »

Bien sûr, mais moi j'avais une petite puce à l'oreille. Lausanne aller et retour en un jour, pourquoi, mais pourquoi donc ? A son troisième passage, je lui ai demandé : « Vous n'êtes pas fatigué d'avoir fait ces deux trajets dans la même journée ? *Il a dit :* « Mais non, pas du tout, ce train est tellement confortable. »

Il est entré dans le compartiment, a repoussé les petits-beurre, les bottes, les bouchons de feutres et s'est assis en face de moi. « Je vais à Lausanne pour affaires une fois par an, en mars, et je fais toujours l'aller-retour dans la journée. J'arrive à 13 heures, je fais mes affaires, je repars à 15 heures, c'est parfait. Le train met une demi-heure de moins que l'année passée, d'ailleurs. Ensuite, j'ai le R.E.R., et en vingt minutes je suis à Nanterre. Le R.E.R., c'est aussi extraordinaire. »

J'ai dit, pour faire diversion : « Vous avez un très bon théâtre à Nanterre ; vous allez au théâtre ? » *Il a dit :* « Comment ? » *J'ai vu que je m'éloignais un peu trop du sujet. Il a continué :* « Lorsque j'arrive chez moi, ma femme est à peine installée devant la télévision, et je peux passer la soirée avec elle. Le matin, je pars un peu avant 8 heures, tout est bien, normal. » *J'ai dit :* « Comme une journée de travail. » *Il a dit :* « Une journée de retraite. »

TOOTSIE GUÉRA.

DIMANCHE

La fête avec les enfants

MON fils de sept ans rentre ravi de l'école : « Super ! papa ! j'ai des tickets pour la fête. » *La fête ? Quelle fête ? Enthousiasme calmé, renseignements pris, le week-end qui suit doit voir une des plus belles terrasses dominant Paris envahie par les manèges, trains fantômes, tirs et autre course cycliste.*

Tiens ! une fête, là où elle a été interdite aux « gôchistes » sous prétexte que cela fait des saletés pour les riverains. C'est vrai que les « gôchistes » sont sales et barbus tandis que la fête populaire... ! Ce sera familial et avec les enfants, pensez donc. Laissant de côté mon indignation (démocratique, bien entendu), je regarde plus avant.

Rien n'est gratuit (quelle naïveté ! y ai-je cru un instant ?). La carte d'invitation porte des tickets « deux tours pour le prix d'un ». Ouf ! je respire ; j'avais cru qu'on allait nous faire un cadeau et j'allais en être éternellement reconnaissant sans savoir à qui. Heureusement, la morale est respectée. On lui (ou me) fait cadeau s'il (ou je) paye. La gratuité après avoir payé. Ça c'est une bonne idée.

Achetez une voiture, un réfrigérateur, on vous donne le second pour vous remercier d'avoir acheté le premier. Mais surtout, s'il vous plaît, achetez le premier ! Une bonne solution pour relancer les affaires. La morale économique était donc sauve. Je pris quelques instants pour expliquer à mon fils à quel point l'économie était morale et ce que signifiait la gratuité. Nous rêvâmes au jour où les manèges seraient pour tous sur les places.

Le cours d'économie expédié, je regardais de plus près. C'était l'école, sur la demande de la mairie, qui avait distribué la gratuité payante. Une nouvelle fonction que j'ignorais. Lorsque l'on distribue un papier pour une fédération de parents, il faut le plier et l'agrafer pour que les enfants ne volent pas l'intérieur. L'Ecole est neutre. Tandis que lorsqu'il s'agit de vendre ou d'inciter les enfants à pousser leurs parents à consommer, cela n'a aucune couleur. Il est vrai que l'argent n'a pas d'odeur et que la neutralité n'a que la couleur du fond contre lequel on la pose. Décidé à faire savoir mon indignation, j'en restai là pour la leçon de morale économique en me disant que le jour de la fête... on verrait bien, je n'allais tout de même pas le brimer, c'était pas sa faute...

Le samedi, jour de fête, mon fils rentre tout heureux de l'école avec son grand copain. « Alors, dis papa, on va à la fête cet après-midi ? Tu nous emmènes ? » *En classe, la rumeur lui avait dit :* « Dracula, c'est super ! » « Le train fantôme, c'est génial. » « Les autos tamponneuses, c'est super-extra-génial. » *Et avec ça ; résistez un peu ; soyez père indigne ; refusez à vos rejetons ces inoubliables tranches de vie. La fête ! enfin quoi ? La fête ! ce sens que l'on a perdu. N'est-ce pas une occasion unique de le retrouver ? Et puis, souvenez-vous, votre enfance, la foire du Trône, du boulevard Barbès ou d'ailleurs, le grand huit, la fête foraine... Laissant de côté (de nouveau) mes scrupules, j'emmenai les enfants à « la » fête. N'oublions pas les tickets « gratuits », que cela serve.*

Stupeur

Première stupeur, il faut payer l'entrée. Payer pour le droit de payer. De toute façon, à la porte, il n'est pas question de reculer. Pendant tout le trajet, les enfants se sont racontés tout ce qu'ils allaient faire. Ils ont rêvé, projeté, imaginé, tout allait être merveilleux, « sensass », les tours en auto, en avion, et la carabine... On entre lentement, les uns derrière les autres. Premier objectif, les autos tamponneuses. Piétinés, renversés, bousculés, hagards, nous atteignons enfin le but désiré.

Deuxième stupeur. Imaginez une quinzaine d'autos, roulant au pas, au petit pas, sur 40 mètres carrés, et, autour, des grappes d'enfants et de parents en attente. Le seul problème — une fois les deux jetons acquis pour le prix d'un (j'ai fait une affaire, merci monsieur le maire) — est de trouver une auto libre. Ceux qui se connaissent se font signe pour se la refiler entre deux tours. Ils ont appris la combine. Pour tous, c'est la jungle. Une merveilleuse école de vie. Cinq fois mon fils et son copain se précipitent sur des voitures encore occupées, se font bousculer par des plus grands ; ils apprennent que le véhicule est réservé, à qui ? Mystère. Au bout de cinq fois, triomphants, ils sont au volant.

Ils auront appris à se défendre, à bousculer, à renverser, à piétiner, à passer avant les autres pour atteindre l'objet de leur désir. Ils auront appris à se comporter comme des adultes au volant ou ailleurs ; ils auront appris qu'il faut ou écraser les autres ou se faire avoir. Ouf ! je respire, la journée ne sera pas inutile. La fête pour la fête, c'est tout de même autre chose qu'une fête politique et où, en plus, il n'y a pas de manège.

Je passe sur le train fantôme d'où il sort triomphant ; il n'a pas eu peur car il s'est bouché les yeux pour ne pas voir les squelettes ; sur l'aspect touristique marqué des manèges et boutiques installés de telle façon qu'on ne puisse profiter d'une des plus belles vues sur Paris ; sur l'aspect écologique : que faire du papier de la sucette gagnée au tir ? Pas une corbeille ; sur l'aspect bucolique : il y avait même trois fleurs au pied d'un arbre qui attendaient gracieusement d'être piétinées ; sur l'aspect loisir avec les jeunes de treize-dix-huit ans négligemment accoudés sur les barrières des manèges et lorgnant d'un air de désir supérieur ceux ou celles de l'autre sexe. Les enfants étaient de plus en plus étourdis par le bruit, impressionnés par le brouhaha, saoulés. Nous sortîmes ensemble, en catastrophe, expulsés par ce ventre qui nous avait pris de la substance, donné de l'illusion de plaisir et qui nous rejetait parce que nous n'étions plus bons à accepter la consommation.

Dehors, il y avait du soleil, des enfants qui parlaient sans montrer du doigt, sans revendiquer un sou. On put à nouveau se rencontrer et dialoguer un peu. La fête avait été rêvée comme lieu de plaisir, elle était vécue lieu de combat, elle était passée, lieu de déception et de désirs floués. Heureusement, ce fut un grand succès populaire et les organisateurs sont sûrement rentrés dans leurs frais. Mais le plus terrible, c'est que, la prochaine fois, le rêve recommencera.

F. AUDIGIER.

Dans la cabine

(Suite de la page 17.)

Même n'importe qui ne veut pas lui répondre. Il observe un radiateur qui fuit dans le guichet de la téléphoniste. Elle ne semble pas s'en préoccuper plus que cela.

Il a alors la sensation écrasante d'être enfermé au téléphone comme sur une île, sans communication aucune avec l'extérieur. La machine qui aurait dû représenter le lien est au contraire l'image de la rupture.

Le journal, froissé, se fait tout petit dans un coin, tandis que le carnet d'adresses paraît vide. Peu de noms, peu d'amis, moins encore de frères, un bottin miniaturisé, la solitude en friche, une liste d'absents.

Il regarde les jetons encore inutilisés. Il sait qu'on ne les rembourse pas et qu'il sera obligé de les traîner dans ses poches.

Il n'avait jamais pensé qu'il pourrait avoir à s'en servir. Il avait noté le numéro comme ça. Il se croyait sans doute trop fort pour appeler au secours. Il fait pourtant le numéro, le cœur battant des grandes occasions.

— Allô, S.O.S. Amitié ? Allô, S.O.S. Amitié ?

— Bip... Bip..., lui répond le téléphone.

JEAN CAVÉ.

CORRESPONDANCE

La « Nouvelle Acropole »

A la suite de l'article : « Vers un nouvel ordre acropolitain » *(le Monde daté 10-11 juin), nous avons reçu de M. Fernand Schwarz, directeur de* Nouvelle Acropole, *qui usait de son droit de réponse, la lettre suivante :*

Vingt-six pays. Deux mille adhérents et sympathisants pour la France. Cela semble bien traduire un besoin. Quel besoin ? Qui sommes-nous ?

Pour le faire savoir, depuis cinq ans, *Nouvelle Acropole* (1) multiplie les cours, les conférences, les congrès et les opérations « portes ouvertes ». La dernière d'entre elles, c'était à Lyon, le 27 février de cette année.

Pour l'immédiat, nous tenons surtout à souligner que *Nouvelle Acropole* n'a pas d'attache politique ou confessionnelle. Choisir d'assimiler *Nouvelle Acropole* à un « nouvel ordre acropolitain » fascisant est attristant.

Au milieu des nombreux écrits de *Nouvelle Acropole France* (revues mensuelles, bulletins de liaison, livres sur philosophie, arts et symbolisme comparé), un unique document qui aurait pu réveiller le fantôme du IIIe Reich est un texte élaboré en 1977 par l'un des membres de *Nouvelle Acropole*, littérature quelque peu délirante et reproduite à une trentaine d'exemplaires, mais refusée, aussitôt connue, par les responsables de l'association. A dire vrai, non seulement ce refus était parfaitement fondé mais le jeune garçon fut prié de quitter *Nouvelle Acropole*. La photocopie de la lettre d'exclusion du membre et la photocopie de la réponse de ce dernier ont été transmises au journal *le Monde* et peuvent faire l'objet de toutes vérifications.

Parler objectivement de *Nouvelle Acropole*, c'est dire par exemple qu'elle a créé l'IPSAS (2), laquelle à travers de multiples conférences-débats et « tables rondes », a développé entre autres pendant l'année les thèmes de la « pensée symbolique face aux sectes et au racisme », dont ceux d'une « prospective du symbole actif face à son contre-exemple dans l'Allemagne nazie et les sectes et l'anti-tradition ».

Entrer et sortir de *Nouvelle Acropole* est une « aventure » expérimentée déjà par plusieurs milliers de personnes. Et pour consulter nos bilans économiques et nos livres de comptes, il suffit de les demander.

Nouvelle Acropole, en tant qu'organisme international, se doit de respecter les traditions, les coutumes et les institutions de chaque pays, et de s'y adapter. Nous tenons à préciser que le texte du professeur Livraga, conçu principalement pour des pays hispanisants, a été traduit en français sous forme de notes pour informer les responsables de l'association et permettre, grâce à des discussions, d'éditer une traduction valable dans un contexte français. Ces notes ne constituent en rien la « Bible » de *Nouvelle Acropole*, comme l'a précisé lui-même le professeur Livraga, lors d'une conférence de presse.

Si *Nouvelle Acropole* soigne son image de marque, elle le fait comme n'importe quelle société sérieuse, comme n'importe quel journal sérieux ; que cette image doive être « accueillante », cela relève de l'évidence ; qu'elle s'inquiète de sa sécurité et de son épanouissement, qu'y aurait-il là d'anormal ? La notion de sécurité relève d'un besoin humain et revêt différents aspects suivant les pays et les hommes. Les troubles et l'instabilité qui règnent par exemple en Amérique du Sud, sans parler du Liban, du Vietnam, du Nicaragua, obligent les institutions et les individus à prendre des mesures qui sont loin d'être nécessaires dans la France d'aujourd'hui.

La technique et la science du XXe siècle peuvent s'intégrer à la sagesse ancienne. Pour cela, nul besoin d'une « vie communautaire » mais d'une coordination dans les efforts, d'une compréhension mutuelle, d'une prise de conscience individuelle. Oui, cela demande quelques sacrifices, surtout la réflexion.

Nouvelle Acropole, par sa charte, s'est fixé trois buts : contribuer à l'étude comparée dans un esprit éloigné de toute discrimination et sectarisme ; développer chez les individus la formation de soi afin qu'en toute connaissance de cause, ils puissent choisir librement leurs actes ; créer par-delà toute ségrégation, des groupes capables d'assumer le présent et de construire le futur.

Les amis de *Nouvelle Acropole*, qui sont-ils ? Ces grands chrétiens ou non, ces grands juifs ou non — mais qu'importe, — partagent souvent un point d'accord : s'ils pensent que la politique est nécessaire, ils la jugent insuffisante ; s'ils pensent que la scolarisation et la culture sont nécessaires, ils les croient aussi insuffisantes.

Ces trois aspects importants semblent liés à la notion de rendement de l'individu, non au développement de son esprit et de sa sensibilité.

Venons-en, si vous le voulez, à de prétendues protestations de parents. Nos adhérents, dont l'âge varie de dix-huit à quatre-vingt-deux ans, suivent nos activités en moyenne une ou deux fois par semaine et s'absentent quand ils le veulent. Ces trois générations parmi nos adhérents nous permettent d'approcher leurs problèmes de communication (qui sont tout aussi évidents en dehors de l'association *Nouvelle Acropole*), et comme certains parents se plaignent de leurs enfants, certains jeunes nous ont avoué avoir des parents avec des problèmes ou souffrir de tensions familiales ; et ces jeunes préfèrent l'association *Nouvelle Acropole* à ce que leur proposent la place Saint-Michel et ses « paumés » ou les bistrots et leurs champions de flippers.

(1) 5, rue Largillière, 75016 Paris. Tél. : 288-97-31.

(2) Interprétations politiques et sociales par l'Approche symbolique.

GÉNÉALOGIE

Une grande première : les Archives reçoivent

LE colloque « archives et généalogie » réuni les lundi 11 et mardi 12 juin à Paris entre les adeptes de la généalogie (et surtout les dirigeants de cercles) et les archivistes (principalement la direction des Archives de France et les conservateurs, directeurs de services d'archives) qui les recevaient fut indéniablement une grande première.

En effet, les salons des Archives nationales ont reçu, officiellement et avec beaucoup d'égards, les généalogistes, ces chercheurs qui, il n'y a pas si longtemps, étaient généralement dédaignés et considérés comme des amateurs futiles aux recherches sans profondeur. M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, en personne, a inauguré et mis en place ce colloque. Pour la première fois, les généalogistes ont été tenus pour des interlocuteurs qualifiés.

La direction des Archives, qui — rappelons-le — réalisa seule la loi sur les archives du 3 janvier dernier, n'a pris cependant aucun engagement, bien que beaucoup de concessions aient été demandées aux généalogistes... Les applications de la loi — théoriquement l'objet principal du colloque — sont restées le plus souvent dans une indétermination inquiétante. La plupart des décisions à prendre devront être envisagées en dehors des décrets d'application tant attendus. La détestable pratique des circulaires, successives et contradictoires, et sans valeur juridique réelle, va donc se poursuivre...

Pourtant la convocation de ce colloque est manifestement un point positif, par son existence même, pour la reconnaissance donnée aux généalogistes, mais quels sujets y furent donc abordés ?

Les principaux débats

Les thèmes mis successivement en discussion furent la réglementation, l'accueil et l'orientation, l'exploitation.

Les décrets d'application de la loi sur les archives doivent être promulgués relativement très rapidement. Peu de précisions importantes en furent données, si ce n'est que les dossiers des pupilles de l'Etat entreront désormais dans le cadre général de la loi et que le secret, jusqu'à présent imprescriptible, sera désormais réduit à cent, cent vingt ou cent cinquante ans suivant le contenu de ces derniers (déclaration de M. Gut, directeur des services techniques des départements).

Des regrets s'exprimèrent, alors, plusieurs personnes ayant fait remarquer que la nouvelle loi augmentait le temps de réservation de la consultation pour plusieurs séries de documents, entre autres les dossiers de dénombrement et d'enregistrement pendant cent ans, ceux de personnel pendant cent vingt ans, ceux qui comportent des renseignements individuels de caractère médical pendant cent cinquante ans. Il fut alors répondu que nul décret ne pouvait s'opposer à la loi.

Puis les modalités de fourniture des dossiers furent étudiées. Elles sont très variables suivant les dépôts et destinées, semble-t-il, à le demeurer. Il fut noté que le généalogiste demande généralement un plus grand nombre de documents que le chercheur moyen.

Les débats se circonscrirent alors aux règlements d'ouverture au public des dépôts, aux jours et aux heures (1). Pour celles-ci, la durée réglementaire d'ouverture des salles est de quarante et une heures hebdomadaires, et pourtant certains dépôts sont signalés n'ouvrir que trente-cinq heures et même moins (et sans journée continue), tandis que d'autres ouvrent jusqu'à cinquante heures. C'est le cas de celui de M. Gildas Bernard (Calvados) qui envisage en outre la possibilité du dépôt le samedi de documents retenus, dépôt fait à la bibliothèque municipale du lieu qui, elle, reste ouverte. Cette disposition serait déjà en vigueur en d'autres endroits.

Pour ceux-là, sauf au dépôt principal des Archives nationales, l'ouverture le samedi n'est pas la règle. Environ une vingtaine de dépôts sont ouverts le matin et une demi-douzaine également l'après-midi. Des vœux « pieux » furent formés pour un accroissement de cette possibilité, mais la proposition d'ouverture le dimanche (2) fut vivement repoussée par la direction sous le prétexte d'un refus « évident » du personnel et de l'énorme supplément des charges que cela entraînerait. Deux généalogistes défendirent cependant ce point de vue avec acharnement, car où se situe la démocratisation de la culture si les moyens n'en sont donnés qu'aux jours et heures où le salarié travaille ?

La deuxième séance de travail aborda un sujet moins brûlant. L'accueil des lecteurs dans les dépôts se fait bien en général. Pas plus que précédemment, il n'y a d'indication d'âge minimal dans le texte de la loi (3). La carte des Archives nationales est vivement conseillée pour l'accès dans les dépôts départementaux. Les statistiques indiquent que les généalogistes correspondent à 32 % des lecteurs des Archives nationales, et à environ 50 % (10 % à 80 %) de ceux des dépôts départementaux. Un *Etat général des fonds* des Archives nationales, reprenant, en quatre volumes, toute la suite logique des documents conservés, est en cours de publication. Le premier tome a paru en 1978, la quatrième verra le jour en 1980. Pour les archives départementales, trente-deux Guides — de valeur très inégale — sont à la disposition des chercheurs. Les autres départements doivent également en réaliser un.

La séance consacrée à l'exploitation fut plus inégale. Il fut indiqué qu'en 1978 quatre-vingt-cinq mille documents furent communiqués, soit un maniement de 2 150 kilogrammes par jour en moyenne, dans les différentes salles des Archives nationales de Paris. A leur échelle, les dépôts départementaux ont des chiffres comparables. Aussi M. Yvan Cloulas évoqua-t-il l'intérêt d'une gestion informatique des documents en circulation, gestion qui entraînerait une économie de peine et de main-d'œuvre, donc une économie financière. Cette gestion est actuellement utilisée par toutes les entreprises « performantes ». Or la réaction de la direction administrative fut vivement négative. Elle n'y vit que prospective à très long terme.

M. Pierre Durye, conservateur en chef, proposa un groupe de travail afin de réaliser la coordination du langage et des méthodes. M. Philippe Jost, président du Cercle de l'Ile-de-France, présenta alors un vœu qui obtint un accord unanime : *« Les archivistes et généalogistes de ce colloque constatant les risques des consultations fréquentes des registres paroissiaux, la difficulté d'accès rapide à une information précise, les possibilités de l'informatique, souhaitent la très rapide mise en place, par les Archives de France, d'une technique de collecte et de traitement des informations contenues dans ces actes paroissiaux. »*

De nombreuses réalisations ponctuelles furent exposées. M. François Buckard (Seine-Maritime) évoqua le travail d'équipe du professeur Bardet, à l'université de Rouen. Celle-ci releva, sur cartes perforées puis en informatique, les actes concernant les personnes dont le nom de famille commence par B, ainsi que tous les actes de 1770 à 1776.

M. H. Duval (cercle du centre) a signalé une réalisation manuelle d'index d'actes paroissiaux antérieurs à 1793 pour un certain nombre de communes du Loir-et-Cher, par les membres de son association.

Enfin, M. René Allard (bibliothécaire du Centre d'entraide généalogique) résuma le désir, assez général quoique un peu utopique, d'une coordination des généalogies sur le plan national.

Mais la base suivra-t-elle ?

Mais qu'en diront les amateurs, simples dilettantes éphémères, ou passionnés réellement scientifiques ? Accepteront-ils de consacrer le congé annuel à leur recherche généalogique ? Et si oui, leur sera-ce suffisant, puisque la culture ne leur est abordable qu'aux heures où, eux-mêmes, doivent se rendre à leur travail ?

Ne rechigneront-ils pas à appliquer une méthode toute faite, pas forcément adaptée à leur cas particulier, et, surtout, à recopier des milliers d'actes qui ne les intéressent pas et que, même, ils ont appris à lire en diagonale, en lecture globale en quelque sorte ? Pourquoi les inciter à une méthode non discriminative, certainement indispensable en informatique, mais qui brise l'activité créatrice du chercheur ?

Comprendront-ils par ailleurs que les archives diffusent la publicité et la carte de membre d'une fédération — fort estimable par ailleurs — qui est loin de couvrir toutes les associations de généalogistes amateurs de France ? Cela a été proposé aussi. Et les autres cercles, que deviendront-ils ?

Beaucoup penseront certainement qu'on cherche à exploiter les généalogistes afin de s'attribuer ensuite un résultat brillant qui n'aura pas donné de peine (Qui, en haut lieu, peut se vanter d'avoir organisé des cours de généalogie ? Ceux qui existent ne sont dus qu'à des initiatives privées. Cela n'est pourtant pas vrai ! Et l'organisation de cours de paléographie dans les locaux des Archives nationales en est une preuve.

PIERRE CALLERY.

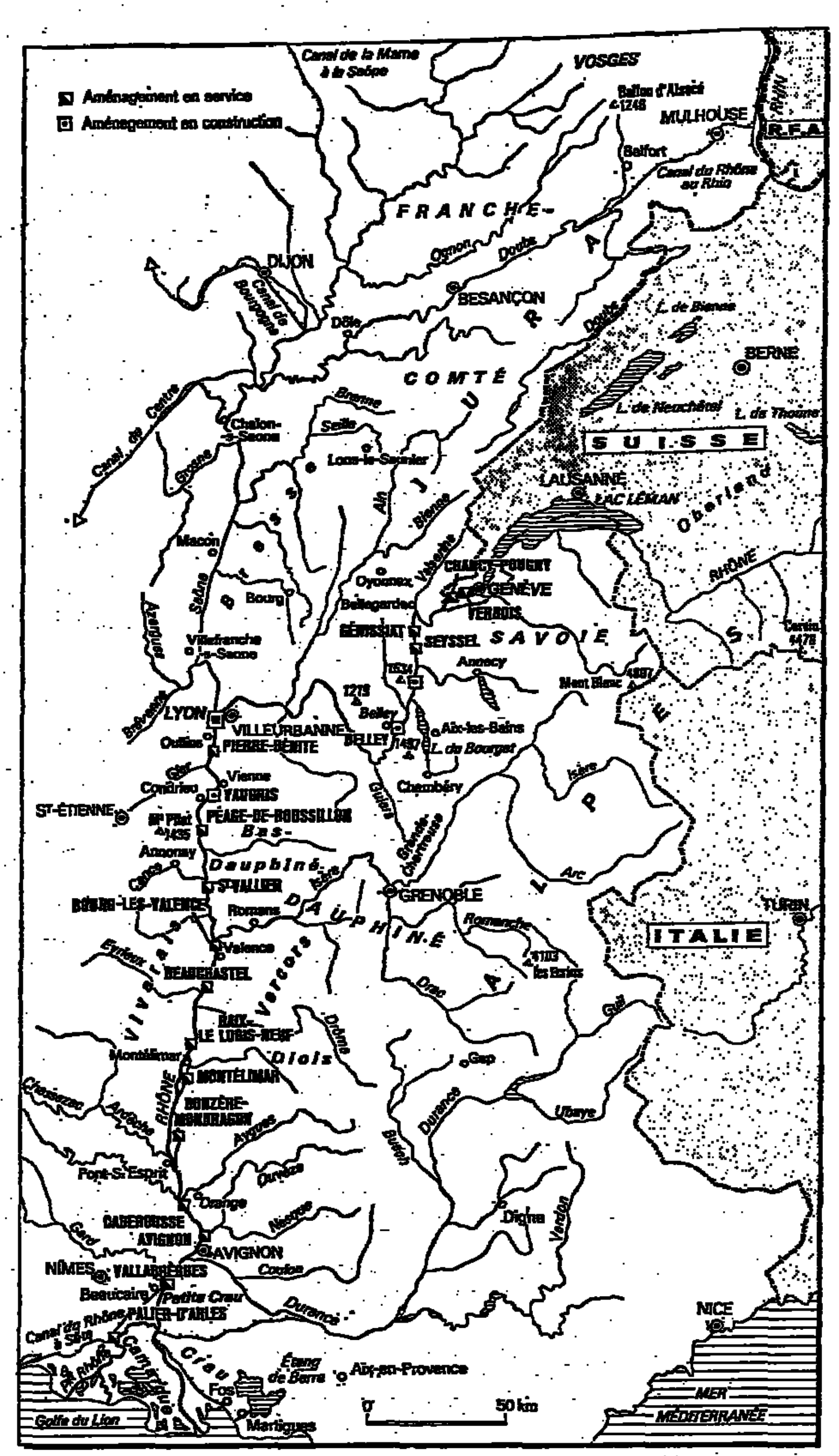
(1) Voir *la Généalogie : une science, un jeu* (éditions du Seuil) et *le Monde* daté 13-14 mai.

(2) Voir *le Monde* daté des 21-22 mai 1978, 8-9 octobre 1978 et 28-29 janvier 1979.

(3) Voir *le Monde* daté 28-29 juillet 1974.

LES GRANDS FLEUVES

Le Rhône : la lutte avec l'homme



(Suite de la page 17.)

Parti vers l'ouest, il lui faut ici s'incliner. Le massif contre lequel il vient buter ne paie pas de mine. Ce n'est que la colline de la Croix-Rousse, prolongement ultime du plateau de Rillieux et de la Dombe. Elle l'empêche cependant de rencontrer *tout* aussitôt la Saône, qui, elle, vient du nord, et avec constance. Elle le force à s'incurver avant même de connaître sa première — et ce sera la seule — véritable traversée urbaine.

Le spectacle que donne aujourd'hui le Rhône à Lyon ne manque pas d'allure. Pourtant, Lyon sur Rhône, à cheval vraiment sur le Rhône, avec sa douzaine de ponts, ses quais superbes sous des *lumières multiples*, est un spectacle moderne, le résultat là encore d'un combat de l'homme contre le fleuve, qui longtemps imposa sa loi.

La ville commença de le regarder de ses hauteurs. Elle avait à s'en méfier. C'est avec la Saône qu'elle *faisait* ses affaires. Elle ne descendit sur les bords du Rhône qu'au dix-huitième siècle. Cette approche se limitait à sa rive droite. Sans doute, on le traversait. Mais longtemps il n'y eut pour le franchir que le seul pont de Guillotière, amorce de la route vers l'est. Sur les terres de cette rive orientale, il gardait liberté de se répandre. Les villages qui s'y trouvaient en savaient quelque chose. Au dix-neuvième siècle, nécessité faisant loi, on s'y mit. On assécha les « brotteaux » *de la rive gauche. Les* ayant asséchés, on y bâtit le quartier qui garda leur nom. Préalablement on composa le Rhône lyonnais moderne, c'est-à-dire bien endigué, corseté de bout en bout de robustes parapets de pierre claire. La ville tenait l'un des atouts de sa renommée.

Contraint, le fleuve conservait malgré tout sa puissance. Il se montrait capable de dire encore son mot à l'occasion de mémorables grandes crues. Cependant une vie existait sur ses bords. De ses galets ronds et pour cela appelés « têtes de chats », on pava longtemps les rues de la Guillotière. Les boulistes occupaient ses berges qu'ici on nommait les « bas-ports ». Les pêcheurs aussi. En son milieu et avec constance, les dragues draguaient. Et, dans son eau, les lavandières installées sur leurs bateaux, qu'on appelait les « plattes », plongeaient et battaient des lessives d'épopée et de réputation.

Ce Rhône *lyonnais*, c'est-à-dire ce fleuve original n'échappant pas aux particularismes que la cité donne à tous ceux *qui* entendent partager sa vie, n'est plus. L'élargissement des quais sur la rive droite au bénéfice de la circulation a fait disparaître les berges et avec elles les boulistes comme les lavandières. Ce qu'il peut en rester sur l'autre rive est devenu parc de stationnement. Le fleuve lui-même, depuis qu'en aval la Compagnie nationale du Rhône a mis en place ses ouvrages, a changé de nature. S'il reste puissant, il est désormais interdit d'humeur. Tout en a été modifié, jusqu'à sa couleur, jusqu'à sa surface sans remous. On le regarde toujours mais ce n'est plus du même regard. Les vrais Lyonnais se demandent s'ils peuvent encore en être fiers. Le roi est devenu serviteur. Il ne lui reste qu'à jouer la dignité. Ce n'est pas toujours exaltant.

A quelques pas de là commence vraiment sa nouvelle condition. Il va être envoyé sans appel vers la Méditerranée. La Saône se chargera du reste dans la lente aventure européenne pour la concrétisation de ces rêves en retard que sont les liaisons avec le Rhin et les grands ports du Nord. Car c'est ici que commence la « vallée du Rhône », celle dont parle le Nord justement, celle des météorologistes qui est aussi porte de vacances mais tout autant celle des vignerons, des maraîchers, des primeurs, celle du mûrier, du pêcher, de l'abricotier, celle de toute une civilisation qui est allée de Rome aux Félibres mais n'ignora jamais le commerce et le négoce.

Deux systèmes juxtaposés

Tous les hydrauliciens vous le diront : le bassin du Rhône, ce sont deux systèmes juxtaposés, celui du Rhône propre et le bassin *ou plaine* de la Saône, *séparé* du Rhin par le Jura comme par un caprice.

La rencontre du Rhône et de la Saône ne se fait pas totalement à Lyon, mais à un endroit où cette ville jouxte la petite commune de son immédiate banlieue appelée la Mulatière. C'est une rencontre harmonieuse, un cousinage de haute lignée. Il convient de délaisser ici les clichés de l'époux et de l'épousée, de l'enlèvement d'une oie blanche par un fier-à-bras. En puissance, la Saône à Lyon s'y connaît un peu elle aussi. Parce que la pente est faible, que la rivière *s'est alanguie sérieusement* depuis Chalon, elle trompe son monde. Il convient d'ouvrir les yeux. Au point exact de la confluence, après être passée *sous un dernier pont qui est* ferroviaire et fort laid, la rivière change tout aussitôt l'allure du fleuve.

Quoi de surprenant ? Quand elle s'en mêle sérieusement, à ses époques de grandes crues, cette Saône en bout de course est capable d'apporter au Rhône trois fois plus d'eau qu'il n'en draine lui-même. C'est bien pourquoi cette rencontre compose une harmonie qui, à elle seule, réussit à faire oublier le mauvais décor où elle se situe : des faubourgs sans allure où ne s'imposent pas les installations d'une puissance véritablement industrielle et *portuaire en dépit* du port Édouard-Herriot et d'où la nature a, en même temps, été sérieusement gommée, sauf, un peu, du côté des collines qui dominent Oullins.

Ici, où en est-on ? Ce Rhône nouvelle manière qui fut celui de nos pères trouva en ces rives ses vrais chantres. La géographie, la géologie, ne lui donneront plus loisir de tergiverser. Il lui reste *à parcourir un peu moins de* 400 kilomètres pour une dénivellation de 166 mètres, selon une pente qui longtemps fut variable et dont il composait lui-même et modifiait les passages. A Paris, la Seine est plus près de son estuaire mais elle ne se trouve plus qu'à 26 mètres d'altitude. A Orléans, la Loire ne domine le niveau de l'Océan que de 100 mètres et la Garonne à Toulouse de 123 mètres.

Ce privilège ou cet accident rhodanien a reçu depuis belle lurette son explication. A la fin du tertiaire, la Méditerranée se pointait quasiment jusqu'à l'actuel emplacement *lyonnais* par une manière de fjord. Au gré d'une série d'oscillations, elle se retira de cette avancée pour fixer ses bords tels qu'ils sont aujourd'hui. Au bout du compte, son *niveau s'abaissa de 150* bons mètres. Le fleuve, naturellement, la suivit dans cette retraite et, au fur et à mesure de celle-ci, allongea son cours en même temps qu'il le précipitait.

Ainsi est née la vallée qui allait devenir la voie naturelle, la voix obligée. A la suite du « fleuve qui marche », mais quasiment accolés à lui, viendront d'abord la route longtemps incertaine et lente et bien après elle le chemin de fer qui y engouffrera ses rapides, mais aussi ses convois marchands, bien organisés et tenant longtemps les deux rives. Les temps les plus modernes ont ajouté l'autoroute. Autant de concurrents et de plus en plus âpres, qu'il s'agisse du voyage des hommes ou du transport de leurs marchandises et de l'organisation de leur économie.

Tout ce qui a survécu de l'histoire la plus lointaine indique cette présence et ce combat. Rome a laissé sur cet axe son empreinte, d'Autun aux trophées de Saint-Rémy via Lyon, Vienne, Orange, Arles, qui, en ces temps-là, se sentaient des concurrences à part entière. Et naturellement, elles sont toutes sur le fleuve comme encore Avignon, Beaucaire, Pont-Saint-Esprit, Valence. Le fleuve va son chemin quasiment sans détour et paraît assurer leur bon alignement. Ses seuls écarts lui sont imposés d'abord par le mont Pilat et son coup d'épaule donné entre Givors et Condrieu ; plus loin par les garrigues nîmoises du côté d'Avignon. *La somptuosité du* paysage jusque dans sa rudesse tient partout à cette voie d'eau qui ne cesse de se conforter au long de son chemin.

En suivant sa route entre le Massif Central ardéchois et cévenol, qui partout le presse, et les Alpes plus lointaines qui lui laissent suffisamment d'espace à fertiliser, il continue d'être alimenté par l'un et l'autre. Le Gier, *la Cance* d'Annonay viennent du Pilat. Le Doux des Cévennes, en attendant l'Ardèche, la Cèze, le Gard et leurs ardeurs. Sur sa gauche, voici d'abord l'Isère, juste avant Valence, superbe dans une blancheur aride, puis la Drôme, l'Eygues, l'Ouvèze et, pour finir, la Durance, dernière alliée et assez forte pour afficher son orgueil.

Au fur et à mesure de ces rencontres, comme marquées par elles, le paysage change. Les éboulis de Condrieu laissent petit à petit place aux prémices provençales. Valence, c'est entendu, n'est que le « *midi moins cinq* », *masi, dès Montélimar, on se sent* à peu près à l'heure et, à partir d'Orange, maison de Hollande — il n'y a plus de doute. D'ailleurs, si à Lyon, le mistral s'appelle la bise, tout le monde sait qu'il s'agit d'un seul et même vent, qu'il retourne les parapluies sur le pont de la Guillotière ou couche les cyprès funèbres qui montent la garde autour des mas.

« Plein de bruits et d'œuvres »

Qu'on le domine, comme le permettent, du côté de l'Ouest, les escarpements qui paraissent avoir été mis là pour sa surveillance et dont les hommes firent naturellement des bastions, de Crussol à Viviers, ou qu'on l'approche à son niveau, à l'écoute de ses profondeurs *en mouvement* sous l'épaisseur grise ou verte de ses eaux, on mesure partout qu'il commanda la vie et put si longtemps imposer ses exigences.

Il fallait s'accommoder de ce turbulent, ruser avec lui et continûment s'empoigner. Tant qu'il resta naturel, avec ses sécheresses et ses crues, on le descendait au fil de son courant redouté, attentif à ses pièges aux multiples sournoiseries de ses remous et tourbillons. On le remontait avec le concours de chevaux solides qui tiraient lentement les barges en pleine charges. Dans la première moitié du XIXe siècle, la vapeur s'en mêla et changea la vie. Elle allait ruiner l'image ancestrale des navigations et leurs équipages ardents et rugueux, dont quelques peintres ont fait des tableaux.

De 1830 à 1840, il y eut une bonne dizaine d'années de conflits ouverts entre les anciens et les nouveaux mariniers, une concurrence acharnée annonciatrice des batailles économiques à venir. Les rives ont longtemps retenu de Serrières à Pont-Saint-Esprit le souvenir de cette lutte dans les brumes ou sous les vents de chaleur, de cette vie intense qui était celle d'un fleuve de passions, de ce temps où, selon Mistral, « *le Rhône fut une ruche énorme, pleine de bruits et d'œuvres* ».

Par là passaient les voyageurs obscurs ou renommés. C'est par la voie d'eau que Richelieu remonta de Tarascon à Lyon, couché sur sa litière et tirant vers le supplice Cinq-Mars et de Thou. C'est sur elle que George Sand et Musset, en route vers les passions vénitiennes, rencontraient, comme on se retrouve aujourd'hui au départ d'un T.E.E., Stendhal rejoignant la morne condition consulaire de Civita-Vecchia. Mais surtout c'est sur elle que se chargeaient les bateaux de marchandises lointaines telles que les bois de campêche et les peaux d'Espagne, les minerais et les marbres, l'or et l'argent, le savon et la cassonnade, les huiles et les vins.

Au-delà, passé Arles, peut commencer le delta et se tenir une Camargue toujours protégée. Giono l'a vu et respiré en poète ce « dépotoir d'un fleuve » : « *Jusque-là, il a coulé, rapide, sans avoir le temps de faire de la métaphysique, il a vécu. Dans ce delta, il est sur sa fin. Il va disparaître dans la mer ; alors il s'alanguit, il flâne, il se partage, il se love sur lui-même, il rumine, il hésite, il récapitule. Tout ce qu'il a, jusqu'ici charrié, il le compulse, il le mélange, il le pourrit, il en tire gloire. Tout ce qu'il a arraché à ses bords, il en fait du limon, de l'humus et du sable. Tout ce qu'il a tué, il s'ingénie à le ressusciter, tout ce qui est mort en lui, il le fait vivre.* »

C'était avant Fos, et ses ambitions malgré tout déçues, avant l'aménagement qui, aujourd'hui, arrive pour partie à son terme, avant les rives désenchantées par les tailles faites au cordeau pour les canaux de fuites et d'amenées, avant les écluses, avant l'installation de ces cliniques d'énergie où des techniciens en blouse blanche ont remplacé les mariniers puissants et roux qui lançaient les cris d'autrefois durant leurs manœuvres : « *Pousse à l'Empi ! Pousse à Riaume !* »

Il ne s'agit plus de rêver, ni de dévaster ni d'imposer. Le temps est partout à peu près oublié des Alyscamps d'Arles réputés terre sainte et champs élyséens. On ne couche plus dans une barque, et, pourvus de l'obole, les morts pour qu'ils descendent en leur direction à la dérive. Si le Rhône demeure bordé, comme le Rhin auquel la nature lui a fait tourner le dos dès le Saint-Gothard, de ruines saisissantes, s'il a eu comme lui ses légendes et ses poètes, ce n'est point par là et surtout pas pour cela qu'on entend les unir aujourd'hui.

Boulevard de l'énergie

Au lendemain de la première guerre mondiale, Gabriel Hanotaux ne faisait qu'annoncer l'avenir : « *La navigation sur le Rhône, sans être aussi active que celle du Rhin, est relativement intense surtout depuis la fusion des petites entreprises dans la grande compagnie Havre-Paris-Lyon, dont les chalands descendent et remontent le fleuve traînés par des remorqueurs, hissés le long d'une chaîne immergée d'après un système de touage inauguré depuis peu d'années, en rapport avec la déclivité du fleuve. Mais le grand trafic en aval de Lyon, ne sera réalisé, d'une part, que lorsque le Rhône sera débloqué du côté de ses embouchures par le canal de Marseille au Rhône, d'autre part, lorsque l'on aura mis à profit l'énorme masse d'eau que représente le courant : 2 000 mètres cubes en moyenne et sa forte pente, en échelonnant sur ce lit déclivé, comme le long du Rhin, des usines hydro-électriques avec écluses accolées aux barrages pour le passage des plus longs bateaux. L'effort total sera difficile. Il sera coûteux. Mais le maître Rhône est physiquement assez robuste, il est assez fortement alimenté pour légitimer toutes les ambitions qu'on met en lui.* »

C'était bien vu. La preuve, c'est qu'on y est. En 1980, cinquante-neuf ans après la *loi* du 27 mai 1921 qui décida l'aménagement entre la frontière suisse et la mer, la Compagnie nationale du Rhône, créée le 27 mai 1933 pour mener à bien l'entreprise, aura achevé l'aménagement de tout l'aval de Lyon. Tout au long de la vallée, cela n'est pas passé inaperçu : terrassements par centaines de millions de mètres cubes, expropriations, dragage, barrages, rives tirées au cordeau ont composé un autre paysage, imposé aux eaux une géométrie que seuls les hommes peuvent faire varier. Un autre Rhône coule, à qui l'impétuosité, la spontanéité, sont interdites.

Jusque-là, dans sa lutte avec l'homme, le Rhône avait toujours réussi à s'en sortir. Tout au plus, avait-on un peu discipliné ce sauvage. D'abord, on était parvenu à le franchir, ensuite à conquérir ses terres basses et à naviguer dangereusement au fil de son courant, péniblement contre lui. Dès le seizième siècle, on avait nourri des projets de canaux pour déboucher sur l'*étang de Berre*. En l'an VII de la Première République, un plan existait pour le doubler d'un canal latéral propre à assurer des transports « *dans tous les temps de l'année, sans obstacle et sans retard* ». Mais le premier programme d'ensemble ne fut élaboré qu'avec la loi du 13 mai 1878. Il ne s'agissait plus de canaux mais de la mise en place, sur le fleuve lui-même, d'un chenal assuré de navigation dans lequel la batellerie serait assurée de trouver le tirant d'eau nécessaire à ses ambitions. On y parvint. Enfermé dans des digues submergées, accompagnées de distance en distance d'épis de pierre, le fleuve se trouvait contraint de creuser lui-même son lit. Ce fut le triomphe de la technique Girardon.

Cent ans après, c'est bien autre chose. On le tient comme un cheval sous le mors, par une succession de plans d'eau qui butent chacun sur un ouvrage : Pierre-Bénite, Péage-du-Roussillon, Saint-Vallier, Bourg-lès-Valence, Beauchastel, Baix-Logis-Neuf, Montélimar, Donzère-Mondragon, Caderousse, Avignon, Vallabrègue. Sa nature en est changée. Le voilà plat, solennel. Et surtout chargé d'usines. Le nucléaire s'en est mêlé pour ajouter encore son poids d'exigences. Creys-Malville, Bugey I et II, Saint-Maurice-l'Exil, Cruas, Pierrelatte, Eurodif sont ou seront sur ses rives. Et demain, par la Saône, on lui promet l'union avec le Rhin, un trafic de convois poussés sur un « *boulevard de l'énergie* ». Il y a bien de quoi changer de couleur quand on a été ce qu'il a été.

« *La métamorphose d'un Dieu* », selon l'expression de Bernard Clavel, ne saurait tout à fait enivrer quand elle est un asservissement.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

★ Dans sa série « Les grands fleuves », « le Monde » a déjà publié l'Orénoque (11-12 février), la Garonne (25-26 février), le Tage (11-12 mars), la Loire (25-26 mars), le Mississippi (3-9 avril), le Yangzi (22-23 avril), le Rhin (6-7 mai), le Zaïre (20-21 mai), le Nil (3-4 juin), le Gange (17-18 juin).

BIBLIOGRAPHIE

Daniel FAUCHER : *l'Homme et le Rhône*, Gallimard, collection Géographie humaine, 1968. (Pour une vision historique, économique, contemporaine.)

J.-M. DELETTREZ : *le Rhône de Genève à la Méditerranée*. Arthaud, 1974. (Une vision sérieuse et agréable.)

Charles LENTHÉRIC : *le Rhône, histoire d'un fleuve*, Plon-Nourrit, 1905. (Solide comme une thèse, mais soixante-quatorze ans d'âge.)

Félix RIVET : *la Navigation à vapeur sur la Saône et le Rhône, 1783-1863*. Presses universitaires de France, 1962. (La première bataille économique.)

Bernard CLAVEL : *le Rhône ou les métamorphoses d'un dieu*. Hachette - Littérature, 1979. (Entre la nostalgie et l'espoir, une géographie sentimentale.)

Et toujours, Frédéric MISTRAL : *le Poème du Rhône* (Lemerre, 1925) ; Paul CLAUDEL : *le Cantique du Rhône* dans *la Cantate à trois voix* ; Alexandre ARNOUX : *Rhône, mon fleuve* (1944) ; Henri BOSCO : *Ce fleuve, le Rhône*, à la suite de *Malicroix*, Gallimard, 1957.

JUSTICE

AUX ASSISES DE PARIS

Deux gardiens de la paix condamnés pour viol à quinze et douze ans de réclusion

La cour d'assises de Paris, présidée par M. André Giresse, a condamné, vendredi 29 juin, deux gardiens de la paix, Jean Renard, trente-cinq ans, et Antoine Carpène, vingt-neuf ans, respectivement à quinze ans et douze ans de réclusion criminelle. Le premier a été condamné pour attentat à la pudeur accompagné de violences, et le second pour viol sur la personne de Mme Gertrude Biehl, quarante-trois ans, de nationalité allemande (« le Monde » du 29 juin). L'avocat général, M. Marcel Dorwling-Carter, avait requis des peines de vingt et quinze ans.

Le jury de la cour d'assises de Paris — dix hommes et deux femmes — a donc reconnu coupables mais bénéficiant de circonstances atténuantes les deux gardiens de la paix qui avaient, le 28 septembre 1977, agressé Mme Biehl qu'ils avaient interpellée pour contrôler son identité. L'avocate de la partie civile, Me Sterzing, n'a eu aucun mal à émouvoir le public, nombreux. Après avoir, sans rien épargner, rappelé les faits, elle a insisté sur la nécessité d'une peine exemplaire en raison des fonctions des accusés.

« *De tels méfaits sont des cas isolés, mais, dans la nuit du 14 au 15 juin*, a-t-elle dit, *un crime semblable a été commis par deux autres gardiens de la paix à Lyon. Il faut épurer la police.* »

L'avocat général, dont le réquisitoire brillant a été applaudi par le public, ne l'a pas suivie sur ce point : « *La victime*, a-t-il dit, *s'est sentie bafouée, trahie et humiliée par ceux-là mêmes qui devaient la protéger, mais il faut faire le procès de deux policiers, de deux scélérats, pas de l'ensemble de la police ni du mode de recrutement des gardiens de la paix. Il faut faire le procès de certaines mœurs policières, notamment de la complicité tacite des collègues des accusés. Ils auraient dû faire passer le devoir avant le copinage.* »

Me François Sarda, défenseur d'Antoine Carpène, s'est efforcé de démontrer que son client était un « *homme bien* », dont le seul tort est d'avoir été « *suiviste* », de ne pas avoir osé « *se dégonfler* » devant Jean Renard : « *Sans Jean Renard, il ne serait pas ici !* » « *Pour cette femme*, a-t-il poursuivi en se tournant vers Mme Biehl, *vous ne pouvez malheureusement plus rien, mais songez à la femme et au fils de l'accusé, un petit garçon de cinq ans.* »

La défense de Jean Renard était plus délicate. Tous ses collègues connaissaient, selon le mot de l'avocat général, ses « *excentricités* ». Son premier défenseur, Me Jacques Perrot, a voulu démontrer que Renard n'avait pas agi avec préméditation : « *Pourquoi, sinon, aurait-il emmené Carpène, pourquoi aurait-il interpellé un couple et non une femme seule ?* » Renard aurait agi à cause du climat ambigu régnant dans la voiture de patrouille.

Sans plaider le consentement de la victime, Me Perrot s'est écrié : « *Si Mme Biehl lui avait, ne serait-ce, que donné une claque...* » Me Jacques Chanson a posé la question de fond : « *On requiert vingt ans contre Renard parce qu'il est policier, c'est faire de lui un bouc émissaire pour laver l'honneur de la police !* »

Au cours des plaidoiries de leurs avocats, les deux accusés, jusque-là impassibles, ont eu quelques larmes. Mme Biehl, au bord de la crise de nerfs, a dû à plusieurs reprises quitter la salle d'audience. — Ag. L.

UNE DÉCLARATION DE M. CHRISTIAN BONNET

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a présidé, vendredi 29 juin, la cérémonie de sortie de la vingt-neuvième promotion des commissaires à l'École nationale supérieure de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, dans la banlieue de Lyon. Il a notamment déclaré : « *Vous devez être proches de vos hommes. Une unité de police pour réussir doit être solidaire. Vous devez aussi veiller à ce que son comportement soit irréprochable, et que ce qui ne doit pas être couvert ne le soit pas.* »

Interrogé à la fin de la cérémonie par les journalistes sur les affaires de viol commises (notamment à Lyon ces derniers jours) par des gardiens de la paix, M. Bonnet a répondu qu'elles n'étaient pas plus nombreuses que dans d'autres professions mais qu'elles avaient plus de résonance dans le public. « *Dans ces cas-là*, a-t-il ajouté, *il ne faut pas hésiter à sévir sans pitié aucune.* »

Vive émotion à Cholet après la découverte du corps du petit William

Cholet (Maine-et-Loire). — Enlevé lundi 25 juin dans l'automobile de sa nourrice qui l'avait laissé seul le temps d'une course, le petit William Chupin, âgé de cinq mois, a été retrouvé mort, vendredi 29 juin, dans un fossé le long d'une route. Sa ravisseuse, une femme d'une trentaine d'années, qui circulait à bord d'une Renault 12, n'a pas été identifiée (nos dernières éditions).

Depuis l'annonce de la mort du petit William, de nombreux appels téléphoniques ont été adressés à la police par des personnes signalant, en divers points de Cholet et des environs, la présence d'une femme ou d'une voiture « suspectes ». Cette volonté de coopérer avec les enquêteurs est la manifestation la plus apparente de l'émotion de toute une population

C'est un habitant de Tessoualle qui a découvert, vers 9 h. 30, le corps du bébé, en bordure d'une petite route, à une dizaine de kilomètres de Cholet. Des ecchymoses légères apparaissaient sur le visage de l'enfant mais aucune trace de violences ayant pu entraîner la mort n'était relevée, et l'autopsie n'a pas permis de déterminer précisément la cause et le moment du décès. Selon le médecin légiste, il pourrait remonter à mercredi. Dans l'attente des résultats des analyses, qui seront connus dans quelques jours, l'hypothèse d'un rapt commis par une femme en mal de maternité demeure apparemment la plus plausible. En ce cas, l'enfant, qui souffrait de troubles digestifs, pourrait avoir été abandonné vivant par sa ravisseuse affolée.

Pour la population, et singulièrement pour les habitants du quartier de la Jutandière, où est domiciliée la famille Chupin, le dénouement change radicalement la nature des réactions. La quasi-

De notre correspondant

certitude de ne pas se trouver en présence d'un crime crapuleux — aucune demande de rançon n'a été faite et la famille Chupin est d'un milieu très modeste — mais bien devant l'acte d'une déséquilibrée fait que les questions qu'on se pose aujourd'hui à Cholet sont moins liées au débat sur la peine de mort qu'à la protection contre ceux qu'on baptise « *les maniaques* »

CLAUDE-HENRI GAY.

LES SUITES JUDICIAIRES DU 1er MAI

Une défense des « flagrants délits »

La vingt-troisième chambre du tribunal correctionnel de Paris rendra son jugement jeudi 5 juillet dans l'affaire des cinq jeunes gens accusés d'avoir jeté des projectiles contre des policiers à l'issue de la manifestation du 1er mai à Paris.

Comme on l'avait pressenti la veille (*le Monde* du 30 juin), le procureur de la République, M. Christian Le Gunehec, nommé récemment à ce poste, s'est livré, vendredi 29, à une défense et illustration de la procédure des flagrants délits, « *trop souvent décriée* ».

Pour M. Le Gunehec, cette procédure est bien adaptée à une certaine forme de délinquance urbaine. Elle a beau être rapide, elle permet, quand le besoin s'en fait sentir, d'être complet. La preuve, a-t-il dit, a été apportée au cours des très longs débats qui ont eu lieu la veille. Sa présence aux côtés du substitut, M. Roland Davenas, n'a pas un caractère exceptionnel : « *Il faudra*, a dit M. Le Gunehec, *prendre l'habitude de me voir quelquefois au siège du ministère public.* »

Le procureur de la République a néanmoins admis que les flagrants délits devaient faire l'objet de quelques « *aménagements* ». Il a cité la nécessité de repeindre la salle où siège la 23e chambre, dite des flagrants délits, et d'aménager les lieux afin que les accusés puissent s'isoler avec leurs avocats.

Me Antoine Comte a discrètement ironisé sur ces flagrants délits « *new-look* ». Pour Me Yves Jouffa, une vraie réforme de cette procédure ne peut aboutir qu'à condition de ne pas l'utiliser quand les prévenus risquent plusieurs mois de prison, lorsqu'il y a contestation sur les faits et quand ceux-ci sont « politiques ».

Sur le fond, M. Le Gunehec a, dans un réquisitoire nuancé, expliqué que le doute devait profiter à M. Jean-Luc Daniel, interpellé par un gardien de la paix qui, la veille, avait déclaré ne plus être certain de le reconnaître. Le procureur de la République a laissé à l'appréciation du tribunal la possibilité de renvoyer le cas de M. Dominique Giafferi, dont le principal accusateur ne s'est pas présenté à l'audience. Pour MM. Jean-Michel Breteau, Pierre Chevojon et Philippe Jarreau, M. Le Gunehec a réclamé des peines de prison avec sursis, dont il a demandé qu'elles ne figurent pas au bulletin n° 2 du casier judiciaire. Les avocats des trois jeunes gens ont réclamé la relaxe en insistant sur la fragilité des témoignages des policiers, la confusion qui régnait place de la République le soir des faits, et sur l'existence d'un témoignage, au moins, opposé à ceux des gardiens de la paix. — B. L.-G.

SPORTS

VOILE

La victoire de Riguidel et Gahinet dans la Transatlantique

11 000 kilomètres pour une régate

Lorient. — **La Transatlantique en double s'est terminée vendredi 29 juin, à Lorient, pour les deux premiers bateaux, comme avait pris fin la Route du rhum. Par un bord à bord et peu d'écart après 11 000 kilomètres de course. Les vainqueurs, Eugène Riguidel et Gilles Gahinet, sur « V.S.D. », ont passé Eric Tabarly et Marc Pajot, sur « Paul-Ricard », quarante-cinq minutes avant l'arrivée, pour les devancer de cinq minutes quarante-deux secondes. Ils étaient partis depuis trente-quatre jours.**

De notre envoyé spécial

Il est 16 h. 50 sur le terrain de Lann-Bihoué. Depuis le matin, on *Paul-Ricard*, mais à midi, si *V.S.D.* était localisé avec précision, la position exacte de *Paul-Ricard* n'était pas connue. Les bateaux sont encore loin de Lorient et le meilleur moyen d'assister au sprint final est encore de trouver une place à bord d'un avion. Peu avant 17 heures, le beechcraft King-Air d'Europe 1 part repérer et survoler les bateaux jusqu'à leur arrivée à la balise de Lorient. Le temps est toujours couvert mais avec de grands dégagements de ciel bleu, et la météo prévoit une amélioration générale pour la fin d'après-midi. A 1 000 pieds, un peu plus de 300 mètres, donc très bas, le *King-Air* cherche à situer Eric Tabarly et Marc Pajot. On sait que l'hydrofoil navigue sous spinaker et la voilure doit en conséquence se voir de loin. Effectivement, le spi de *Paul-Ricard* sort de l'horizon dix minutes plus tard. Blanc, tâché de rouge, le grand spi, déjà précédé d'une flottille de bateaux, retient tous les regards. Le temps de virer au bord de *Paul-Ricard* pour bien l'identifier, d'apercevoir Tabarly à l'arrière, Pajot à l'avant, et la recherche de *V.S.D.* commence.

Une heure avant le décollage, Corinne Pajot a reçu une communication de son mari annonçant que *V.S.D.* était en vue sur l'arrière de *Paul-Ricard*. Il faut quand même un bon quart d'heure pour que *V.S.D.*, de l'avion, pointe nettement. Le bateau de Riguidel et de Gahinet navigue sous foc génois et grand-voile. Tout de blanc posé sur l'océan, il tranche moins nettement que *Paul-Ricard*. L'écart est bien celui annoncé par la communication radio : 3 milles nautiques, soit environ 5 kilomètres. Les deux bateaux sont au sud-ouest des Glénans, à 24 nautiques de Lorient. Compte tenu de l'allure de *V.S.D.*, tout laisse supposer que *Paul-Ricard* ne peut éviter d'être rejoint ou, à tout le moins, que l'arrivée sera extrêmement disputée. En fait, les deux bateaux sont tellement proches que l'incrédulité prévaut d'abord, dès l'annonce faite de leurs positions respectives, et la marine nationale dément même qu'il s'agisse bien de *V.S.D.*. Le King-Air procède à la vérification en tournant à très basse altitude, les trois lettres *V.S.D.* se détachent bien, Riguidel et Gahinet y vont même de quelques signes. Apparemment tout est pour le mieux à bord de *V.S.D.* et le moral est au beau fixe.

Un dénouement inattendu

De l'observatoire privilégié qu'est le King-Air pendant plus de trois heures, il va être possible de suivre, dans le détail, le dernier acte de la Transatlantique. Dénouement inattendu quand on sait que Riguidel et Gahinet ont dû relâcher deux jours et quatorze heures aux Bermudes pour réparer et que, lorsqu'ils ont repris la route du retour, ils comptaient 500 kilomètres de handicap par rapport à Tabarly et Pajot.

A 17 h. 30, l'avance de Tabarly a presque complètement fondu. Des deux bateaux, on se voit. Il n'y a plus qu'un mille nautique d'écart, autrement dit presque rien après une course de 11 000 kilomètres, qui promet de s'achever en régate comme la Route du rhum entre Birch et Malinovsky.

Très vite, il apparaît que les deux multicoques suivent deux routes différentes. Le King-Air prend mesure sur mesure, et, malgré la difficulté qu'il y a à apprécier leur position l'un par rapport à l'autre, l'écart est estimé, peu avant 18 heures, à un demi-mille nautique, soit nettement moins d'un kilomètre. A cet instant, les deux bateaux étant sous leur meilleure allure, et *V.S.D.* continuant à se rapprocher, il devient patent que les chances de *Paul-Ricard* s'amenuisent. A 12 nautiques de Lorient, à 18 h. 30, *V.S.D.* joue son avant-dernière carte, affale son génois et envoie son spi aux couleur de l'arc-en-ciel. Le tout est de savoir si la manœuvre est opportune. De l'avion qui tourne, très bas, autour de *V.S.D.*, on voit Riguidel et Gahinet s'activer à la manœuvre. La distance se stabilise, le temps sans doute que *V.S.D.* prenne le vent, et c'est le moment que choisissent les deux bateaux, sans se concerter, pour faire — enfin — route directe sur l'objectif, c'est-à-dire la bouée où va être jugée l'arrivée située au petit large de l'entrée du port de Lorient.

Il leur reste moins de 10 kilomètres à parcourir. Le sprint est lancé. *V.S.D.* et *Paul-Ricard* sont pratiquement sur la même ligne, mais 500 à 600 mètres séparent leurs routes parallèles. De toute évidence, il manque à Tabarly les grands spis, déchirés à l'aller, pour toucher le but en vainqueur. Une centaine d'embarcations entourent déjà les deux bateaux lorsque Riguidel et Gahinet viennent à toucher Tabarly. Il est 19 h. 15, les deux bateaux sont presque bord à bord, tous spis dehors, la régate est somptueuse. L'avantage est décidément à *V.S.D.* qui croise le sillage de *Paul-Ricard* et le dévente juste assez, en faisant quelques secondes écran avec ses propres voiles, pour que toute la Transatlantique — les 11 000 kilomètres, à la mer... — se joue sur cette manœuvre classique. D'un coup, *Paul-Ricard*, privé de vent, semble arrêté, et l'écart se creuse, 100 mètres, 200 mètres, 300 mètres... Tout est consommé, la bouée d'arrivée est en vue, et cependant Tabarly et Pajot, en lutteurs qu'ils sont, y vont de leurs dernières initiatives. Ils changent de spi, en envoient un de petit temps qui permet d'aller plus vite et tirent un bord à toucher la côte. Une manœuvre qui rappelle que Pajot a été champion olympique à la voile et champion du monde. Mais c'est trop tard, Riguidel et Gahinet sont déjà les héros de la Transat.

Riguidel et Tabarly se parleront par radio sitôt l'arrivée franchie. Dans la voix de l'un la joie, dans celle de l'autre un peu d'amertume. C'est l'un des leurs, un frère de la voile, qui a dit : « *Seule la victoire est jolie.* » Et elle ne se partage pas.

FRANÇOIS JANIN.

LES RESULTATS

1. *V.S.D.* (Riguidel-Gahinet), 34 j. 6 h. 32 min. ;
2. *Paul-Ricard* (E. Tabarly-Pajot), à 5 min. 42 sec. ;
3. *Télé-Sept-Jours* (Birch-Vidal, à 7 h. 28 min. 13 sec.
4. *Kriter V* (Malinovsky-Lenormand).

RUGBY

VICTOIRE LABORIEUSE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE EN NOUVELLE-ZÉLANDE

En battant la sélection locale par 14 points à 9, l'équipe de France de rugby a remporté, samedi 30 juin à Wellington, une troisième victoire en quatre rencontres déjà disputées, au cours de sa tournée en Nouvelle-Zélande. Toutefois, à une semaine du premier test contre les All Blacks, les Français, dominés en touche et dans les regroupements, ont affiché d'inquiétantes faiblesses. En fait, il fallut attendre l'essai inscrit à la soixante et unième minute par le rapide ailier Frédéric Costes, et un but de pénalité réussi de 60 mètres par Jean-Michel Aguirre, pour voir l'équipe de France prendre enfin l'ascendant sur la formation néo-zélandaise.

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE

Les prévisions de Bernard Hinault

Superbagnères. — **A-t-il la grosse tête... ou la tête froide ? A Luchon, Bernard Hinault annonce qu'il prendra le maillot jaune à Superbagnères, qu'il dominera Zoetemelk sur son terrain (une épreuve contre la montre en côte de 23 kilomètres) et qu'il laissera Lubberding à plus de 3 minutes. On peut le croire présomptueux. A moins que ses déclarations à la Cassius Clay aient seulement pour but de démoraliser l'adversaire.**

De notre envoyé spécial

Mais, à Superbagnères, vendredi 29 juin, Hinault tient parole. Il gagne l'étape, distance Zoetemelk de 53 secondes, relègue Lubberding à 3 min. 23 sec. et ravit à son équipier Bernaudeau, vingt-quatrième à 3 min. 59 sec., la première place du classement général.

Ce n'est plus de la vanité. C'est de la clairvoyance. Autre qualité, ce coureur à la fois brillant et obstiné, a le mérite de connaître ses rivaux aussi bien qu'il se connaît lui-même. Son nouvel exploit, qui confirme sa ponctualité, impressionne l'opinion. Les anciens champions présents dans la caravane des suiveurs, Jacques Anquetil, Raymond Poulidor, Luis Ocana et Roger Pingeon, s'accordent à dire que, sauf accident, il a virtuellement gagné le Tour... qui ne s'achèvera que dans trois semaines !

Seul le vieux Joachim Agostinho a bien résisté. A la surprise générale, il n'a concédé que 11 secondes. Kuiper, lui, a perdu 1 min. 49 sec. et, Lucien Van Impe, un spécialiste de la montagne, a mis 3 min. 9 sec. de plus que le vainqueur. L'opposition est démantelée. On peut imaginer que ses principaux leaders n'ont pas abandonné toute ambition et qu'ils tenteront de piéger le porteur du maillot jaune au cours des prochaines étapes. Cependant, s'ils engageaient l'épreuve de force, ils risqueraient de faire le jeu du Français, qui leur est supérieur en valeur absolue et en puissance.

Au vrai, Bernard Hinault ne tire pas uniquement bénéfice d'une qualité physique exceptionnelle. Il recueille les fruits d'une préparation méthodique, orientée vers le Tour de France. Avant l'épreuve, il avait établi ses quartiers chez Guy Lapébie, propriétaire d'un hôtel situé au sommet du col de Mente, afin de reconnaître en détail le parcours des étapes pyrénéennes.

Pendant ce temps, Zoetemelk renonçait au *Midi-Libre*, puis au Tour de l'Aude, pour s'entraîner dans les Alpes, perdant de vue que, cette année, la physionomie et la formule du Tour de France donnaient aux Pyrénées une importance prioritaire. C'est toute la différence entre l'organisation rationnelle et l'improvisation.

JACQUES AUGENDRE.

CLASSEMENT DE LA DEUXIEME ETAPE (LUCHON-SUPERBAGNERES)

1. Bernard Hinault, les 23,870 km (C.L.M. individuelle) en 53 min. 59 sec. (moyenne 26,530 km/h) ; 2. Agostinho, à 11 sec. ; 3. Zoetemelk, à 53 sec. ; 4. Kuiper, à 1 min. 42 sec. ; 5. Nilsson, à 1 min. 58 sec. ; 6. Wellens, à 2 min. 12 sec. ; 7. Battaglin, à 2 min. 15 sec. ; 8. Martinez, à 2 min. 28 sec. ; 9. Baronchelli, à 2 min. 48 sec. ; 10. Knetemann, à 2 min. 51 sec. ; etc.

CLASSEMENT GENERAL

1. Bernard Hinault, 7 h. 52 min. 1 sec. ; 2. Zoetemelk, à 53 sec. ; 3. Agostinho, à 53 sec. ; 4. Kuiper, à 1 min. 49 sec. ; 5. Nilsson, à 2 min. 15 sec. ; 6. Battaglin, à 2 min. 19 sec. ; 7. Wellens à 2 min. 51 sec. ; 8 Martinez, à 3 min. ; 9. Baronchelli, à 3 min. 6 sec. ; 10. Pollentier, à 3 min. 9 sec. ; etc.

TENNIS

Pecci, out à Wimbledon

De notre envoyé spécial

Wimbledon. — Surprise de taille vendredi 29 juin, journée grise à Wimbledon : Victor Pecci, finaliste des Internationaux de France et idole toute fraîche de Roland-Garros, a été éliminé sur le court n° 1 par un jeune gaucher australien, Brad Drewett, vingt ans, grosse tête auréolée de cheveux solaires, yeux d'azur, silhouette trappue et volleyeur sans complexe. Pecci, grâce à son service, aussi efficace ici qu'à Paris, avait gagné le premier set 6-4, puis il avait perdu de justesse les deux sets suivants, que Drewett remportait par 7-6 et 7-6 grâce à des anticipations au filet pleines d'inspiration.

Le plus curieux c'était de voir Pecci révélé grand joueur de volée sur terre battue pris de vitesse à son propre jeu sur herbe. Mais nous savons que les Latins, à part Santana, ne se sont jamais pleinement exprimés à Wimbledon : exemples entre autres d'Orantès et de Panata. *Toujours est-il* que Pecci, conscient du péril, entama son quatrième set en adressant des signes d'inquiétude à son manager argentin assis sur un gradin voisin du nôtre. Le beau Paraguayen luttait toujours avec cœur, mais le petit Australien en face cartonnait les balles comme au stand de tir.

L'avantage de la surface gazonnée c'est que tout homme « vite » qui n'a pas froid aux yeux y a ses heures de chance contre n'importe quel adversaire. L'inconnu Drewett, venu des antipodes, sortait de l'obscure forêt des qualifications. Avait-il seulement notion de la valeur de Pecci ? Pas sûr ; en tout cas la réputation du Paraguayen, s'il en avait ouï dire, ne le troublait nullement. Pecci au contraire, et pour la première fois depuis deux mois, se trouvait bousculé. D'où une hésitation toute nouvelle qui le ramenait à ses faiblesses passées — et finalement une série d'erreurs qui le firent bel et bien terrasser par 6-4.

Défaite d'autant plus regrettable que Pecci, dans le haut du tableau, avait derechef sa chance contre Connors, et, qui sait, contre Borg. Le pire c'est que les billes ne vous reviennent pas si facilement à Wimbledon.

OLIVIER MERLIN.

SIMPLE MESSIEURS

Seizièmes de finale : Tim Gullikson (E.-U.) b. Letcher (Austr.), 6-0, 6-4, 6-1 ; Scanlon (E.-U.) b. Pattison (Rhod.), 7-6, 4-6, 6-4, 6-2 ; Panatta (It.) b. Bengtsson (Suède), 7-6, 7-6, 7-6 ; Borg (Suède) b. Pfister (E.-U.), 6-4, 6-1, 6-3.

Okker (Holl.) b. Wilkinson (E.-U), 7-5, 7-5, 6-4 ; Cox (G.-B.) b. Moretton (Fr). 3-6, 6-7, 6-1, 7-6, 7-5 ; Connors (E.-U.) b. Kriek (Afr. Sud), 6-4, 6-1, 7-6.

Rewett (Austr.) b. Pecci (Par.), 4-6, 7-6, 7-6, 6-4 ; Tanner (E.-U.) b Case (Austr.), 6-4, 7-5, 7-6 ; Lutz (E.-U.) b. Manson (E.-U.), 6-7, 6-4, 6-3, 6-2 ; Clerc (Arg.) b. Smith (E.-U.), 6-7, 7-6, 6-3 7-5.

Teacher (E.-U.) b. Gottfried (E.-U.) 6-3, 7-5, 5-7, 6-3.

McEnroe (E.-U.) b. Tim Gullikson (E.-U.), 6-4, 6-4, 7-6 ; S. Mayer (E.-U.) b. Sadri (E.-U.), 6-7, 7-5, 7-6, 6-2 ; Dupre (E.-U.) b. Noah (Fr.), 7-5, 1-6, 6-3, 6-1 ; G. Mayer (E.-U.) b. Alexander (Austr.), 6-4, 6-4, 6-4.

SIMPLE DAMES

Seizièmes de finale : M. Navratilova (Apatr.) b. R. Casals (E.-U.), 6-3, 6-3 ; J. King (E.-U.) b. D. Desfor (E.-U.), 6-3, 6-2 ; C. Evert (E.-U.) b. Teacher (E.-U.), 6-4, 6-3 ; K. Jordan (E.-U.) b. H. Strachonova, 6-2, 6-2 ; L. Dupont (E.-U.) b. W. White (E.-U.), 7-5, 6-3.

K. Reid (Austr.) b R. Fox (E.-U.), 6-3, 6-1 ; W. Tunrbull (Austr.) b. Carillo (E.-U.), 6-1, 6-3 ; T Austin (E.-U.) b. Stuart (E.-U.), 6-2, 6-3 ; G. Stevens (Afr Sud) b. R. Gerulaitis (E.-U.), 6-3, 6-2.

W. Wade (G.-B.) b. S. Hanika (R.F.A.), 6-3, 7-6 ; B. Stove (Hol.) b K. McDaniel (E.-U.), 2-6, 6-3, 6-2 ; M. Mandlikova (Tch.) b. R. Marsikova (Tch.), 6-3, 6-2.

V. Ruzici (Roum.) b. E. Wikstedt (Suède), 6-3, 6-0.

DOUBLE MESSIEURS

Trente-deuxièmes de finale : Alexander-Dent (Austr.) b. Aguilar-Pearson (E.-U.), 6-4, 6-4, 4-6, 6-1 ; Gonzalez (E.-U.) - Kriek (Afr. Sud) b. Austin-Martin (E.-U.), 7-5, 4-6, 4-6, 6-1, 8-6 ; Borowiak (E.-U.) - McNamara (Austr.) b. Geraghty-Yuille, 6-2, 6-3, 7-6.

Hewitt-McMillan (Afr. Sud) b. El Shafei (Eg.) - Ralston (E.-U.), 6-7, 7-6, 6-2, 3-6, 6-4.

DOUBLE DAMES

Trente-deuxièmes de finale : Kloss (Afr. Sud) - Stuart (E.-U.) b. Coe-Halensworth (G.-B.), 6-0, 6-0 ; Cuypers (Afr. Sud) - Dupont (E.-U.) b. Jordan-White (E.-U.), 7-5, 0-6, 6-4 ; Allen-Fox (E.-U.) b. Blackwood (Can.) - Ruddell (Austr.), 7-5, 6-2.

Le Monde

culture

LE JOUR DE LA MUSIQUE

Autour des contrebasses.

Habitués, musiciens, touristes, le Riverbop est, comme aux grandes heures, plein à craquer. Personne n'est déçu, Miroslav Vitous à la basse, joue une musique que Jasper Vant'Hoff (piano) a inventée ici il y a cinq ans : lyrique, bien carrée et chantante. Facile si l'on veut, ou sans problèmes, mais directe au fond et faite pour plaire.

Musique volée à la nuit, le jazz prendra pourtant ses quartiers d'été aux pays du soleil. Il reste encore quelques beaux soirs pour se bercer autour des contrebasses. Celle de Rick Rozie dans le groupe de Chico Freeman, ou celles d'un quartet de bassistes sans autre accompagnement, réunis à la Chapelle des Lombards. Seuls les clubs courent ce genre d'aventure. Les grands festivals ne s'y risquent pas. Léon Francioli, Beb Guérin, J.F. Jenny-Clark, Barre Philips, jouent à cru et vous tiennent en haleine sans la moindre amplification : à bout d'archers, à bout de tempo ou à la pointe d'une mélodie comme Just-Huit *de Barre Philips.*

Après, la Chapelle des Lombards fermera ses portes. Changement d'orientation, de vocation, de propriétaire, on ne sait trop. En jazz, ceux qui ont des finances et ceux qui ont des idées sont rarement les mêmes. La situation, comme on dit, est bonne mais pas désespérée. Ce qu'on sait, c'est que, pour l'anniversaire, Cecil Taylor, Elvin Jones et le Tennessee Bigband s'installeront à Campagne-Première. Et si on a beaucoup parlé de la Chapelle des Lombards, c'est tout bêtement parce que le jazz, une année durant, y a tenu des assises formidables.

Le concours de la Défense.

Le trompettiste Eric Le Lann et sa formation ont remporté le concours de jazz qui a eu lieu dimanche 24 juin, comme chaque année, sur l'esplanade de la Défense. Cette manifestation, qui a réuni en deux jours dix-neuf groupes, s'est achevée par un concert du saxophoniste Joe Henderson. Indiscutablement, Eric Le Lann comme Frédéric Demange, qui a obtenu le second prix, possèdent déjà une bonne expérience de l'improvisation. Cependant, presque tous les musiciens primés ou mentionnés ont plu, semble-t-il, au jury et au public par leur maîtrise d'un discours en fait inventé par d'autres. N'ont pas été citées dans le palmarès les compositions originales du groupe Octopus ni le travail d'architecture sonore du groupe Confreectel, deux formations qui ont préféré jouer une musique nouvelle leur appartenant en propre. Signalons également la forte participation d'orchestres du Centre d'informations musicales et la présence de ses responsables ou animateurs dans le jury, ce qui n'a pas manqué, on le comprend, de faire grincer les dents de ceux qui, précisément, ne sont ni les élèves du CIM ni des adeptes de l'enseignement qu'on y reçoit.

Joe Henderson au saxophone et Mal Waldron au piano, les deux vedettes du quartet qui ont clos cet après-midi, nous auront laissés sur notre faim : une musique de super-professionnels, à qui il manquait juste une petite étincelle de communication, de génie.

Hommage à Billie Holiday.

Il y a vingt ans mourait la chanteuse Billie Holiday. A cette occasion, le Festival de Newport, qui a lieu à New-York, a rendu hommage jeudi à la grande interprète noire. La soirée a été ouverte par la projection d'extraits inédits de concerts. Le pianiste Jimmy Rowles, qui fut l'accompagnateur de Billie Holiday, a joué ensuite Easy living, *avec le contrebassiste Milton Hinton et le saxophoniste Zoot Sims. Le vibraphoniste Lionel Hampton, le trompettiste Ruby Braff et le pianiste Teddy Wilson sont également montés sur scène pour interpréter des airs aussi célèbres que* Lover come back *et* On the Sunny side of the Street. *C'est la chanteuse Carmen MacRae qui a clos cette manifestation.*

En souvenir, on doit écouter le double album All or Nothing at all, *qui vient d'être réédité chez Verve (dist. Polydor).*

Musique

« LA JEUNE BOUQUETIÈRE » opéra nord-coréen

La Jeune Bouquetière, *opéra nord-coréen anonyme en sept actes, que présente actuellement au Théâtre des Champs-Elysées la troupe Mansondaï de Pyongyang, a mis à son actif un record : celui des catastrophes qui peuvent arriver à une jeune fille en trois heures d'opéra bien tassées : son père est mort ; sa petite sœur devient aveugle, parce que la femme du méchant seigneur l'a jetée dans la braise du foyer ; son frère met le feu à la maison du tyran et est envoyé en prison ; sa mère s'épuise au service du même seigneur ; elle la remplace et subit humiliations, coups et corvées ; elle tente de vendre des azalées pour acheter des médicaments à sa mère et n'essuie que rebuffades ; sa mère meurt et la jeune bouquetière est vendue à un trafiquant...*

Rassurez-vous, ce n'est là que la moitié du scénario lamentable, qui va multiplier encore les malheurs et les drames jusqu'au tout dernier tableau. Enfin, les paysans se révoltent, exterminent le seigneur tandis que le frère, évadé de prison, qui a pris la tête de l'armée révolutionnaire du président Kim Il-sung, sauve la petite aveugle abandonnée dans un bois et jure de libérer son peuple de tous les tyrans. Alors, la jeune bouquetière « sèmera la fleur de la révolution à travers les monts et les vallées de sa belle patrie ».

On ne songe pas à rire de cette histoire touchante, contée au premier degré, où seule l'accumulation des horreurs en si peu de temps est invraisemblable. L'actualité comme l'histoire nous offrent assez de témoignages sur la misère, l'oppression, l'égoïsme et la brutalité dans des régions géographiques proches. Et après tant de malheurs, le triomphe de l'armée rouge qui ramène l'espérance des « lendemains qui chantent » nous incite à battre des mains de bon cœur.

Le présent qui chante nous laisse cependant plus perplexes. Le compositeur anonyme, fort habile d'ailleurs, a dû apprendre son métier à l'écoute de mauvais films américains ou soviétiques. Et c'est la pire musique internationale, sirupeuse, sentimentale, hypertonale, écrite à larges traits, qui tourne au long de ces trois heures dans cette machine à laver l'oppression du grand orchestre symphonique, avec le retour obsédant des mêmes thèmes, des mêmes procédés, des mêmes structures. Comble d'horreur, à cette mélasse « européenne » qui peint la douleur des opprimés, s'opposent à de rares moments quelques brides de l'antique et noble musique traditionnelle. Celle-ci est, hélas, l'apanage de l'abominable seigneur et de ses séides, et le plus souvent associée à des coutumes et à des superstitions caricaturales.

Impossible pourtant de ne pas être ému par ce qui reste de « populaire » (fût-il vraisemblablement d'origine russe ou soviétique) dans ces chants, lorsqu'ils sont interprétés par des héroïnes qui jouent ces péripéties stéréotypées avec tant de grâce et d'émotion, même si c'est en versant des torrents de larmes : la jeune bouquetière, qui supporte vaillamment un rôle écrasant, la mère bouleversante, surtout la petite aveugle avec sa voix de poupée, ses gestes d'un réalisme et d'une vérité si simples et pathétiques.

Mais pour être copieusement édifiant, ce spectacle se doit aussi d'être séduisant et de faire vibrer de bonheur les Coréens libérés : à nous les décors fabuleux, les champs d'azalées, les paysages sous la lune les magnifiques chromos, les chaînes alpestres et les cascades en action, les trains qui débouchent à l'horizon, et aussi les troupes scintillantes de danseuses, d'une discipline stupéfiante...

Ecrasé de couleurs et de sons criards, touché par tant de naïveté et de gentillesse, le spectateur français sort tout éberlué des Champs-Elysées sûr, en tout cas, de n'avoir jamais rien vu de pareil à cette opérette tragique.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Tous les soirs jusqu'au 5 juillet (sauf dimanche) au Théâtre des Champs-Elysées, à 20 h. 30.

DIX NOUVEAUX PROFESSEURS AU CONSERVATOIRE

Le conseil de *nomination* du Conservatoire national supérieur de musique de Paris vient de procéder au renouvellement de dix postes de professeurs. Ce choix devra recevoir l'approbation de *M. Jean-Philippe Lecat,* ministre de la culture et de la communication. Sont nommés : Claire Motte (danse femme) ; Maurice Bourgue (musique de chambre, instruments à vents) ; Jacques Rouvier (piano) ; Gérard Poulet (violon) ; Philippe Muller (violoncelle) ; Michel Roux (art lyrique) ; Claude Terrasse (analyse pour élèves instrumentistes) ; Graciane Finzi (solfège pour élèves chanteurs) ; Claude Martinet (rôle d'art lyrique), et Jean Koerner (accompagnement au piano).

■ Cinq associations françaises de musique (la Guilde française des artistes solistes, l'Association française de musique de chambre, les Amis de la musique de chambre, l'Union professionnelle des maîtres du chant, l'Association Théâtre et Musique) viennent de lancer une Confédération européenne des grandes associations musicales (CEGAM). ***Renseignements :*** **Centre européen de documentation, d'information et de coordination (CEDIC), 64, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e.**

MORT DU COMPOSITEUR PAUL DESSAU collaborateur de Brecht

Le compositeur allemand Paul Dessau est mort en Allemagne de l'Est dans la nuit du 28 au 29 juin. Il était âgé de quatre-vingts ans.

[Après avoir été le premier chef d'orchestre de l'Opéra de Berlin, Paul Dessau s'était consacré à la composition dans les années 20. En 1933, il avait dû émigrer en France, puis était allé aux Etats-Unis où il avait rencontré Schoenberg et Brecht, pour qui il composera le *Deutsche Miserere* et la musique de plusieurs pièces : *Mère Courage* (1946), *le Festin de Lucullus* (1949) et *Maître Puntila et son valet Matti* (1961). En 1948, il était revenu à Berlin et travaillait en République démocratique allemande, où son dernier opéra, *Einstein*, inspiré de Brecht, avait été présenté en 1973.]

Lettres

C'était Jacques Lanzmann !

C'est finalement « Apostrophe » qui a révélé vendredi soir l'identité de Michael Sanders, l'auteur de l'Age d'amour *: Jacques Lanzmann est apparu sur le petit écran, et le tour a été joué. Drôlement joué d'ailleurs car, pour cette farce innocente, le pauvre Jacques Lanzmann s'était fait férocement étriller par Philippe Robrieux et Jean-Marie Geng, qui participaient aussi à cette émission consacrée aux vedettes : de la littérature, du spectacle, de la télévision, du sport.*

Jacques Lanzmann était censé représenter l'anti-vedettariat, puisque ayant un nom bien connu en littérature à la suite de douze romans appréciés, il avait préféré faire paraître son séduisant petit livre sous un pseudonyme. C'était un peu tricher, car on n'avait pas fait mystère du pseudo, et le jeu, le pari, l'énigme, mettaient l'œuvre en vedette. Si seulement les détracteurs de Jacques Lanzmann s'en étaient tenus là ! Mais l'un comme l'autre ont enfourché de grands dadas. La sincérité de toute création littéraire, l'horreur de qui se cache pour écrire, l'honneur de qui signe ce qu'il écrit.

Autant de billevesées qui ont été portées à leur comble quand Philippe Robrieux a décrété que le vrai visage du prolétariat il ne le rencontrait pas là. Comme si Lanzmann avait voulu peindre en traits réalistes le prolétariat dans l'Age d'amour... *On a finalement bien peu parlé du livre pour mieux flétrir l'action. C'était encore une fois, et par la faute de ses défenseurs les plus purs, la littérature éclipsée au nom d'un rigorisme qui ne s'occupait guère du talent.* — J. P.

LE POÈTE ESPAGNOL BLAS DE OTERO EST MORT

Le poète espagnol Blas de Otero est mort le 29 juin à Madrid. Il était âgé de soixante-trois ans.

[Né à Bilbao, en 1916, Blas de Otero, qui fut un ami de Federico Garcia Lorca, s'est fait connaître en 1942 avec *Cantique spirituel*. Il allait s'imposer en 1950 avec *Ange férocement humain*, et en 1951 avec *Rappel de conscience*, comme une des figures les plus originales de la poésie réaliste et « engagée ». Membre du parti communiste d'Espagne depuis 1952, Blas de Otero se rendit à La Havane en 1965. Il devait séjourner trois ans à Cuba. Parmi ses œuvres, citons encore : *Je demande la paix et la parole* (1955), et *Parler clair* (1959).]

Jazz

Jarrett l'éclectique

Keith Jarrett a conservé tout son pouvoir de séduction et d'envoûtement depuis 1973, année où ses concerts enregistrés en solo à Brême et à Lausanne ont créé l'événement sur la scène du jazz. Jarrett, à qui l'on attribue depuis cette date la vogue des expériences en solo, n'a fait que remettre à jour un concept un peu tombé en désuétude mais pourtant très ancré dans la tradition du jazz et du blues.

Comme un Fats Waller ou un Erroll Garner, dont il dépasse aujourd'hui la popularité, Keith Jarrett est l'homme d'une seule musique et d'une seule façon de faire. Depuis son apparition encore tout jeune à Antibes devant le quartette de Charles Lloyd, il a sans cesse confirmé sa détermination vers un style insaisissable et authentique. Il a résolu de façon évidente la question des racines de la musique : délibérément éclectique, Keith Jarrett puise à de multiples sources où les accents du blues peuvent venir infléchir un thème emprunté à des modes folkloriques européens ; dès lors, si l'on ajoute au talent exceptionnel de l'artiste sa faculté d'assimilation, on comprend pourquoi il déplace des foules qui réunissent des publics en principe distincts.

Etrangement, le dernier témoignage qu'il nous livre sur disque est un ancien enregistrement de son célèbre quartette aujourd'hui dissous (avec Charlie Haden, Paul Motian, Dewey Redman) admirable et vitalité, d'entente et d'élégance. Evidemment, le solo peut apparaître comme une prétention contemplative et narcissique, à la limite du verbiage gratuit. Mais ce serait nier le miracle qui s'est produit des dizaines de fois auparavant, et vendredi soir encore au Palais des congrès. Il a lui-même souvent évoqué la différence fondamentale entre l'improvisation collective qui efface la responsabilité créatrice de l'individu au profit du groupe et le cheminement du pianiste solitaire, qu'il juge plus satisfaisant.

Jarrett est excessif, énervant parfois dans son orgueil, mais jamais malhonnête ni décevant. Le concert du Palais des congrès avait de quoi convaincre les plus sceptiques ou ceux qui voulaient vraiment le tester — en deux sets et trois rappels, soit au total deux heures et demie de présence et de créativité. Fixant sans interruption son clavier, le pianiste ondule autour de l'instrument d'un mouvement suggestif qui précède parfaitement l'accord à venir. Faut-il encore évoquer son geste rapide, puis retenu, qui procure une frappe si sèche, sa main gauche sûre et athlétique, ou encore la coïncidence troublante entre sa façon d'être, de bouger, de respirer, et son phrasé ? Pourtant celui à qui la musique moderne improvisée doit une grande victoire ne perd pas pied dans le culte dont il est l'objet. A la foule trépignante il déclare après un troisième rappel : *« Est-ce moi qui procure cette frénésie ? Allons, ce n'est que de la musique, ça va, ça vient, mais n'essayez pas de la saisir »*, et, vainqueur, s'en va.

PAUL-ÉTIENNE RAZOU.

★ Nouveau disque : *Eyes of the heart* (E.C.M.). Distribution Phonogram.

Formes

Pour saluer Mandeville

Interversion des rôles : des poètes « montrent » un peintre, dit l'un d'entre eux, Luc Bérimont, en préfaçant l'entreprise collective, à laquelle il participe, de ses quarante et un confrères. Tous se sont concertés pour illustrer Bernard MANDEVILLE, *qui a d'ailleurs enrichi ce somptueux recueil de huit lithographies originales* (1). *Tous chacun à sa manière, ont été frappés par l'aspect chaotique, cosmique de l'œuvre de Mandeville,* « un remuement originel, un haut lieu de ténèbres basses » *(Bérimont), où* « l'ère du chevauchement des règnes a commencé » *(Roger Caillois). Andrée Chedid y a vu des* « souffles griffant sur la toile/ visages et labours/charriant cratères et violences ». *Lorsque la scène se précise, Paul Antoine Jourjon découpe, parmi des images tourmentées, leur succession cinématographique :* « Un recoin infini, un éclat, coupe de deux citrons d'opale (...). Vestiges de ville et la plage seule où quelqu'un va venir... ». *Et Julio Cortazar proclame au nom de tous :* « Nous sommes de plus en plus à croire de moins en moins que l'humanisme doive servir/ au nirvana stéréophonique, des mandarins et des esthètes. »

Mandeville avoue son dessein, peut-être téméraire, de dépasser un plaisir de dilettante en exposant, pour saluer la naissance du livre, une série de tableaux (2), *des collages vigoureux d'une démesure inégalée. On hésite à les traduire en langage critique après ce raccourci naguère formulé par l'un des quarante-deux, Alexandre Vialatte :* « Il *(Mandeville)* sait garder dans l'utilisation des matériaux extérieurs à la toile une âme qui circule en tous lieux, il réserve des transparences où surgissent des visions, des spectacles, des villes, des pays inconnus qu'on reconnaît comme en rêve. »

***

Chez GLEB (3) *la poésie se passe de mots. Ou presque. Par exception une de ses superbes tapisseries, blanche, rouge noire, porte ceux-ci :* « C'est la nuit qui tisse les rêves du jour. » *Le blanc prévaut, bien que le coton crémeuse, qui s'intègre si heureusement au décor d'un style de vie d'une simplicité raffinée, soit lorsqu'il le faut avivée par d'illusoires déchirures de laine noire ou par d'autres îlots de couleur. Les reliefs monochromes suffisent, ou les lacérations, ou les fenêtres à barreaux ouvertes dans l'épaisseur de la masse, ou les dédoublements plus vastes quand les fils de chaîne jouent en solistes, filets tendus pour filtrer et purifier d'invisibles courants, cordes de harpe qui chantent le Zohar (la splendeur) de la création du monde. Tout est chargé de sens, faut-il le répéter, dans l'œuvre de Gleb, qui n'a jamais voulu se contenter de bâtir un décor, voire d'offrir un objet de délectation. Et cette pièce de bois poli, un joug, prise dans la chaîne, donne une réplique concrète aux paroles bibliques :* « Tu porteras mon joug. »

Il n'empêche que ces tapisseries où souffle l'esprit sont formellement dignes d'admiration, tissées d'une riche matière, où l'œil s'attarde, où la main voudrait s'attarder.

Faut-il revenir sur l'exposition « Présence Paris-Budapest » (le Monde du 27 juin) organisée par Anne Stern, peintre elle-même (4) ? *Oui, si c'est pour confirmer, une fois les œuvres mises en place, la qualité du bon nombre d'envois, la très bonne tenue de l'ensemble ; qu'il est difficile de conclure qu'il existe un art typiquement hongrois ; que chez ceux qui résident à l'Est comme chez ceux qui travaillent en France, toutes les tendances disons internationales se font jour, depuis l'abstraction géométrique où excelle notamment Konok, l'art optique de Vasarely jusqu'à l'hyperréalisme surréel de Sandorfi ; qu'à côté des artistes ayant obtenu chez nous droit de cité (Szenes, Kallos, etc., et je voudrais signaler le relief d'Anne Mark, les collages de Lucien Hervé) ceux qui sont restés en Hongrie ne leur sont pas inférieurs : Gyarmathy, Balint, Albert Kovacs.*

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) *Mandeville illustré par quarante-deux poètes.* Edité par Christian Sorensen, Copenhague.

(2) Librairie de Seine, 93, rue de Seine.

(3) Formes nouvelles, 22, boulevard Raspail.

(4) Orangerie du jardin du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard.

Cinéma

M. JACQUES FLAUD PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CINÉMATHÈQUE

M. Jacques Flaud a été élu président du conseil d'administration de la Cinémathèque française, lors de l'élection du bureau de l'association qui a eu lieu le 29 juin. Le bureau comprend en outre trois vice-présidents : Mme Yvonne Dornes, chargée des questions financières, le cinéaste Jean Rouch et le producteur Anatole Dauman. Le trésorier est M. André Laporte, le trésorier adjoint, M. Jean Musy Mme Janine Bazin fait également partie du bureau, ainsi que Mme Françoise Jaubert et M. Michel Fano (secrétaires généraux). Mme Mary Meerson devient présidente d'honneur. M. Hubert Astier est maintenu dans ses fonctions de directeur délégué. Le cinéaste Georges Franju présidera le comité de parrainage.

Le conseil d'administration (vingt-six membres) avait été élu lors de l'assemblée général le 27 juin.

[Né en 1914, M. Jacques Flaud est secrétaire de groupes parlementaires de 1945 à 1948, puis chef ou directeur de cabinets ministériels jusqu'en 1952. Il est directeur général puis directeur général honoraire du Centre national de la cinématographie (C.N.C.) de 1952 à 1960. Président-directeur général de la Société financière de radiodiffusion (Sofirad) pendant deux ans, il est ensuite, successivement, directeur des relations extérieures de l'O.R.T.F., *conseiller* culturel à Ottawa, et chargé de mission à l'O.R.T.F. Depuis 1975, il est directeur délégué de FR 3 chargé des rapports avec le cinéma.]

Notes

Cinéma

« Performance » de Nicolas Roeg et Donald Cammel

A sa sortie en 1970, « Performance » est plutôt mal accueilli par la critique. Jugé de mauvais goût par certains ou franchement obscène par d'autres, le film de Nicolas Roeg et Donald Cammel ne laisse pas un souvenir impérissable si ce n'est dans la mémoire gelée des fans de Mick Jagger. Le chanteur des Rolling Stones y fait ses débuts de comédien, dans le rôle d'une rock star déchue, aux côtés de James Fox, *gangster surviriliste*. Thriller psychédélique ou fable moderne sur l'Angleterre bien pensante des années 60, « Performance » est un film difficile et baroque remettant en question la sexualité « ordonnée », repoussant les limites des genres jusqu'à ce qu'ils disparaissent et s'annulent pour donner naissance à un être qui ne répond plus aux définitions traditionnelles du masculin et du féminin.

James Fox, truand respectable, membre du Play-boy Club, vient chercher refuge dans un appartement labyrinthe où vivent, telle une trinité androgyne, Michèle Breton, Anita Pallenberg et Mick Jagger. Ce dernier est le grand prêtre d'un voyage initiatique qui passe pa l'expérience des champignons hallucinogènes et conduit James Fox à une nouvelle attitude face à sa sexualité.

« Performance » est aussi, par la présence de Jagger dans le rôle d'un chanteur et la musique qui le hante, un film de rock superbe et inspiré.

ALAIN WAIS.

★ Action Christine, 6e ; Daumesnil, 12e.

■ Le Syndicat national des directeurs d'entreprise d'action culturelle (Syndeac) vient d'élire son conseil national, qui a porté à sa présidence Jean-Pierre Vincent, directeur du Théâtre national de Strasbourg. Celui-ci succède à Jean Danet, directeur des Tréteaux de France.

Jazz

Arcane 5

Il y a ceux qui voient dans les musiques improvisées l'occasion d'un perpétuel brassage, le moment de rencontres toujours renouvelées, l'exploration horizontale de toutes les tendances, de toutes les virtualités et de toutes les personnalités. Et puis il y a les autres, ceux qui font le pari de la liberté par esprit *de famille : ceux qui en bons spé*léologues communautaires descendent au plus profond des relations de groupe. Arcane 5 est de ceux-là, qui commence à se faire connaître après Cohelmec le Workshop de Lyon, Confluence ou Armonicord...

Comme tous ces groupes, Arcane 5 développe une conception collective de l'écriture et de l'improvisation, une forme collective et très autonome, qui prend appui sur le mode de fonctionnement du groupe : autogéré. Sa limite, parfois, tient à cette trop grande habitude qu'ils ont les uns des autres et qui les empêche de réellement « démarrer ».

Mais quand la basse de Michel Saulnier s'emballe, alors Arcane 5 (Nano Peylet, Youval Micenmacher, Philippe Gumplowicz) retrouve l'exubérance de l'énergie, sa véhémence parfois, et les plaisanteries trop privées s'ouvrent, dans un rire plus ample, à l'espace bien réel de la scène.

FRANCIS MARMANDE.

★ 28, rue Dunois, jusqu'au 2 juillet.

Discographie : « Marron Dingue », production Arcane, 4, villa d'Italie, 94300 Vincennes.

Théâtre

« Frédéric Chopin »

Col cassé, lavallière grise, visage poussiéreux de phtisique mal soigné, *Frédéric Chopin (Denis Manuel)* écrit, à haute voix, de fort belles lettres à ses parents, ses amis : il raconte les citronniers de Majorque, la musique des Anglais aussi dure que leur rumsteck, et les escaliers *de la* maison Pleyel, pleins de fleurs et de bougies. Quelques lettres, plus égarées, font état d'apparitions dans les coins de chambre, de la recherche de zones de paix.

Delacroix (Michel Bertay), qui a mis son complet sombre, comme dirait Madame Maigret, exprime dans ses lettres à quel point il aime Chopin, son ami. Il ajoute que la vie, à Nohant, n'est pas toujours rose, chez Madame Sand (Micheline Bourday), qui finit par perdre patience, à force d'entendre Frédéric tousser.

Ce choix de textes attachants a été fait par le pianiste Mario Reinhard, qui, entre les lettres, joue valses et préludes, sur un long Bösendorfer noir qu'éclaire un bouquet de roses. En catimini, Mario Reinhard réchauffe ses doigts dans des mitaines de grosse laine grise, car il fait *un froid polonais* dans cette cour de l'hôtel d'Aumont. Les couvertures sont gratuites, mais gilets de corps, gros shetlands, et houppelandes doublées, ne seront pas de trop pour vous faire traverser, sans rhume, cette petite Frédéric-party.

MICHEL COURNOT.

★ Hôtel d'Aumont, 21 h. 30.

oter

Cinéma

« Performance » de Nicolas Roeg et Donald Cammel

Jazz

Arcane 5

Théâtre

« Frédéric Chopin »

SPECTACLES

Samedi 30 juin - Dimanche 1er juillet

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra (073-57-50) : Nabucco (sam., 19 h. 30).
Comédie-Française (296-10-20) : Dom Juan (sam. et dim., 20 h. 30) ; le Barbier de Séville (dim., 14 h. 30).

Les salles municipales

Carré Silvia-Monfort (745-31-43) : Cirque Gruss à l'ancienne (sam. et dim., 15 h. et 18 h. 30).
Théâtre de la Ville (274-11-24) : Het Nationale Ballet (sam., 20 h. 30).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78) : Spectacle Ionesco (sam., 20 h. 45) ; la Voix humaine (sam., 22 h.).
Artistic-Athévains (700-19-15) : Jacques Thibault (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h. 30).
Athénée (742-67-27) : le Roi Lear (sam., 20 h. 30, dernière).
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil (374-24-08) : Mephisto (sam., 14 h. 30 et 20 h. ; dim., 15 h. 30).
Chapiteau de l'avenue de Breteuil (539-89-54) : Yerma (sam. et dim., 21 h. 30, dernières).
Comédie des Champs-Elysées (359-37-03) : le Tour du monde en quatre-vingts jours (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Daunou (261-69-14) : Remarie-moi (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Fontaine (874-82-34) : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie la vie qu'on vit (sam., 21 h., dernière).
Galerie 55 (326-63-11) : la Disparition d'Onésime K (sam., 21 h., dernière).
Galerie de Nesles (325-59-50) : la Belle et la Bête 79 (sam. et dim., 21 h.).
Gymnase (770-16-15) : Coluche (sam., 21 h., dernière).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve ; la Leçon (sam., 20 h. 30).
Il Teatrino (322-28-92) : l'Epouse prudente (sam., 21 h.).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir : Une heure avec Baudelaire (sam., 18 h. 30) ; Supplément au voyage de Cook (sam., 20 h. 30) ; Journal fou d'une infirmière (sam., 22 h.). — Théâtre rouge : Une heure avec R. M. Rilke (sam., 18 h. 30) ; la Baignoire (sam., 20 h. 30) ; les Etoiles rouges (sam., 22 h. 15).
Marigny (256-04-41) : la Puce à l'oreille (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).
Michel (265-35-02) : Duos sur canapé (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15 et 21 h. 15).
Michodière (742-95-22) : Une case de vide (sam., 21 h., dim., 15 h.).
Montparnasse (320-89-90) : le Philanthrope (sam., 21 h.).
Nouveautés (770-52-76) : C'est à c't'heure-ci que tu rentres (sam., 21 h. ; dim., 17 h.).
Oblique (355-02-94) : la Passion de Jeanne d'Arc selon G. de Rais (sam., 20 h. 45 ; dim., 16 h.).
Orsay (548-38-53) : Zadig (sam., 20 h. 30, dernière).
Palais-Royal (297-59-81) : Je veux voir Mioussov (sam., 20 h. 45 ; (dim., 15 h.).
Poche-Montparnasse (548-92-97) : le Premier (sam., 21 h.).
Porte-Saint-Martin (607-37-53) : les Deux Orphelines (sam., 20 h. 30, dim., 16 h.).
Présent (203-02-55) : Sans issue (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Saint-Georges (878-63-47) : les Nouveaux Garçons de la rue (sam., 21 h. 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : les Belges (sam., 20 h. 45).
Théâtre-en-Rond (387-88-14) : Sylvie Joly (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Théâtre du Marais (278-03-53) : Arlequin super-star (sam., 20 h. 30).
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : Est-ce que tu m'aimes (sam., 20 h. 30) ; la Forêt des âmes (sam., 22 h. 30).
Variétés (233-09-92) : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

La danse

Tristan-Bernard (522-08-40) : Oh ! America (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Asci (580-12-87) : Loin et au sud (sam., 20 h. 30).
Lucernaire (544-57-34) : Tendresse ; Toi l'Indien (dim., 18 h.).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : les Europophages (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

Les concerts

Conciergerie (233-85-50) : Quatuor R. Maldonado (musique sud-américaine) (sam., 17 h. 45 ; dim., 17 h. 30)
Galerie Nane Stern (705-08-46) : B. Paul (Beethoven, Schubert, Debussy...) (sam., 19 h. 30).
Eglise Saint-Merri (271-93-93) : P Huelle, F Verié (sam., 21 h.).
Eglise américaine : A.-C. Gruel, E. Lestringant (musique des seizième et dix-septième siècles) (sam., 21 h.).
Sainte-Chapelle : Ensemble d'Archets français, dir. R. Gousseau, sol. L Rissen (Mozart, Haendel, Vivaldi) (dim., 21 h.).

Jazz, pop', rock, folk

Campagne-Première (322-75-93) : High Sign (sam. et dim., 18 h.) ; Sugar Blue (sam. et dim., 20 h.).
Caveau de la Huchette (326-65-05) : G. Lafitte et D. Doriz (sam., 21 h. 30).
Chapelle des Lombards (236-65-11) : B. Guérin, L. Franciol, B. Philipps... (sam., 21 h.) ; C. Freeman, J. Hoggard, R. Rozie, F. Don Moye, (sam., 22 h. 45).
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00) : Dousty (sam., 23 h.) ; Arcane V (dim., 15 h 30).
Gibus (700-78-88) : French Cancan (sam., 21 h.)
Golf Drouot (770-47-25) : les Alligators (sam., 22 h.)
Petit-Journal : Jazz Combo Rameille et Courad (sam., 21 h. 30).
La Puce-à-l'Oreille (278-11-83) : M. Ponticelli (sam., 20 h. 30).
Riverbop : Trio A. Romano, J. Van' t' Hof, M. Vitous (sam., 22 h. 30, dernière).

Dans la région parisienne

Breteuil, château : R. Milosi (dim., 17 h.).
Champigny, le Soleil-dans-la-Tête : Spectacle-fête (sam., 21 h.).
Ivry, Théâtre des Quartiers : la Rencontre de G. Pompidou avec Mao Tsé-toung (sam., 20 h. 30).
Montreuil, TEM : Chacun sa vérité (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h., dernière).

Festival du Marais

(887-74-31).

Hôtel de Beauvais : René Lafleur, José Parras (sam., 20 h. 30) ; Comment ça va sur la terre (sam., 22 h.).
Essaïon : Danse de mort (sam., 22 h 15).
Marché Sainte-Catherine : Groupe Sybil (sam., 19 h. 30) ; Mascarade (les Pabuliers) (sam., 20 h. 30).
Eglise des Blancs Manteaux : Ensemble vocal Michel Piquemal (Janequin, Mozart, Schubert, Franck, Rossini) (sam., 21 h. 15).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot, samedi : 15 h., Hommage à Nicholas Ray : l'Ardente Gitane ; 18 h., Cannes 79 : Exilé, de G. Wilson ; Portrait d'un châtelain, de G. Auer ; De ma fenêtre, de G. Auer ; Conte à régler, de B. Nauer ; 20 h., Hommage à Nicolas Ray : Amère victoire ; 22 h., les Ruelles du malheur, de N. Ray — Dimanche, 15 h., Hommage à Nicholas Ray : les Indomptables ; 18 h., la Tragédie de la mine, de G.W. Pabst ; 20 h., l'Expropriation, de M. Roblès ; 22 h., Bande à part, de J.-L. Godard.
Beaubourg, samedi 15 h., Pictures from a Gallery, de L. Schwartz ; Heumpty-Deumpty, de C. Bidault ; Feu ; 17 h., S'il vous plaît, la mer, de M. Lancelot ; 19 h. et 21 h., Rétrospective Joris Ivens ; 19 h., les Artisans - Autour du pétrole ; 21 h., Une histoire de ballon - La pharmacie. — Dimanche : 15 h., l'Arsenal, d'A. Dovjenko ; 17 h., Cannes 79 : Vidita ; Jennifer : Pierre et Framboise aux îles Grenadine, de P.B Jaume ; 19 h. et 21 h. : Rétrospective Joris Ivens ; 19 h., Entraînement au cirque de Pékin - Une femme, une famille ; 21 h., le Professeur Tchien - Le village des pêcheurs).

Les exclusivités

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
AMOUR DE PERDITION (Port., v.o.) : Action - République, 11e (805-51-33)
A NOUS DEUX (Fr.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75)
AU BOUT DU BOUT DU BANC (Fr.), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52)
LES BELLES MANIERES (Fr.), Marais, 4e (278-47-86).
CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.), Bretagne, 6e (322-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Normandie, 8e (359-41-18).
LA COLLINE A DES YEUX (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA DROLESSE (Fr.) : Saint-Germain - Huchette, 5e (633-87-59) ; Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.), Capri, 2e (508-11-69), Styx, 5e (633-08-40), U G C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Parnassiens, 14e (329-33-88), Grand-Pavois, 15e (554-46-85), Passy, 16e (288-62-34).
FELICITE (Fr.) (*), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP (Blg., v. flam.), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
FLAVIA LA DEFROQUEE (It., v.f.), Paramount - Marivaux, 2e (266-55-33), Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).
FLIC OU VOYOU (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Ternes, 17e (380-10-41).
GAMIN (Col., v.o.), Bonaparte, 6e (326-12-12)
CES GARÇONS QUI VENAIENT DU BRESIL (A., v.o.) (**), Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10)
GOLDORAK (Jap., v.f.), Madeleine, 8e (073-56-03) H. Sp.
HAIR (A., v.o.), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Gaumont - Champs - Elysées, 8e (359-04-67), v.f : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70).
HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
HORRIBLE CARNAGE (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
L'INCROYABLE HULK (A., v.o.) : George V, 8e (225-41-46) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
LINA BRAAKE FAIT SAUTER LA BANQUE (All., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : U G C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MELODY IN LOVE (A., v.f.) : U G C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Lord Byron, 8e (225-04-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
MEURTRE PAR DECRET (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69)
LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Michel, 6e (326-79-17) ; Concorde, 8e (359-92-84) — V.f : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 8e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90) — V o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).
NORMA RAE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; France - Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. - Saint - Jacques, 14e (589-68-42). — V.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Athéna, 12e (343-07-48)
NEW-YORK, SALSA CITY (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91)
NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
OLIVER'S STORY (A., v.o.) : Biarritz, 8e 723-69-23)
PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS (All., v.o.) : Le Seine, 5e (352-95-99), H Sp.
PHOTOS SCANDALE (Fr.) (**) : Eldorado, 10e (208-18-76)
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47)
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Saint - Germain - Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46), Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
QUINTET (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
REBECCA (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03) hor. sp. ; v.f. : Nation, 12e (343-04-67).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
SERIE NOIRE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LES SŒURS BRONTE (Fr) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99).
TORRE BELLA (Port., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

Les films nouveaux

CIAO LES MECS, film français de Sergio Gobbi — Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
TOTO, MISERE ET NOBLESSE, film italien de Mario Mattoli — V o : Git-le-Cœur, 5e (326-80-25) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES FLACONS D'OR, film allemand de Werner Schroeter. — V. o. : Olympic, 14e (542-67-42)
NOW VOYAGER, film américain d'Irving Rapper. — v.o. : Olympic, 14e (542-67-42).
DEUX HEURES DE COLLE POUR UN BAISER, film français d'André Farwagi (*). — Ermitage, 8e (359-15-71) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U G C -Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G C -Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-56-40) ; Secrétan, 19e (206-71-33)
COLLECTIONS PRIVEES, film franco - japonais collectif de Valerian Borowczyk, Just Jaeckin, Shuji Terayama — U G C -Opéra, 2e (261-50-32) ; Panthéon, 5e (033-15-04) ; U G C -Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U G C -Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U G C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75)
Nº 1 OF THE SECRET SERVICE, film américain de Lindsay Shonteff — V o : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE RAYON LASER, film américain de Michael Rae — V f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

TOUCHE PAS A MES TENNIS (A., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
LES TRENTE-NEUF MARCHES (A., v.o.) : Publicis- Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
TROISIEME GENERATION (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
UTOPIA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), hor sp
VIVRE EN TOKYOCHROME (Jap., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), hor sp.
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. U.G.C -Opéra, 2e (261-50-32).
ZOO ZERO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

Les grandes reprises

AFRICAN QUEEN (A., v.o.) : Studio Bertrand 7e (783-64-66)
L'AMI AMERICAIN (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Olympic, 14e (542-67-42)
ANDREI ROUBLEV (A., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
ANNIE HALL (A., v.o) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARNAQUE (A.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
AROUND THE STONES (A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ATTENTION, ON VA S'FACHER (A., v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette 13e (331-56-86) ; Clichy Pathé, 18e (522-37-41)
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81)
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (033-07-76).
BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f : Rex, 2e (236-83-93) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75)
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
BULLIT (A., v.o.) : Hollywood Bd, 9e (770-10-41).
LE CANARD A L'ORANGE (It., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), H. sp.
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
DRIVER (A., v.f) : Paramount Opéra, 2e (073-34-37).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES GRANDES VACANCES (Fr) : Marivaux, 2e (742-83-90) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28)
LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U G C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Diderot, 12e (343-19-29)
LE GRAND MEAULNES (Fr.) : Denfert, 14e (033-00-11), sf L.
LA GRANDE BOUFFE (Fr., **) : Paramount Marivaux, 2e (266-55-33) ; Paramount City, 8e (225-45-76) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A. v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
L'HOTEL DE LA PLAGE (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68)
IL ETAIT UNE FOIS LA REVOLUTION (It.-Amér., v.o) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12), Elysées Cinéma, 8e (225-37-90) — V f : Rex, 2e (236-83-93), U G C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (359-52-43), Murat, 16e (651-99-75).
JEREMIAH JOHNSON (A., v o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85)
JONATHAN LIVINGSTONE LE GOELAND (A., v.f.) : Dominique, 7e (705-04-55) H Sp.
LE LAUREAT (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
JULIA (A., v o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85)
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : U.G.C Marbeuf, 8e (225-47-19)
MARATHON MAN (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55)
MASCULIN FEMININ (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
MASH (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90)
MEAN STREET (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v o.) : Champollion, 5e (033-51-60)
O MADIANA (Ant.) : La Clef, 5e (337-90-90)
OPERATION DRAGON (Chin., v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08), Hollywood Bd, 9e (770-10-41), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Wepler, 18e (387-50-70).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f. (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11) — V f : Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
PERFORMANCE (A. v o) : Action Christine, 6e (325-85-78) ; Daumesnil, 12e (343-52-97).
PLAYTIME (Fr) : Paramount Elysées, 8e (359-49-34) (70 mm.), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount Bastille, 12e (343-79-17), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62)
POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (It., v.o.) : U G C -Danton, 6e (329-42-62), U.G.C -Marbeuf, 8e (225-47-19), Rex, 2e (236-83-93), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Secrétan, 19e (206-71-33)
POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS (It. v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71), U G C -Danton, 6e (329-42-62), Rex 2e (236-83-93), U G C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U G C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
QUATRE BASSETS POUR UN DANOIS (A., v.o.-v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74) (L.).
LE RECIDIVISTE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
SWEET MOVIE (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
THEOREME (It., v.o.) : Templier, 3e (272-94-56)
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).
LA TOUR INFERNALE (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Studio Raspail 14e (320-38-98).
UN DIMANCHE COMME LES AUTRES (A., v.o) : Daumesnil, 12e (343-52-97) jusqu'à jeudi.
UN JOUR AUX COURSES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : L'Epée de Bois, 5e (337-57-47).
UN SAC DE BILLES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85)
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
VACANCES ROMAINES (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Omnia, 2e (233-29-36), Caméo, 9e (266-46-44), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Magic-Convention, 15e (828-20-64).

PRESSE

VERS LA FIN DU CONFLIT DU « TIMES » ?

Un accord de principe et le syndicat du Livre est conclu entre la direction britannique

Londres *(A.F.P.)*. — Le principal obstacle à la reparution du *Times* et du *Sunday Times* a été franchi, vendredi 29 juin, avec la signature d'un accord entre la direction et le syndicat du Livre sur le principe de l'introduction de l'informatique. Le problème de l'application d'une nouvelle technologie était à l'origine de la cessation de publication des deux journaux britanniques, le 30 novembre 1978. Il a bloqué, depuis, toutes les négociations.

Les deux autres points sur lesquels la direction exige un accord des ouvriers du livre sont la fin des grèves « sauvages » et la rationalisation de la production par la fixation d'un niveau optimal de la main d'œuvre.

Cet accord de principe a surpris les observateurs, alors que le conflit apparaissait, ces derniers jours, dans une impasse totale *(le Monde* du 29 juin). Un espoir de reparution du *Times* était né en avril, quand les ouvriers du livre avaient accepté de reprendre le travail en poursuivant les négociations. Mais, à la dernière minute, ils devaient refuser les conditions posées par la direction pour le réemploi des salariés licenciés et l'introduction de nouvelles techniques.

Les tentatives de publication du *Times* à l'étranger, notamment en Allemagne de l'Ouest, ont également échoué. La suspension de la publication depuis sept mois a déjà coûté plus de 20 millions de livres à la société éditrice.

SCIENCES

UN LASER DE GRANDE PUISSANCE POUR LA FUSION THERMONUCLÉAIRE EST CONSTRUIT EN UNION SOVIÉTIQUE.

Le physicien soviétique Nikolaï Basov, prix Nobel de physique en 1964, a indiqué récemment que l'U.R.S.S. mettait actuellement au point un laser de très grande puissance, capable de fournir une énergie supérieure à 100 000 joules. Ce laser sera utilisé pour comprimer et porter à très haute température des plasmas, c'est-à-dire des gaz complètement ionisés, en vue d'étudier la fusion thermonucléaire. Une autre utilisation envisagée de ce laser serait la mise au point d'un système d'atterrissage ayant une précision d'une vingtaine de centimètres.

L'utilisation de lasers pour amorcer une fusion thermonucléaire a été proposée dès 1963 par le professeur Basov. en 1968, il fit des expériences qui confirmèrent cette possibilité, et qui ont déclenché dans le monde un vaste courant de recherches, passant par la création de lasers toujours plus puissants. Le record actuel semble être détenu par l'installation Shiva du Lawrence Livermore Laboratory, en Californie, qui peut fournir des puissances de 30 térawatts (milliards de kilowatts) pendant un dix-milliardième de seconde (3 000 joules) ou encore 10 térawatts pendant un milliardième de seconde (10 000 joules). Le laser soviétique fournirait donc une énergie dix fois supérieure à celle de Shiva. Mais M. Basov n'a pas indiqué quelle serait la longueur de l'impulsion laser, donc la puissance. Or c'est la puissance plutôt que l'énergie qui est le paramètre important pour l'amorçage de la fusion thermonucléaire.

● *Les télécommunications internationales se sont accrues de 25 % en 1978*, indique le rapport annuel que vient de publier l'Organisation internationale de télécommunications par satellite Intelsat. Cet accroissement serait dû, selon l'organisation, à la diminution des coûts (18,5 %) de location mensuelle des circuits téléphoniques et à la grande fiabilité des douze satellites actuellement en orbite. A titre d'exemple, les liaisons sur l'Atlantique auraient augmenté de 25 % et celles sur le Pacifique de 31 %.

CARNET

Mariages

— M. Michel CARVALLO et Mme, née Grazyna Sycz,
M. Philippe FAURE et Mme, née Claude Busser,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants
Anne et Yves,
célébré dans l'intimité en l'église de Croissy, le 29 juin.

— M. et Mme Pierre DESCLOS,
Mme Jeannine CRESSAN,
M. Robert GRIVEL,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants
Sophie et Franck,
le samedi 30 juin, à Aix-en-Provence.
2 bis, rue de la Procession,
78400 Chatou.
Domaine de « Montbriand »,
Petite route des Milles,
13100 Aix-en-Provence.

Décès

Michel ARNAUD
a rejoint la Maison du Père le 26 juin 1979.
Une messe réunira, en septembre, tous ceux qui sauront sourire en pensant à lui.
Sa famille,
« La Carisaie »,
60200 Lamorlaye.

— Alger, Paris.
Mme Yolande Cohen-Selmoun,
Mme Jacqueline Cohen-Selmoun,
Mme Yvette Cohen-Selmoun.
Les familles Cohen, Teboul, Dadoun, Morali,
Ses nombreux amis qu'il a tant aimés,
ont l'immense douleur de faire part de la perte cruelle de leur enfant, neveu, parent et ami
Thierry CHICHE,
foudroyé par la maladie, à l'âge de vingt et un ans.
Les obsèques auront lieu lundi 2 juillet 1979.
Réunion porte principale du cimetière de Pantin-Parisien, à 14 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.
65, boulevard Hippolyte-Marquès, 94200 Ivry-sur-Seine.

— M. Daniel Cohen,
M. et Mme Roger Cohen et leurs enfants,
M. et Mme Franklin Simtob et leurs enfants,
Mlle Dora Cohen,
M. et Mme Jacques Amor et leurs enfants,
La famille, les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Chabba COHEN,
née Amor,
survenu le 28 juin 1979, à l'âge de soixante-cinq ans.
L'inhumation aura lieu le lundi 2 juillet, à 11 h. 15, au cimetière de Bagneux (entrée principale).
Cet avis tient lieu de faire-part.
3, place de la Division-Leclerc,
94800 Villejuif.

— Le directeur de l'Institut universitaire de Technologie-II de Villeurbanne,
Les professeurs, le personnel administratif, technique, de service,
Les étudiants du département génie électrique et de l'I.U.T.-II,
ont la douleur de faire part du décès survenu brutalement, le 27 juin 1979, de
M. Maurice DAILLER,
professeur
à l'université Claude-Bernard,
chef du département
génie électrique de l'Institut
de Technologie-II de Villeurbanne.
L'inhumation a eu lieu au cimetière de *Neuville-sur-Saône*, le 30 juin 1979.

— Le président du conseil d'administration de l'Institut universitaire de Technologie-II de Villeurbanne,
Et les membres du conseil,
ont le regret de faire part du décès brutal de
M. Maurice DAILLER,
professeur
à l'université Claude-Bernard,
chef du département
génie électrique de l'Institut
universitaire de Technologie-II
de Villeurbanne.

— Nous apprenons le décès survenu le vendredi 29 juin, à Cannes, du
général Sir Francis de GUINGAND,
dont les obsèques seront célébrées lundi 2 juillet, en l'église Saint-Georges de Cannes.

[Né à Londres en 1900 et descendant *d'une famille bretonne qui avait fui la* Révolution française, ancien élève de l'Académie militaire de Sandhurst en Grande-Bretagne, Sir Francis de Guingand, après avoir servi en Inde et en Afrique, était responsable des Services britanniques de renseignements militaires au *Moyen-Orient lorsqu'il devint*, en 1942, *chef* d'état-major du maréchal Montgomery.

Après la bataille d'El-Alamein contre le maréchal Rommel, il participe aux campagnes de Tunisie, de Sicile et d'Italie. Il conduit à Reims, dans son avion personnel, le général allemand Jodl pour signer le 7 mai 1945 la capitulation du Reich.

En 1947, il donne sa démission de l'armée britannique et entre dans les affaires en Afrique du Sud et en Rhodésie. Après avoir présidé, notamment, la South African Foundation, il finit par se retirer à Cannes où il a écrit quatre livres de *souvenirs dont les plus connus sont* « Opération Victory » et « De la casquette d'état-major au chapeau melon ».]

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— M. et Mme Serge Lhomme et leurs enfants,
M. Jean-Claude Lhomme et ses enfants,
Mme Albert Ducrot,
M. et Mme Marcel L'Herbier et leur fille,
Mme Roger Doubrère et ses enfants,
Mme Pierre Mettas et son fils,
Mme Clément Cuzin et sa fille,
M. et Mme Roger Lefèvre,
Et toute la famille,
ont le regret de faire part du décès de
M. Jacques LHOMME,
survenu le 29 juin, dans sa quatre-vingtième année.
Le service religieux sera célébré le lundi 2 juillet, à 10 heures, en l'église Saint-Antoine de Compiègne, et sera suivi de l'inhumation au cimetière de Noyon, à 11 h. 30.
24, avenue Napoléon,
60200 Compiègne.
27430 Saint-Pierre-du-Vauvray.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Rachel MAAREK,
née Memmi,
De la part de :
M. Joseph Maarek,
Marcel, Gérard, Claude Maarek,
Et familles.
Les obsèques ont eu lieu le 28 juin, à *Tunis.*

— Tassin (69), Meylan (38), Saint-André-de-Corcy (01).
Mme Jean Paul,
M. et Mme Gérard Paul et leur fille,
M. et Mme Jean-Louis Paul et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. Jean PAUL.
Les obsèques ont eu lieu le 19 juin 1979, en l'église Sainte-Anne de Ménival, à Lyon.

— M. et Mme André Rambeau,
M. et Mme Marcel Rambeau et leurs filles,
M. et Mme Yves Rambeau,
M. et Mme Alain Guilhon et leur fille,
Ses enfants, frère et nièces, petits-enfants et arrière-petite-fille,
Ainsi que ses alliés et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Georges RAMBEAU,
ancien administrateur en chef
de la F.O.M.,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre T.O.E.,
survenu le 26 juin, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.
L'inhumation aura lieu le lundi 2 juillet dans la plus stricte intimité, à Orléans (Loiret).
Cet avis tient lieu de faire-part.
4 bis, rue du Cherche-Midi,
75006 Paris.

— Mme André Weil,
M. et Mme Pierre Weil et leurs enfants,
M. et Mme Simon Elkouby et leurs enfants,
Les familles Kahn, Kauffmann et alliés,
ont la profonde douleur de faire part du *décès de*
M. André WEIL,
chevalier du Mérite agricole,
président
de la Communauté israélite
de Sélestat,
survenu le 23 juin 1979, dans sa *soixante-douzième* année.
Les obsèques ont eu lieu le 26 juin 1979, à Sélestat.
12, route de Colmar,
67600 Sélestat.

— Aline Wilthien, son épouse,
Pierre-Henry et Sylvie, Alain, Michel et Marie-José, François et Véronique, ses fils et belles-filles,
Erik, Nathalie, Fabrice et Elise, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Jean-Marie WILTHIEN,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
survenu le 23 juin 1979, *à l'âge de* soixante-quatre ans.
Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
30, rue de Lhomel,
62600 Berck-Plage.
20, *rue du Commandant-Mouchotte,*
75014 Paris.
27, rue Mazarine, 75005 Paris.
31, quai de l'Ourcq, 93500 Pantin.

Remerciements

— Mme Michel Devèze,
Sa famille, ses amis,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées à la suite du décès de
Michel DEVÈZE,
remercient tous ceux qui se sont associés à leur deuil par leurs messages, leur présence ou leurs prières.

Messes anniversaires

— Dimanche 1er juillet, à 11 heures, la Communauté chrétienne de Saint-*Julien-le-Pauvre célébrera, en l'église* Saint-Julien-le-Pauvre, une liturgie pour le repos de l'âme de Sa Béatitude Elias IV, patriarche orthodoxe d'Antioche et de tout l'Orient.

CIRCULATION

Un conseil interministériel va étudier un renforcement des contrôles sur les routes

Les départs importants sur les routes en cette fin de mois et en ce début de vacances d'été n'ont pas, semble-t-il, provoqué les embouteillages que l'on redoutait. L'augmentation notable du nombre des accidents de la route au cours de ces derniers mois, et les préoccupations que fait naître l'aggravation de la crise de l'énergie suscitent, en revanche, de nombreux commentaires.

Un conseil interministériel consacré à la sécurité routière doit en principe se réunir le 3 juillet, dresser un bilan et examiner les mesures que les responsables de la sécurité lui proposeront.

Comme nous l'avons indiqué dans *le Monde* du 27 juin le nombre des accidents (+ 5,5 %), des blessés (+ 5,8 %) et des tués (+ 7,6 %) ne cesse d'augmenter depuis février dernier.

« *Les Français se remettent à conduire « à la napolitaine » et les hôpitaux se remplissent à nouveau* », a déclaré en commentant ces chiffres, M. Robert Pansard, secrétaire général de la prévention routière. Il a souligné « *la corrélation diabolique* » entre le relâchement « *partout visible* » de la discipline routière et l'augmentation du nombre et de la gravité des accidents. « *Il faut,* a-t-il dit, *faire respecter à nouveau la discipline sur les routes ou bien se résigner à perdre tout l'acquis de ces dernières années. Le nombre des tués sur les routes a chuté de seize mille sept cents à douze mille trois cents en cinq ans. Mais la courbe va remonter très vite, si l'on oublie d'imposer à nouveau le port de la ceinture de sécurité, le respect des vitesses limites et le contrôle de l'alcoolémie.* »

Autre constatation, plus rassurante, de M. Pansard : les statistiques de la prévention routière tiques de la Prévention routière montrent que, malgré une augmentation de 3 % du volume de la circulation, la consommation d'essence s'est stabilisée pendant les cinq premiers mois de cette année par rapport à la même période de 1978. La consommation du gazole s'est accrue de 3,8 %.

Sous le slogan « *Sur la route aussi, aimez vous les uns les autres* », les responsables des communautés juive, chrétienne et musulmane ont, de leur côté, lancé un appel au respect de la vie sur les routes.

Quelles mesures peut prendre le conseil interministériel ? Un *débat très vif oppose* depuis plusieurs mois partisans et adversairs d'une diminution des vitesses limites. Il semble que, en tout cas, l'accent sera mis une fois de plus sur le renforcement des contrôles des dispositions actuelles. Au cours d'une récente réunion, à Toulouse, des délégués départementaux de la sécurité routière de la région Midi-Pyrénées, le représentant du secrétaire général à la sécurité *routière a rappelé l'objectif* officiel que ce dernier s'était fixé : moins de dix mille morts sur *la* route en 1979, et indiqué qu'au cours de ce mois de juillet « *trois périodes d'un ou plusieurs jours de super contrôle routier* » seront organisées.

Le mouvement Auto-Défense, syndicat des usagers *professionnels* de la route, dont le secrétaire général fondateur est un V.R.P. stéphanois, M. Francis Rongier, a par avance, au cours d'une conférence de presse, critiqué ces mesures. « *La crise de l'énergie,* a-t-il déclaré, *ne doit pas servir de prétexte au renforcement du carcan policier contre les usagers de la route... La limitation de vitesse actuelle est une absurdité technocratique ne tenant aucun compte des caractéristiques hétérogènes du réseau routier et du parc automobile.* » Quant au renforcement des contrôles, il va, selon M. Rongier, « *mobiliser des milliers de policiers et de gendarmes pour traquer ceux qui travaillent, en détournant les forces de l'ordre de leurs missions essentielles* ».

Enfin, le ministre des transports, M. Joel Le Theule, a déclaré, le 29 juin à l'Assemblée nationale, que la circulation sur les autoroutes sera gratuite lorsque les concessions passées avec les sociétés d'autoroutes (elles sont en général de trente ans) arriveront à leur terme.

POINT DE VUE

Le fléau numéro un

par PHILIPPE SAINT-MARC (*)

UN sondage de la SOFRES en décembre dernier sur le danger social le plus redouté montrait que, pour 41 % des Français, *c'étaient les accidents de la* route, pour 30 % le cancer, pour 9 % seulement les agressions.

Etat d'esprit qui traduit bien la réalité quotidienne : l'accident de la route est la forme moderne de la peste au Moyen-Age ; Comme elle, à tout moment, il sème la mort à tout âge. Depuis 1945, la route a tué 350 000 Français — autant que les victimes civiles de la guerre 1939-1945 — et en a blessé 7 millions — deux fois plus que la guerre de 1914-1918.

Contrairement à ce qu'on croit trop souvent, cette hécatombe n'est pas une fatalité de la « civilisation », mais le produit d'une scandaleuse carence de notre politique de sécurité routière.

Dans les pays civilisés — en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Japon — la mortalité routière est moitié moindre qu'en France par rapport au nombre de kilomètres *parcourus. La cause en est simple :* les limitations de vitesse y sont beaucoup plus basses qu'en France : sur autoroute, 100 km/heure au Japon et 90 km/heure aux Etats-Unis ; et cela n'empêche ni le progrès technique ni l'expansion de l'industrie automobile japonaise ou américaine.

Si nous adoptions les limites anglaises de vitesse — 110 km/heure sur autoroute, 80 km/heure sur route et 50 km/heure en ville — nous sauverions chaque année 6 000 Français de la mort.

La vitesse est en effet la cause *principale du nombre des accidents* et surtout de leur gravité.

A l'égard de la route, la France vit comme une société de sauvages.

Les accidents de la route coûtent chaque année à la France 35 millions de francs. Une politique énergique de sécurité routière comblerait aisément le déficit de la Sécurité sociale. Mais que fait en ce sens le ministère de la santé publique ? Rien.

Mille jeunes de moins de vingt ans meurent chaque année et cinquante mille sont blessés dans des accidents de deux roues à moteur. Que fait, *pour les protéger, le ministère* de la jeunesse et des sports ? Rien. Les accidents de la route tuent sept fois plus de Français que les homicides, volontaires ou involontaires. Mais le ministère de l'intérieur ne consacre à la sécurité routière que 1 % du temps des forces de police et de gendarmerie. Et le ministère des transports vient même d'accroître le danger sur les routes en autorisant une *augmentation de 20 %* des transports routiers à *longue distance.*

Les causes de cette effarante carence sont simples. Il a suffi que, le *mois dernier, un grand fabricant de* pneumatiques s'élève contre les projets gouvernementaux de limitation de vitesse, pour que ceux-ci disparaissent immédiatement. De même, les mesures qui réduiraient l'hécatombe des conducteurs de deux roues dorment depuis longtemps dans les cartons des ministères : ne déplairaient-elles pas au lobby de la moto ?

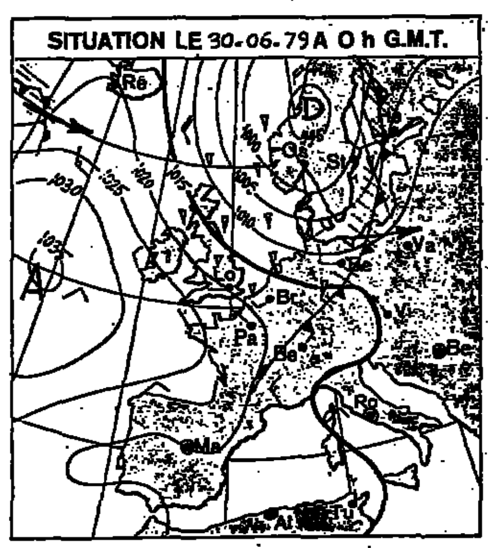
Ne se trouvera-t-il pas des hommes *de cœur pour s'indigner d'un « laissez-faire, laissez trépasser »* qui massacre chaque année quatorze mille des nôtres et en mutile trois cent quarante mille ? N'y aura-t-il pas un sursaut de colère chez les pères et les mères de famille dont un enfant sur deux, au cours de son existence, sera blessé ou tué dans un accident de la route, si la scandaleuse indifférence des pouvoirs publics continue ?

Avec courage et lucidité, M. Giscard d'Estaing annonçait en octobre 1977 son intention de lutter contre le pire fléau social en ramenant à *moins de dix mille par an* le nombre des morts sur la route. Combien de temps le gouvernement laissera-t-il encore inappliqué cet engagement solennel du président de la République ?

(*) Secrétaire général du Comité national d'action pour la sécurité des usagers de la route.

INFORMATIONS PRATIQUES

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 1-7-79 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le samedi 30 juin à 0 heure et le dimanche 1er juillet 1979 à 24 heures :

Le courant frais de nord-ouest, qui circule des îles Britanniques à la France, s'atténuera lentement par l'ouest. Les hautes pressions atlantiques envahiront progressivement nos régions.

Dimanche 1er juillet, sur les régions situées au nord et à l'est de la Seine ainsi que sur les versants nord du Jura et des Alpes et en Corse, le temps sera un peu instable. Les *passages nuageux accompagnés d'averses* alterneront avec des éclaircies. Les averses seront peu fréquentes.

Sur le reste de la France, le temps sera le plus souvent ensoleillé. On observera cependant quelques formations brumeuses en début de *matinée dans le Sud-Ouest et quelques* passages nuageux au cours de la journée au nord de la Loire et sur les versants nord des massifs montagneux.

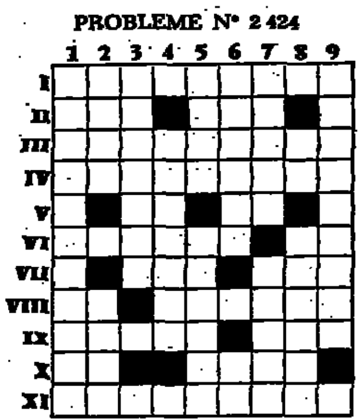
Les vents seront encore assez forts ou temporairement forts près de la Méditerranée, modérés de la Manche orientale à l'Alsace, de secteur nord-ouest dominant. Ailleurs, ils seront souvent faibles ou parfois modérés. Les températures minimales baisseront légèrement, les maximales augmenteront un peu dans la moitié Ouest.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 29 juin ; le second, le minimum de la nuit du 29 au 30) : Ajaccio, 27 et 16 degrés ; *Biarritz, 22 et 18 ; Bordeaux, 27 et* 14 ; Brest, 17 et 8 ; Caen, 20 et 11 ; Cherbourg, 15 et 11 ; Clermont-Ferrand, 23 et 14 ; Dijon, 28 et 14 ; Grenoble, 28 et 16 ; Lille, 20 et 9 ; Lyon, 26 et 15 ; Marseille-Marignane, 30 et 21 ; Nancy, 24 et 11 ; Nantes, 23 *et 10 ; Nice-Côte d'Azur, 27 et 20 ;* Paris-Le Bourget, 19 et 10 ; Pau, 25 et 16 ; Perpignan, 30 et 22 ; Rennes, 20 et 11 ; Strasbourg, 26 et 14 ; Tours, 21 et 9 ; Toulouse, 28 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 *et 18 degrés ; Amsterdam,* 18 et 11 ; Athènes, 33 et 23 ; Berlin, 24 et 13 ; Bonn, 21 et 11 ; Bruxelles, 20 et 12 ; Iles Canaries, 25 et 18 ; Copenhague, 22 et 10 ; Genève, 26 et 15 ; Lisbonne, 26 et 17 ; Londres, 18 et 12 ; Madrid, 31 et 19 ; Moscou, 25 et 15 ; New-York, 26 et 18 ; Palma-de-Majorque, 31 et 16 ; Rome, 29 et 20 ; Stockholm, 20 et 10.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 424



HORIZONTALEMENT

I. Auquel on peut donc accorder du crédit. — II. Etait un peu vache ; Nom qu'on donne parfois à un bec. — III. Sorte de grosse mouche. — IV. On peut avoir besoin de son concours pour faire l'ouverture. — V. Cœur de lion ; Rend souvent plus heureux qu'un roi. — VI. Peuvent arrêter des étourneaux ; Saint. — VII. Un, à l'Ouest ; Utile pour celui qui veut se pousser. — VIII. Souvent suivi d'un bien ; Doit comprendre le morse. — IX. Rendit tout à fait désolé ; Nouveau, au début du siècle. — X. L'Archipel (épelé) ; Est plus sympathique quand elle est ouverte. — XI. Prises en main par celui qui veut juger.

VERTICALEMENT

1. Femmes qui ont des âmes de chefs. — 2. Peut se reconnaître à la loupe ; Fut d'abord un classique. — 3. Peut être assimilée à une boulette quand elle est lourde. — 4. A usé beaucoup de lits. — 5. Comme du fer mal corroyé ; Qui a donc fait l'objet d'une attaque. — 6. Ne publieras pas ; La moitié d'une fois. — 7. Pas très délicat ; Est généralement poli quand il est tout nu. — 8. Article ; Plus elle est grosse et plus on lui voit les côtes. — 9. Nom qu'on peut donner à un pèlerin.

Solution du problème n° 2 423

Horizontalement

I. Bambocheurs ; Aïe. — II. Oreillette ; Vin. — III. Usinier ; Idoines. — IV. Limon ; Lods ; SA. — V. LO ; Bibine ; Api. — VI. Emeutiers ; Unies. — VII. Ossuaire ; Ro. — VIII. Idris ; *Ibn ; Eden.* — IX. *Eus ; Atlas.* — X. Ré ; Gag ; Septante. — XI. Egrener ; Station. — XII. Non ; Lac ; Egéen. — XIII. Mégot ; Missel ; Da. — XIV. Nuitée ; Ségur. — XV. Rue ; Slip ; Sise.

Verticalement

1. Bouquetière ; Mer. — 2. Ars ; Duègne. — 3. Meilleurs ; Rogne. — 4. Biniou ; Genou. — 5. Olim ; Toscan ; Tir. — 6. Cléobis ; Gel. — 7. Hernies ; Rames. — 8. Et ; Bruits ; Ciel. — 9. Utilisables. — 10. Redon ; Inaptes. — 11. Odeur ; Stages. — 12. Vis ; Née ; Atèles. — 13. Ain ; AI ; Dénié ; GI. — 14. Inespéré ; Tondus. — 15. Saison ; En ; Are.

GUY BROUTY.

LES FÊTES DU 14 JUILLET

La mairie de Paris organise plusieurs manifestations à l'occasion du 14 juillet : le samedi 7 juillet, de 21 heures à l'aube, des bals populaires sur seize places ; le dimanche 8 juillet, à 15 h. 30, la course des garçons de café de Saint-Lazare à l'Hôtel de Ville ; le vendredi 13 juillet, les grands bals traditionnels, notamment sur les places de l'Hôtel-de-Ville, de la Bastille, d'Italie, des gares Saint-Lazare, du Nord, Montparnasse.

Le samedi 14 juillet, à partir de 22 heures, un grand spectacle sera donné place de la Concorde, qui a été imaginé par Jean-Michel Jarre et qui associera un concert, la projection d'images géantes sur les façades des grands hôtels voisins et des feux d'artifice.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 30 juin 1979 :
DES DECRETS
● Portant création d'un certificat « Cadre de laboratoire d'analyses de biologie médicale » et arrêté du 28 juin 1979 relatif aux conditions d'agrément et de fonctionnement des écoles de cadres de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;
● Portant code de déontologie médicale *(voir page 32)* ;
● Relatif à l'organisation et à la gestion du fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM) ;
● Approuvant le cahier des charges type des concessions de mines de substances autres que les hydrocarbures liquides ou gazeux.

∴

D'autre part, le *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 28 juin publie :
DES ARRETES
● Portant attribution de la médaille française, accordant une récompense pour actes de courage et de dévouement, portant attribution de la médaille des évadés, de la médaille d'honneur des douanes, de la médaille de l'enseignement technique, de la médaille d'honneur des postes et télécommunications et de la médaille de la gendarmerie nationale.
DES DECRETS
● Portant attribution de la médaille d'honneur de l'aéronautique, portant promotion et nomination dans l'ordre des Palmes académiques, portant nomination dans l'ordre du Mérite maritime ;
DES DECISIONS
● Portant attribution de la médaille d'honneur des marins du commerce et de la pêche, portant attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement, portant attribution de la croix du combattant volontaire de la guerre 1914-1918.

هكذا من الأصل

Le Monde

économie

LE PROJET DE LOI SUR L'ENTRÉE ET LE SÉJOUR DES ÉTRANGERS

Des régressions spectaculaires

Un groupe de personnalités de toutes opinions, particulièrement averties, par leurs fonctions, des problèmes relatifs au statut des travailleurs étrangers, nous a fait parvenir, à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale, du projet de loi présenté par M. Bonnet, le texte suivant.

Le projet de loi modifiant l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France adopté par l'Assemblée nationale, contient des innovations constituant autant de régressions spectaculaires du droit applicable en cette matière.

1) L'expulsion devient la sanction automatique de l'irrégularité de la situation de l'immigré.

Jusqu'ici, en vertu de l'article 23 de l'ordonnance de 1945, *l'étranger* ne pouvait être expulsé que si sa présence sur le territoire français constituait une menace pour l'ordre public ou le crédit public. Une garantie de procédure existait : la comparution de l'intéressé (du moins quand il se trouvait en situation régulière) devant une commission départementale présidée par un magistrat, siégeant à huis clos et appelée à donner son avis au ministre de l'intérieur. En cas d'urgence, cette formalité disparaissait.

Le texte adopté par l'Assemblée crée *cinq nouveaux cas d'expulsion*. Ils visent : l'étranger qui se prévaut d'un titre de séjour contrefait ou falsifié ; l'étranger qui ne peut justifier être entré régulièrement en France ; l'étranger qui se maintient en France plus de trois mois après son entrée, sans être en possession d'un premier titre de séjour ; l'étranger condamné définitivement pour défaut de titre de séjour ; l'étranger à qui la carte de séjour temporaire a été refusée et qui se maintient sur le territoire.

Dans *tous* les cas, sauf celui de l'étranger qui justifie être entré en France dans des conditions régulières et être, ou avoir été, régulièrement titulaire d'une carte de séjour de résident, le passage devant la commission est exclu. Aucune garantie de procédure n'existe.

2) Il y a plus : jusqu'ici, en vertu d'un principe constant de notre droit, l'exécution d'office des décisions administratives n'était licite qu'en l'absence d'autres voies de droit (par exemple en l'absence de sanctions pénales) ou s'il y avait urgence. Or le droit actuel prévoit explicitement des peines en cas d'infraction à la législation sur le séjour des étrangers en France. Le projet de loi déclare : « L'étranger expulsé pourra être reconduit à la frontière. »

L'exécution forcée devient ainsi le mode normal d'exécution de décisions d'expulsion prises sans aucune garantie de procédure. Il s'agit ici d'éviter le « détour » par le juge judiciaire et de mettre à néant une jurisprudence classique du Conseil d'Etat.

3) La dernière innovation est de taille : l'institution de l'internement administratif.

La France a connu dans le passé l'internement administratif ; dès 1939 pour les étrangers, de 1940 à la libération pour les juifs, les étrangers (entre autres), enfin pendant la guerre d'Algérie. On sait à quels scandales et à quels abus il a conduit nécessairement.

En 1975, l'attention de l'opinion a été attirée par le scandale du camp d'Arenc, où la police internait pêle-mêle, dans l'arbitraire le plus complet, étrangers refoulés à l'entrée et expulsés « en instance de départ ».

Désormais les choses seront plus claires : en vertu du projet de loi, les étrangers refoulés à l'entrée pourront être « *maintenus dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire* » (on admirera la litote) pendant le « *temps strictement nécessaire à leur départ* ». Qu'un magistrat soit appelé, quarante-huit heures après, à confirmer cette décision, ne lui ôte pas sa nature.

Quant aux expulsés, ils pourront être internés dans des prisons. Voici celles-ci appelées à recevoir de nouveaux pensionnaires, dans les conditions que l'on devine.

La généralisation de l'internement administratif dans un pays en paix, qui ne connaît aucune crise interne, est un fait sans précédent dans l'histoire de notre pays.

Conclusion : la multiplication des cas d'expulsion automatique, le régime d'exécution forcée prévu, et l'institution de l'internement administratif, placeront les immigrés en situation « irrégulière », quel qu'en soit le motif, dans un état *d'insécurité totale*.

Le Parlement est appelé à débattre, pour la première fois depuis 1849, du statut des étrangers en France. Est-il digne, est-il décent d'examiner un texte de cette nature, aux implications d'une gravité extrême, en extrême fin de session, et alors qu'un autre texte, d'objet voisin, vient d'être ajourné jusqu'à l'automne ?

A cette volonté systématique de passer outre à des garanties élémentaires et à des règles juridiques fondamentales, à l'effort tenace visant à réduire à néant l'amorce de contrôle juridictionnel exercé par le conseil d'Etat avec la modération que l'on sait, vient s'ajouter une troisième forme de mépris : le mépris envers les parlementaires.

Mépris

Après le premier désaveu, sans précédent, infligé au projet de loi par le Sénat, qui a adopté la question préalable, après un second désaveu, infligé par l'Assemblée nationale qui a refusé d'examiner le second projet de loi dû à M. Stoléru, le gouvernement persiste, contre toute attente et à la surprise, voire à l'irritation de beaucoup, notamment au sein de la majorité, dans son acharnement. Le but est simple : faire adopter par les députés, aux dernières heures de la session, dans la lassitude, l'incohérence, la confusion et la précipitation, un texte dont l'objet est d'organiser sur-le-champ, en profitant au besoin de l'été, la chasse aux immigrés en « situation irrégulière » et leur expulsion *manu militari*, assortie d'un internement administratif préalable.

On pourra paisiblement, alors, critiquer la conduite des gouvernements siamois et thaïlandais.

Pour l'honneur du Parlement, pour celui des députés et des sénateurs, il faut espérer, après le triste spectacle du dérisoire « débat sans vote » sur la peine de mort, qu'il se trouvera, au Palais-Bourbon et au Luxembourg, une majorité de représentants de la nation pour refuser cette humiliation supplémentaire, qui procède d'un mépris total envers les hommes et envers l'institution parlementaire. C'est pourquoi, au-delà de celle-ci, l'affaire engage l'honneur même de ce pays.

Si, pour le malheur de tous, le Parlement adoptait, contre toute attente, le projet de loi, il restera au Conseil constitutionnel, devenu, une fois de plus, l'ultime sauvegarde des libertés, à dire le droit, et à censurer ce qui doit l'être.

Syndicats ouvriers et organisations chrétiennes s'élèvent de nouveau contre la volonté des pouvoirs publics

Le bureau confédéral de la C.G.T., réuni le 29 juin, s'est préoccupé des projets de loi gouvernementaux sur l'immigration. Avant la session parlementaire d'automne, la C.G.T. entend prendre des initiatives, *« en accord avec les organisations syndicales de France et des pays d'origine »*. Le bureau confédéral *« apprécie la qualité et l'importance des actions menées par ses organisations contre les scandaleux projets de loi »*.

Tout comme la C.G.T., F.O. de son côté, se félicite de la décision du Sénat de repousser à l'automne la discussion de ces projets.

D'autre part, l'évêque d'Arras, Mgr Gérard Huyghe, déclare attacher une grande importance *« au cri de la conscience des chrétiens du monde ouvrier »* de son diocèse. Ceux-ci (A.C.O., J.O.C., J.O.C.F., prêtres ouvriers) affirment qu'ils s'unissent *« à tous les hommes de bonne volonté qui veulent s'opposer à cette législation menaçante »*.

Journée de soutien à Garges-lès-Gonesse

Une journée de soutien aux personnes expulsées le 22 juin du foyer Sonacotra de Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) est organisée, dimanche 1er juillet, à l'initiative du comité de coordination, qui annonce la participation de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale du P.S.U.

Le même jour, l'Union communiste marxiste-léniniste, l'Organisation communiste française marxiste-léniniste et les permanences anti-expulsion appellent à une marche qui, partant à 15 heures, ira de la station de métro Basilique-Saint-Denis au foyer Sonacotra de Garges-lès-Gonesse.

SOCIAL

La C.F.D.T. à M. Barre : augmentez le SMIC de 200 francs au 1er juillet

Reçus par le premier ministre sur leur demande, le 29 juin, les dirigeants de la C.F.D.T. ont protesté contre l'insuffisance du relèvement des bas salaires et les atteintes aux libertés.

Sur le premier point, la C.F.D.T. estime que le SMIC devrait être relevé de 10 %, soit de 200 F, au 1er juillet (dont 3 % pour l'évolution des prix ; 2,91 % en application normale de la loi et 4 % au titre d'une étape supplémentaire revendiquée par la C.F.D.T.).

M. Maire a dit ensuite aux journalistes qu'il avait justifié cette revendication en rappelant au premier ministre qu'il n'avait ni tenu les promesses de la campagne des législatives (SMIC à 2 500 F, valeur de l'époque, au 1er juillet 1980), ni respecté les directives qu'il avait tracées en avril 1978, ni même appliqué la loi sur le SMIC. Bien que M. Barre ait dit que la décision sur le taux de relèvement au 1er juillet n'était pas encore prise, il semble probable, estime M. Maire, que le gouvernement s'en tiendra à l'application minimum de la loi.

D'autre part, répondant à une question des cédétistes, M. Barre a confirmé que les derniers inculpés du 23 mars et du 1er mai seraient libérés au mois d'août. Les atteintes aux libertés (projet de loi sur les travailleurs immigrés, l'intervention des forces de police dans les arsenaux en grève et au siège du parti socialiste) provoquent une inquiétude croissante, ont également souligné les syndicalistes.

● *L'indice mensuel de la production industrielle française* calculé par l'INSEE a baissé de 1,5 % en avril par rapport à mars, revenant de 132 à 130 sur la base 100 en 1970 (après correction des variations saisonnières). Par rapport à avril 1978, l'indice est en baisse de 1,5 %.

Accord salarial à E.D.F.-G.D.F.

LE POUVOIR D'ACHAT DU PERSONNEL D'EXÉCUTION PROGRESSERAIT DE 1,5 % EN 1979

Un accord salarial a été conclu le 29 juin entre les directions d'E.G.F. et les fédérations F.O., C.F.T.C. et U.N.C.M. (cadres U.C.T.).

Il garantit pour 1979 le maintien du pouvoir d'achat en masse salariale. Selon des paramètres compliqués, l'augmentation de salaire sera de 3,5 % au 1er septembre, dont 1,25 % au 1er juillet, après les relèvements de 2,2 % et de 2,1 % intervenus respectivement au 1er avril et au 1er juin.

Deux hypothèses sont retenues ensuite : si la prévision de hausse des prix est de 10 %, les traitements seront majorés de 1 % au 1er novembre et de 1,2 % au 1er décembre ; ils le seront de 1,25 % et de 1,5 % au cas où l'inflation serait de 10,5 %. Globalement, le pouvoir d'achat progresserait ainsi de 0,25 % à 0,4 % pour les cadres (16 000 personnes), 1 % pour la maîtrise (60 000), 1,5 % pour le personnel d'exécution (56 000) et 2,5 % à l'embauche. Un groupe de travail est institué pour examiner la réforme des classifications.

AFFAIRES

A PARTIR DU 1er JUILLET

Les libraires détermineront le prix de vente des livres

Au 1er juillet, le décret de M. Monory, ministre de l'économie, interdisant la pratique des prix conseillés et instaurant celle du prix net dans le domaine des livres entre en vigueur. Désormais, ce sont les libraires qui détermineront leurs prix de vente, après calcul de leur marge et de leurs remises. Les grandes surfaces ne pourront plus indiquer les rabais qu'elles consentaient à leur clientèle puisque le prix de vente préconisé par l'éditeur n'existe plus. Cela signifie que, d'un point de vente à un autre, le prix d'un livre sera différent. « Le Monde » ne pourra plus, en conséquence, indiquer le prix des ouvrages dont il donne un compte rendu puisqu'il n'y aura plus de référence.

La mesure gouvernementale a plongé dans l'inquiétude de nombreux professionnels du livre, vu le délai très court dont ils disposaient pour s'adapter à une politique commerciale nouvelle et sans exemple à l'étranger. De plus, cette mesure intervient à un moment où le marché du livre connaît une situation malsaine, et elle ne semble pas devoir y remédier.

Ce fut l'arrivée de la FNAC sur le marché du livre qui mit le feu aux poudres. Avant même sa création, des libraires prirent contact avec leur fédération, des éditeurs et des auteurs de renom pour engager une campagne de presse contre le « discount ». Que craignaient-ils ? Que grâce aux rabais, de l'ordre de 20 %, consentis par la FNAC sur les « prix conseillés » par l'éditeur, celle-ci ne s'empare d'une part importante du marché au détriment des libraires en premier lieu, des éditeurs ensuite, dont elle pourrait orienter la production, et des lecteurs enfin, « menacés » à long terme par la raréfaction de points de vente, donc moins sollicités par le livre.

Les éditeurs demandèrent alors le prix imposé — c'est-à-dire un prix identique pour l'acheteur, quelle que soit la formule de vente. Les libraires penchaient pour le prix net — un prix de cession identique fixé par les éditeurs, à charge pour eux d'établir leur politique de vente.

Le 2 août 1976, le président de la République, spécifiant que le livre « *n'était pas un produit comme les autres* » demandait au premier ministre d'engager une concertation afin d'arrêter les mesures nécessaires à l'avenir de la librairie, de l'édition et de la création littéraire.

Multiples conversations

Après de multiples conversations avec l'administration, les éditeurs et les libraires proposèrent, en juin 1978, un protocole d'accord instituant un double secteur de vente du livre, laissant pour une durée d'un an la possibilité à l'éditeur de placer ses livres sous le régime du prix net ou du prix imposé.

M. Monory, ministre de l'économie, trancha le 10 janvier dernier en faveur du prix net, la décision accompagnée de mesures pratiques devant prendre effet au 1er juillet 1979.

Cette décision fit l'effet d'une bombe dans le Landerneau littéraire. M. Yvon Cholard, président du syndicat national de l'édition — mais aussi membre éminent du C.N.P.F. favorable à la liberté des prix — remettait son mandat. Les associations d'auteurs — tenues jusqu'alors à l'écart des conversations — se rassemblaient en un Conseil permanent des écrivains.

Le Syndicat national de l'édition s'est doté d'un nouveau président, M. Jean-Luc Pidoux-Payot, dont les premiers efforts ont porté vers une plus grande information du public. Il a décidé de publier une *Lettre de l'édition*, d'établir une politique commerciale cohérente avec l'appui des adhérents au syndicat et d'ouvrir avec les auteurs des négociations qui sont annoncées pour l'automne.

Le 15 mai dernier, M. Pidoux-Payot a écrit au premier ministre pour exposer les difficultés d'application du prix net dans un délai aussi court et demander son report au 1er janvier prochain. Ce délai n'a pas été accepté.

Pas net du tout

Le décret de M. Monory interdit la pratique du prix conseillé et établit celle du prix net. Certes, avec les rabais consentis par les supermarchés ou les « discount » jusqu'à 20 %, des très grandes librairies, le prix conseillé (par l'éditeur pour la vente au public) était devenu une fiction.

Selon la doctrine officielle, tout imprégnée de libéralisme, les libraires pourront désormais fixer leur politique de vente, et les plus dynamiques d'entre eux pourront revitaliser la profession. Mais les éditeurs pourront à partir du prix net accorder aux vendeurs des remises soit sur la quantité, soit d'ordre qualitatif (pour la constitution de fonds, par exemple). Cela signifie que dans la réalité, le prix net, avec ses remises élastiques, ne sera pas net du tout.

Pour l'instant, on peut dire que le prix net risque d'être, au moins à court terme, un facteur d'augmentation du coût des livres. L'exemple du disque, où la liberté des prix a entraîné une forte hausse, confirmerait cette hypothèse. De plus, l'éditeur, pour compenser les surremises, sera tenté d'ajouter à ses prix de revient, outre son bénéfice, une marge supplémentaire. En fin de course, les gros vendeurs pourront faire leur publicité sur leurs prix de vente : elle suffira à convaincre les consommateurs, d'autant plus que certains ouvrages seront cédés à des tarifs voisins des prix d'appel.

D'ores et déjà, des éditeurs font des augmentations de « précaution ». La vente de mai, traditionnellement moins bonne, a été mauvaise et celle de juin ne s'annonce guère mieux, de nombreux libraires attendant de connaître ces fameux prix du 1er juillet avant de passer commande. D'autre part, le nouveau système, qui implique un mode de calcul différent pour la fixation du prix de vente de chaque livre, va perturber et compliquer l'administration des librairies qui ne possèdent pas de gestion informatisée. Certaines seront tentées — cela s'est fait — de retourner les paquets de livres de petits et moyens éditeurs sans même les ouvrir. Comme le disait M. Jean-Luc Pidoux-Payot, président du Syndicat national de l'édition (*le Monde* du 23 juin), un système cohérent, aboutissement d'un siècle de pratique, « vole en éclats et est remplacé par un système aléatoire au risque de voir s'instaurer la facilité et la médiocrité ».

La libération du prix du livre ne mettra pas fin à la situation malsaine que connaît l'édition du fait de son industrialisation, mais elle va plonger de nombreux professionnels dans le brouillard. Il eût fallu qu'elle soit accompagnée d'une politique du livre mieux définie et, notamment, d'une politique de la lecture. Ces dernières années, un effort réel a permis un développement des bibliothèques publiques et municipales, mais il est encore insuffisant par rapport aux besoins estimés (10 % seulement de la population empruntent des livres). L'étroitesse des budgets a conduit des bibliothécaires à réduire leurs commandes de livres pour pouvoir continuer les abonnements aux périodiques. Les bibliothèques devraient, à l'exemple de ce qui se fait aux Etats-Unis, constituer un débouché minimum pour la littérature de recherche. A cet égard, il est temps que le projet de loi concernant les bibliothèques publiques et la diffusion du livre en France vienne rapidement en discussion.

Développer les aides à la création littéraire (éditeurs et auteurs), soutenir les librairies de qualité, redéfinir un système cohérent de distribution et de transport du livre, etc., sont des mesures qui iraient, en définitive, dans l'intérêt du lecteur. C'est alors qu'on s'attaquerait à la véritable, à la profonde crise que traverse le livre.

BERNARD ALLIOT.

ÉTRANGER

En Finlande

La réévaluation du mark divise le gouvernement

De notre correspondant

Helsinki. — *Faut-il réévaluer le mark finlandais ? Telle a été la question qui a dominé, ces dernières semaines, les débats politiques et opposé, entre autres, le premier ministre, M. Koivisto (social-démocrate) et le responsable des finances, M. Pekkala (centriste). Dans la lutte contre l'inflation, le choix — assez neuf — d'une telle décision a été avancé par la gauche, le premier ministre en tête, le Mouvement ouvrier et plusieurs dirigeants communistes faisant autorité.*

Cependant, la majorité non socialiste du gouvernement (centriste), s'est opposée, pour l'instant, au projet qu'elle préfère lier à la préparation du budget de 1980. Peu encline à envenimer le climat déjà tendu au sein du cabinet, la Banque de Finlande a refusé de lui soumettre, comme le demande l'usage, la proposition officielle en faveur d'un changement de cours du mark.

L'inaction actuelle du gouvernement risque en tout cas d'alourdir, à la fin de l'année, le climat social, car c'est du succès de la lutte contre l'inflation que dépendra l'attitude des syndicats lors des prochaines négociations salariales. Jusqu'ici, la SAK (Confédération des syndicats professionnels) a soutenu, en souscrivant à une politique modérée des revenus, la stratégie d'austérité menée depuis mai 1977 par les gouvernements de centre-gauche successifs.

Les accords salariaux actuellement en vigueur prévoient une augmentation des salaires, si les prix à la consommation augmentent de 5,5 % de février à octobre de cette année. Ainsi, l'actuelle poussée inflationniste, due à la fois à une augmentation de la demande intérieure et à la hausse des prix des matières premières, peut conduire à une situation particulièrement embarrassante, si ce n'est insupportable, pour le parti social-démocrate et les communistes qui siègent au gouvernement.

La réévaluation du mark, qui pourrait être de 4 % à 5 %, atténuerait en partie les effets de l'inflation importée. Pour la gauche, la conjoncture favorable — le P.N.B. augmenterait de 5 % cette année, — qui devrait se poursuivre au moins jusqu'à la fin de 1979, donne au gouvernement une marge de manœuvre suffisante, malgré certaines conséquences négatives pour l'industrie exportatrice. Aussi, ce sont les fabricants de papier qui s'opposent le plus fermement à une réévaluation. Ses représentants soulignent la férocité de la concurrence américaine et canadienne sur le marché européen.

Le bois sanctionné

L'évolution des coûts en Scandinavie, ajoutée à la baisse du dollar, a obligé les Finlandais et les Suédois à vendre à perte au cours de ces dernières années, afin de ne pas voir leur part du marché diminuer. Aussi, selon les exportateurs, faudrait-il soit réévaluer le dollar soit dévaluer le mark. Les mêmes milieux font aussi remarquer qu'il ne serait pas raisonnable de sanctionner actuellement l'industrie de transformation du bois, qui connaît un lourd endettement et a un besoin pressant d'investissements.

L'enchérissement de la devise finlandaise réduirait en effet les profits de cette industrie, qui représente à elle seule près de 40 % des ventes totales du pays à l'étranger et achète sa matière première principalement aux propriétaires de forêts et à l'Etat. Comme il existe en Finlande une parité entre l'évolution des revenus des agriculteurs — dont les intérêts sont défendus par le Parti du centre (anciennement Union agraire) — et les salariés, le débat sur la réévaluation pose essentiellement le problème de la distribution des revenus entre les différents secteurs de la population. L'enchérissement du mark, freinant la demande de bois, pénaliserait les agriculteurs, dont le mécontentement rejaillirait sur le Parti du centre.

PAUL PARANT.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMECON PROPOSE UNE NOUVELLE RENCONTRE AUX REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Bruxelles (*A.F.P.*). — Le secrétaire général du Comecon (ou Conseil d'assistance économique mutuelle), M. Nicolas Fadieiev, a adressé, le vendredi 29 juin, à M. Wilhelm Haferkamp, commissaire européen chargé des relations extérieures, un télégramme lui proposant une nouvelle rencontre à Moscou à la mi-juillet pour reprendre les négociations sur la conclusion éventuelle d'un accord entre les deux organisations.

La lettre précise en particulier que l'accord devrait comprendre un engagement des parties à éliminer les obstacles au développement du commerce et les discriminations frappant les échanges de produits quels qu'ils soient, y compris les produits agricoles.

Cette demande, qui prévoit un accord portant essentiellement sur le commerce, est inacceptable pour la C.E.E. Celle-ci est prête à établir des relations de travail avec le Comecon dans des domaines tels que la prévision économique, l'échange de statistiques, l'environnement et la standardisation. Elle désire conclure des accords commerciaux bilatéraux avec les pays membres du Comecon, mais non avec le Comecon lui-même.

ÉNERGIE

Dans le communiqué final de Tokyo les Sept déplorent les « hausses injustifiées » décidées par l'OPEP

Le communiqué final, qui a été publié à l'issue du « *sommet* » de Tokyo, insiste particulièrement sur l'engagement pris par les sept pays de limiter leurs importations de pétrole jusqu'à l'horizon 1985. Des objectifs chiffrés sont précisés pour l'ensemble des pays participants, sauf pour l'Italie :

● L'ALLEMAGNE FEDERALE, LA FRANCE ET LA GRANDE-BRETAGNE s'engagent à ne pas dépasser leur chiffre d'importation de pétrole de 1978 jusqu'en 1985.

● L'ITALIE réaffirme sa participation à la réalisation de l'objectif défini à Strasbourg. Les quatre Européens « *recommanderont à leurs partenaires de la C.E.E. de préciser leurs contributions individuelles* » à cet objectif.

● LES ETATS-UNIS adoptent comme objectif pour 1985 de ne pas dépasser leur niveau d'importation de pétrole de 1977, c'est-à-dire 8,5 millions de barils/jours, soit environ 425 millions de tonnes par an.

● LE JAPON adopte comme objectif pour 1985 une fourchette d'importations de 6,3 à 6,9 millions de barils/jours (entre 315 et 345 millions de tonnes) et tentera par des examens périodiques de préciser ces chiffres.

● LE CANADA, dont la production pétrolière diminuera fortement d'ici à 1985, réduira la croissance annuelle moyenne de sa consommation pétrolière à 1 %. Ce pays se fixe comme objectif 0,6 million de barils/jours en 1985, soit 30 millions de tonnes.

Cependant les Etats-Unis, le Japon et le Canada s'engagent à limiter leurs importations de pétrole de 1979 et 1980 « *aux niveaux ajustés correspondant à leurs engagements pris au sein de l'Agence internationale de l'énergie* ». Dans le cadre de l'O.C.D.E. un groupe de représentants des sept pays de la Commission européenne examinera périodiquement les résultats obtenus. « *De légers ajustements seront admis pour prendre en considération les exigences spéciales de la croissance* ». Enfin les sept pays appellent les autres nations industrialisées à prendre des décisions similaires.

L'enregistrement obligatoire des transactions sur les marchés pétroliers libres sera institué. Une étude sera conduite pour examiner la possibilité d'exiger que les navires déchargeant une cargaison de pétrole présentent un certificat indiquant le prix payé au pays producteur. « *De meilleures informations seront recherchées sur la situation des bénéfices des compagnies et sur l'utilisation des fonds qui leur sont alloués.* »

D'autre part, les sept pays s'accordent sur l'importance du maintien des prix pétroliers intérieurs au niveau des prix internationaux ou de l'alignement sur ce niveau « *le plus rapidement possible* ». Ils chercheront à diminuer, puis à éliminer, les mesures administratives qui pousseraient à la hausse les prix pétroliers et éviteront « *de nouvelles subventions qui auraient le même effet* ».

Les pays n'achèteront pas de pétrole pour les stocks gouvernementaux lorsque ces achats se traduiraient par des pressions excessives sur les prix. Ils se consulteront dans les décisions prises à cet égard.

Le charbon et le nucléaire

Les sept pays s'engagent à développer « *autant que possible* » l'utilisation, la production et les échanges de charbon. En outre, « *sans développement de l'énergie nucléaire dans les décennies à venir, la croissance économique et un meilleur niveau d'emploi seront difficile à atteindre*, souligne le communiqué. *Mais ce développement ne doit pas se faire sans les conditions garantissant la sécurité des populations.* »

Un « *groupe international sur la technologie énergétique* » sera créé en liaison avec l'Agence internationale de l'énergie, l'O.C.D.E. et d'autres organisations internationales appropriées pour examiner les actions de chaque pays dans ce « *domaine clé* » et pour écarter la menace à long terme de nouvelles crises énergétiques. Les participants « *assureront que les importants financements publics et privés nécessaires seront effectivement dégagés* ».

Les sept pays « *déplorent* » enfin les décisions de l'OPEP prises lors de la dernière réunion de Genève tout en reconnaissant la « *modération relative dont ont fait preuve certains participants* ». Le communiqué ajoute : « *Les hausses de prix injustifiées auront sans doute de très sérieuses conséquences économiques et sociales. Les Sept restent prêts à examiner avec les exportateurs de pétrole les moyens de définir les perspectives d'offre et de demande sur le marché mondial.* »

Enfin, les sept pays « *reconnaissent la nécessité d'augmenter le flux de ressources financières vers les pays en développement, tant publiques que privées, bilatérales ou multilatérales* ». Ils appellent les pays du Comecon à « *prendre leur part* » dans cet effort.

Satisfaction générale

Les Etats-Unis sont satisfaits des résultats du sommet de Tokyo. « *J'estime que les résultats sont excellents*, a déclaré avant son départ du Japon le président Carter. *Ils sont à la hauteur de nos espoirs les plus optimistes, et nous avons atteint plusieurs buts importants.* » Le président s'est en particulier félicité du fait que les six autres participants aient finalement accepté ce que les Etats-Unis demandaient avec insistance, à savoir la fixation d'objectifs précis pour chaque pays.

Par ailleurs, le chef d'Etat américain a estimé que la prise de position commune des Sept « *déplorant* » les récentes décisions prises par l'OPEP (voir ci-contre était l'initiative « *la plus digne d'intérêt* », car c'est la première fois que ces pays tous ensemble exprimaient clairement et avec force qu'ils jugeaient « *injustifiée* » l'augmentation des prix annoncée à Genève.

De son côté, le chancelier Schmidt a souligné, à la télévision ouest-allemande, que les résultats du sommet « *ne sont pas modestes* », mais, au contraire, « *décisifs* ». Ces aspects concernent notamment « *la croissance économique future et les habitudes privées, qui devront être radicalement modifiées* ». Comme exemple des changements à venir, le chancelier fédéral a cité la nécessité de « *réapprendre à fabriquer de l'essence à partir du charbon* ».

Pour le premier ministre britannique, les décisions prises en matière de réduction des importations de pétrole représentent un « *engagement plutôt satisfaisant* ». A la télévision britannique, Mme Thatcher a déclaré que, à son avis, les Etats-Unis et le Japon « *avaient été aussi loin qu'ils le pouvaient dans les conditions actuelles* ».

Le premier ministre britannique, après s'être félicité de la brièveté du communiqué final, a indiqué que la Grande-Bretagne devait « *s'engager absolument* » dans la voie du nucléaire pour compenser la réduction des importations de pétrole.

Le président du conseil italien a, quant à lui, déclaré : « *Nous avions des doutes sur nos possibilités de réussir, mais ces doutes ont été dissipés.* » M. Andreotti a estimé qu'il était « *de la plus haute importance que la politique énergétique fasse l'objet d'accords concrets entre les pays européens, avec les Etats-Unis et aussi avec le Japon* ».

A propos de la réunion de Genève, M. Giscard d'Estaing a qualifié de « *très forte* » la hausse décidée par l'OPEP. Dans la conférence de presse donnée aux journalistes français, après la clôture du sommet, le président de la République a notamment déclaré : « *C'est une hausse très forte qui s'ajoute à des hausses précédentes. Ce sont en définitive des hausses sur des hausses.* » Il a ajouté : « *Nous continuerons à avoir des contacts avec certains membres de l'OPEP, ceux qui estiment utile d'avoir des contacts avec nous.* »

Au cours de la conférence de presse conjointe des sept chefs d'Etat et de gouvernement, M. Giscard d'Estaing a déclaré : « *Je souhaite qu'à notre sens des responsabilités réponde un même sens des responsabilités de la part de ceux qui tiennent entre leurs mains l'autre partie de la solution au problème de l'énergie.* »

● *B.P. pourra fournir du pétrole à l'Afrique du Sud.* — Le gouvernement britannique a autorisé la British Petroleum à fournir du pétrole d'origine non britannique à l'Afrique du Sud, confirme-t-on, le 29 juin, à Londres. B.P. livrera ainsi du pétrole de la mer du Nord aux pays de la C.E.E. et aux pays membres de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.) en échange de brut en provenance de pays tiers, comme le Venezuela ; et ce pétrole pourra être acheté par la filiale sud-africaine de la B.P., à condition toutefois que les autorités de Pretoria ne le revendent pas à la Rhodésie.

Cette décision est interprétée comme un net fléchissement de l'attitude de Londres à l'égard du régime sud-africain. Le gouvernement de M. James Callaghan avait refusé à la B.P. l'autorisation de conclure de tels accords d'échange. L'Iran (depuis la révolution), l'Indonésie et le Nigéria sont les seuls pays producteurs à refuser de vendre leur pétrole à l'Afrique du Sud, rappelle-t-on dans la capitale britannique.

● *La Grande-Bretagne* va porter le prix du pétrole brut à un niveau proche du plafond de 23,50 dollars le baril fixé à Genève par l'OPEP, a indiqué le 29 juin lord Kearton, président de la Compagnie nationale des pétroles britanniques. Ce nouveau prix sera, a-t-il précisé, arrêté après consultation de la Libye, de l'Algérie et du Nigéria, le pétrole de la mer du Nord étant de la même qualité que celui de ces pays.

● *Le gouvernement danois* est parvenu à faire voter, le vendredi 29 juin, l'augmentation, à partir du 1er juillet, d'une série de taxes *à la consommation portant notamment* sur les cigarettes, le fuel domestique et l'essence, que les Danois paieront désormais l'équivalent de 3,18 F le litre. En revanche, le gouvernement de M. Joergensen a renoncé, au moins provisoirement, à son projet d'interdire aux Danois, un jour par semaine, d'utiliser leur automobile (*le Monde* du 27 juin). — *(Corresp.)*

Le colonel Kadhafi menace d'arrêter la production pétrolière libyenne

Dans une interview accordée avant la réunion de l'OPEP à Genève au correspondant à Damas de l'hebdomadaire en langue arabe *Al Mostakbal*, le colonel Kadhafi a déclaré que, devant les pressions exercées par les pays occidentaux, et notamment les Etats-Unis, sur les pays pétroliers, la Libye pourrait, en dernière analyse, réduire et même arrêter sa production pétrolière.

« *Nous sommes en train de réfléchir sérieusement à cette possibilité* », a ajouté le dirigeant libyen, laissant entendre qu'il pourrait prendre cette décision pour deux, trois ou quatre années. Entreprenant une tournée dans les pays arabes, le colonel Kadhafi leur suggérera de suivre sa proposition.

Dans cette interview le colonel Kadhafi a encore déclaré : « *Plus nous gardons le pétrole dans notre sol, mieux cela vaut pour nous. Plutôt que de nous affronter aux Etats-Unis et aux nations industrialisées, nous pouvons éviter ainsi tous les problèmes qu'ils nous créent et les pressions qu'ils exercent.* »

« *L'inflation et la chute du dollar rendent les pays producteurs de pétrole incapables d'acheter les produits dont ils ont besoin. Et, en plus de cela, les Etats-Unis nous menacent d'invasion. (...) Il n'y a pas actuellement de grand projet en cours dans les pays producteurs susceptible de justifier une production à grande échelle. Les crédits dont nous disposons sont suffisants pour nous permettre de réaliser nos projets de développement et de faire face à nos besoins pour quelques années* », a-t-il ajouté.

[La production pétrolière libyenne, presque totalement exportée (92 millions de tonnes sur 95 millions de tonnes), représente à peine plus de 4 % de la production mondiale. Les ventes libyennes de « brut » à notre pays constituent seulement 3 % des importations pétrolières françaises. Les acheteurs de brut libyen, notamment italiens et allemands, disent ne pas avoir été informés des intentions libyennes et doutent que ce pays, qui a toujours respecté les contrats en cours, mette sa menace à exécution. Toutefois, les déclarations de M. Kadhafi ont entraîné un repli à la bourse des valeurs de New-York et une chute du dollar à Francfort, où la devise américaine a atteint son niveau le plus bas depuis la mi-janvier.]

DÉCÈS DE M. LOUIS MAIRE, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA F.A.O.

Victime d'un malaise, M. Louis Maire, ancien président de la F.A.O., une des personnalités de la vie économique genevoise, est décédé à l'âge de soixante-dix-sept ans au volant de sa voiture qui s'est écrasée contre un mur au Grand-Lancy, dans la banlieue de Genève.

[Délégué de la Suisse à la F.A.O., organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, M. Maire a présidé à Rome cette institution de 1959 à 1962. Président ou membre de nombreux conseils d'administration, ancien président de la chambre de commerce de Genève, M. Maire avait commencé sa carrière, en 1929, à la société Laiteries réunies, qu'il avait quittée en qualité d'administrateur délégué en 1967. Il avait créé l'Union laitière en collaboration avec la Société coopérative suisse de consommation, ainsi que la Société anonyme des fromages Gervais, et représenté la Suisse aux réunions de la Fédération internationale de la laiterie et de la Confédération européenne pour l'agriculture. Après la deuxième guerre mondiale, il présida le comité des problèmes agricoles de la commission économique pour l'Europe des Nations unies. Bien que les problèmes agricoles aient toujours occupé une place prépondérante dans le cadre de ses activités, M. Maire ne s'intéressait pas moins à la vie sociale et culturelle de Genève, où il présida pendant plusieurs années les Rencontres internationales.]

LA SEMAINE FINANCIÈRE

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

Le dollar à l'épreuve - Hausse de la livre

Dure semaine pour le dollar, qui, d'abord secoué à l'approche de la réunion de l'OPEP à Genève, puis déprimé par l'aggravation du déficit commercial et de la hausse des prix aux Etats-Unis, s'est quelque peu redressé après l'annonce des nouveaux prix du pétrole, jugés moins catastrophiques qu'on ne le redoutait. La fermeté de la livre sterling vis-à-vis de toutes les monnaies a été fort remarquée, de même que la faiblesse persistante du franc belge. Quant au franc français, il a très légèrement fléchi après la déclaration de M. Raymond Barre laissant entrevoir une inflation à deux chiffres.

La semaine commençait fort mal pour le dollar, éprouvé par *des ventes puissantes* en provenance, selon notre confrère, le *Wall Street Journal*, des pays producteurs de pétrole. Cette baisse était de mauvais augure, d'autant que, dans le passé, la monnaie américaine se raffermissait rituellement avant chaque réunion de l'OPEP pour fléchir après. Mardi, l'intervention très vigoureuse des banques centrales, notamment la Bundesbank et la Banque nationale suisse, permettait au dollar de se redresser légèrement en dépit de l'annonce d'une hausse des prix de 1,1 % en mai aux Etats-Unis, à un rythme annuel de 13,2 %. Mercredi, des rumeurs en provenance de Genève et faisant état d'un prix de 25 dollars pour le baril de brut réorientaient le dollar à la baisse, le « coup de grâce » étant donné en fin de journée par l'annonce d'un important déficit du commerce extérieur américain en mai.

Jeudi, le dollar continuait à fléchir, bien plus sous l'effet de ce déficit que sous celui des décisions de l'OPEP à Genève, considérées comme moins mauvaises que prévues. C'est cette dernière impression qui prévalut le vendredi et permit au dollar de terminer la semaine légèrement en dessous de ses niveaux de la semaine précédente.

A la veille du week-end, les milieux financiers internationaux inclinaient à penser que les banques centrales du monde occidental feraient tous leurs effort pour soutenir le dollar : le cheikh Yamani, ministre saoudien du pétrole, n'a-t-il pas indiqué que l'OPEP pourrait envisager de fixer le prix du brut par rapport à un « panier » de devises au lieu du dollar, si la valeur de ce dernier continuait à baisser ? Une chute de 5 % serait suffisante pour amener certains pays producteurs *à réclamer* la *tenue* d'une conférence pour discuter d'un nouvel étalon monétaire de référence, a précisé M. Yamani. Cette menace a été brandie maintes fois dans le passé, mais cette fois-ci, elle paraît plus sérieuse.

La livre sterling, appuyée sur le pétrole de la mer du Nord, a vivement progressé sur le marché des changes, frôlant 9,30 F à Paris.

Quant au système monétaire européen (SME), il subit quelques tiraillements : le franc belge est toujours dangereusement faible, et doit à nouveau être soutenu par les autorités monétaires (voir ci-dessous). « *Il n'est pas exclu que des aménagements de parité deviennent nécessaires dans un avenir assez proche pour quelques monnaies parmi les plus faibles* », a déclaré cette semaine M. Wilfried Guth, président de la Deutsche Bank.

Le franc français fait-il partie de ces monnaies « *parmi les plus faibles* » ? Pour l'instant, il se maintient par rapport au DM, se raffermissant un jour pour fléchir le lendemain. Il est certain que la perspective d'une inflation au-dessus de 10 % n'est pas faite pour rassurer totalement les opérateurs.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once a commencé par battre tous ses records à la veille de la réunion de Genève, frôlant 285 dollars, puis il est retombé brutalement jeudi à Londres, perdant 5 dollars, de 281,30 à 275,90 dollars, sur des ventes de la spéculation, qui attendait des prix plus « durs » à la conférence de Genève. En fin de semaine, l'équilibre se rétablissait aux environs de 278 dollars.

FRANÇOIS RENARD.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres..	—	2,1685	9,2812	3,5975	3,9954	63,9924	4,3988	1803,11
	—	2,1450	9,1967	3,5306	3,9693	63,7494	4,3715	1792,15
New-York.	2,1685	—	23,3645	60,2773	54,2741	3,3887	49,2975	0,1202
	2,1450	—	23,3236	60,7533	54,0394	3,3647	49,0677	0,1197
Paris.....	9,2812	4,2800	—	257,98	232,29	14,5035	210,9933	5,1473
	9,1967	4,2875	—	260,48	231,69	14,42	210,38	5,1316
Zurich....	3,5975	165,90	38,7617	—	90,0407	5,6218	81,7845	1,9952
	3,5306	164,60	38,3907	—	88,9489	5,5383	80,7654	1,9701
Francfort.	3,9854	184,25	43,0490	111,0609	—	6,2436	90,8306	2,2159
	3,9693	185,85	43,1603	112,4240	—	6,2264	90,7998	2,2148
Bruxelles.	63,9924	29,5100	6,8948	17,7878	16,0163	—	14,5477	3,5320
	63,7494	29,7200	6,9318	18,0559	16,0605	—	14,5829	3,5571
Amsterdam	4,3988	202,85	47,3948	122,2734	110,0950	6,8739	—	2,4293
	4,3715	203,80	47,5335	123,8153	110,1324	6,8573	—	2,4392
Milan.....	1803,11	831,50	194,2757	501,2055	451,2890	28,1769	409,91	—
	1792,15	835,50	194,8688	507,5941	431,4996	28,1124	409,96	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

MATIÈRES PREMIÈRES

Baisse des métaux et du blé

METAUX. — *Fléchissement des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres, malgré la nouvelle baisse des stocks britanniques de métal revenus en dessous de 200 000 tonnes à 197 575 tonnes (6 525 tonnes). L'utilisation de métal en Grande-Bretagne a diminué de 7,3 % durant les quatre premiers mois de l'année par rapport à la période correspondante de 1978.*

La baisse s'est poursuivie sur le cours du plomb à Londres. Accroissement inattendu des stocks britanniques de métal et diminution de la consommation (— 7,4 % durant les quatre premiers mois) se sont conjugués pour affecter le marché.

Pour la première fois depuis nombre de semaines, les cours de l'argent sont revenus à Londres en dessous de 400 pence. La perspective de la vente de 15 millions d'onces de métal excédentaire, provenant des stocks stratégiques américains, est à l'origine du repli du marché.

L'étain a consolidé, tant à Londres qu'à Penang, sa reprise précédente. Un projet de loi autorisant la vente de 10 000 tonnes d'étain, provenant des stocks stratégiques américains, sera soumis au Congrès. La position statistique serrée de ce métal permettra d'absorber sans trop d'incidences sensibles cet apport supplémentaire.

TEXTILES. — *Les cours du coton ont fléchi à New-York. La récolte de l'Inde, évaluée entre 7,8 et 7,9 millions de balles, sera supérieure à la précédente estimation. Elle surpassera de 800 000 balles la récolte précédente.*

Les cours de la laine ont été soutenus sur les divers marchés à terme. La fermeté a prévalu aux enchères australiennes et de 85 % à 96 % des quantités offertes ont trouvé preneur. La Nouvelle-Zélande fournit 40 % des besoins chinois. Les achats de la Chine ont atteint 67 700 balles durant les neuf premiers mois de la saison, soit plus du double de ceux effectués durant la période correspondante de la saison précédente.

CEREALES. — *Après avoir progressé d'un peu moins de 30 % en l'espace d'un mois, les cours du blé se sont sensiblement repliés (— 10 %) sur le marché aux grains de Chicago. Le Conseil international du blé évalue la récolte mondiale à 441,7 millions de tonnes, soit 300 000 tonnes de plus que la précédente estimation. Les négociants tablaient sur une diminution d'au moins 10 % de la production, en raison de mauvaises conditions climatiques.*

DENREES. — *Le marché du cacao semble avoir trouvé un point d'équilibre à court terme. Au Ghana, il resterait sur place, en instance d'expédition, 65 000 tonnes de fèves, soit presque le double de la quantité normale. Pour la saison 1978-1979, le surplus mondial de fèves est évalué, par une firme privée britannique, à 60 000 tonnes, soit 3 000 tonnes de moins qu'il y a un mois. La production de la Côte-d'Ivoire — premier producteur mondial — atteint 320 000 tonnes. Quant à l'U.R.S.S., elle accroît sa consommation de fèves de 12 %, environ à 110 000 tonnes.*

Cours des principaux marchés du 29 juin 1979

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant, 843 (891) ; à trois mois, 857 (904,50) ; étain comptant, 7 670 (7 850) ; à trois mois, 7 100 (7 150) ; plomb, 615 (624) ; zinc, 333,50 (353) ; argent (en pence par once troy), 394,4 (409,20).

— *New-York (en cents par livre)* : cuivre (premier terme), 80,60 (85,70) ; aluminium (lingots), inch. (60,50) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 98,17 (98,16) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 340-350 (350-360).

— Penang (en dollars des Détroits par picul de 22 lbs) : 1 985 (1 994).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton juill., 62,30 (68,45) ; oct. 63,75 (68,30).

— Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), juil., inch. (228) ; jute (en dollars par tonne) Pakistan, white grade C, 558 (506).

— Roubaix (en francs par kilo) : laine juin, 24,20 (24,15).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveau pence par kilo) : R.S.S., comptant : 61,25 - 62,30 (65 - 66). Penang (en cents des Détroits par kilo) : 287-287,50 (298,50-299,50).

DENREES. — New-York (en cents par lb) : cacao, juill. : 148,25 (145) ; sept. : 154 (150,25) ; sucre, juill. : 8,25 (8,40) ; sept. : 8,72 (8,75) ; café, juill. : 215,75 (201) ; sept. : 221,50 (206,25).

— Londres (en livres par tonne) : sucre, août : 106,50 (107,20) ; oct. : 109,80 (110,50) ; café, juill. : 2 074 (2 040) ; sept. : 2 122 (2 040) ; cacao, juill. : 1 615 (1 648) ; sept. : 1 645 (1 625).

— Paris (en francs par quintal) : cacao, sept. : 1 539 (1 510) ; déc. : 1 550 (1 537) ; café, sept. : 1 965 (1 860) ; nov. : 1 966 (1 859) ; sucre (en francs par tonne), août : 965 (974) ; oct. : 1 022 (1 018).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, juill. : 432 (479 3/4) ; sept. : 432 1/2 (487 1/2) ; maïs, juill. : 291 1/4 (315 1/2) ; sept. : 295 (318).

Indices. — Moody's : 1 087,4 (1 107,90). Reuter : 1 628,2 (1 632,70).

LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Une hausse inexorable

Lentement et inexorablement, les taux d'intérêt montent sur la place de Paris où les opérateurs ont clairement perçu les avertissements de M. Raymond Barre sur l'inflation à deux chiffres, de même que la volonté du premier ministre d'aligner les taux d'intérêt sur celui de l'érosion monétaire. En conséquence, le loyer de l'argent au jour le jour est passé de 8 1/8 % à 8 3/8 %, et tandis que le marché à terme continuait à se tendre : 9 11/16 % contre 9 1/8 % à six mois et 9 7/8 %-10 % contre 9 5/8 % à un an. Si les emprunteurs sont plus pressants, les prêteurs sont plus gourmands, ce qui fait le bonheur des détenteurs structurels d'excédents, comme le Crédit agricole, la B.N.P., le Crédit mutuel, la Banque populaire, sans oublier, bien sûr, la toute-puissante Caisse des dépôts.

Sur le marché obligataire, les émissions de première catégorie ont repris avec l'emprunt de 1 milliard de francs de la Caisse nationale des télécommunications lancé à 10,60 % (contre 9,70 % précédemment), ce qui consacre le saut quantitatif effectué lors de l'annonce de l'emprunt d'Etat de 5 milliards de francs, placé à 10 % contre 9 % en avril. Sur le marché secondaire, la hausse se poursuit : 10,70 % pour la première catégorie, 11,05 % pour la seconde. A l'étranger, la Banque nationale de Belgique a porté à 11 % tous les taux d'intérêt à l'exception du taux d'escompte, qui reste fixé à 9 % : c'est une nouvelle tentative pour soutenir le franc belge, fort mal en point au sein du S.M.E.

F. R.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 22 6	COURS 29 6
Or fin (kilo en barre).	40950 ..	39800 ..
— (kilo en lingot) ..	41150 ..	39950 ..
Pièce française (20 fr.)	325 ..	336 ..
Pièce française (10 fr.)	224 ..	229 50
Pièce suisse (20 fr.) ..	320 10	317 ..
Union latine (20 fr.) ..	284 ..	284 .
● Pièce tunis. (20 fr.)	242 ..	242 .
Souverain	386 ..	383 ..
● Souverain Elizabeth II	386	383 ..
● Demi-souverain	458 50	455 .
Pièces de 20 dollars ..	1664 ..	1708 .
— 10 dollars ..	990 ..	960 .
— 5 dollars ..	600	610 ..
— 50 pesos	1599 60	1589 ..
● — 20 marks ...	368 ..	369
— 10 florins ...	298 ..	304 90
● — 5 roubles ...	185 ..	182 ..

هكذا من الأصل

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 25 AU 29 JUIN

LE CALME DANS LA TEMPÊTE

Quel sang-froid ! Le monde occidental peut bien traverser l'une des périodes les plus troublées de son histoire, les capitaines du bateau « Bourse » maintiennent le cap. Tout juste ont-ils concédé une légère déviation cette semaine qui a abouti à un effritement d'un peu plus de 0,5 % des indices. Un demi-point de baisse à l'issue d'une semaine au cours de laquelle le prix du « brut » a été augmenté d'environ 20 % ? La performance vaut d'être soulignée.

Encore a-t-il fallu attendre mardi pour que, faute d'acheteurs en nombre suffisant, le marché enregistre l'amorce d'un mouvement d'effritement. La veille encore, se refusant à croire au pire, la Bourse s'offrait une hausse moyenne d'environ 0,5 %, malgré les ventes bénéficiaires qui commencèrent à peser sur les grands champions habituels, les titres pétroliers.

Mercredi, en tout cas, la pause se poursuivit et, à l'issue d'une séance calme, hausses et baisses s'étaient équilibrées. Ces dernières allaient toutefois se révéler nettement plus nombreuses le lendemain et, les investisseurs institutionnels ne pouvant colmater toutes les brèches, l'indicateur instantané perdit un peu moins de 1 %. Etait-ce le prélude à une vague de ventes de précaution face à l'incertitude qui régnait encore à Genève comme à Tokyo ? A la veille du week-end, chacun était fixé. Les membres de l'OPEP avaient fini par s'entendre sur une fourchette de hausse, et les chefs d'Etat occidentaux s'étaient mis d'accord sur un compromis. A la Bourse, on fit de même. Le marché ne peut faire autrement que baisser ? Soit. Mais, alors, que le repli soit limité. Il le fut : 0,4 % seulement.

M. Raymond Barre peut bien annoncer une inflation à deux chiffres, une aggravation de la crise l'an prochain, un chômage grandissant. Au palais Brongniart, son discours ne passe pas la rampe. Sauf lorsqu'il évoque les prochains coups de pouce qui seront donnés à tel ou tel secteur d'activité. Le même homme peut bien se déclarer favorable à l'arme des taux d'intérêts, il n'est pas écouté. Même lorsque le loyer de l'argent au jour le jour passe à 8 3/8 %, ce qui concurrence d'autant plus les actions à rendement moyen...

« Les actions devraient progresser de 10 à 20 % cette année », vient de répéter M. Flornoy, syndic des agents de change. Pour lui, comme pour beaucoup d'autres en ce moment, l'action constitue le meilleur rempart contre l'inflation. Mais, a-t-il ajouté dans son interview au « Journal des finances », « il ne faudra pas m'en vouloir si je me trompe ». En clair : que chacun prenne ses risques.

PATRICE CLAUDE.

Bourses étrangères

NEW-YORK
La baisse malgré tout

Le renchérissement des prix du pétrole a relativement peu affecté le marché, qui s'attendait à des hausses très supérieures. De ce fait, les cours, après avoir baissé de façon sensible, se sont notablement redressés, sans parvenir toutefois à rattraper leur retard initial. Finalement, l'indice des industrielles a quand même perdu 7,12 points, à 841,97.

Autour du Big Board, cependant, les opérateurs se montraient assez préoccupés par les informations selon lesquelles la Libye pourrait suspendre pendant deux ans ses exportations de brut et par les répercussions qu'une telle décision pourrait avoir sur l'approvisionnement mondial. L'aggravation du déficit commercial américain en mai n'a, par suite, pas eu d'écho.

L'activité s'est accélérée et 175,88 millions d'actions ont changé de mains contre 169,05 millions.

	Cours 22 juin	Cours 29 juin
Alcoa	53	51 3/8
A.T.T.	58	57 7/8
Boeing	42 3/8	40 1/2
Chase Man. Bank	36 1/4	38 1/4
Du P. de Nemours	130 1/4	*41 1/4
Eastman Kodak	58 1/2	57 1/8
Exxon	51 7/8	53 7/8
Ford	43 7/8	42 5/8
General Electric	49 1/4	50
General Foods	30 1/2	31 3/4
General Motors	60 1/8	59 5/8
Goodyear	16 1/8	15 7/8
I.B.M.	74 1/4	73 1/2
I.T.T.	29	29 1/8
Kennecott	23 3/4	22 3/4
Mobil Oil	77	**39 1/4
Pfizer	31 1/4	30 5/8
Schlumberger	74 3/8	74
Texaco	26 3/4	27 5/8
U.A.L. Inc.	25 1/4	24 7/8
Union Carbide	38	37
U.S. Steel	22 1/4	21 5/8
Westinghouse	19 7/8	19 3/4
Xerox Corp	62 5/8	60 5/8

(*) Titre divisé par trois.
(**) Titre divisé par deux.

LONDRES
Sous le signe du pétrole

Comme la précédente, la semaine écoulée a été placée sous le signe du pétrole.

Les valeurs intéressées ont de nouveau très vivement progressé avant de se replier quelque peu sous la pression des ventes bénéficiaires.

De leur côté, les industrielles, qui étaient tombées mercredi à leur niveau le plus bas depuis quatre mois, avec un indice (466,9) en baisse de 16 % par rapport à son record historique (558,6) atteint au lendemain de la victoire électorale des conservateurs en mai, se sont un peu redressées en fin de parcours, sans parvenir toutefois à effacer toutes leurs pertes initiales.

Sur le marché, les opérateurs se montraient généralement optimistes, estimant qu'une part importante des revenus à encaisser par les pays de l'OPEP affluerait vers la Grande-Bretagne, provoquant une baisse des taux d'intérêt. Ce sentiment a favorisé la montée des fonds d'Etat.

Indices « F. T. » du 29 juin : industrielles, 473,4 (contre 476) ; mines d'or, 167,8 (contre 185,4) ; fonds d'Etat, 71,09 (contre 70,60).

	Cours 22 juin	Cours 29 juin
Bowater	171	176
Brit. Petroleum	1 210	1 250
Charter	138	143
Courtaulds	92	89
De Beers	394	366
Free State Geduld*	26 3/4	26 1/2*
Gt Univ Stores	370	354
Imp. Chemical	354	346
Shell	378	380
Vickers	168	169
War Loan	31 1/8	31 3/4

(*) En dollars, net de prime sur le dollar investissement.

FRANCFORT
Effritement

Aucune véritable tendance ne s'est vraiment dégagée cette semaine sur un marché rendu indécis, à la fois par les conséquences de la hausse des prix du pétrole et la politique e . matière de crédit que la Bundesbank entend suivre. Un glissement des cours a néanmoins été enregistré en fin de semaine.

Indice de la Commerzbank du 29 juin : 727,90 (contre 729,20).

	Cours 22 juin	Cours 29 juin
A.E.G.	50,10	49,20
B.A.S.F.	135,90	129,10
Bayer	127,50	124,70
Commerzbank	192	190,60
Hoechst	124,50	123,50
Mannesmann	154,20	150
Siemens	245,80	245,50
Volkswagen	202,70	205

TOKYO
Baisse en fin de semaine

La peur de la spirale inflationniste, que le renchérissement brutal du prix du pétrole pourrait rapidement former, a fait baisser le marché en fin de semaine. Tous les gains de nouveau acquis durant les premières séances ont été reperdus, et les divers indices se sont établis à la veille du week-end à leurs niveaux du vendredi précédent.

Une forte activité a continué de régner avec 1 662 millions de titres échangés contre 1 643 millions.

Indices du 29 juin : Nikkei Dow Jones, 6 247,26 (contre 6 247,54) ; indice général, 446,64 (contre 446,81).

	Cours 22 juin	Cours 29 juin
Canon	531	539
Fuji Bank	337	339
Honda Motors	549	556
Matsushita Electric	685	687
Mitsubishi Heavy	157	161
Sony Corp	2 040	2 100
Toyota Motors	930	910

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Peu de changements sur les emprunts indexés sur l'or, qui ont légèrement progressé en dépit de la baisse des cours du métal. La Caisse nationale de l'énergie reprend sa progression. La plupart des emprunts à taux fixe fléchissent en raison de la hausse lente des taux d'intérêt à long terme.

	29 juin	Diff.
4 1/2 % 1973	1 036	+ 31
7 % 1973	5 150	+ 30
10,30 % 1975	98,55	+ 0,05
10 % 1976	99,90	— 0,70
P.M.E. 10,6 % 1976	99,40	— 0,30
P.M.E. 11 % 1977	100,70	inch.
8,80 % 1977	110,90	— 0,70
10 % 1978	99,70	— 0,20
9,80 % 1978	98,25	+ 2,95
9,45 % 1978	96	— 0,30
8,80 % 1978	94,80	— 0,50
9 % 1979	93,50	— 0,20
C.N.E. 3 %	3 720	+ 50

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Pour la première fois de son histoire, la *Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas* va distribuer un acompte sur dividende de 6 F, à partir du 12 novembre prochain. Il a paru « souhaitable » au conseil d'administration d'adopter ce mode de distribution en raison des avantages de trésorerie qu'il procure aux actionnaires. Ajoutons que cette pratique est très répandue sur les places étrangères.

	29 juin	Diff.
Bail Equipement	232	— 2
B.C.T.	126,90	+ 5,80
Cetelem	258	— 34
Cie Bancaire	414	— 3
Cie du Nord	28,60	— 0,80
C.C.F.	154	+ 0,50
C.F.F.	477	+ 15
C.F.I.	175,60	— 1,40
Crédit du Nord	56,50	— 1
Financ. Paris	215	— 35
Locafrance	210	— 8
Locindus	476	+ 14
Prétabail	520	— 5
U.C.B.	223	+ 2
Eurafrance	349,50	— 13,50
Cie du Midi	678	inch.
Pricel	212,50	+ 1
Schneider	173,50	inch.
Suez	276	— 4

Le résultat consolidé du groupe d'assurances *Abeille et Paix* s'est établi en 1978 à 114 millions de francs contre 84 millions de francs en 1977, compte tenu d'importantes plus-values de cession. La part nette du groupe est passée de 82,8 millions de francs à 112 millions.

Alimentation

Pour M. Antoine Riboud, P.-D.G. de *B.S.N.-Gervais-Danone*, l'exercice 1979 se présente en très nette amélioration sur le précédent, qu'il a qualifié de « laborieux ».

M. Claude Taittinger, P.-D.G. de *Taittinger-C.C.V.C.*, a indiqué qu'au cours des six premiers mois de l'exercice en cours, l'activité a été sensiblement supérieure à celle de 1978, et que la prochaine vendange se présentait, à ce jour, sous des auspices favorables. Après fusion, le capital du groupe *Générale Biscuit-Aliment essentiel* sera détenu à 28,2 % par le groupe familial Thèves, à 17,3 % par le Crédit agricole, à 13,4 % par le groupe Worms, à 12,8 % par C.M. Industries, à 11,4 % par l'IDI, le reste allant à divers actionnaires publics et privés. L'ensemble représente un chiffre d'affaires de 2,9 milliards de francs, au troisième rang mondial de la biscuiterie-biscotterie, derrière Nabisco et United Biscuits.

	29 juin	Diff.
Beghin-Say	122	— 2,80
B.S.N.-G. Danone	653	+ 10
Carrefour	1 680	+ 55
Casino	1 320	— 51
Gén. Occidentale	253,50	— 4,50
Guyenne et Gasc.	351	— 11
Moët-Hennessy	456	— 19,50
Mumm	404	+ 2
Olida Caby	184	— 2,80
Pernod Ricard	276,20	— 18,80
Radar	475	— 14
Raf. St Louis (1)	113,70	— 0,80
Saupiquet	197	— 1
Vve Clicquot	745	— 2
Viniprix	419,50	+ 2,50
Nestlé	9 100	+ 20

(1) Compte tenu d'un coupon de 26 francs.

Bâtiment et travaux publics

Pour 1979, le président de la *Routière Colas* prévoit que le bénéfice du groupe (67,5 millions de francs pour l'exercice écoulé) devrait encore progresser de 17 %.

Le président de la *S.C.R.E.G.* table sur une progression des profits pour l'exercice en cours. Pour 1978, la société avait dégagé un bénéfice net de 34,2 millions de francs.

Le président de *Rougier* a indiqué que les premiers mois de 1979 confirmaient le redressement constaté à la fin de 1978, et que sa société devrait retrouver des résultats satisfaisants.

	29 juin	Diff.
Auxil. d'Entrep.	423	— 14,50
Bouygues	464	— 0,50
Chim. et Routière	146	— 3
Ciments Franç.	158	+ 3
Dumez	738	+ 36
Ent. J. Lefebvre	338	— 2
Gén. d'Entrep.	192,20	+ 0,90
Gds Trav. Marseille	428	— 17
Lafarge	253,80	— 6
Maisons Phénix	553	— 7
Poliet et Chausson	185	+ 5

SOCEA et *Balency-Briard*, filiales à respectivement 98 % et 94 % de *Saint-Gobain-Pont-à-Mousson*, vont fusionner sur la base d'une action *SOCEA* pour quinze actions *Balency-Briard*.

Le bénéfice net consolidé de *Poliet* devrait s'établir en 1979 à un niveau nettement supérieur à celui de 1978, a indiqué le président, M. Fontaine, essentiellement grâce à l'assainissement du secteur du matériel de travaux publics.

Filatures, textiles, magasins

La plupart des sociétés du groupe *Au Printemps* devant en 1979, à la différence de l'année écoulée, payer l'impôt sur les bénéfices, le P.-D. G. Bertrand Maus considérerait comme excellent un résultat du même ordre de grandeur que le précédent (75,6 millions de francs de profits nets consolidés).

Si la conjoncture reste porteuse jusqu'à la fin de l'exercice, et si l'évolution des coûts des matières premières ne contrarie pas les activités, *Sommer-Allibert* prévoit une progression notable de ses résultats bruts et nets.

	29 juin	Diff.
Dollfus-Mieg	59	— 1,80
Sommer-Allibert	378,80	+ 31,30
Agache-Willot	475	+ 43
Lainière Roubaix	52	+ 4,50
Roudière	329	— 10
Saint Frères	75	— 3
S.C.O.A.	42	— 2,50
C.F.A.O. (1)	287,80	— 14,90
B.H.V.	120,50	— 4
Darty	490	— 19
Gal. Lafayette	106	— 2,50
Prénatal	31	+ 0,40
Printemps	103	— 6,50
La Redoute	471	— 13

(1) Compte tenu d'un coupon de 17,20 francs.

La part du groupe « S.C.O.A. » dans le résultat net consolidé du premier semestre se traduit par une perte de 47,6 millions de F contre un bénéfice de 19 millions de F en 1938 après la prise en compte de moins-values exceptionnelles et une plus-value de 20 millions de F sur la cession de FISUMA.

Les mesures de redressement qui ont été prises à la suite du ralentissement de l'activité en Afrique francophone ne porteront leurs fruits que plus tard.

Matériel électrique, services publics

L'exercice 1979 sera encore déficitaire pour la *Compagnie électro-mécanique CEM*. Son président l'a annoncé. Mais ce dernier pense que le groupe commencera dès 1980 à recueillir les fruits de ses efforts.

Le groupe « Empain-Schneider » a cédé à « Matra » le contrôle, soit 37 % environ, de sa filiale « Jaz », pour option d'achat consentie au prix unitaire de 183 F, ce prix étant maintenu en Bourse pendant quinze séances du 5 au 25 juillet 1979. La cotation des actions Jaz suspendue le 25 juin, reprendra le 5 juillet. Pour « Matra », il s'agit de consolider des débouchés pour sa production de composants électroniques et de constituer un pôle de développement de l'horlogerie électronique autour de « Jaz » « Framelec-Montrelec » et de « Jaeger », dont la société partage le contrôle avec l'allemand « V.D.O. ». A cette occasion, les pouvoirs publics, qui approuvent ce regroupement, ont autorisé le rachat par Jaeger du tiers du capital de « Yema », premier fabricant français de montres.

	29 juin	Diff.
Alsthom-Atlant. (1)	61,50	+ 0,60
C.E.M.	52,20	— 1,80
C.I.T.-Alcatel (3)	1 069	+ 96
C.G.E. (2)	355,80	— 4,50
C.S.F.	381,50	— 3,30
Legrand	1 543	— 76
Mach. Bull	57,80	— 1,60
Matra	6 170	— 230
Moulinex	91	+ 0,50
P.M. Labinal	212,50	— 10,60
Radiotechni.	341	— 18
Signaux	459	— 7
Thomson-Brandt	217	— 3
I.B.M.	317,50	— 2,80
I.T.T.	126,50	+ 0,70
Schlumberger	322	— 6,50
Siemens	579	inch.
Gén. des Eaux	437	— 30
Lyonn. des Eaux	424	— 16

(1) Compte tenu d'un coupon de 6 francs.
(2) Compte tenu d'un coupon de 22,60 francs.
(3) Compte tenu d'un coupon de 54 francs.

Métallurgie, constructions mécaniques

L'amélioration des prix enregistrée sur le marché depuis le début de l'année devrait permettre, sauf incidents majeurs, de réduire de moitié le déficit de *Sacilor* en 1979. *Carnaud S.A.* attend pour 1979 des résultats meilleurs qu'en 1978.

Bien que les ventes aient été inférieures aux prévisions, « Poclain » a pu poursuivre l'amélioration de son exploitation au cours du premier semestre 1979, l'exercice devant confirmer le retour à une exploitation bénéficiaire.

« De Dietrich » table sur une nouvelle progression de 10 % de son chiffre d'affaires en 1979. Les divisions « Biens de consommation durables » bénéficiaient d'une demande soutenue sur le plan national et à l'exportation, et la situation de la division ferroviaire et mécanique restait satisfaisante.

Rosières va attribuer en octobre cinq actions gratuites pour treize anciennes.

	29 juin	Diff.
Chiers-Châtillon	13,70	— 0,60
Creusot-Loire	74,50	+ 10,50
Denain-Nord-Est	29,50	+ 1
Marine-Wendel	36,50	+ 1,20
Métal.-Normandie	59,20	— 0,40
Pompey	78,50	+ 2,50
Sacilor	19,50	+ 0,50
Saulnes	42,60	+ 0,10
Usinor	11	inch.
Vallourec	107,50	— 0,50
Alspi	84,90	— 0,10
Babcock-Fives	121,90	— 0,20
Gén. de Fonderie	196,20	— 13,80
Poclain	233,80	+ 6,80
Sagem	815	— 15
Saunier-Duval	226	+ 1,50
Penhoët	388	— 1
Peugeot-Citroën	328	— 17
Ferodo	340	— 4

Mines, caoutchouc, outre-mer

Industrie Pirelli SpA, principale branche du groupe formé par *Dunlop et Pirelli*, projette d'investir 205 milliards de lires au cours des quatre prochaines années dans la perspective, notamment, d'une croissance de 3,5 % par an de l'économie italienne.

	29 juin	Diff.
Imetal	72	— 2,50
Penarroya	58,40	— 3,60
Charter	12,90	— 0,05
Inco	88,40	+ 1,70
R.T.Z.	25,80	— 0,80
Union Minière	117	— 6,90
Z.C.I.	0,84	inch.
Kléber	67	+ 4,30
Michelin	945	— 33

Pétroles

En l'état actuel de la situation, M. Chenevier, président sortant de la *Société française des pétroles B.P.*, estime que les perspectives de rentabilité pour 1979 sont plus favorables que l'année dernière.

	29 juin	Diff.
Aquitaine	940	— 9
Esso	177	— 4
Franç. des pétroles	291,50	— 6,50
Pétroles B.P.	80,90	+ 3,20
Primagaz	200	+ 26
Raffinage	162	— 6,50
Sogerap	154	— 10
Exxon	229,50	+ 6
Petrofina	694	— 1
Royal Dutch	314,80	+ 13,30

Le président de la *Compagnie française de raffinage* a confirmé le redressement de la situation financière de la société au début de l'exercice 1979.

Le président de la Compagnie française des pétroles a indiqué que l'amélioration à la fin de 1978 s'était amplifiée au début de 1979. La marge brute d'autofinancement consolidée pour le premier trimestre pouvait être de l'ordre de 1,8 milliard de francs. Cette marge, et le bénéfice net, devraient dépasser sensiblement ceux de 1978 si les conditions d'exploitation persistaient. Après quatre exercices médiocres, a-t-il précisé, pourrait réapparaître une rentabilité plus normale des capitaux investis.

Produits chimiques

Les trois groupes chimiques suisses, *Hoffmann-Laroche, Ciba-Geigy* et *Sandoz*, envisagent de procéder à des investissements en Alsace.

Les raisons de cet intérêt sont au nombre de trois : le manque de place dans la région de Bâle, où ils sont implantés, pour étendre leurs installations ; la main-d'œuvre insuffisante en Suisse et son coût plus avantageux en France ; la vocation chimique du Haut-Rhin où sont déjà installés *Du Pont de Nemours, Rhône-Poulenc et Sandoz*.

Aucune décision ferme, cependant, n'a encore été prise.

	29 juin	Diff.
C.M.-Industries	276,50	— 12,50
Institut Mérieux	419	— 26
Laboratoire Bellon	271	— 4
Nobel-Bozel	46,50	+ 5,70
Pierrefitte-Auby	110	+ 4
Rhône-Poulenc (1)	126	— 7
Roussel-Uclaf	308	— 20
B.A.S.F. (2)	301	+ 2,90
Bayer	293	+ 2
Hoechst	291	+ 4
Norsk Hydro	422,50	+ 59,70

(1) Compte tenu d'un coupon de 7 francs.
(2) Compte tenu d'un coupon de 10,40 francs.

Mines d'or, diamants

	29 juin	Diff.
Amgold	151	— 11
Anglo-Americain	31	— 0,90
Buffelsfontein	64,50	— 5,50
Free State	113,20	— 0,60
Goldfields	20,50	— 0,85
Harmony	31,20	— 1,80
Président Brand	77	— 3,40
Randfontein	222	+ 3
Saint-Helena	73	— 5,45
Union Corporation	29,30	— 2
West Driefontein	207,10	— 9,40
Western Deep	66,30	— 3,50
Western Holdings	142	— 6,50
De Beers	31,10	— 0,90

Valeurs diverses

Pour le premier semestre de l'exercice au 30 avril 1979, le *Club Méditerranée* annonce un chiffre d'affaires en augmentation de 15,11 % à 537 millions de francs et un bénéfice brut, avant impôts et intéressement, en progression de 20,17 % à 22 millions de francs.

La perte d'exploitation de *J. Borel*, en 1979, devrait être réduite de moitié par rapport à celle de 1978 (53 millions de francs).

Majorette prévoit un chiffre d'affaires majoré de 20 %, dont la plus grosse part à l'étranger.

	29 juin	Diff.
A.D.G.	155	— 3,50
L'Air Liquide	418	+ 5
Bic	579	+ 14
Europe n° 1	1 138	+ 63
Gle Ind. Part.	131,80	+ 1,80
L'Oréal	665	— 19
J. Borel	108,80	— 5,70
Club Méditerranée	421	+ 1
Arjomari	146,50	+ 0,50
Hachette	250	+ 8
Presses de la Cité	314	+ 9
P.U.K. (1)	96	— 2
St-Gobain P.-à-M.	138	— 1,70
Skis Rossignol	1 350	+ 50
Chargeurs réunis	230	— 2
U.T.A.	173	— 4

(1) Compte tenu d'un coupon de 5 francs.

La S.N.I. se « sicavise »

Les deux millions d'actions de la Société nationale d'investissement (S.N.I.), société d'investissement « fermée » constituée en 1949 pour assurer la gestion des titres remis à l'Etat par les sociétés en paiement de leur impôt de solidarité, ne sont plus cotées directement à la Bourse de Paris, la S.N.I. ayant été transformée en SICAV après avoir absorbé la Société d'épargne mobilière (SEM), SICAV diffusée par le CIC. La nouvelle SICAV devient la huitième sur cent quatorze pour l'importance des capitaux (1,4 milliard de francs, dont 1 100 millions pour la S.N.I. et 300 millions pour la SEM). Ainsi disparaît définitivement la décote dont sont traditionnellement affectés les titres des sociétés d'investissement fermées, le cours de Bourse étant inférieur à la valeur d'actif dans une proportion qui peut dépasser parfois 30 % à 40 %.

Annoncée depuis au moins un an, la transformation de la S.N.I. en SICAV a pratiquement réduit à rien (3 %) la décote de son titre, qui atteignait encore près de 16 % au 31 décembre 1978. La disparition de cette décote ne sera pas pour déplaire aux trente-cinq mille actionnaires, dont les deux tiers ont plus de soixante ans. Comment vont-ils réagir à cette transformation en SICAV ? Depuis deux ans, les performances de la S.N.I. et de la SEM ne sont guère différentes en variation d'actif net.

Prudents, néanmoins, les dirigeants de la S.N.I. ont dégagé 15 % de liquidités à fin juin pour faire face à d'éventuels dégagements. Quant au bilan des vingt dernières années, il reflète, hélas ! l'érosion monétaire : de fin 1969 à mai 1979, le cours du titre S.N.I. a, de 7,6 % en francs nominaux, baissé de 60 % en pouvoir d'achat. Mais, ajoutent ses gestionnaires, sa valeur liquidative a été multipliée par 5,2 de 1952 à 1977, contre 2,4 pour la hollandaise Robeco, et la distribution est au coefficient 12 en 1977, par rapport à 1952, contre 2,6 pour Robeco. Retenons de cette longue carrière que les titres de la S.N.I. ont toujours eu la « cote » et souvent été admis en remploi de biens de mineurs, comme « valeur de père de famille », du fait de son origine quasi officielle. Une remarque, néanmoins : l'adjectif « nationale », utilisé à l'origine de la S.N.I., précisément en raison de son origine, s'impose-t-il encore pour une SICAV de droit commun diffusée par un réseau de banques privées ?

F. R.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	25 juin	26 juin	27 juin	28 juin	29 juin
Terme	168 117 025	133 993 068	124 779 881	144 034 815	136 010 472
Compt. R. et obl.	111 067 545	161 050 185	146 015 278	193 590 579	380 946 225
Actions	107 118 311	83 241 016	124 648 184	149 073 646	111 420 475
Total	386 302 881	378 284 269	395 443 343	486 708 020	628 377 172

INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E. base 100, 29 décembre 1978)

	25 juin	26 juin	27 juin	28 juin	29 juin
Franç.	110,3	110,1	110,3	109,1	108
Etrang.	124,8	125,6	124,8	124,6	125,2

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

(base 100, 30 décembre 1978)

	25 juin	26 juin	27 juin	28 juin	29 juin
Tendance	104,5	104	104,3	103,6	103,2

(base 100, 29 décembre 1961)

	25 juin	26 juin	27 juin	28 juin	29 juin
Ind. gén.	95,9	95,5	95,5	95,7	94,8

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Valeur en capitaux
ELF-Aquitaine	74 625	61 814 075
4 1/2 % 1973	34 280	35 442 390
Av. M. Dassault	46 175	31 745 950
C.F.P.	143 375	29 077 557
Norsk Hydro	65 425	26 254 872
C.N.E. 3 %	6 510	23 979 560

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le train de hausses du 1er juillet

Lait, loyers, transports... mais aussi prestations sociales

Outre la libération des prix des livres, qui provoque un certain émoi dans la profession (lire page 29), des modifications importantes dans la structure de fixation des prix dans d'autres secteurs économiques interviennent en juillet. Dans presque tous les cas, ces changements aboutiront à des hausses de prix : lait, loyers, transports, tarifs postaux... L'amélioration de certaines prestations sociales (chômage, allocations familiales, prestations vieillesse) ne compensera qu'en partie cette série de majorations.

● LAIT. — A partir du 2 juillet, le lait frais pasteurisé devrait augmenter de 7 centimes par litre, pour tenir compte des hausses de charges survenues depuis la dernière augmentation, le 11 avril dernier, qui s'était élevée à 11 centimes par litre. *Parmi ces charges, il faut inclure la récente dévaluation du « franc vert » de 1,5 %, décidée le 22 juin 1979, qui se traduit par une hausse du prix garanti du lait aux producteurs.*

● LOYERS. — *Dans le secteur libre, deux cas peuvent se produire :*

1) Si le bail est en cours, le propriétaire peut augmenter le loyer en fonction de l'indice de référence indiqué sur ce bail (le plus souvent l'indice de construction de l'INSEE), sans possibilité de rattrapage.

2) Si le bail vient à échéance, le propriétaire est libre de fixer le nouveau montant du loyer. Les engagements de modération signés par les organisations de propriétaires interviennent, surtout s'il s'agit du même *locataire désirant rester dans les lieux.* En cas de hausse « abusive », ce dernier peut demander l'intervention des autorités *préfectorales.*

Dans le secteur soumis à la loi de 1948, les hausses sont réglementées : 6,5 % pour la catégorie « 3 B » ; 8,5 % pour les logements « 3 A » ; 10 % pour les « 2 C » et 12 % pour les « 2 B » dont la libération a finalement été retardée.

Dans le secteur H.L.M., des hausses maximales de 10 % par semestre sont autorisées. Mais ce plafond est rarement atteint. On estime à 16 %, en moyenne, les hausses qui interviendront cette année !

● TRANSPORTS PARISIENS. — Les tarifs de la R.A.T.P. augmentent à dater du dimanche 1er juillet. Les nouveaux barèmes sont les suivants :

Le ticket de métro à l'unité : 2,50 F (2e classe), 3,60 F (1re classe). Le ticket de métro en carnet : 1,50 F (2e classe), 2,30 F (1re classe). La carte orange mensuelle (2e classe) : 2 zones, 70 F ; 3 zones, *105 F ; 4 zones, 140 F ; 5 zones,* 175 F. La carte de travail hebdomadaire (2 sections) : 11,50 F.

[« L'augmentation importante des tarifs R.A.T.P. va amputer une fois de plus le pouvoir d'achat des travailleurs alors que les entreprises industrielles et commerciales sont les principales bénéficiaires de la mobilité de la main-d'œuvre et de la spéculation foncière qui se développe à partir de l'existence du réseau de transports en commun », indique, dans un communiqué, la Fédération générale des transports et de l'équipement C.F.D.T. « En outre, cette hausse, très supérieure à la hausse générale des prix, risque d'entraîner un nouveau transfert d'usagers des transports collectifs vers la voiture particulière. »]

● COLIS POSTAUX. — Les taxes d'expédition de colis postaux augmentent en moyenne de 6 % pour les colis postaux par avion et de 12 % pour les colis postaux acheminés par « voie de surface ».

● AUTO-ÉCOLES. — La T.V.A. s'applique à partir du 1er juillet aux exploitants d'auto-écoles, qui avaient jusqu'à présent bénéficié d'un délai de grâce — l'harmonisation des *systèmes européens* de taxe sur la valeur ajoutée ayant eu pour effet, en France, d'assujettir à la T.V.A. la plupart des professions libérales. La date d'entrée en vigueur de ces dispositions avait été initialement fixée au 1er janvier.

● PRESTATIONS SOCIALES. — Trois prestations sociales sont, de leur côté, revalorisées à partir du 1er juillet :

— *Prestations vieillesse :* majoration de 4 % pour les pensions du régime général de la Sécurité sociale *(10 % au total depuis le 1er janvier).* Le minimum vieillesse est, lui, porté à 13 800 francs par an pour une personne et *27 600 francs pour un couple.*

— *Prestations familiales :* relèvement de 11,6 % par rapport à juillet 1978. Pour les familles de trois *enfants, les allocations passent de 672,50 francs à 1 000 francs* (+ 14,6 %).

— *Indemnisation des chômeurs :* entrée en application de l'accord de mars 1979 pour les nouveaux chômeurs qui s'inscrivent (les anciens conserveront leur système jusqu'au 1er octobre). Pour les salariés licenciés pour cause économique, l'indemnisation « à 90 % » est supprimée, sauf pour ceux dont le salaire est situé au niveau du SMIC. Désormais, le taux des allocations, combiné à une base fixe de 20 francs par jour, est dégressif de trimestre en trimestre, soit environ 75, 70, 65, et 60 % du salaire antérieur. Il n'est jamais inférieur à 53 francs par jour. La durée du versement varie selon l'âge : un an en dessous de cinquante ans, vingt-six mois entre cinquante et cinquante-cinq ans, trente mois à plus de cinquante-cinq ans.

Pour les chômeurs ayant épuisé leurs droits, l'allocation est de 20 F par jour — une allocation d'un même montant est versée à certaines catégories de femmes et de jeunes, pendant un an *(le Monde du 23 mai 1979).*

Les nationalistes corses devant la Cour de sûreté de l'État

« POUR LA FRANCE »

Un léger incident a marqué, vendredi 29 juin, les débats du procès des militants du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.) devant la Cour de sûreté de l'État. M. Claude Allaer, le président, ayant demandé que les témoins ne débordent pas le cadre prévu par la loi et se contentent de donner leur sentiment sur la moralité des accusés qu'ils connaissent, et de signaler ce qu'ils savent des faits imputés à ceux-ci, des frémissements ont parcouru les avocats de la défense. La voix de Me Maggiani a éclaté pour évoquer l'éventualité d'une interruption du procès.

« Est-ce une menace ? demanda le président.

— *Un acte de loyauté* », répondit l'avocat.

La tempête s'apaisa après une suspension d'une demi-heure.

Une secrétaire de dix-neuf ans put invoquer à la barre des témoins le renfort de la linguistique à la cause nationaliste et juger normal l'usage de l'attentat et des armes *pour ceux qui* cherchent à exprimer leurs idées à l'intention de ceux qui ne les comprennent pas.

M. Antonietti, secrétaire général de la Fédération du parti socialiste pour la Haute-Corse, *a pu faire* état des vices de la démocratie dans l'île et des fraudes électorales. Il mentionna en passant que l'on avait vu, voici quelques années, Me Biaggi, actuellement assis au banc de la partie civile, *« parader avec des jeunes gens armés de mitraillettes ».*

« Il s'agissait, rétorqua Me Biaggi, *de préparer des combats en Algérie. Ma mitraillette à moi n'a jamais été pointée que contre les ennemis de la France ! »*

Entendue sur sa demande, Mme Marie-Claire Scamaroni, médaillée de la Résistance, est venue répondre à certaines déclarations des accusés, selon lesquelles son frère avait été de ceux qui *« sont morts pour que vive le peuple corse ».* Héros de la deuxième guerre mondiale, appartenant à l'état-major du général de Gaulle à Londres, celui-ci fut trahi par son radio en mars 1943 alors qu'il participait à la préparation du débarquement allié. Arrêté dans la nuit du 18 au 19 mars, et enfermé à la citadelle d'Ajaccio, il périt dans des circonstances demeurées inexpliquées.

« Mon frère n'a jamais voulu séparer la Corse de la France, s'écria le témoin. *Il est mort pour la liberté de la France. »*

L'un des accusés, au nom de tous, a présenté des excuses à Mme Scamaroni. Et la défense l'a remerciée pour sa *« contribution à l'histoire de la Corse »...*

J. L.

Journée « ville morte » à Bastia

L'opération « ville morte » organisée à Bastia, le vendredi 29 juin, par le mouvement de soutien aux Corses emprisonnés « A Riscossa » pour protester contre les procès des nationalistes corses devant la Cour de sûreté de l'État, a été largement suivie. 95 % des commerçants avaient fermé leurs rideaux *à partir de 14 heures.*

Environ huit cents personnes, *selon les organisateurs,* ont participé, en fin d'après-midi, sur la place de la gare à Bastia à un *rassemblement. Le meeting était organisé par « A Riscossa »* et soutenu par le mouvement autonomiste, l'Union du peuple *corse, le P.S., la C.F.D.T. et* différents groupements culturels. Vers 19 h. 45, une centaine de protestataires ont refusé la dislocation et ont tenté de s'approcher de la préfecture protégée par un dispositif policier.

Après avoir débordé un cordon de gardiens de la paix, le cortège, porteur de drapeaux *corses, a été repoussé* par des C.R.S. faisant usage de grenades lacrymogènes. Les heurts se sont ensuite déplacés dans le centre-ville.

Les incidents ont pris fin peu *avant minuit. Quinze gardiens de* la paix ou C.R.S. ont été légèrement blessés par des pierres ou des éclats de verre tandis qu'un *manifestant a été blessé,* indique-t-on de source officielle. Il y a eu une vingtaine d'interpellations. Les dégâts — notamment des vitrines brisées — ont été évalués à plusieurs dizaines de milliers de francs.

● *L'appel lancé par des intellectuels* au sujet des réfugiés du Sud-Est asiatique, et qui dénonçait « ceux qui exploitent à des fins politiciennes — et non publicitaires, comme nous l'avons dit par erreur dans notre titre *(le Monde* du 29 juin) — les sentiment humanitaires », a recueilli les signatures de MM. Régis Debray, *écrivain,* Maurice Goldring, maître-assistant à Paris-VIII, et Raoul Sangla, directeur de maison de la culture.

En Espagne

La branche politico-militaire de l'ETA poursuivra la « guerre des vacances » jusqu'au rapatriement des prisonniers basques

Plusieurs bombes ont explosé vendredi 29 juin dans des stations balnéaires du sud de l'Espagne. Ces attentats commis à Benidorm, à Marbella et à Malaga n'ont pas fait de victimes. La branche politico-militaire de l'ETA qui les a revendiqués s'est déclarée décidée à poursuivre son action aussi longtemps que ses revendications ne seraient pas satisfaites. La police a interpellé, vendredi soir, sept personnes près de Marbella.

De notre correspondant

Madrid. — La « guerre des vacances » engagée par l'ETA politico-militaire n'a pas fait *jusqu'à présent l'objet de commentaires des autorités* espagnoles. Le conseil des ministres de vendredi n'y a fait aucune allusion. *Le secrétaire d'État au tourisme,* M. Ignacio Aguirre, ne s'est pas manifesté. Ses services se montrent *« très préoccupés »,* mais n'en disent pas davantage. Déjà l'emballement des prix hôteliers et plusieurs grèves sur la côte du Soleil avaient nui à la saison touristique. Les bombes de ces derniers jours n'ont évidemment rien arrangé. Seule réaction notable : *celle du ministère de* l'intérieur, où l'on assure que *« toutes les mesures »* — sans préciser lesquelles — ont été prises pour protéger les estivants. En réponse à nos questions, un porte-parole de ce ministère s'est efforcé de minimiser l'action des terroristes en affirmant que le mieux *serait « de ne pas accorder trop d'importance »* à leurs communiqués.

L'ETA politico-militaire s'est distinguée jusqu'à présent de la branche militaire de l'organisation en ne commettant aucun attentat mortel. Après avoir pratiqué plusieurs enlèvements et relâché sains et saufs ses otages — pour intimider les industriels français ou les fonctionnaires installés au Pays basque, — elle a lancé mardi 26 juin une campagne contre les principaux centres touristiques du pays. Dans un communiqué, elle a indiqué qu'elle ferait éclater des bombes aussi longtemps que les *prisonniers politiques basques,* transférés depuis plusieurs mois à la prison de Soria — capitale d'une province limitrophe de la Navarre, — ne seraient pas rapatriés dans leur région d'origine.

« Avec le statut, les prisonniers en liberté », tel est le slogan que l'ETA politico-militaire a lancé en plaçant ses premières bombes. Elle demande en effet l'approbation du projet de statut d'autonomie, en discussion aux Cortès, qui se heurte à l'hostilité du parti gouvernemental. A cet égard, sa position est plus souple que celle de la branche militaire de l'organisation, qui préconise l'élaboration d'un autre projet reconnaissant au peuple basque le droit à l'autodétermination.

Les premiers attentats s'étaient produits à Fuengirola et à Torremolinos, *sur la côte du Soleil.* D'autres ont suivi. Vendredi après-midi, une bombe a explosé sur la promenade maritime de Marbella et une autre, qui était enfouie dans le sable de la plage, a été désamorcée par *la police.*

Dans la matinée, un engin avait également éclaté dans le centre de Malaga. Deux autres avaient *explosé à l'aube à Benidorm.* Chaque fois l'organisation séparatiste avait indiqué par téléphone les endroits qui seraient l'objet d'attentats, afin qu'ils soient évacués à temps.

L'ETA politico-militaire proteste contre la présence de la police dans *la prison de Soria et la considère* comme « *un facteur permanent d'intervention armée* ». *« Si les forces de l'ordre sont retirées,* dit-elle dans son communiqué, *et si, dans un délai de quarante-huit heures, les prisonniers basques sont rapatriés en Euskadi, nous prenons l'engagement devant l'opinion espagnole et celle de l'Europe tout entière de donner les indications nécessaires pour que soient désamorcés les explosifs que nous avons placés.* » Les séparatistes affirment que si leurs exigences ne sont pas satisfaites *« le gouvernement sera le seul responsable des conséquences économiques de l'opération »,* ce qui indique apparemment qu'ils n'ont pas l'intention *de faire des victimes.*

« De telles actions sont destinées à créer une psychose et elles vont dresser l'Espagnol moyen contre le peuple basque », a affirmé, le responsable du tourisme au sein du *conseil général basque,* M. Jaime Mayor Oreja, dirigeant de l'Union du centre démocratique en Guipuzcoa. La veille, M. Mayor Oreja avait qualifié d'« *intolérables* » et d'« *insolentes* » les menaces proférées par l'ETA militaire contre le tourisme français.

CHARLES VANHECKE.

● *Le général Pedro Fontenla* a été nommé directeur général de la garde civile par le conseil des ministres du 29 juin. Agé de soixante-deux ans, il était jusqu'à présent commandant des troupes dans l'enclave espagnole de Melilla, dans le nord du Maroc. Il a remplacé à la tête de la garde civile — un corps d'environ soixante-dix mille hommes chargés du maintien de l'ordre — le général Carlos Oliete, atteint par la limite d'âge. — *(A.F.P.)*

Le bureau du sous-préfet de Bayonne est détruit dans un attentat

De notre correspondant

Bayonne. — Le bureau du sous-préfet des Pyrénées-Atlantiques, à Bayonne, a été détruit peu avant minuit, vendredi 29 juin, par un attentat à l'explosif qui n'a pas été revendiqué.

Il était 23 h. 50 lorsque le sous-préfet, M. Jean Biacabe, qui *venait de se coucher,* a entendu une violente déflagration venant de son bureau, situé au premier étage du bâtiment administratif. Huit personnes séjournent en permanence dans cette sous-préfecture, mais la charge d'explosif *paraît avoir été calculée* pour que les dégâts se limitent au bureau de M. Biacabe. La veille, à la même heure, M. Biacabe se trouvait dans son bureau.

L'explosif a été posé sous le balcon, du côté du fleuve Adour, qui est aisément accessible.

Le sol du balcon a été transpercé : le trou est d'environ 30 centimètres de diamètre. Le bureau a été entièrement détruit ainsi que celui, contigu, des secrétaires.

Au début de la saison estivale, *la situation s'annonce inquiétante* sur la côte basque. Le climat se dégrade depuis l'assassinat du militant basque Gomez Alvarez, abattu lundi 25 juin à Bayonne, assassinat auquel l'ETA *militaire* a répondu par des menaces à l'encontre des intérêts français en Espagne. Les transporteurs routiers de la côte basque sont eux-mêmes fort inquiets. Ils furent victimes de ces mêmes menaces en mars dernier. *Pour protester, ils ont bloqué* samedi matin les entrées de la ville de Biarritz.

CHRISTIAN BOMBEDIAC.

ATTENTAT CONTRE LE PÉAGE DE L'AUTOROUTE A-61

Une soixantaine de viticulteurs ont fait sauter à l'explosif, vendredi 29 juin, vers 22 h. 30, les quatre cabines du péage de Trèbes (Aude), sur l'autoroute A-61, qui relie Carcassonne à Narbonne. Selon les automobilistes, le commando a commencé par barrer la route avant de faire évacuer les cabines. Ils y ont ensuite déposé des explosifs. Les manifestants ont pris la fuite avant l'arrivée des C.R.S. L'attentat se produit alors que, depuis plusieurs semaines, des groupements de viticulteurs de l'Aude menacent de passer à l'action directe si les annuités d'emprunt des sinistrés du gel de 1977 ne sont pas prises en charge par la section viticole du Fonds national de solidarité. Les viticulteurs avaient envoyé au président de la République, au premier ministre et au ministre de l'agriculture des télégrammes de *« mise en garde »,* annonçant : *« Troubles proches. Violences à redouter. »*

Le numéro du « Monde » daté 30 juin 1979 a été tiré à 578 618 exemplaires.